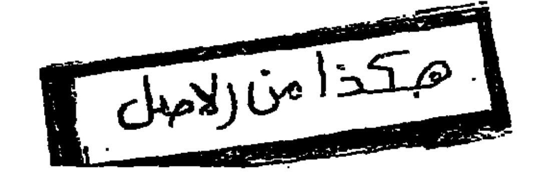


Le Monde

LE MONDE DES LIVRES
■ Un entretien avec Scorsese
■ Musiques : une page spéciale



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16434 – 7,50 F — VENDREDI 28 NOVEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La colère des étudiants allemands contre la misère des universités

« DE L'ARGENT pour les universités » : tel est le thème principal de la manifestation qui devait réunir, jeudi 27 novembre à Bonn, des dizaines de milliers d'étudiants. Près d'une trentaine d'universités, dont celles de Berlin et de Francfort, sont en grève depuis plus d'une semaine. Les étudiants se plaignent de mauvaises conditions d'études, réclament plus de moyens, de professeurs et de livres. Le gouvernement fédéral, conservateur, et les Länder, majoritairement sociaux-démocrates, conscients des défaillances de l'enseignement supérieur, se renvoient la responsabilité du dossier. Le chancelier Kohl, s'exprimant jeudi devant le Bundestag, a soutenu les revendications des protestataires. Une nouvelle loi doit améliorer l'efficacité du système et écourter la durée des études.

Lire page 2

Les gâchis débusqués par la Cour des comptes

- 400 millions de francs dépensés pour un centre de conférences jamais construit à Paris
- Anomalies dans les contrats passés, en 1994 et 1995, entre France 2 et des animateurs-vedettes
- Dons irréguliers d'associations à des tribunaux de commerce

LE *RAPPORT* ANNUEL de la Cour des comptes, rendu public jeudi 27 novembre, relève d'énormes gaspillages des deniers publics, tels les 400 millions de francs consacrés à un centre de conférences, quai Branly à Paris, qui n'a jamais été construit.

Elle relève des irrégularités dans les contrats passés de 1994 à 1995 *entre France 2 et des animateurs-producteurs* (Arthur, Jean-Luc Delarue, Nagui, Mireille Dumas ou Jacques Martin). Elle précise les responsabilités de Jean-Pierre Elkabbach, *ancien président de* France Télévision, et de ses collaborateurs. La Cour de discipline budgétaire et financière est saisie du cas de Jean-Pierre Elkabbach, qui avait été conduit à donner sa démission à la suite de cette affaire. Dans un entretien au *Monde*, l'ancien président de France Télévision continue de défendre la stratégie qu'il avait choisie. Le rapport constate par ailleurs que des tribunaux de commerce reçoivent des dons irréguliers via des associations.



La Cour des comptes dresse un premier état des suites que les services de l'Etat donnent à ses observations et recense une quinzaine de réformes que les administrations ont entreprises, entre 1994 et 1997, pour tenir compte de ses remarques. Cependant, ce recensement n'est pas encore exhaustif : il ne concerne pas les organismes de protection sociale, les entreprises publiques, ni les collectivités locales.

Lire pages 7 et 8

Le secret-défense sera placé sous surveillance d'une commission de magistrats

LE GOUVERNEMENT devrait présenter, en décembre au conseil des ministres et en début d'année 1998 au Parlement, un projet de loi créant une commission chargée de donner des avis, dont le contenu sera rendu public, sur la levée du secret-défense. Une fois ces avis rendus, il reviendra au premier ministre de décider de lever ou non le secret-défense.

Dans un entretien accordé au Monde, le ministre de la défense, Alain Richard, explique la philosophie de ce nouveau dispositif destiné, selon lui, à faire en sorte que le secret-défensene puisse plus être opposé, *« au nom des objectifs partisans d'un gouvernement ou des intérêts individuels qu'il entendait protéger, sur des dossiers mettant gravement en jeu les libertés ».*

Lire page 12 et notre éditorial page 20

■ Le sida s'étend

Selon l'ONU, trente millions de personnes à travers le monde sont atteintes du sida, et l'épidémie continue de gagner, surtout dans les pays pauvres. p. 3

■ Nationalité et référendum

L'UDF réclame un référendum sur la réforme de la nationalité en débat à l'*Assemblée nationale*. p. 10

■ Le réchauffement de la planète

Dernier volet de notre enquête, consacré aux divergences entre Etats sur les remèdes à l'effet de serre. p. 17

■ Une loi plus dure pour les chauffards

Répression accrue et formation améliorée sont les deux volets du projet de lutte contre la mortalité sur les routes présenté, mercredi 26 novembre, par le ministre des transports. p. 13

■ L'or au plus bas

L'once de métal jaune est tombée sous les 300 dollars, à la suite de la crise financière asiatique. p. 21

■ Le casse-tête des portables

Un guide pour bien choisir son téléphone mobile et s'y retrouver dans le maquis des multiples formules d'abonnement. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1128 - 7,50 F

Mexico : Arizmendi et frère, rapts et enlèvements en tout genre

MEXICO
de notre correspondant

Le commandant Domingo Tassinari a exigé de ne pas apparaître de face sur les petits écrans pour des raisons de sécurité. Mercredi 26 novembre, le chef de la brigade chargée des enquêtes sur les enlèvements dans la capitale mexicaine intervenait pour démentir les rumeurs insistantes selon lesquelles il aurait lui-même *été victime d'une bande de ravisseurs*... Le simple fait que le commandant se soit senti obligé de justifier sa « disparition » d'une semaine – il effectuait en réalité une mission sur laquelle il n'a pas voulu s'étendre – révèle le climat *de psychose créé à Mexico* par la multiplication des enlèvements.

Le doute demeure dans l'esprit de beaucoup de Mexicains, qui s'étonnent de la coïncidence entre la longue absence du chef policier, *dénoncée par son* chauffeur, et la publication dans la presse locale de révélations sur le fonctionnement *de la principale bande de ravisseurs* de la capitale. Selon le quotidien *Reforma*, l'organisation criminelle dirigée par les frères Arizmendi bénéficierait de la protection de plusieurs hauts gradés de la police et de l'armée, ce qui expliquerait son extraordinaire succès depuis un an. Les autorités imputent en effet à cette bande la responsabilité de l'enlèvement d'une douzaine d'hommes d'affaires et de gros commerçants, pour lesquels elle aurait obtenu des rançons de 1 million de dollars (environ 6 millions de francs) en moyenne par personne.

Les témoignages des familles concordent sur *deux points : les frères Arizmendi ne prennent* guère de précautions lors des contacts téléphoniques, ce qui tendrait à confirmer l'existence de complicités au sein de la police, et, surtout, ils font preuve d'une brutalité inouïe à l'égard des victimes.

Dans une déclaration télévisée, la petite-fille d'un grand commerçant d'origine espagnole a raconté, bouleversée, que les ravisseurs de son grand-père, Gumersindo Ruiz, âgé de soixante-dix-neuf ans, lui avaient coupé les deux oreilles avant même de commencer les *négociations avec la famille*. Telle est l'image de marque des Arizmendi, qui mutilent leurs victimes à la machette et les maintiennent enchaînés entièrement nus.

La communauté espagnole, très active dans le commerce de gros et l'épicerie fine, est particulièrement touchée. Selon le consulat d'Espagne, près d'une trentaine de Mexicains d'origine espagnole ont été kidnappés au cours des deux dernières années et certains d'entre eux ont été assassinés malgré le versement d'une rançon. Beaucoup d'autres ont sans doute préféré se taire pour éviter les représailles de leurs *ravisseurs, qui les obligent parfois à fournir les* noms et les coordonnées de plusieurs amis et collègues susceptibles d'être enlevés à leur tour.

Les Espagnols, dont certains commencent à envisager sérieusement un retour dans leur patrie *d'origine, ne sont pas les seuls touchés.* Plus de quatre cents personnes ont été enlevées depuis le début de l'année dans l'ensemble du pays (cinq cent cinquante en 1996). Des chefs d'entreprise mais aussi des agriculteurs et même un jésuite, qui dirigeait une importante maison d'édition religieuse et a disparu *depuis juin malgré le paiement d'une* forte rançon.

Bertrand de la Grange

Feu vert au maïs transgénique

LE GOUVERNEMENT a *autorisé, jeudi 27 novembre*, la mise en culture en France d'un maïs génétiquement modifié. Mis au point par la société suisse Novartis, ce maïs a été rendu résistant à *un insecte ravageur*, la pyrale, et à un herbicide. Un dispositif de « biovigilance » assurera le suivi de sa culture. L'importation de cette céréale, déjà produite aux Etats-Unis, était autorisée depuis 1996. Le gouvernement a, *en revanche, interdit* la mise sur le marché de colza et de betterave transgéniques, qui peuvent transférer leurs gènes à d'autres végétaux. Un débat national sur les plantes transgéniques sera organisé prochainement.

Lire page 26

La réforme des retraites, un terrain en jachère

LES RETRAITÉS descendent dans la rue, les caisses souffrent d'un *déficit chronique*, les partisans de l'épargne-retraite individuelle marquent des points et le gouvernement – absorbé par sa lutte contre le chômage – donne le *sentiment de rester l'arme au pied* : ainsi pourrait-on résumer, en cet automne, la situation sur le front des retraites, à un moment *où de nombreux pays, notamment* en Europe, continuent d'adapter leur système de pension aux réalités économiques et aux évolutions démographiques.

Six mois après le changement de majorité, le terrain de la retraite est encore en jachère. Les quelques milliers de retraités qui ont *manifesté, mardi 25 novembre*, n'ont pas manqué de rappeler au premier ministre qu'il n'avait pas concrétisé l'engagement pris durant sa campagne d'indexer les pensions des 11 millions de retraités sur les salaires nets (et non sur les prix). Sitôt nommé à Matignon, Lionel Jospin s'est empressé *d'oublier cette mesure inscrite* dans la plate-forme du PS, s'avisant sans doute qu'une telle mesure aurait compromis le difficile redressement des régimes de base.

Pour autant, le gouvernement ne peut rester sourd aux inquiétudes *d'une catégorie de Français* qui a vu son pouvoir d'achat sensiblement reculer depuis le début des années 90, même si cette catégorie concentre une part importante du patrimoine des ménages. Les retraités craignent une dégradation *de leur position relative* dans l'échelle des revenus et une forme de déclassement. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a fait un premier pas, mardi 25 novembre, en annonçant que *« 1998 sera une année où nous allons réfléchir et proposer des éléments sur la retraite »*. Si la reprise se confirme, a-t-elle ajouté, ils ne doivent pas rester *« à l'écart des revenus et de l'évolution de la croissance »*. Le PS partage cette analyse. Son nouveau premier secrétaire, François Hollande, a plaidé mardi pour *« une indexation progressive et maîtrisée des pensions sur l'évolution du pouvoir d'achat des salaires nets »*.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 20

Le généalogiste des arts premiers



MAURICE GODELIER

L'ANTHROPOLOGUE Maurice Godelier est pressenti pour le poste de directeur scientifique du futur Musée des arts premiers. Il souhaite mettre sur pied un établissement d'un type nouveau, un musée où, *non seulement des objets venus de* civilisations non occidentales seront présentés, mais où leurs identités sociales et historiques seront explorées.

Lire page 31



هكذا من الامل

ÉDUCATION Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants allemands en grève devaient manifester, jeudi 27 novembre à Bonn, contre les moyens insuffisants de l'enseignement supérieur. Des manifestations s'étaient déjà déroulées depuis le début de la semaine dans plusieurs villes du pays, en particulier à Berlin et à Francfort. ● LES ÉTUDIANTS dénoncent les coupes budgétaires opérées par les Länder (compétents en matière d'éducation), la menace de frais d'études supplémentaires. Ils se plaignent également du manque de professeurs et réclament une réforme du système de bourses. ● LE MINISTRE chargé de l'éducation, Jürgen Rüttgers, explique dans un entretien au *Monde* qu'il comprend les revendications des étudiants qui veulent pouvoir étudier « vite et bien ». Il estime toutefois que les Länder, dirigés en majorité par l'opposition sociale-démocrate, sont responsables des difficultés actuelles.

Les jeunes Allemands manifestent pour le droit à de bonnes études

Des dizaines de milliers d'étudiants s'étaient donné rendez-vous, jeudi 27 novembre, à Bonn, pour dénoncer les conditions d'études dans les universités. Ils exigent notamment des crédits supplémentaires pour améliorer la situation dans des facultés bien souvent vétustes et surpeuplées

BONN
de notre correspondant

Des dizaines de milliers d'étudiants allemands en grève devaient marcher sur Bonn, jeudi 27 novembre, pour protester contre la pauvreté des universités allemandes. Ce rassemblement devait être le point culminant de manifestations organisées depuis une dizaine de jours à Berlin, Bonn et surtout Francfort, où quelque dix mille étudiants ont manifesté mardi. Le mouvement est parti du Land de Hesse, il y a un mois. Au total, près d'une trentaine d'universités sur deux cent trente sont en grève.

Rien à voir avec mai 1968. Le mouvement n'est pas encore structuré. Contrairement à leurs parents, les étudiants ne remettent pas en cause la société, mais réclament plus de crédits. Bibliothèques vides, locaux vétustes, amphithéâtres surchargés et professeurs en nombre insuffisant sont le lot quotidien des étudiants allemands.



Paradoxalement, tous les acteurs de la vie allemande se déclarent solidaires des étudiants : majorité et opposition, syndicats et patronats, professeurs, Etat fédéral et Länder. Mais nul ne se juge responsable du délabrement du système. L'Etat fédéral rappelle notamment à qui veut l'entendre que ce sont les Länder qui sont responsables à 90 % du financement des universités allemandes.

Les universités sont surchargées. Le pays compte 1,9 million d'étudiants pour 970 000 places disponibles : ils devraient être 2,2 millions dans dix ans. Leur nombre a presque triplé en vingt ans alors que l'éducation a perdu beaucoup de terrain dans les priorités budgétaires du pays. En vingt ans, la part du produit intérieur brut que l'Allemagne consacre à ses universités s'est réduite d'un tiers. En période de vaches maigres, les Länder ne cessent de faire des économies, supprimant des postes de professeurs non titulaires.

BIBLIOTHÈQUES SATURÉES

Particulièrement victimes des coupes claires : les bibliothèques. Le manque d'ouvrages et de places dans les bibliothèques est considéré comme un des déficits les plus graves du système par les étudiants en colère.

L'opposition social-démocrate a demandé au Parlement un programme d'urgence de 450 à 600 millions de marks, qui aurait pu selon elle être financé par l'annulation de l'avion de combat européen Eurofighter (dont le programme a été définitivement voté par la majorité des élus du Bundestag, mercredi 26 octobre). Le gouvernement de M. Kohl vient d'accorder 40 millions de marks pour les bibliothèques, alors que de nombreux experts jugent toutefois que les besoins de financement se chiffrent en milliards de marks.

Tout ne se réduit pas à des questions d'argent. Les étudiants reprochent à certains professeurs d'être inaccessibles et de s'intéresser plus à la recherche qu'à leurs étudiants. Dans l'ancienne RDA, certains professeurs venus de l'Ouest n'ont jamais déménagé et passent en coup de vent faire leurs cours.

L'un des problèmes les plus graves du système allemand est la durée des études, beaucoup trop longue. Aujourd'hui, les étudiants qui n'obtiennent le baccalauréat (*Abitur*) qu'à 19 ans, étudient en moyenne six à sept ans. Un Allemand sur dix âgé de 29 ans est encore inscrit à l'Université. Pénurie de cours et retard des professeurs dans la correction des copies alimentent ce phénomène. Dans les matières comme la médecine, la pharmacie ou la gestion d'entreprises, certains étudiants doivent patienter un an avant d'avoir une place. Il n'est pas rare de devoir travailler un an dans un service social avant de pouvoir entamer des études de médecine.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Un projet de loi sur les Universités, devant entrer en vigueur en avril 1998, cherche à améliorer la situation. Les universités devraient proposer des cursus en trois ans, sur le modèle du *bachelor* anglo-saxon. La loi devrait aussi donner plus d'autonomie aux universités et leur permettre de sélectionner jusqu'à 25 % de leurs étudiants, évitant la sélection réalisée actuellement de façon inofficielle.

Cette loi ne tranche pas les choses en revanche sur un sujet tabou, celui des frais de scolarité. Il laisse aux Länder le soin de prendre cette décision, même si le Parti social-démocrate (SPD) réclame leur interdiction sur tout le territoire. Les deux tiers des Allemands y sont défavorables, tout comme les étudiants. A dix mois des élections, le parti d'Helmut Kohl et le SPD ne veulent pas se brouiller avec les électeurs potentiels que sont les étudiants. A Berlin ou dans le Bade-Wurtemberg, on prélève toutefois déjà des droits d'inscription d'un montant de quelques centaines de marks.

Dieter Hundt, le « patron des patrons » allemand, va plus loin et souhaiterait des frais de scolarité compris entre 2 000 et 3 000 marks pour permettre de renflouer les universités. Les partisans des frais de scolarité estiment que les étudiants seront plus motivés et qu'il pourront exiger de meilleures prestations s'ils financent leurs études.

Seul problème : les droits d'inscription prélevés par exemple à Berlin n'ont pas été utilisés pour les universités. Ils ont surtout servi à assainir les finances de la ville. Le dossier des frais de scolarité est d'autant plus urgent à régler que le système de bourses est en perte de vitesse. Seuls 17 % des étudiants de l'Ouest touchent des bourses (remboursables à hauteur de 50 % après la fin des études), pour un montant moyen de 650 marks par mois, contre 37 % en 1982. Le montant total disponible pour ces bourses, qui était de 3 milliards en 1992, devrait se réduire à 1,5 milliard en 1999. Selon une étude de l'Institut de l'économie allemande de Cologne (IW, proche du patronat), les étudiants ne tirent que 13 % de leurs ressources des bourses (17 % en Allemagne de l'Est). Ce sont les parents qui subviennent environ pour moitié à leurs besoins, 28 % des revenus étant obtenus par un emploi annexe.

Ar. Le.

Helmut Kohl en profite pour attaquer l'opposition

Le chancelier Helmut Kohl a déclaré, mercredi 26 novembre, qu'il approuvait la vague de grèves déclenchées par les étudiants et a accusé les Länder de ne pas fournir aux universités les moyens nécessaires à un bon fonctionnement.

S'exprimant devant le Bundestag, le chancelier a rappelé que l'Etat fédéral n'était pas responsable des coupes dans les budgets universitaires, l'éducation étant un domaine réservé des Länder, les Etats fédérés, dont la majorité sont contrôlés par l'opposition social-démocrate (SPD). *« De nombreuses revendications des étudiants sont justifiées et méritent notre soutien et notre sympathie »*, a-t-il déclaré. De leur côté, les Länder répondent qu'ils ne peuvent tout simplement plus injecter de nouveaux fonds dans les universités et insistent sur le fait que Bonn et l'Etat fédéral devraient leur fournir les liquidités nécessaires. – *(Reuter.)*

Jürgen Rüttgers, ministre fédéral de l'éducation, des sciences, de la recherche et de la technologie

« Les manifestants ne veulent pas la révolution mondiale »

« Vous vous êtes déclaré solidaire des étudiants. N'est-ce pas surprenant pour un ministre de l'éducation, dont on peut penser qu'il porte sa part de responsabilité dans la situation actuelle ?

– Depuis trois ans, j'indique que la situation de nos universités doit changer. En Allemagne, il y a 1,9 million d'étudiants pour 970 000 places disponibles. Dans notre système fédéral, ce sont d'abord les Länder qui sont responsables des universités, qu'ils financent à 90 %. L'Etat fédéral n'a en charge que la construction des bâtiments et l'instauration de conditions législatives générales. J'ai de la compréhension pour le fait que les étudiants veuillent améliorer les conditions de leurs études. Les manifestants ne veulent pas la révolution mondiale, mais souhaitent pouvoir étudier bien, vite et sans interruption. En cela, je les soutiens.

– Quelle est la cause de la pénurie de places ?

– Ce fut une décision politique prise dans les années 70. Nous avons en moyenne un tiers d'une classe d'âge qui va à l'Université. Je ne pense pas que cela soit trop. Je pars de l'hypothèse que le nombre d'étudiants en Allemagne va progresser de 1,9 à 2,3 millions dans les années qui viennent.

– Vous avez annoncé 40 millions de deutschemarks de crédits supplémentaires pour les bibliothèques des universités, qui n'offrent pas de capacités suffisantes ni de catalogues à jour. N'est-ce pas symbolique ?

– Non, ce n'est pas seulement symbolique. Si les Länder rajoutent la même somme, nous pourrons augmenter de 20 % le budget d'achat de bibliothèques des Universités. Pendant cette législature, l'Etat fédéral a mis avec les Länder 3,6 milliards de marks supplémentaires dans le cadre d'un programme exceptionnel pour les universités. Dans les jours qui viennent, nous allons mettre 2,5 milliards de marks supplémentaires à disposition pour la création de nouveaux bâtiments.

» Il m'apparaît important que nous menions rapidement à terme une réforme structurelle, afin de donner plus d'autonomie et de flexibilité aux universités. Je me suis déjà entendu avec les Länder pour modifier la loi sur les universités, avec un nouveau texte qui entrera en vigueur le 1er avril prochain.

> « Cela n'a pas de sens que quelqu'un évalue un étudiant en un quart d'heure »

» Cette réforme de structure permettra aux étudiants d'obtenir des diplômes correspondant aux standards internationaux comme les Bachelors, d'une durée de trois ans, et les Masters, qui durent deux ans de plus. Ceci leur permettra de raccourcir la durée des études, trop longues en Allemagne, et allégera les effectifs. Je compte aussi faire passer cette année une réforme du système des bourses, pour que celles-ci aillent à ceux qui en ont réellement besoin.

– Certains Länder, comme Berlin et le Bade-Wurtemberg, veulent introduire des frais de scolarité. Y êtes-vous favorable ?

– Je suis contre les frais de scolarité, car ils n'aident pas du tout les universités. Ce qui est encaissé par les universités est récupéré les années suivantes par les ministres des finances des Länder. De plus, je veux qu'on puisse étudier en Allemagne qu'on ait des parents riches ou pauvres, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il y a des frais de scolarité. Mais, à l'avenir, nous ferons en sorte que le financement des universités soit fonction de leurs performances. Le financement ne dépendra pas seulement du nombre d'étudiants, mais du fait que les étudiants obtiennent leurs diplômes dans les délais normaux. D'autres critères seront pris en compte comme le nombre de brevets déposés ou le nombre d'étudiants étrangers que l'université aura attirés.

JÜRGEN RÜTTGERS

– On dit que les professeurs s'intéressent plus à faire de la recherche qu'à faire travailler leurs étudiants...

– Cela n'a pas de sens. Quand il y a deux étudiants pour une place, on ne peut pas dire que les étudiants sont paresseux ou que les professeurs ne s'intéressent pas à l'université. C'est un miracle qu'au regard de la surcharge de nos universités celles-ci supportent tout à fait la comparaison au regard des standards internationaux.

– Certaines universités voudraient faire elles-mêmes leur sélection d'étudiants. Qu'en pensez-vous ?

– Dans la loi sur les universités, nous avons donné la possibilité aux universités de choisir elles-mêmes jusqu'à 25 % de leurs étudiants. Mais je reste fondamentalement attaché à l'évaluation faite par le baccalauréat allemand. Cela n'a pas de sens que quelqu'un évalue une nouvelle fois un étudiant en un quart d'heure. Je fais plutôt confiance aux enseignants du secondaire, qui connaissent les élèves pour les avoir côtoyés pendant neuf ans. »

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

La crise de croissance des universités gagne l'ensemble des pays européens

ANALYSE

Structures, méthodes et missions traditionnelles doivent être adaptées

L'ALLEMAGNE, le Royaume-Uni et l'Italie subissent, à leur tour, les effets de la crise universitaire qui a secoué la France et la Belgique à l'automne 1995, puis l'Espagne un an plus tard. Amphis surchargés, manque de profs et de moyens, bibliothèques insuffisantes, menaces de sélection et augmentation du coût des études : les manifestations des étudiants, ces derniers jours à Bonn, Londres et Rome, portent les mêmes revendications contre la *« grande misère »* des universités. Ces manifestations sporadiques traduisent une même réalité : les gouvernements éprouvent les plus grandes difficultés à surmonter la crise de croissance qu'ont connue les universités ces quinze dernières années.

Durant cette période, en effet, le nombre d'étudiants – plus de 10 millions dans les quinze pays de l'Union européenne – a doublé. Il n'est pas étonnant que les deux seuls pays à avoir contenu leurs effectifs – l'Allemagne compte 1,9 million d'étudiants, la Grande-Bretagne 1,6 million pour 2,2 millions en France – soient les derniers à subir de plein fouet les soubresauts de cette vague de protestation. Cette forte progression résulte, pour une part, de la volonté commune des Etats d'élever le niveau de qualification des jeunes. Si la France a été la seule à se fixer pour objectif l'accession de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, cette volonté a été globalement partagée dans l'ensemble de l'Europe. La crise économique a, de surcroît, accentué le phénomène en provoquant un allongement des études pour retarder l'entrée dans la vie active.

En proportion, les moyens humains et financiers dégagés par les Etats ou les régions se sont vite révélés insuffisants. Malgré la hausse des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, qui représentaient en 1993, selon l'OCDE, 1,1 % à 1,2 % du PIB dans la majorité des grands pays européens en 1993 (2,2 % aux Etats Unis), la dotation par étudiant n'a, en fait, cessé de se dégrader.

DROITS D'INSCRIPTION

A cet égard, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ne figuraient pas jusqu'à présent parmi les plus mauvais élèves de la classe européenne, loin de là. Avec des effectifs il est vrai plus limités, ces deux pays yconsacraient respectivement, en 1993, 8 240 et 7 900 équivalents dollars (source OCDE) pour 6 030 en France, 5 170 en Italie et 3 840 en Espagne. La poussée enregistrée ces trois dernières années a de toute évidence réduit les écarts.

Pour financer un plan de développement des universités en Grande-Bretagne, le gouvernement travailliste de Tony Blair n'a pas hésité à s'attaquer au tabou de la gratuité des études en instaurant un droit d'inscription de 1 000 livres par an. Bien qu'assortie de prêts avantageux et d'exemptions pour les familles modestes, cette décision, qui n'est qu'un des aspects d'une réforme plus vaste du financement des universités britanniques, continue de susciter des remous. Alors que le projet de loi correspondant est examiné devant le Parlement, plusieurs milliers d'étudiants ont manifesté, mercredi 26 novembre, dans les rues de Londres, pour protester contre cette mesure qui devrait rapporter à l'Etat 150 millions de livres.

Le malaise qui gagne les universités européennes est, en réalité, plus profond. Parce qu'elle n'est plus réservée à une élite et s'est ouverte à de nouvelles générations d'étudiants, originaires des classes moyennes ou populaires, *« l'université traditionnelle doit adapter ses structures, ses méthodes et ses missions »*, relève Andris Barblan, secrétaire général de la Conférence des recteurs européens. Quels que soient les pays, de nouvelles exigences sont apparues : le renforcement de l'autonomie et la modernisation de la gestion des établissements, la professionnalisation des études, auxquels s'ajoutent le développement de la formation continue et l'introduction des nouvelles technologies.

HARMONISER LES DIPLÔMES

Avec plus ou moins de succès, plusieurs pays se sont engagés dans des processus de réforme. En Italie, les étudiants, qui ont manifesté, samedi 22 novembre à Rome, protestent plus contre le traitement de parent pauvre réservé par le gouvernement, qui a pourtant adopté une démarche prudente. La Suède, le Portugal et la plupart des pays de l'Est tentent eux aussi d'adapter leur système à la réalité du XXIe siècle.

Cette concomitance de projets est à l'origine de l'initiative annoncée récemment par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. A l'occasion d'un colloque organisé au printemps pour la célébration du 800e centenaire de la Sorbonne, ce dernier envisage de relancer une politique européenne commune pour harmoniser les formations et les diplômes et de développer les échanges entre les enseignants et les étudiants. Alors que les initiatives de la commission européenne sont jusqu'à présent restées très limitées, cette ambition risque de se heurter à de fortes résistances dans un domaine qui reste la chasse gardée des Etats.

Michel Delberghe

هكذا من الاصل

L'endoctrinement thatchérien a fait long feu, selon une enquête britannique

LONDRES
de notre correspondant

Le chapeau melon a beau avoir cédé la place aux *Spice Girls* – pour combien de temps encore ? – et les fameux Beefeaters de la Tour de Londres être soumis à l'impitoyable concurrence de la Londres d'aujourd'hui, *design*, *swinging* et *cool*, les Britanniques n'ont pas perdu leur placidité traditionnelle. C'est ce que révèle une enquête intitulée « Attitudes sociales britanniques : la fin des valeurs *conservatrices* ? », réalisée par l'institut privé Social and Community Planning Resarch.

Dans ce pays réputé pluvieux, la tornade thatchérienne semble avoir glissé sur les gens comme l'eau sur les plumes d'un canard. Seule exception de marque, l'attitude de moins en moins révérencieuse envers la monarchie. Seulement 20 % des moins de trente ans considèrent la monarchie comme *« très importante »*. Pour la population en général, le pourcentage est passé, en quatorze ans, des deux tiers à un petit tiers.

L'enquête se concentre sur ceux que l'on appelle les « enfants de Thatcher », nés dans les années 60 et entrés dans la vie active sous la férule de la Dame de fer.

Ils sont non seulement plus européens que leurs parents, mais aussi moins susceptibles de voter conservateur. Ils continuent à croire au rôle de l'Etat dans la société – en particulier dans les services publics comme la santé et l'éducation – et sont 90 % à s'inquiéter de l'accroissement des disparités entre riches et pauvres. Ils se plaignent de la *« détérioration des relations de travail »*, demandent à avoir leur mot à dire dans leur entreprise et ne sont plus que 15 % à encore croire que les syndicats sont trop puissants. Ils sont deux fois plus nombreux à vouloir voter labour que tory ou à être proches des valeurs défendues par Tony Blair.

18 ANS DE CONSERVATISME

Ce qui permet au *Financial Times* de titrer sur sept colonnes : *« Les valeurs thatchériennes ont laissé un héritage éphémère. »* Certains diront peut-être que le respectable quotidien de la City a viré au rose, mais ce titre est confirmé par les auteurs du rapport, qui écrivent : *« Les résultats ne prouvent guère que les valeurs thatchériennes des années 80 aient eu un succès retentissant auprès de la génération qui a été formée politiquement et socialement pendant cette période. »*

Comme leurs voisins français, les Britanniques font de moins en moins confiance à leurs hommes – et leurs femmes – politiques, dont l'image a plongé depuis dix ans à un niveau sans précédent. L'augmentation massive de la criminalité au cours de cette période – qui a plus que doublé depuis 1979 – explique, par ailleurs, le renforcement d'un sentiment sécuritaire latent. Un Britannique sur quatre pense qu'il vaut mieux condamner un innocent que de laisser filer un coupable et ils sont 94 % à estimer que les criminels ne sont pas punis assez sévèrement. La politique répressive de Tony Blair et son slogan *« Impitoyable envers le crime comme envers les causes de la criminalité »* séduit de plus en plus les électeurs.

Mais le fait que ceux-ci soient restés imperméables à tant d'années d'endoctrinement thatchérien n'est pourtant pas de nature à rassurer M. Blair à long terme. Certes, il en a bénéficié pour assurer sa victoire électorale retentissante. Mais, remarque l'une des auteurs, Alison Black, dans le *Times* : si cette enquête *« montre combien dix-huit années de conservatisme ont échoué à changer le comportement du public malgré des conditions sans précédent (...), le message pour le Labour est, aussi, qu'il n'est pas facile de changer la mentalité des gens »*.

Patrice de Beer

La pandémie de sida progresse de manière très inquiétante

Chaque jour, seize mille personnes sont contaminées, le plus souvent dans le tiers-monde. Le dernier bilan fait état d'une hausse de 33 % du nombre des personnes séropositives en un an. Ce nombre dépasse aujourd'hui les trente millions

Les différents organismes internationaux en charge de la lutte contre le sida voient *leur pessimisme confirmé par le dernier* bilan épidémiologique rendu public, vendredi 26 novembre, par le programme Onusida des Nations unies. Selon ce rapport, l'infection par le VIH *« est beaucoup plus répandue que l'on ne l'avait jusqu'alors pensé »*. Trente millions de personnes dans le monde vivent avec une infection par le sida – dont un million de moins de quinze ans –, précise le rapport, qui souligne aussi que *« les taux de transmission du VIH ont été très largement sous-estimés, en particulier en Afrique sub-saharienne »*. Dans les pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, les avancées diagnostiques et thérapeutiques permettent en revanche de contenir la progression de l'épidémie.

RENDU PUBLIC mercredi 26 novembre, le dernier bilan épidémiologique dressé par le programme Onusida est plus inquiétant que jamais. A la veille de la journée mondiale consacrée, lundi 1er décembre, à l'infection par le VIH, ce document dresse un tableau à bien des égards dramatique de l'évolution de cette pandémie. Contrairement aux messages souvent teintés d'espérance que diffusaient ces dernières années les responsables de ce programme commun des Nations unies contre le sida, ce rapport affiche clairement le pessimisme qui prévaut aujourd'hui au sein des différents organismes internationaux en charge de la lutte contre cette maladie virale transmissible par voies sanguine et sexuelle.

On explique aujourd'hui à Genève, au siège d'Onusida et de l'Organisation mondiale de la santé, que l'infection par le VIH *« est beaucoup plus répandue qu'on ne l'avait jusqu'alors pensé »*. *« Nous estimons que plus de 30 millions de personnes vivent actuellement à travers le monde avec une infection par le sida, ce qui correspond à un adulte sexuellement actif sur cent. Si les taux de transmission se maintiennent à leur niveau actuel, le chiffre s'élèvera à 40 millions d'ici à l'an 2000. »*

« Plus nous avançons sur cette épidémie et pire c'est, a pour sa part déclaré le docteur Peter Piot, directeur exécutif d'Onusida. *Nous nous rendons compte actuellement que les taux de transmission du VIH ont été très largement sous-estimés, en particulier en Afrique sub-saharienne, qui compte à ce jour le plus grand nombre de personnes infectées. En Afrique du Sud, on estime qu'un adulte sur dix est infecté par le VIH, le nombre de personnes contaminées ayant progressé de plus d'un tiers depuis l'an dernier. En Namibie, le sida tue aujourd'hui presque deux fois plus de personnes que le paludisme, qui est pourtant une cause majeure de mortalité dans ce pays. »*

> « En Afrique du Sud, on estime qu'un adulte sur dix est infecté par le VIH »

Les épidémiologistes travaillant pour les organisations internationales estiment aujourd'hui que près de 6 millions de personnes auront au total été infectées par le VIH cette année. Soit une moyenne de seize mille contaminations par jour. Dans près de six cent mille cas, il s'agissait d'enfants, ce qui fait que le nombre des moins de quinze ans infectés par le virus dépasse actuellement le million.

Selon Onusida, l'infection par le VIH *« a dorénavant atteint des niveaux sans précédent en Afrique sub-saharienne »*. Les experts estiment que, dans cette zone, 7,4 % des personnes âgées de quinze à quarante-neuf ans sont, en moyenne, infectées par le VIH, les taux d'infection variant toutefois largement à travers le continent africain. Outre l'Afrique noire, l'Afrique australe est la zone la plus touchée. Dès le début de cette année, le gouvernement sud-africain estimait à 2,4 millions le nombre de personnes infectées dans ce pays. Au Botswana, le nombre des adultes contaminés a doublé au cours des cinq dernières années. Ces derniers représentent désormais entre 25 % et 30 % de la population adulte. Dans ce pays, l'espérance de vie, qui était passée de 43 à 61 ans de 1955 à 1990, à cause du sida a retrouvé le niveau de la fin des années 60.

La situation est beaucoup plus hétérogène en Asie, où les niveaux d'infection varient énormément de même que les voies de transmission et où l'épidémie est d'apparition plus récente qu'en Afrique. *« Comme plus de la moitié de la population mondiale vit en Asie, de légères variations des taux d'infection équivalent à des différences considérables en nombre absolu de personnes infectées »*, soulignent-on auprès d'Onusida, où l'on confie être très inquiet quant à la situation de l'Inde et de la Chine.

En Inde, en dépit d'une *« surveillance lacunaire »*, les spécialistes situent entre 3 et 5 millions le nombre des personnes infectées. Les tests récemment effectués chez les femmes enceintes de Mumbai ont conclu à des taux d'infection de 2,4 %, cette proportion étant de 4 % à Pondichéry, de 6,2 % chez les chauffeurs routiers de l'Etat de Madras et de 73 % chez les toxicomanes de l'Etat de Manipur.

En Chine, où les autorités reconnaissaient il y a un an l'existence de 200 000 séropositifs, chiffre qui a vraisemblablement doublé depuis, on observe le développement de deux épidémies : l'une touche les toxicomanes vivant dans le Sud-Ouest montagneux du pays, l'autre, plus récente, émerge chez les hétérosexuels vivant sur la façade maritime orientale, où la prostitution joue un rôle majeur dans la diffusion du virus.

L'épidémie progresse aussi rapidement depuis peu dans différents pays d'Europe de l'Est, sous l'influence de l'augmentation de la consommation de drogues par voie intraveineuse responsable de la majorité des 100 000 nouvelles infections estimées pour cette année. *« En Ukraine les toxicomanes représentent 70 % des 25 000 personnes séropositives, la moitié d'entre elles s'étant infectées cette année*, souligne-t-on auprès d'Onusida. *Les responsables russes estiment qu'il y a environ 350 000 toxicomanes habituels dans leur pays et qu'un grand nombre d'entre eux partagent leur matériel d'injection, ce qui favorise la dissémination du virus. Cette dissémination est également facilitée dans ce pays par l'explosion du nombre des maladies sexuellement transmissibles non traitées. »*

L'inquiétude des responsables d'Onusida résulte notamment des nouveaux procédés d'estimation du nombre des personnes infectées. C'est ainsi que les chiffres publiés dans le rapport qui vient d'être rendu public sont près de 33 % supérieurs aux estimations qui avaient été faites en 1996. Il apparaît d'autre part que les taux de transmission de l'infection par le VIH avaient été grandement sous-estimés, notamment en Afrique subsaharienne.

Ce nouveau bilan est dressé alors que les avancées diagnostiques et thérapeutiques permettent depuis peu aux pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale de contenir la progression de l'épidémie ; une situation qui complique encore davantage la tâche des membres d'Onusida qui ne peuvent, dans le tiers-monde, faire état que de quelques rares expériences réussies de prévention.

Jean-Yves Nau

La maladie recule dans les pays industrialisés

L'épidémie de sida recule dans les pays industrialisés sous l'effet conjoint des progrès enregistrés en matière de prévention et de traitement. Pour Onusida, le fossé croissant existant entre les pays développés et ceux en voie de développement ne concerne pas seulement l'ampleur de la propagation de l'infection par le VIH, mais également la mortalité due au sida. En Amérique du Nord, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les nouveaux médicaments antirétroviraux ont en effet permis de réduire la période qui sépare la contamination virale de l'apparition du sida. En Europe occidentale, où 30 000 personnes ont contracté l'infection en 1997, le nombre des nouveaux cas de sida aura diminué de 30 % cette année par rapport à 1995. En Amérique du Nord, on estime à 44 000 le nombre des nouveaux cas d'infection en 1997. Aux Etats-Unis, la première diminution (de 6 %) enregistrée du nombre de cas s'est produite en 1996, et l'on s'attend à une plus grande réduction cette année.

Le responsable du plan humanitaire de l'ONU en Irak dénonce une situation déplorable

Nul ne peut être « impartial » face à la souffrance de la population, estime M. Halliday

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, doit présenter lundi 1er décembre un rapport au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Irak depuis l'entrée en vigueur du programme « Pétrole contre nourriture ». Le responsable de ce programme à Bagdad, Dennis Halliday, qui a pris connaissance de ce rapport, le juge insuffisant par rapport aux conditions de vie de la population irakienne.

DENNIS HALLIDAY, responsable à Bagdad du programme humanitaire de l'ONU pour l'Irak, plus connu sous l'appellation « Pétrole contre nourriture », est déçu par la teneur du rapport que le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, doit transmettre lundi 1er décembre au Conseil de sécurité à propos dudit programme. Selon M. Halliday, ce rapport reste en deçà des exigences de la situation humanitaire déplorable qui sévit dans ce pays.

Dans une lettre adressée à M. Annan et dont *Le Monde* a obtenu une copie, M. Halliday déplore que *« la version finale »* du rapport soit *« un document manquant de substance »*, d'*« analyse sectorielle adéquate de la situation humanitaire »* et de *« recommandation »* spécifique pour la suite. *« Ce qui est maintenant nécessaire,* écrit M. Halliday, *c'est que vous vous exprimiez d'une voix claire »*, pour dire que *« les niveaux de malnutrition persistants (33 % des enfants et 25 % des adultes) ainsi que la souffrance du peuple irakien qui en découle nécessitent qu'on y réponde mieux, de façon immédiate. Je crains que, si vous ne prenez pas une position forte pour demander des niveaux de financement plus importants, la mort des nouveau-nés, des enfants, des malades et des vieillards ne continue »*, ajoute le responsable du programme humanitaire.

M. Halliday estime que, aussi longtemps que dureront les sanctions plurielles imposées à l'Irak après l'invasion du Koweït, le Conseil de sécurité *« doit compenser le manque de devises par une certaine flexibilité pour faciliter l'approvisionnement, afin de subvenir aux besoins essentiels du peuple d'Irak »*.

L'UNICEF PRÉOCCUPÉE

La formule « Pétrole contre nourriture » autorise l'Irak à vendre du pétrole tous les six mois, pour un montant global de 2 milliards de dollars, afin de subvenir aux besoins urgents de la population en produits alimentaires et pharmaceutiques. Elle devrait être reconduite en décembre par le Conseil de sécurité. Les observateurs de l'ONU sur place et de nombreux diplomates la jugent insuffisante, d'autant que sur ces 2 milliards doivent être prélevés les frais de la commission chargée du désarmement de l'Irak (Unscom), de premières compensations aux victimes de l'invasion du Koweït et un quota précis pour l'approvisionnement de la seule région du Kurdistan.

M. Halliday déplore dans sa missive que *« le bureau du programme Irak à New York pense que je ne suis pas impartial »*. *« Je crois fermement,* ajoute-t-il, *qu'aucun de nous ne peut être impartial lorsqu'il s'agit d'enfants qui meurent par manque de nourriture et de médicaments accessibles. »* Il demande que soit mis fin *« aux interférences politiques dans ce programme d'assistance humanitaire »*.

D'après le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), 32 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique dans le nord et le sud de l'Irak, ce qui représente une augmentation de 72 % depuis que l'embargo a été imposé à Bagdad. Près d'un quart des enfants – 23 % environ – sont d'un poids inférieur à la normale, deux fois plus que les enfants de Jordanie ou de Turquie, indique un communiqué de l'Unicef rendu public mercredi à New York.

D'après l'Unicef, il n'y a eu *« aucune amélioration depuis la dernière enquête faite en 1996 »*, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la formule dite « Pétrole contre nourriture ». L'Unicef est aussi préoccupée par le fait qu'environ un quart des enfants âgés de six à onze ans ne sont pas scolarisés. Les enfants doivent *« être protégés des conséquences des sanctions. Sinon ils vont continuer à souffrir, et cela nous ne pouvons l'accepter »*, insiste Philippe Heffinck, représentant de l'Unicef à Bagdad cité dans le communiqué, pour qui ce sont les enfants *« qui souffrent le plus des difficultés économiques »* liées à l'embargo.

M. Na.

Bagdad fait une offre aux Nations unies

Les Etats-Unis ont appelé la commission de l'ONU chargée de désarmer l'Irak (Unscom) à tenir compte de la proposition de Bagdad de lui ouvrir les portes des *« sites présidentiels »*. *« Toute offre irakienne doit être jugée par l'Unscom à l'aune de son objectif »*, qui consiste à *« localiser et détruire les armes de destruction massive »*, a estimé, mercredi 26 novembre, le département d'Etat. Bagdad avait annoncé peu auparavant qu'il invitait *« deux délégués de chaque pays représenté au sein de l'Unscom »* et *« cinq délégués (...) de tous les pays membres du Conseil de sécurité »* à se rendre sur les sites présidentiels *« pour une semaine ou un mois »*, afin qu'ils constatent que ces lieux ne sont pas des caches d'armes de destruction massives. – *(AFP.)*

Le Parlement européen veut enquêter en Algérie dès janvier

Le chef de la diplomatie algérienne est à Bruxelles

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Se réclamant du « droit de savoir », le Parlement européen veut envoyer une délégation en Algérie dès le mois de janvier, afin de s'entretenir avec les parlementaires algériens. André Soulier (PPE-France), le président de sa sous-commission des droits de l'homme, l'a répété avec force, mercredi 26 novembre, à l'issue des deux jours d'audition, dont une partie à huis-clos, sur la situation en Algérie.

Il a émis le souhait qu'Ahmed Attaf, le ministre algérien des affaires étrangères, en visite de travail à Bruxelles, le jeudi 27 novembre, et qui devait débattre alors avec la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, puisse donner son aval à cette demande, déjà exprimée dans une résolution votée en session plénière en septembre.

« Il n'y a pas d'ingérence, nous n'engageons pas les exécutifs, nous voulons parler aux députés algériens, toutes tendances politiques confondues », a fait valoir M. Soulier. Daniel Cohn-Bendit (Verts-Allemagne), qui est le rapporteur sur le projet d'accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie, croit que cette mission du Parlement européen, pour remplir son rôle devra, outre les députés, rencontrer des journalistes, des représentants de la société civile, mais aussi des islamistes : *« Je suis personnellement en faveur d'un débat avec les gens avec lesquels le gouvernement algérien discute,* a-t-il dit. *Or il y a des discussions avec des islamistes emprisonnés et, d'autre part, l'AIS* (Armée islamique du salut, « branche » militaire de l'ex-Fis, Front islamique du salut) *a décrété l'arrêt de ses activités militaires. On ne peut pas me demander de faire moins que le gouvernement algérien. »*

Le député vert s'est dit *« sonné »* par ce qu'il avait entendu au cours de ces deux journées et *« doublement sonné »* par les témoignages faits à huis-clos, notamment sur les disparitions (un avocat a fait état de quatre cents dossiers de disparus) et sur les atteintes aux droits de l'homme. *« Nous avons tous ressenti qu'il n'y a pas une seule vérité »*, a observé M. Cohn-Bendit, et M. Soulier a parlé de *« vision diamétralement opposée quant aux causes de la violence et aux responsables de celle-ci »*.

Les intervenants européens ont vivement attaqué le gouvernement algérien. Isabelle Scherer, la représentante d'Amnesty International, a critiqué le refus des autorités de mener des enquêtes sur les cas de tortures ou d'exécutions extrajudiciaires soumis par son organisation. Robert Menard, le directeur de Reporters sans frontières, s'en est pris au Parlement européen et à ses résolutions *« indignes »* ou *« affligeantes »*. *« Attendez-vous qu'il y ait deux cent mille morts avant de mettre en cause le gouvernement algérien ? »*, a-t-il lancé, suscitant quelques timides réactions. Ahmed Lahouri, ancien journaliste à l'APS, a dénoncé les pressions sur la presse.

L'Association des victimes du terrorisme demande aux parlementaires de « ne pas se tromper de combat »

« Ce que j'ai entendu jusqu'à présent, c'est un ramassis d'insultes envers les journalistes encore en vie et envers les confrères assassinés... nous avons couvert les massacres, à aucun moment nous n'avons subi la censure du pouvoir », s'est exclamée Fawzia Ababsa, journaliste et membre de l'Association pour l'égalité devant la loi entre les femmes et les hommes. Abdelmadjid Azzi, le secrétaire général de l'UGT (l'Union générale du travail), s'est dit *« sidéré de ce qu'il avait entendu »*. Leila Aslaoui, la représentante de l'Association des victimes du terrorisme, dont le mari a été assassiné par les intégristes, a reproché à Amnesty International de parler de ceux-ci, dans ses rapports, comme l'*« opposition armée »*. *« Nous, en Algérie, nous savons qui tue et nous savons qui nous protège... oui, il y a des dépassements, des abus de droit, des personnes disparaissent, sont torturées. Mais ce sont des cas isolés, il n'y a pas institutionalisation des excès »*, a-t-elle indiqué, demandant aux parlementaires de *« ne pas se tromper de combat, ne pas se tromper de cible »*.

« Le Parlement européen est le noyau dur d'une réflexion sur la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Cette situation de noyau dur nous impose d'intervenir en Algérie », a expliqué M. Cohn-Bendit.

Philippe Lemaître

Les relations entre Israël et les Etats-Unis prennent un tour acrimonieux

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le ton est monté d'un cran supplémentaire, mercredi 26 novembre, entre les Etats-Unis et le premier ministre israélien. Dans un entretien à la chaîne américaine CNN, Benyamin Nétanyahou, interrogé sur le point de savoir s'il se sentait *« humilié »* de n'avoir pas été reçu par le président Bill Clinton, lors de son passage aux Etats-Unis la semaine passée, a répondu qu'en politique internationale *« rien n'est personnel »*. Quand il y a insulte, a-t-il dit, elle est dirigée contre *« la fonction »* de premier ministre. *« Et dans ce cas-là, c'est l'Etat juif tout entier qui se sent humilié. »*

En tout état de cause, a poursuivi le chef du gouvernement, *« ce genre de tactique »* n'est pas *« digne de nations alliées, ou de dirigeants amis et je suis sûr que les Etats-Unis seraient d'accord avec moi s'ils y réfléchissaient... »* A la question : *« Vous sentez-vous insulté ? »*, il a répondu : *« Je n'ai pas dit cela, je dis que nous ne nous laisserons pas insulter... »*

M. Nétanyahou a bien voulu *« reconnaître que les Etats-Unis ont de larges intérêts au Proche-Orient »*. Se sachant soutenu par une majorité bipartisane au Congrès, il a rappelé qu'*« il y a eu de nombreux désagréments entre Israël et les Etats-Unis depuis la guerre des six jours »* (juin 1967) et que *« parfois nous pouvons encore diverger sur certains points »*. L'administration Clinton souhaite la réanimation du processus de paix avec les Palestiniens, une suspension de la colonisation juive des territoires occupés et, conformément aux accords d'Oslo, elle demande que l'armée israélienne effectue un nouveau retrait territorial *« conséquent »* hors desdits territoires.

POSITION PALESTINIENNE EXTRÊMEMENT FAIBLE

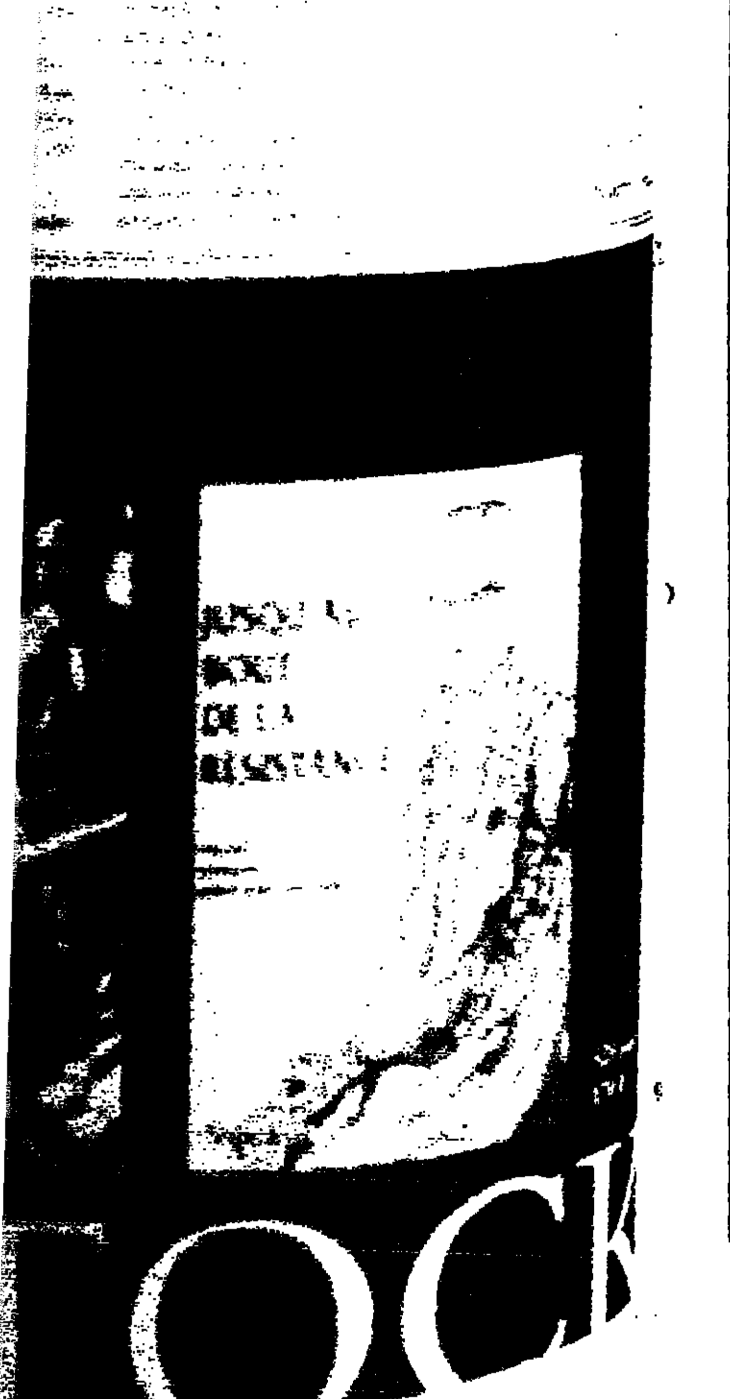
Le premier minstre a réuni, mercredi, son gouvernement pour essayer de lui faire accepter le « principe » d'un nouveau retrait territorial – limité, selon la presse, à 6 ou 8 % de la Cisjordanie. Apparemment, la majorité de ses ministres et la majorité de la coalition parlementaire ne veulent pas entendre parler d'un nouveau retrait, même limité. Après six heures de débat, le gouvernement a renvoyé la question à dimanche.

M. Nétanyahou a expliqué à CNN que sa proposition consiste à n'offrir aux Palestiniens qu'un *« seul et dernier »* retrait territorial limité – alors que les accords signés en prévoyaient encore trois – avant d'entrer dans les négociations sur le statut définitif de tous les territoires occupés et sur les autres questions en suspens. *« Le pouvoir israélien n'est pas sérieux »*, a commenté Nabil Shaath, l'un des ministres de Yasser Arafat. Les Palestiniens, qui ne veulent pas entrer dans la négociation finale en position d'extrême faiblesse – avec 10 % ou 12 % seulement de la Cisjordanie sous leur contrôle effectif, alors qu'ils en espéraient 90 % – risquent de devoir affronter une forte pression américaine qui, selon eux, a déjà commencé.

En tout état de cause, a encore expliqué le numéro un israélien, *« nous devons d'abord définir entre nous* [les membres du gouvernement], *quelles sont les régions* [des territoires palestiniens occupés] *qui sont nécessaires à notre défense »*, à assurer la sécurité des Israéliens, notamment des colons. *« Et puis, il y a la question des sites historiques* [à Hébron, Naplouse, Jéricho, Bethléem, etc.] *et enfin celle de l'eau »* (Israël tire le tiers environ de sa consommation d'eau des nappes phréatiques de Cisjordanie occupée), a-t-il dit.

M. Nétanyahou ne veut pas d'une *« autodétermination débridée »* des Palestiniens ni d'un Etat indépendant qui *« aurait des pouvoirs souverains complets dont certains pourraient représenter un danger mortel pour la sécurité d'Israël »*.

Patrice Claude



هكذا من الأصل

La mort de Jorge Mas Canosa pourrait favoriser l'aile « modérée » des anticastristes de Miami

La disparition du dirigeant prive Fidel Castro d'un « formidable ennemi »

La disparition du « caudillo de Miami », qui incarnait l'intransigeance la plus nette à l'égard du régime castriste, laisse les quelque 1,5 million de Cubains installés aux Etats-Unis incertains quant à la ligne à suivre. Alors que les relations entre Washington et La Havane sont dans l'impasse, de nombreuses voix de la communauté cubano-américaine estiment que la politique d'embargo montre ses limites.

NEW YORK
de notre correspondante

Fidel Castro n'aura pas seulement résisté à au moins neuf présidents américains, il aura aussi survécu à son pire ennemi, Jorge Mas Canosa, le leader le plus puissant des Cubains de l'exil, emporté le 23 novembre à Miami par la maladie, à l'âge de cinquante-huit ans, sans avoir revu sa terre natale (*Le Monde* du 25 novembre). Si les milliers de sympathisants qui ont suivi, le 25 novembre, son cercueil recouvert du drapeau cubain à travers les rues de Little Havana ont crié à l'unisson « *Adelante !* », en jurant de poursuivre son combat pour la liberté à Cuba, sa relève au sein d'une communauté traditionnellement fragmentée est loin d'être assurée.

Sa disparition laisse pourtant un grand vide dans les relations cubano-américaines. Parfois surnommé le « caudillo de Miami » en raison de son style autoritaire, Jorge Mas Canosa, arrivé sans un sou en 1960, puis devenu un richissime entrepreneur, est l'homme qui a le plus influencé la politique cubaine des Etats-Unis au cours des vingt dernières années. A travers sa Fondation nationale cubano-américaine (FNCA), créée sur les conseils du président Reagan en 1981, il a joué un rôle important dans la création de Radio-Marti, qui diffuse vers Cuba, à l'aide de fonds gouvernementaux américains, les informations de l'opposition anticastriste. Son influence fut aussi décisive dans l'élaboration de deux textes qui ont renforcé l'embargo économique américain, la loi Torricelli de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996.

INTRANSIGEANCE OU DIALOGUE ?

Très critiqué pour son intransigeance par les courants de l'exil favorables au dialogue avec Fidel Castro, Jorge Mas Canosa a réuni dans le deuil l'ensemble des cubano-américains. L'écrivain Uva de Aragon, qui dirige à l'université internationale de Floride l'Institut de recherche cubain, reconnaît avoir passé une heure et demie devant son cercueil en dépit des désaccords de fond qu'elle avait avec le défunt ; elle souligne aussi l'ampleur inattendue des démonstrations de sympathie après sa mort : « *Ce n'est pas tant son style ni ses idées que les gens ont voulu honorer*, dit-elle, *que l'engagement de toute une vie et une cause : celle de la liberté à Cuba.* » Or si la quasi-totalité du million et demi de Cubains exilés aux Etats-Unis partagent cet idéal, ils sont parfois opposés sur les moyens d'y parvenir. Jorge Mas Canosa et sa Fondation incarnaient la volonté d'isoler le régime castriste en l'étouffant par l'embargo, tandis que des voix de plus en plus nombreuses, face à ce qu'ils considèrent comme l'échec de l'embargo, recommandent ces dernières années une politique inverse : celle d'un dialogue culturel et politique qui condamnerait le régime à s'ouvrir.

Puissant instrument de lobbying à Washington où elle a dispensé des millions de dollars, la Fondation va survivre à Jorge Mas Canosa, peut-être même sous la direction de son fils aîné, Jorge Jr, dont on notait, ces derniers jours à Miami, les qualités de leader. Mais la disparition d'un personnage aussi fort, estime Damian Fernandez, autre expert de l'université internationale de Floride, pourrait créer un espace propice aux courants modérés de l'exil, qui n'auront plus, désormais, la préoccupation de se positionner par rapport à lui. Parallèlement, souligne Uva de Aragon, « *Fidel Castro perd là un formidable ennemi, sur lequel il pouvait appuyer son discours. Il sera plus difficile pour lui de traiter avec des groupes modérés* ».

Les relations entre Washington et Cuba sont dans l'impasse depuis la destruction par les autorités cubaines, l'an dernier, de deux petits avions civils pilotés par l'organisation cubano-américaine Hermanos Al Rescate, dont quatre membres furent tués. En 1995 pourtant, Jorge Mas Canosa perdait du terrain et criait à la trahison lorsque le président Clinton, sans même lui demander son avis, décidait de renvoyer à Cuba les « *balseros* » (boat people) qui tentaient de gagner la Floride à bord de radeaux. Lors d'une interview accordée alors au *Monde*, Jorge Mas Canosa ne jugeait même pas certain le maintien de l'embargo : « *Il y a trois mois, je vous aurais répondu sûr à 100 %*, nous avait-il dit. *Aujourd'hui, je n'en suis sûr qu'à 80 %.* » Il admettait l'émergence autour de Fidel Castro d'« *agents du changement* », « *des technocrates, des vice-ministres qui ont remplacé la vieille garde et qui poussent à de réelles réformes* ». A Washington, l'administration envisageait concrètement d'encourager ces changements par une politique privilégiant la carotte sur le bâton. Mais l'incident des avions et le durcissement du régime à La Havane tuèrent dans l'œuf cette politique, sans que Jorge Mas Canosa eût à lever le petit doigt. Le Congrès républicain vota la loi Helms-Burton, que Bill Clinton ne pouvait plus, désormais, refuser de promulguer.

L'ARME DE LA DOLLARISATION

Dans un éditorial consacré à la mort du leader cubano-américain, le *New York Times* a appelé mardi l'administration Clinton à « *tourner la page* » et à « *renoncer à des approches qui n'ont ni entamé la tyrannie de Fidel Castro ni atténué les souffrances de son peuple* ». « *En réalité*, résume le quotidien, *la loi Helms-Burton a fait plus de mal aux Etats-Unis qu'à M. Castro.* » Il y a peu de chances que cet appel soit entendu ; aujourd'hui, Cuba n'est pas une priorité pour Washington, et M. Clinton, interrogé à la mi-octobre sur la question lors d'une visite à Buenos Aires, avouait sa perplexité. « *La balle est dans le camp de Cuba* », a-t-il répété, tout en rendant un hommage, très remarqué à Miami, au système cubain d'éducation et de santé, « *meilleur que dans la plupart des autres pays* ».

En fait, de nombreux experts pensent que la pression sur le régime viendra de la dégradadation de l'économie cubaine et de la dollarisation, qui a entraîné des inégalités flagrantes dans un système où elles étaient théoriquement inexistantes. Or les « *remesas* » – l'argent que les exilés font parvenir à leurs familles et dont le montant –, qui ne cessent de croître (de 800 millions à 1 milliard de dollars l'an dernier, selon les estimations), creusent jour après jour ces inégalités. Pour Gilliann Gunn, spécialiste de Cuba à l'université Georgetown à Washington, « *l'inégalité sociale est aujourd'hui un grand foyer d'instabilité. Le niveau d'alimentation des Cubains qui n'ont pas accès aux dollars est comparable à celui de 1994* », lorsque les pénuries avaient provoqué des émeutes et jeté les « *balseros* » à la mer.

La dollarisation, relève Ana-Julia Jatar, économiste à l'institut de recherche Inter-American Dialogue, fait difficilement co-exister l'élite traditionnelle, militaires, médecins et enseignants, qui n'ont pas un sou, et la nouvelle élite des dollars. « *L'amertume de l'ancienne contraint le pouvoir à étouffer l'émergence d'un secteur privé au sein de la nouvelle élite, qui, à son tour, est frustrée* », estime Ana-Julia Jatar. Mais le régime, « *pris au piège de ces inégalités* », ne peut plus retourner en arrière.

Sylvie Kauffmann

La crise politique en Inde fait chuter la roupie et pourrait entraîner de nouvelles élections

La dépréciation de la monnaie indienne n'est pas liée à la tempête monétaire du Sud-Est asiatique

A New Delhi, les incertitudes politiques qui ont fait chuter la Bourse se poursuivent. Le parti du Congrès, qui avait déclenché la crise en menaçant de retirer son soutien au gouvernement, cherche maintenant une issue à l'affrontement. Mais le Front uni, coalition du premier ministre, Inder Kumar, a rejeté, mercredi 26 novembre, un compromis. La crise politique, risque aussi de paralyser les réformes économiques.

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

La crise politique qui se prolonge en Inde, faisant peser la menace de nouvelles élections, entraine depuis une quinzaine de jours une chute de la roupie. La monnaie indienne est tombée, mercredi 26 novembre, pour la troisième journée consécutive, à son plus bas niveau historique par rapport au dollar, cotant 38,55 roupies pour 1 dollar. La dernière baisse comparable remontait à février 1996. La chute de la roupie, qui s'est dépréciée de 5,27 % ces deux dernières semaines, n'a toutefois rien de comparable avec celle des monnaies du Sud-Est asiatique.

La tourmente monétaire qui secoue les pays de l'Asean épargne globalement l'Inde, dont l'économie reste très peu ouverte. *« Avec un taux d'ouverture économique de 22 %, l'un des plus faibles du monde, l'Inde a une économie très largement autocentrée qui lui épargne les remous que connaissent ses voisins d'Asie du Sud-Est, aux économies très ouvertes sur le monde »*, explique un expert. La convertibilité de la roupie est limitée aux opérations courantes et les mouvements de capitaux restent contrôlés.

De plus, les économistes conviennent que la roupie était surévaluée – *« d'environ 10 % fin juillet »*, affirme un financier –, entraînant une dégradation du commerce extérieur d'autant plus importante que les monnaies des pays concurrents de l'Inde (Pakistan, Bangladesh, notamment) ont récemment subi plusieurs dévaluations. La banque centrale indienne voulait étaler cette dépréciation sur plusieurs mois. Sa stratégie fonctionnait parfaitement puisque, depuis la fin du mois d'août, la roupie avait perdu 6,6 % de sa valeur par rapport au dollar. La situation s'est toutefois brusquement emballée avec la crise politique qui menace le gouvernement. Le parti du Congrès menace de retirer son soutien au gouvernement de Front uni d'Inder Kumar Gujral si ce dernier n'exclut pas de ses rangs un parti tamoul mis en cause dans un rapport sur l'assassinat en 1991 de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi.

« Chacun a surréagi, explique un économiste, *d'autant plus que l'impasse politique s'est ajoutée au malaise, dû déjà au ralentissement de l'économie, à la révision à la baisse des taux de croissance, au dérapage budgétaire. »* Selon le secrétaire au ministère indien des finances, Montek Singh Ahluwalia, le gouvernement prévoit maintenant une croissance de 6 %, au lieu des 7 % annoncés, pour l'année fiscale qui se termine en mars 1998. Pour éviter toute panique, la banque centrale soutient la roupie.

Elle aurait ainsi dépensé 1,5 milliard de dollars ces deux dernières semaines. Les réserves en devises se montant à environ 26 milliards de dollars, soit à peu près huit mois d'importations, la banque, qui aurait encore dépensé quelque 100 millions de dollars mercredi, a plus ou moins les moyens de contrôler la situation.

Face à cette dépréciation de la roupie, la Bourse de Bombay, la principale d'Inde, a retrouvé mercredi sa valeur après avoir chuté de près de 120 points lundi. Mais celle-ci reste toutefois faible (– 25 % depuis le mois d'août). Plus inquiétant est toutefois le ralentissement des investissements extérieurs et le fait que dans les deux premières semaines de novembre le portefeuille d'investissements étrangers ait chuté de 58 millions de dollars. La somme est faible mais significative dans la mesure où les montants sont dérisoires comparés aux grandes Bourses étrangères. La morosité ambiante ne peut d'autre part que s'accentuer, dans la mesure où l'incertitude politique risque de paralyser encore plus l'action du gouvernement vis-à-vis des réformes économiques qui marquent le pas.

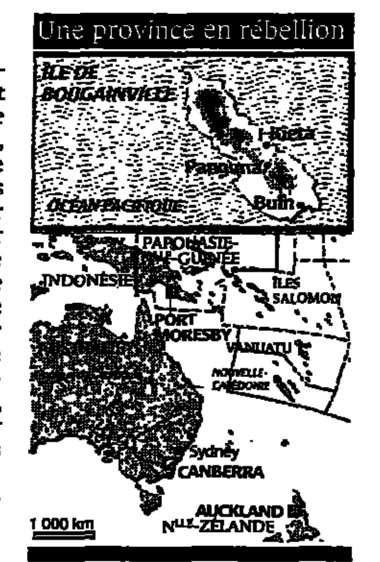
Françoise Chipaux

Une force de pacification désarmée pour l'île rebelle de Bougainville

AUCKLAND
de notre correspondante

Partant du principe qu'un hélicoptère en peinture camouflage ferait trop « guerre » et qu'un hélicoptère blanc ferait trop « Nations unies », les Néo-Zélandais ont décidé de peindre leurs trois Iroquois envoyés en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour surveiller la trêve des combats sur l'île de Bougainville en orange vif. Le major Fiona Cassidy, porte-parole de l'armée néo-zélandaise, estime qu'ainsi *« ils se détacheront bien »* sur les montagnes de jungle. Qu'ils ne seront pas confondus avec les Iroquois australiens, qui, par le passé, auraient servi à l'armée papoue pour tirer sur les rebelles sécessionnistes de l'île. La force d'observation multinationale annoncée la semaine dernière par le premier ministre papou, Bill Skate, aura en outre la particularité d'être totalement désarmée. *« Cela semble logique puisque l'on demande à toutes les parties en présence de baisser les armes »*, commente le ministre des affaires étrangères néo-zélandais, Don McKinnon.

« Logique » mais risqué, au vu des assassinats, massacres de civils, vendetta et autres actes barbares commis par toutes les parties dans cette sale guerre qui, en neuf ans, a déjà coûté la vie à dix mille personnes. Après de nombreuses conférences de paix, qui ont toujours échoué, la tentative avortée de mater la rébellion en faisant appel à une force de mercenaires (*Le Monde* du 6 mars), le déploiement des 250 militaires, principalement néo-zélandais et australiens mais également originaires de Fidji, Tonga et Vanuatu, dans le cadre de l'opération *« Belisi »*, (*« Paix »* en pidjin, la langue régionale), pour aller surveiller la trêve des combats sur l'île de Bougainville, a peut-être enfin apporté une paix durable à la province rebelle.



En juillet et en octobre, les nombreux chefs de factions locales (sécessionnistes et antisécessionnistes) se battant sur Bougainville se réunirent en Nouvelle-Zélande. Une trêve des combats, assortie du retrait progressif des forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée, fut décidée. Le 17 novembre, le premier ministre papou, Bill Skate, annonça donc le déploiement de cette force d'observation, sous commandement néo-zélandais. Il affirma que depuis la trêve d'octobre la situation sur Bougainville s'était considérablement détendue. Au terme de nouveaux pourparlers, qui eurent lieu en Australie du 20 au 24 novembre, un sommet historique entre Bill Skate et le chef de l'Armée révolutionnaire de Bougainville (sécessionniste), Francis Ona, doit avoir lieu en janvier en Nouvelle-Zélande. Une paix définitive devrait alors pouvoir être négociée. Les militaires ont déclaré que la principale menace à Bougainville serait la malaria. Mais Bougainville n'étant pas *« l'endroit le plus paisible sur terre »*, comme le dit Don McKinnon, une force d'action rapide sera à bord de la frégate néo-zélandaise *Canterbury* qui mouillera aux abords de l'île, *« au cas où »*. Bien que les quelques Australiens et Néo-Zélandais arrivés en reconnaissance aient été accueillis comme des libérateurs à Bougainville, certains rebelles mal identifiés ont prévenu que leur sécurité n'était pas assurée. Le reste des troupes doit arriver début décembre. A défaut d'armes, les militaires néo-zélandais de l'opération *Belisi* ont prévu d'emporter des ballons de foot et de rugby, ainsi qu'une douzaine de guitares. *« Belisi »* signifie également *« relax »*, commente le major Cassidy, qui veut, de toute évidence, croire à la paix.

Florence de Changy

Kinshasa autoriserait finalement l'ONU à enquêter sur les massacres

LE GOUVERNEMENT de Kinshasa s'est engagé, mercredi 26 novembre, à laisser l'équipe des Nations unies, chargée d'enquêter sur les massacres de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre, commencer immédiatement ses investigations. Recevant pour la première fois le chef de la mission d'enquête, le juriste togolais Atsu Koffi Amega, le ministre de la reconstruction, Etienne Richard Mbaya, lui a déclaré publiquement : *« Rien ne vous empêche de démarrer votre mission ; cette fois, là où vous voulez. »*

M. Mbaya, qui préside le comité de liaison chargé des relations entre le gouvernement et la mission d'enquête, a indiqué à son interlocuteur qu'il avait *« la possibilité de* [le] *faire recevoir jeudi par le chef de l'Etat »*, précisant que jamais personne n'avait *« mis un frein »* à l'enquête des Nations unies. Depuis son retour à Kinshasa il y a deux semaines, la mission n'avait pas encore été reçue par le comité. Cette audience était le préalable au début effectif des investigations sur les massacres perpétrés dans l'ex-Zaïre de mars 1993 à décembre 1997. Celles-ci concernent notamment les accusations portées contre les troupes de Laurent-Désiré Kabila lors de leur conquête militaire du pays.

Kinshasa, qui n'a jamais caché son hostilité à une telle enquête, bloquait le début des investigations depuis des mois, en dépit des pressions internationales. Le 18 novembre, après une première mise en garde du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, Bizima Karaha et Mwenze Kongolo, avaient reçu M. Amega et lui avaient promis une réunion rapide avec le comité de liaison, avant le déploiement des enquêteurs à travers le pays. Cette promesse n'ayant pas été suivie d'effet, le secrétaire général de l'ONU avait annoncé mardi soir le retrait de la mission dans un délai de quarante-huit heures, si aucun progrès n'était enregistré. M. Annan souhaitait même un retrait immédiat. Mais les Etats-Unis ont fait pression sur le secrétaire général pour qu'il ajourne sa décision, ont affirmé des diplomates accrédités à New York. Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, doit se rendre à Kinshasa le 12 décembre, au cours d'une tournée africaine.

Le retrait de la mission, s'il avait constitué un grave revers pour Kofi Annan, aurait également eu des conséquences sur la reprise de l'aide internationale à la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). Plusieurs bailleurs de fonds – dont l'Union européenne et le Japon – conditionnent leur aide au bon déroulement de cette enquête.

En août et septembre, la mission avait effectué un premier séjour, de plus d'un mois, à Kinshasa mais n'avait pas été autorisée à travailler, se heurtant au refus du gouvernement de la voir se rendre en province, notamment dans la région de Mbandaka (nord-ouest). M. Annan avait alors rappelé, début octobre, les enquêteurs à New York pour *« consultation »* avant de les dépêcher de nouveau à Kinshasa, sur la base d'*« engagements »* pris le 25 octobre par le président Kabila.

A New York, le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard, a indiqué que la mission préparait activement son déploiement sur le terrain. Mais un haut responsable des Nations unies a estimé que *« la mission* [avait] *peu d'espoir d'être en mesure de faire un travail sérieux »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le Kenya légalise plusieurs partis d'opposition

NAIROBI. Les autorités kényanes ont reconnu légalement tous les partis d'opposition dont la demande d'enregistrement était en attente, a indiqué, mercredi 26 novembre, la présidence de la République. Cette reconnaissance officielle, avant les élections présidentielle et législatives du 29 décembre, concerne des partis que le gouvernement avait, à de nombreuses reprises, refusé de légaliser. Safina (arche de Noé, en swahili), le parti de l'opposant blanc Richard Leakey et du dissident Koigi wa Wamwere, ainsi que le Parti islamique du Kenya (IPK) du prédicateur Khalid Balala, sont les principaux bénéficiaires de cette décision. Richard Leakey – ancien directeur des services kényans de la faune (KWS) – a rejeté l'idée qu'il puisse être lui-même candidat à l'élection présidentielle. Il a estimé que la reconnaissance tardive des partis d'opposition était une tactique délibérée du pouvoir pour prendre à contre-pied le mouvement démocratique et diviser l'opposition. – *(AFP, Reuter.)*

La justice cubaine condamne un Américain à quinze ans de prison

LA HAVANE. L'Américain Walter Van der Veer, électricien au chômage de Miami, âgé de quarante-six ans, accusé de *« promotion d'action armée contre Cuba »* et d'*« actions contre la sécurité de l'Etat »*, a été condamné à quinze ans de prison par le tribunal provincial de La Havane, mercredi 26 novembre. Il avait comparu le 7 novembre, à huis clos. L'accusation, qui avait d'abord agité la menace de la peine de mort, avait requis vingt ans de prison. Arrêté le 21 août 1996, Van der Veer, selon le jugement, voulait fomenter un soulèvement armé dans la province de Pinar del Rio (ouest de Cuba) et envisageait de commettre des attentats. Les seules actions concrètes qui lui étaient reprochées étaient deux lancers de tracts anticastristes depuis une voiture. Van der Veer, qui ne semble pas jouir de toutes ses facultés mentales, avait déjà tenté un débarquement solitaire et clandestin à Cuba, en 1989. A moitié noyé, il avait été repêché par les garde-côtes américains dans le détroit de Floride.

Accord sur une hausse modérée des salaires en Finlande

HELSINKI. Un accord sur une hausse relativement modérée des salaires en Finlande, que le gouvernement considérait nécessaire pour la préparation du pays à l'Union économique et monétaire, a été conclu mercredi 26 novembre à Helsinki. Les syndicats et le patronat se sont entendus sur une hausse nationale des salaires d'au moins 1,6 % par an en 1998 et 1999. Les confédérations syndicales devront, dans les deux semaines à venir, entériner cet arrangement, qui devrait permettre aux entreprises finlandaises de rester compétitives et contribuer au maintien d'une inflation modérée (1,2 % cette année et 2 % en 1998, selon les prévisions du ministère des finances). En échange de cet accord, synonyme de paix sociale, le premier ministre social-démocrate, Paavo Lipponen, a promis des allègements fiscaux. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

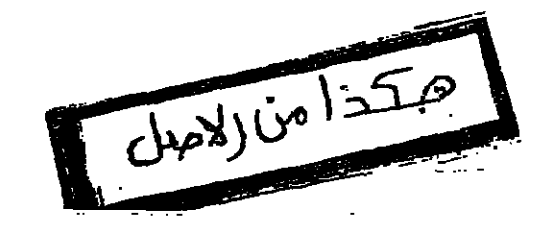
■ **BOSNIE : les Nations unies ont récemment lancé, depuis Genève,** un appel de 406 millions de dollars destiné à financer en 1998 l'ensemble de leurs opérations humanitaires et leurs travaux de reconstruction dans l'ex-Yougoslavie. La Bosnie-Herzégovine bénéficiera de 263 millions de dollars; la Croatie de 44,6 millions, la République fédérale de Yougoslavie de 44,5 millions, l'ex-République yougoslave de Macédoine de 3,4 millions. Le reste sera réservé à d'autres activités régionales. – *(Corresp.)*

■ **Elizabeth Rehn (Finlande), actuelle rapporteur spécial pour les** droits de l'homme en ex-Yougoslavie, a été nommée mercredi 26 novembre représentante spéciale en Bosnie du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE : la Commission spéciale de la Chambre des députés belge** a décidé, dans la nuit de mercredi 26 à jeudi 27 novembre, de proposer en séance plénière le renvoi de l'ancien ministre de la défense nationale Guy Coëme, soupçonné de corruption, devant la Cour de cassation pour son implication dans l'affaire Dassault. Celle-ci porte sur l'octroi, par le gouvernement belge au groupe français, d'un marché de modernisation de l'armée de l'air belge. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM : le typhon « Linda » a fait 503 morts** au début du mois dans le sud du Vietnam, mais plus de 3 380 personnes sont toujours portées disparues, selon un nouveau bilan provisoire publié mercredi 26 novembre. Les responsables vietnamiens chargés des secours estiment infimes les chances de retrouver des survivants parmi les disparus. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : le Bundestag** (Chambre basse du Parlement) a donné son accord définitif, mercredi 26 novembre, à la construction de l'avion de combat Eurofighter EF 2000, en coopération avec le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Ce programme de 180 appareils, soit un investissement de 23 milliards de marks (78 milliards de francs), sans l'armement, a recueilli les seules voix de la coalition chrétienne-libérale, contre l'opposition (sociaux-démocrates, écologistes et communistes rénovateurs) réunie. – *(AFP.)*



FINANCES PUBLIQUES Le rapport annuel de la Cour des comptes a été rendu public, jeudi 27 novembre, avec un mois de retard du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale et du changement de gouvernement, qui ont différé les réponses des ministres aux observations des magistrats. L'institution dirigée par Pierre Joxe, qui en est le premier vice-président, s'intéresse pour la première fois aux suites données à ses observations. ● LES CONTRATS d'animateurs-producteurs de France 2 passés sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach donnent lieu à des observations sévères de la Cour, qui a demandé à la Cour de discipline budgétaire et financière l'ouverture d'une instruction. ● LES AUTRES DOSSIERS traités par le rapport de la Cour révèlent des irrégularités ou des gabegies dans des domaines variés, de l'urbanisme parisien au Mobilier national *(lire page 8)*.

La Cour des comptes dresse un premier état des suites données à ses observations

Dans son rapport annuel, qui relève de nombreuses irrégularités dans la gestion des deniers publics, la juridiction présidée par Pierre Joxe recense plusieurs exemples d'administrations qui ont tenu compte des recommandations qu'elle avait faites entre 1994 et 1996

POUR CAUSE de dissolution, c'est avec un mois de retard que la Cour des comptes rend public, jeudi 27 novembre, son rapport annuel : Pierre Joxe, premier président de cette institution, l'a fait déposer à la présidence de la République et l'a présenté au Parlement mercredi. M. Joxe avait décidé, en 1994, que le rapport annuel serait rendu public en octobre, date qui correspondait alors au début de la session d'automne du Parlement : il pensait que les députés et les sénateurs seraient ainsi davantage incités à s'en saisir, plutôt qu'à la veille des grandes vacances. En avril 1997, les magistrats de la rue Cambon ont donc envoyé leurs observations aux membres du gouvernement d'Alain Juppé, qui devaient y répondre dans un délai de deux mois. Les élections législatives ayant eu lieu entre-temps, ce sont les ministres de Lionel Jospin qui ont rédigé les réponses.

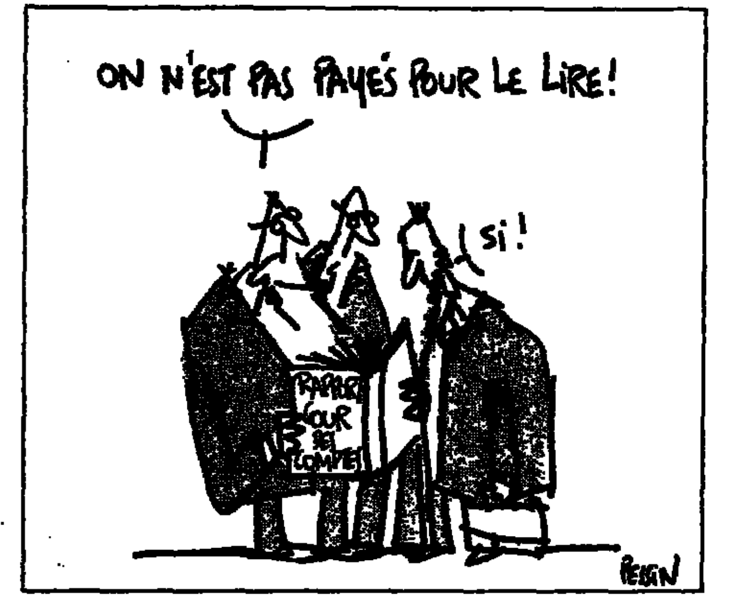
Devant les parlementaires, en 1996, Pierre Joxe s'était engagé à mieux faire connaître les effets des contrôles de la Cour des comptes. Il promettait ainsi de satisfaire une légitime curiosité : chaque année, à la lecture de nouvelles gabegies, le public se demande si la dénonciation des errements administratifs a une quelconque vertu. Faute d'une évaluation précise, certains observateurs estiment qu'un tiers des observations de la Cour est suivi d'effet, qu'un tiers ne l'est que partiellement, et qu'un tiers ne l'est pas du tout (*Le Monde* du 31 décembre 1996). Le rapport 1997 ne se contente donc pas d'« épingler » les mauvais gestionnaires : il présente aussi quelques exemples de redressements opérés après les interventions de la Cour pour ce qui concerne la gestion des services de l'Etat.

Se livrant, en premier lieu, à l'examen des procédures budgétaires et comptables des services de l'Etat, les rédacteurs du rapport observent que les recours abusifs à des associations, destinés à contourner les règles de la comptabilité publique, ont été réduits.

MAUVAIS ÉLÈVES ET AMÉLIORATIONS

Force leur est cependant de constater qu'il reste de mauvais élèves : la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la célèbre Datar, est ainsi épinglée pour avoir payé du personnel en subventionnant des associations avec des crédits d'intervention ; le ministère de l'éducation nationale est critiqué pour avoir confié la gestion de certaines de ses dépenses à des lycées et des collèges. La Cour condamne le recours des tribunaux de commerce à des associations dites de soutien, qui leur versent des fonds par des voies irrégulières, menaçant ainsi dangereusement l'indépendance des juges *(lire page 8)*.

La juridiction de la rue Cambon constate aussi des améliorations : le ministère de la défense a engagé des réformes pour régler plus vite ses fournisseurs ; les réseaux comptables de la France à l'étranger ont été unifiés, ce qui met fin à *« une controverse plus que séculaire entres les départements des finances et des affaires étrangères »* ; les relations financières entre l'Etat et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale ont été clarifiées. La Cour relève que l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire, à l'Assemblée nationale, en mai 1996, a répondu à un souhait qu'elle avait exprimé.



Les magistrats constatent, en second lieu, que des améliorations ont été apportées à la gestion des services de l'Etat. La Poste a diminué la pratique joliment baptisée des « hommages philatéliques » (tirages d'épreuves de luxe distribués gratuitement à diverses personnalités). Les Musées nationaux ont amélioré la gestion de leurs dépôts et retrouvé certaines des œuvres qu'ils avaient égarées. Le ministère de la défense s'est engagé à faire jouer la concurrence pour attribuer des contrats d'étude.

Néanmoins, des bévues continuent d'être commises : la Cour chiffre le *« gâchis coûteux »* du projet de centre de conférences internationales du quai Branly, et pointe avec truculence les défaillances de la gestion du patrimoine mobilier de l'Etat *(lire page 8)* ; elle critique la double implantation de l'ENA, qui entraîne une sous-occupation des locaux (*Le Monde* daté 31 août-1er septembre) ; elle constate que les missions de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) doivent être mieux définies. S'intéressant, enfin, aux interventions publiques de l'Etat, la Cour constate que, depuis son rapport de 1992 sur la politique routière et autoroutière, la restructuration de six sociétés d'économie mixte concessionnaires s'est opérée, et que de premières expériences de régulation du trafic au moyen du péage ont été entreprises. Elle rappelle que, après la publication de son rapport sur les aides au logement, l'Insee et le ministère du logement ont mandaté une mission commune chargée de dresser un constat sur l'état des statistiques en la matière et de proposer des améliorations du dispositif existant.

« HABITUÉS À DEMANDER »

Ces dernières *« font très largement écho aux préoccupations de la Cour »*. Elle remarque que la loi qui impose des surloyers aux locataires de HLM dont les revenus dépassent le plafond de ressources est la conséquence de l'une de ses observations.

Certains errements perdurent : la Cour constate ainsi que *« l'Etat a manifesté envers les agriculteurs corses une sollicitude dont les résultats n'ont pas été à la mesure des crédits engagés »*. Les aides, distribuées de façon peu rigoureuse, ont aggravé l'endettement de nombre d'exploitants *« qui paraissent s'être habitués à demander et à obtenir périodiquement de nouvelle mesures en leur faveur »*. La Cour critique la politique d'intégration des populations immigrées et le contrôle des plans sociaux *(lire page 8)*.

Elle revient enfin, longuement, sur le fonctionnement *« dispendieux et entaché de multiples irrégularités »* de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, qui avait entraîné, début juillet, la nomination d'un administrateur provisioire, Christian Babusiaux. Guy-Marie Gallet, ancien directeur général adjoint de la MSA a été mis en examen par un juge d'instruction parisien, Dominique de Talancé, a-t-on appris mercredi, *« pour abus de biens sociaux, abus de confiance, faux et usage de faux »*.

Rafaële Rivais

Les chambres régionales sont obéies

La Cour des comptes évalue notamment, dans son rapport de 1997, l'impact des observations des chambres régionales des comptes (CRC) – dans le cadre des contrôles de gestion des collectivités locales – en matière de conventions relatives à des marchés ou à des délégations de services publics. La Cour indique : *« Les observations* [des CRC] *(...) ont pu contribuer (...) à faire déférer les contrats irréguliers à la juridiction administrative. Des annulations ont été prononcées, mais, le plus souvent, les avis des chambres, par leur communication aux assemblées délibérantes et la publicité qui en résulte, incitent les collectivités territoriales et les établissements publics à modifier les clauses contractuelles les plus critiquables lorsque les échéances (...) le permettent. La prise en compte des recommandations de la chambre est alors parfois différée jusqu'à la prochaine renégociation du contrat. »* La Cour observe encore que *« les préfets jouent un rôle déterminant dans ce domaine »*.

Les animateurs-producteurs de France 2 sur la sellette

La Cour de discipline budgétaire est saisie du cas de Jean-Pierre Elkabbach

TOUT ÉTAIT PARTI sur un *« Osons ! »* tonitruant, lancé par Jean-Pierre Elkabbach, nommé président de France Télévision en décembre 1993. Pour gagner des points d'audience, augmenter ses recettes publicitaires et lutter avec TF 1, le patron des deux chaînes publiques n'avait pas hésité à nouer des partenariats exclusifs avec des animateurs-producteurs reconnus – Arthur, Jean-Luc Delarue, Nagui, Mireille Dumas ou Jacques Martin. La révélation, par l'ancien député UDF du Val-de-Marne Alain Griotteray, du montant de ces contrats et de leur caractère exorbitant du droit commun, avait provoqué la chute de Jean-Pierre Elkabbach et sa démission, le 31 mai 1996.

La Cour des comptes a enquêté depuis décembre 1995 sur ces contrats, passés de 1994 à 1995 entre France 2 et les animateurs-producteurs. Elle a aussi engagé la vérification des comptes de toutes les sociétés de télévision publique. Son rapport n'a pas de mots assez durs pour la gestion de Jean-Pierre Elkabbach. *« Les conditions de la négociation et le contenu même de ces contrats, conclus pour un montant total de 1,5 milliard de francs sous la responsabilité directe de France Télévision, présentent de graves anomalies, alors que les effets escomptés sur l'activité et les résultats de la chaîne sont des plus incertains »*, observe la Cour, ajoutant que ces contrats *« ont incontestablement contribué à l'enrichissement des sociétés intéressées »*.

CONTRATS SANS CONTRÔLE

La Cour des comptes a décidé de saisir la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) du cas de Jean-Pierre Elkabbach, ce qui ne figure pas dans le rapport. Le procureur près la CDBF devra produire des réquisitions ou dire qu'il y a présomption d'irrégularité pour ouvrir une instruction. Le président de la CDBF nommera alors un rapporteur en vue d'un éventuel examen de la gestion de l'ancien président de France Télévision.

Dans le rapport, les ministres Catherine Trautmann (culture et communication) et Dominique Strauss-Kahn (économie, finances et industrie) jugent qu'*« au regard des circonstances, sans préjudice des conclusions de la société France 2 sur les fondements éventuels d'une action en responsabilité civile, l'Etat considère que cette décision de déférer à la CDBF est justifiée du point de vue de l'intérêt public »*.

Qu'est-il reproché à Jean-Pierre Elkabbach, nommément cité ? *« Produit d'une politique conduite sous la responsabilité personnelle du président de France Télévision*, indique le rapport, *la pratique des contrats passés avec quelques animateurs-producteurs a échappé au contrôle de l'Etat actionnaire et s'est accompagnée d'un déséquilibre des relations juridiques et financières entre cocontractants, au détriment de France 2. Il en est résulté un surcoût qui n'a pu être financé qu'au moyen des ressources provenant de la redevance. »*

La Cour affirme que *« les autorités qui auraient dû être étroitement associées à cette politique ont, de fait, été écartées au profit de quelques collaborateurs du président, assistés de consultants extérieurs et sans que l'obligation (...) d'informer le conseil d'administration de France 2 ait été respectée »*. Le directeur général de France 2, Raphaël Hadas-Lebel, a été exclu des négociations, et Xavier Gouyou Beauchamps, directeur de France 3, *« n'a pas été informé »* : la responsabilité incombe à Jean-Pierre Elkabbach, Patrick Clément (délégué général auprès de la présidence commune) et Louis Bériot (directeur d'antenne de France 2). La Cour cite aussi un cabinet d'expert et un avocat qui a touché 260 000 francs pour des consultations orales. Les contrats avec Air Productions (Nagui), JMP (Jacques Martin), MD Productions (Mireille Dumas), DMD Productions (Michel Drucker), mais surtout Case Productions (Arthur) et Réservoir Prod (Jean-Luc Delarue) appellent de vives critiques. Ils ont *« retiré à la chaîne toute maîtrise éditoriale »*, et aucun contrat *« n'a comporté de clause d'audience »* ou d'*« obligation de résultat »*, selon la Cour.

La chaîne aurait été contrainte à payer la totalité des émissions annuelle ou pluriannuelles, en cas de résiliation. *« Les prix ont été fixés en l'absence de tout devis »*, et France 2 ne pouvait pas contrôler les dépenses. « Les Enfants de la télé » a été surpayée de 460 % (5 millions de francs le magazine), « Le Bêtisier du samedi soir » surcotée de 329 %, « Ça se discute » de 80 %.

BUT MANQUÉ

Selon le rapport, *« un prêt sans intérêt, équivalant à 25 % des commandes exécutées »*, a été accordé à la société de production d'Arthur, et il a été consenti à celle de Jean-Luc Delarue des avances de 29 % du montant prévisionnel des commandes (40,5 millions sur 139 pour 1994-1995), ce qui pourrait être requalifié en *« contrat de portage »*.

Les contrats avec les animateurs-producteurs ont atteint 17,5 % du coût de la grille en 1995, contre 6,2 % en 1993. La Cour souligne que *« le but recherché ne semble pas avoir été atteint »* – en valeur relative, la part de marché de France 2 a diminué depuis 1994 – et que *« des émissions au contenu culturel plus ambitieux, comme "Bouillon de culture", ont obtenu, en dépit d'une audience plus faible, des taux d'autofinancement plus élevés »*.

N. V.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-PIERRE ELKABBACH

1 La Cour des comptes a saisi la Cour de discipline budgétaire et financière, et vous risquez d'être sanctionné. Quelle est votre réaction ?

– Je prends acte des conclusions de la Cour des comptes sur les contrats des animateurs-producteurs. J'observe qu'à aucun moment la Cour des comptes ne met en cause ma probité personnelle ni l'honnêteté de ma gestion. Celle-ci s'est effectuée dans le respect des règles et des procédures en usage, sous le contrôle et avec l'accord des autorités de tutelle. Si une mise en œuvre est toujours perfectible, la stratégie choisie pour France Télévision était néanmoins la bonne, et je continuerai à la défendre. Je suis donc tranquille.

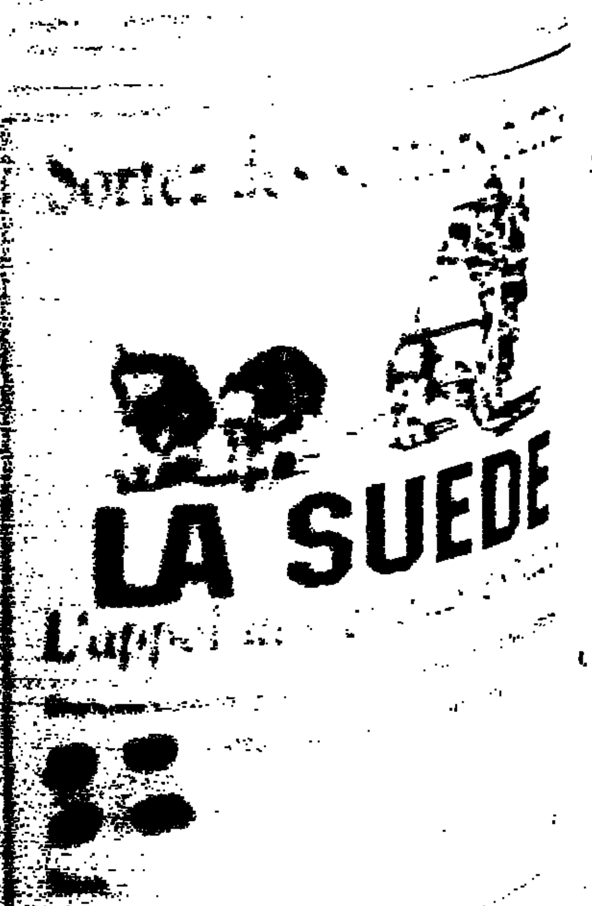
2 Le rapport vous reproche pourtant des irrégularités dans la conclusion des contrats avec les animateurs-producteurs...

– La conclusion des contrats des animateurs-producteurs a été régulière et s'est passée dans des conditions satisfaisantes au regard des objectifs assignés à France 2, des moyens approuvés par le CSA, du conseil d'administration et des conditions du marché. Les résultats de la politique menée se sont montrés bénéfiques pour la santé financière de France 2 comme pour celle de France 3. Elles ont permis d'améliorer la qualité et la variété des programmes, de créer TPS, de stimuler la fiction ou, encore, de garantir des journaux télévisés impartiaux inventifs et, surtout, regardés.

3 Ces émissions n'auraient pas généré l'audience escomptée ?

– A mon arrivée, France Télévision avait une audience globale de 37 % et TF 1 de 42 %. A mon départ, le rapport était inversé à l'avantage de la télévision publique. C'est la santé financière du groupe qui est pertinente et non celle d'une émission particulière. On a reproché à France Télévision de gagner trop d'argent. L'Etat avait même ponctionné ses excédents budgétaires pour financer les canards boiteux de l'audiovisuel public. Il y avait une stratégie et des ambitions. Elles ont été appliquées, parfois, avec des maladresses, mais elles ont placé haut le service public. En réalité, l'ambiguïté tient d'abord à la loi et, si rien ne change, mes successeurs et les successeurs de mes successeurs se heurteront aux mêmes écueils.

Propos recueillis par Nicole Vulser



هكذا من الاهمال

Les tribunaux de commerce ne respectent pas la loi dans la gestion de leurs dépenses

La création d'associations permet d'échapper aux règles de la comptabilité publique

Les tribunaux de commerce, chargés de contrôler les liquidations et les règlements judiciaires des entreprises, se mettent parfois eux-mêmes en contradiction avec la loi. C'est ce que constate le rapport annuel de la Cour des comptes, qui critique l'utilisation par ces institutions judiciaires d'associations permettant à une partie de leur financement d'échapper aux règles de la comptabilité publique.

LES TRIBUNAUX de commerce ont toujours disposé d'un statut particulier. Les juges chargés d'instruire les dossiers touchant les entreprises sont des commerçants, des artisans, des industriels élus par leurs pairs et qui ne recoivent aucune rémunération. Les tribunaux eux-mêmes, services de l'Etat, reçoivent des dotations budgétaires très faibles – à peine 36,9 millions de francs en 1996 – pour l'entretien des bâtiments, la rémunération des agents administratifs et les frais de fonctionnement. Pour compléter leur budget, ils sont autorisés par la loi à recevoir d'autres financements.

En 1991 déjà, la Cour des comptes avait rappelé que ces apports extérieurs doivent apparaître en « *fonds de concours* » rattachés au budget général et soumis aux règles de la comptabilité publique. Six ans plus tard, ces recommandations sont souvent restées sans effet : « *Les contrôles faits par la Cour, notamment dans les ressorts de Paris, de Douai et d'Aix-en-Provence, ont révélé que de nombreux tribunaux de commerce ont une double gestion (...) : en marge de la gestion des crédits inscrits au budget général, il existe une gestion extra-budgétaire par l'utilisation de fonds reçus d'organismes publics ou privés* », écrivent les magistrats financiers dans leur rapport.

INDÉPENDANCE MENACÉE

Les financements extérieurs des tribunaux de commerce représentent des sommes proportionnellement importantes. A Paris, ils atteignaient, en 1995, 510 000 francs, les crédits budgétaires étant de 3,15 millions ; à Marseille, 500 000 francs pour des dotations de 800 000 francs ; à Roubaix-Tourcoing, Arras, Toulon, ils sont même supérieurs aux crédits de l'Etat.

Traditionnellement proches des tribunaux de commerce, les chambres de commerce et d'industrie leur versent des subventions parfois substantielles, selon des mécanismes divers : 525 000 francs à Lille ; 860 000 francs au total à Paris. Les collectivités territoriales participent aussi à leur fonctionnement.

De plus, des organismes professionnels, des entreprises, et même des auxiliaires de justice à titre personnel apportent aussi leur concours. « *Ces versements particuliers peuvent porter atteinte à l'indépendance des juridictions consulaires* », souligne la Cour des comptes, surtout lorsqu'il s'agit d'auxiliaires de justice désignés, par ailleurs, par les mêmes tribunaux dans le règlement d'affaires commerciales.

Tous ces financements devraient être gérés suivant les mécanismes des fonds de concours, selon la recommandation de la chancellerie, après les premières mises en garde de la Cour des comptes. Or, « *en 1996, le total des fonds* [collectés par ce biais] *n'a pas dépassé 635 000 francs, destinés à 12 tribunaux de commerce* », constate le rapport de cette année.

Le reste est géré au travers de comptes ouverts au nom d'associations. « *Aucun contrôle interne ou externe n'est exercé. Une partie importante des opérations se fait parfois en espèces : ainsi, à Paris, les décaissements en espèces ont varié entre 128 000 et 510 000 francs* », écrit la Cour, qui note toutefois n'avoir constaté aucune utilisation à des fins personnelles.

Mis à la disposition des présidents, ces fonds sont dépensés en toute discrétion. Les agents des tribunaux percoivent parfois des compléments de salaires « *qui ne sont pas même déclarés à l'Urssaf ni aux services fiscaux* ». Les frais de réception, de voyages, sont souvent importants, auxquels s'ajoutent quelques à-côtés. « *A Paris, le paiement du loyer et des charges de l'appartement de fonction du président atteint 268 315 francs en 1993 et 1994* », soulignent les magistrats financiers.

Rappelant que toutes ces procédures sont irrégulières, la Cour des comptes souligne que « *les présidents de tribunaux de commerce qui ont recours à ces pratiques s'exposent à l'ouverture à leur encontre de procédures de gestion de fait* ». Si nécessaire, elle n'hésitera pas à les mettre en œuvre.

Martine Orange

400 millions de francs pour un terrain vague quai Branly

Le Centre de conférences internationales n'a jamais été construit. Même les baraques de chantier ont été détruites à peine bâties

À DEUX PAS de la tour Eiffel, quai Branly, un vaste espace, en bord de Seine, est occupé par des tentes blanches : l'« espace Branly » sert de lieu d'expositions temporaires (la FIAC, le Salon du livre...) pendant la fermeture du Grand Palais. Ce terrain vague de 24 000 mètres carrés est le plus cher de Paris. Ici devait s'élever un Centre de conférences internationales. Jamais construit, il a néanmoins coûté près de 400 millions de francs à l'Etat, explique dans son rapport la Cour des comptes.

Depuis le début des années 80, le ministère des affaires étrangères réclame un centre pouvant remplacer l'ancien hôtel Majestic, avenue Kléber, pour l'accueil des conférences internationales. En 1986, le terrain du quai Branly, alors occupé par des services du ministère de l'économie, est choisi. Un programme est défini : 47 000 mètres carrés de surface bâtie, un jardin de 7 500 mètres carrés et des édifices limités à 25 mètres de hauteur, en conformité avec les plans d'urbanisme. Un concours international d'architecture est lancé. En 1990, le président de la République, François Mitterrand, choisit, parmi cinq finalistes, le projet de Francis Soler. Premier accroc : ce projet n'est pas conforme au plan d'occupation des sols (POS), la hauteur des pavillons de verre est de 31 mètres, six de trop.

Deuxième accroc, l'enveloppe financière (2,7 milliards de francs) n'est définie qu'en septembre 1991, deux ans après le lancement du concours, et donc en contradiction avec la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique, qui impose de définir le montant d'un projet avant son lancement. De plus, alors que l'opération devait être financée par la vente de l'hôtel Majestic, celui-ci ne trouve pas preneur. « *Ce mode de financement,* note la Cour des comptes, *aboutissait à faire dépendre la réalisation d'un investissement de l'Etat (...) des aléas du marché.* » Il violait en outre le principe de la non-affectation budgétaire, privant ainsi le Parlement de « *son droit d'être informé de l'opération, et de l'autoriser* ».

Le 28 avril 1992 – en pleine crise immobilière –, l'adjudication de l'hôtel Majestic est un échec. « *La logique (...) aurait dû conduire à l'abandon du projet* », indique la Cour. Pourtant l'Etablissement public chargé de la construction poursuit ses études jusqu'en août et maintient son activité (au ralenti) jusqu'en avril 1994. Pendant ces épisodes, la Ville de Paris attaque l'Etat qui ne respecte pas le POS. Le dessin des bâtiments est modifié à plusieurs reprises. A l'automne 1991, une cité de chantier (coût 40 millions de francs, selon l'architecte) est édifiée. Elle sera démolie au lendemain de son inauguration « *à la suite de l'annulation contentieuse des décisions de construction en l'absence de permis* ».

ERREURS ET APPROXIMATIONS

Edouard Balladur, devenu premier ministre, fait abandonner l'opération en août 1993. Cette décision ne sera notifiée à l'Etablissement public qu'en février 1994 et, précise la Cour des comptes, « *sa formalisation juridique (...) a même été différée jusqu'en mai 1995.* ». Cette cascade d'erreurs et d'approximations, suivies d'inévitables actions de contentieux, aggravée par des actions de communication sans frein (1 million de francs pour un document d'information tiré à dix mille exemplaires), la conduite à la fois laxiste et volontariste de l'opération, ont un coût pour la collectivité publique : 382,6 millions de francs. « *En se limitant aux seules dépenses exposées par l'établissement public constructeur* », note la Cour des comptes, qui ajoute : « *Le coût pour le budget de l'Etat, mesuré par le montant des crédits du budget du ministère des affaires étrangères affectés au fonctionnement de l'établissement public constructeur, aux investissements et aux indemnités à verser aux contractants* [15,3 millions de francs pour la maîtrise d'œuvre] *s'élève à 406 millions de francs.* »

La réponse des ministères concernés est embarrassée. Les affaires étrangères se réfugient derrière la volonté du président de la République. Les finances relèvent que « *certaines dépenses n'ont pas été effectuées en pure perte, notamment celles consacrées à la viabilisation du terrain* » et préfèrent parler de l'affectation future du terrain. La culture indique qu'elle ne s'est occupée que de la liquididation du dossier.

Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

L'intégration des immigrés et son financement désordonné

DES ACTIONS mal conçues, mal contrôlées, mal gérées, cela au détriment des premiers intéressés, à savoir les étrangers : la politique d'intégration des populations immigrées sort éreintée de l'examen de la Cour des comptes. Au terme de trois années d'enquête dans des établissements publics, comme le Fonds d'action sociale (FAS) et l'Office des migrations internationales (OMI), des sociétés anonymes contrôlées par l'Etat, comme la Sonacotra, ou encore des associations, telles que l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), Interservices Migrants ou SOS-Racisme, la Cour dresse une série d'observations d'une grande sévérité.

Les « excellents résultats » de SOS-Racisme

Seule association antiraciste étudiée par la Cour des comptes, SOS-Racisme se voit reprocher, douze ans après sa création, le flou de ses statuts et l'absence de règlement intérieur, mais les contrôleurs de la cour s'émeuvent surtout des subventions perçues. Pas moins de dix ministères ont soutenu l'association, finançant 85 % de son budget en 1994. Ce résultat est rendu possible par la fourniture de « *comptes différents* » selon les administrations concernées.

Le cour dénonce ainsi « *l'aménagement des résultats d'exploitation* » de SOS-Racisme et, surtout, l'aveuglement du FAS, son principal bailleur de fonds. Pour éviter de voir ses subventions diminuées, faute d'avoir obtenu les financements complémentaires théoriquement indispensables, SOS-Racisme « *ventile* » ses résultats, mélangeant activités aidées et campagnes auto-financées. Les contrôleurs s'amusent des « *excellents résultats de SOS-Racisme, malheureusement limités aux activités non subventionnées par le FAS* ». Le FAS, lui, n'a rien vu.

Principal instrument de la politique d'intégration, chargé notamment du financement des associations, le FAS est mis en cause pour l'extrême dispersion de ses fonds. Lors de sa précédente enquête, en 1993, la Cour avait déjà souligné que le nombre d'organismes subventionnés par le FAS était passé de 600 en 1979 à 3 840 en 1990, ce qui rend « *malaisé le contrôle des fonds alloués* ». « *Cette évolution n'a pas pour autant cessé puisque, en 1995, le nombre d'organismes subventionnés est de 5 118* », indique le rapport de 1997.

Incapable de maîtriser cette inflation, le FAS en est réduit à ne pas assurer l'application des décisions de financement. Sur les 8 165 décisions prises en 1995, pour un total de 940 millions de francs, 5 807 décisions seulement ont été effectivement mandatées, et le délai moyen de paiement de ces subventions est de 112 jours. Conséquence : les crédits alloués au FAS ne sont que partiellement consommés (62 % en 1995), les autorités de tutelle en réduisent le montant l'année suivante et, sur le « terrain », les associations s'effondrent. « *La poursuite de ce phénomène conduirait à mettre en cause la raison d'être du FAS* », avertit la Cour.

L'ADRI est épinglée, de son côté, pour plusieurs centaines de journées de formation financées par différentes administrations et très partiellement exécutées. Les dépenses de communication hasardeuses de la Sonacotra, les indemnités indûment versées dans le passé à son PDG, et son incapacité à définir une politique d'intégration dans des HLM des immigrés vivant en foyer sont également mises en avant.

La palme revient pourtant à l'OMI. Chargé du contrôle de l'état de santé, des ressources et du logement des nouveaux immigrés, ainsi que de certains programmes d'aide au retour vers les pays d'origine, l'Office voit sa gestion dénoncée.

Chaque certificat d'hébergement accordé, chaque carte de séjour délivrée, chaque nouvelle installation acceptée donne lieu au versement, par la personne concernée, à une taxe qui entre dans les caisses de l'OMI. Pour justifier ces prélèvements, l'OMI opère « *une surévaluation permanente des postes de dépenses* » qui a abouti, entre 1987 et 1993, à « *des résultats nets toujours supérieurs à 50 millions* » et à une réserve, en 1995, de 350 millions de francs. La Cour relève aussi, dans les dépenses, le doublement de la délégation francilienne – deux immeubles achetés pour 64 millions de francs –, alors que les flux migratoires baissaient, et, dans les recettes, des taxes d'un montant « *très supérieur au coût du service rendu* ».

La visite médicale imposée aux primo-arrivants est citée en exemple : alors que son coût était évalué à 430 francs en 1993, les étrangers devaient acquitter la somme de 950 francs, montant porté, depuis mars 1997, à 1 050 francs.

Invité à s'expliquer, le ministère de la solidarité évoque la circulaire de régularisation du 24 juin 1997 et l'impossibilité d'en prévoir les conséquences financières... Pourtant, l'effet de la visite médicale est facilement chiffrable : les 60 000 à 90 000 régularisations devraient rapporter à l'OMI entre 35 millions et 55 millions de francs.

Nathaniel Herzberg

La « part des anges » du Mobilier national

LE MOBILIER, comme son nom l'indique, est fait pour être déplacé. Parfois, les voyages sont si nombreux, les détours si compliqués, que les meubles finissent par se perdre sans laisser de trace. En 1992, une tapisserie du XVIIIe siècle disparaît de l'ambassade de France à Londres. Deux ans plus tard, une autre tenture des Gobelins, contemporaine celle-là, s'évapore. A Paris, cinq tapis de la Savonnerie quittent subrepticement l'Hôtel de Ville. Une série de sièges Empire et Restauration font défaut depuis dix ans à la Commission centrale de la navigation du Rhin. Parfois, après des recherches minutieuses, on découvre les meubles volages au fond d'une cave.

Depuis quelques années, la Cour des comptes s'échine à pister ce mobilier baladeur dont le port d'attache est un service du ministère de la culture : le Mobilier national.

Cette administration ancestrale est chargée d'assurer « *l'ameublement des résidences présidentielles (...), de pourvoir à l'aménagement des locaux affectés à l'Assemblée nationale et au Sénat (...), de procéder à l'inspection du mobilier déposé par décision du ministère de la culture dans les immeubles affectés aux services publics* », ministères et ambassades par exemple. Mais son champ d'action est beaucoup plus vaste. Les 534 administrations recensées ne sont pas les seules à bénéficier de cette manne mobilière : « *250 logements de fonction d'autorités non ministérielles, voire de personnes ne relevant pas de l'Etat* », ont été équipés, précise la Cour des comptes. Que ce soit l'ordre des avocats, le comité France-Amérique, la Fondation France-Libertés, la société thermale de Plombières, le théâtre de Saint-Lô, la bibliothèque municipale de Versailles ou le foyer des lycéennes de la rue Blanche..., la plupart des dépôts sont effectués sans justification réglementaire.

Comment s'y retrouver dans ce fourbi ? L'administrateur général n'y parvient pas. Sans doute a-t-il reçu, en 1996, les crédits nécessaires à la location d'un nouvel entrepôt de 5 000 mètres carrés, mais il doit veiller à la conservation de 200 000 objets, dont 36 000 en réserve. Aussi se contente-t-il de naviguer au plus près dans le désordre des administrations. « *Pour neuf ministères inspectés en 1993 et 1994, 1 138 meubles ont été répertoriés comme "non vus"* », constate la Cour. En dix ans, les disparitions représentent une valeur de 6 millions de francs. Dans les chais de cognac, une partie de l'eau-de-vie se volatilise naturellement. On l'appelle la « part des anges ».

E. de R.

Les constructeurs automobiles font un usage abusif et coûteux des préretraites

VOILÀ un rapport qui, même s'il met en cause son administration, devrait réjouir Martine Aubry, toujours prompte à dénoncer l'utilisation abusive des préretraites par certains secteurs, notamment l'automobile. Après un premier rapport en 1989 sur le Fonds national de l'emploi (FNE), qui a accompagné les opérations de restructuration, la Cour des comptes a vérifié l'utilisation des crédits entre 1990 et 1995, mais aussi le suivi de ces plans par le ministère du travail.

Le nombre de salariés concernés par une mesure d'accompagnement des plans sociaux (préretraites totales, préretraites progressives, conventions de conversion, etc.) a été multiplié par 3,4 entre 1990 et 1993, avant de se réduire en 1994 et 1995. Mais la Cour note « *un déséquilibre entre les aides au maintien dans l'entreprise* (préretraites progressives, temps partiel) *et les aides à la sortie, au profit de ces dernières* ». Ainsi, en 1995, les premières n'ont concerné que 17,8 % des salariés, les secondes 82,3 %.

C'est l'usage abusif de l'allocation spéciale du FNE (préretraite totale) qui fait l'objet des plus vives critiques. Favorisé entre 1987 et 1993 pour éviter de gonfler le nombre de chômeurs et soulager l'Unedic, leur utilisation est, par la suite, devenue plus difficile. Cela n'a pas empêché Renault et PSA, les deux constructeurs automobiles français, de réduire leurs effectifs en utilisant massivement les préretraites. Trop, au goût de la Cour, qui les épingle.

Entre 1990 et 1995, ces deux firmes ont fait état d'un sureffectif total de 24 588 salariés. 45,5 % sont partis en préretraite, « *bien que les instructions relatives aux plans sociaux insistent sur la nécessité de limiter ces préretraites à une "fraction minoritaire" du sureffectif* », constatent les magistrats financiers.

En outre, plus de la moitié d'entre elles (5 399) correspondaient à des dérogation d'âge, c'est-à-dire à des salariés ayant moins de 56 ans et 2 mois. Le coût de ces plans sociaux pour la collectivité est considérable : 2,6 milliards de francs (3,7 % du coût global des allocations spéciales FNE) pour les 12 000 salariés concernés entre 1990 et 1994.

Ce recours systématique explique « *le faible développement des mesures propres à favoriser les reclassements internes ou externes* ». Le plan social des transitaires en douanes, élaboré dans l'urgence pour atténuer le choc social de la disparition, à partir de 1993, des déclarations pour les échanges au sein de l'Union européenne, a, lui aussi, été « *largement dérogatoire par rapport au droit commun* » et a coûté 1,2 milliard de francs.

INTERPRÉTATIONS DIFFÉRENTES

Les préretraites progressives (travail et salaires réduits), dont le nombre progresse, sont aussi détournées de leur objet. La Cour note que « *les salariés (...) ne s'y dirigent qu'à la condition de se voir garantir leur accès ultérieur à la préretraite totale* ». De même, le congé de conversion (formation lourde de six mois facilitant un reclassement), largement utilisé dans la sidérurgie et les chantiers navals, mais aussi chez les dockers et dans la presse parisienne, a perdu sa vocation pour devenir « *une méthode de "portage" vers la cessation d'activité* ».

La mise en œuvre des plans sociaux fait également l'objet de vives critiques. La répartition des tâches entre la délégation à l'emploi au niveau national et les directions départementales du travail est jugée « *imprécise* ». Elles ne font pas la même interprétation des textes, assure la Cour.

La première se montre, notamment, plus généreuse sur les dérogations d'âge. « *Plus des deux tiers des allocations spéciales du FNE accordées par celle-ci l'ont été à 12 entreprises, qui se sont adressées au FNE au moins trois fois en six ans et qui ont couvert leur sureffectif à 41 % par des préretraites totales dans des conditions dérogatoires au droit commun dans un tiers des cas* ».

La Cour regrette aussi un mauvais contrôle des embauches effectuées dans le cadre des plans sociaux, ou des clauses protégeant les salariés âgés, et dénonce le mauvais recouvrement des contributions des employeurs au financement des préretraites (2,7 milliards à recouvrer fin 1995). Mme Aubry a souligné, mercredi 26 novembre, devant les députés, qu'il fallait « *retrouver les pourcentages de préretraites dans les plans sociaux que nous avions en 1993, c'est-à-dire en moyenne 30 %* ». Le budget 1998 du ministère de l'emploi prévoit d'ailleurs la baisse de 30 000 à 20 000 du nombre de préretraites totales financées par le FNE.

Jean-Michel Bezat

هكذا من الاصل

La droite espère conserver la moitié des vingt régions qu'elle préside

Le RPR et l'UDF se font fort de renouveler leurs candidats

LE RPR ET L'UDF se sont rencontrés, mercredi 26 novembre, pour une première réunion de travail commune sur la préparation des élections régionales de mars 1998. Les deux délégations, restreintes, s'en sont tenues pour l'essentiel à la définition d'une « méthodologie » et d'un calendrier.

ENCORE sous le coup de l'échec des élections législatives du printemps, les responsables de la droite abordent la prochaine échéance avec une extrême prudence. Le secrétaire général de l'UDF, Claude Goasguen, a déclaré ainsi, jeudi, sur RMC, que si l'opposition conservait *« plus de la moitié des régions, ce serait un beau succès »*. Sur les vingt régions métropolitaines qu'ils détiennent (douze pour l'UDF, huit pour le RPR), seules sept d'entre elles leur paraissent, à ce jour, hors de portée de la gauche : l'Alsace, la Bretagne, le Centre, Champagne-Ardenne, la Corse, la Basse-Normandie et les Pays de la Loire. Certains ajoutent à cette liste l'Ile-de-France, pour peu que la candidature d'Edouard Balladur à Paris ait l'effet d'entraînement escompté.

Responsable des élections au sein de la direction collégiale du RPR, Eric Raoult estime toutefois que l'opposition ne sera pas victime de l'effondrement que nombre de ses responsables lui prédisent. En dépit du succès rencontré lors de la constitution des exécutifs régionaux, l'ancien ministre considère qu'en 1992, la droite avait enregistré *« une contre-performance »* due, notamment, à l'émergence des écologistes, au vote en faveur des chasseurs et à la présence de listes dissidentes. On estime aussi, à droite, que la concomitance des régionales et des élections cantonales, traditionnellement plus favorables aux sortants, pourrait contribuer à enrayer le reflux de l'opposition.

PARITÉ « INTELLIGENTE »

Au cours de leur réunion, au niveau des responsables électoraux, le RPR et l'UDF se sont accordés sur un premier principe, l'union de l'opposition, sans exclure la présentation de listes séparées dans dix à vingt départements. Second principe, la parité RPR-UDF doit être appliquée, selon la formule de Jean-Claude Gaudin, de manière *« intelligente »*, c'est-à-dire modulée selon les régions.

Enfin, la droite, qui se veut à son tour « plurielle », devra faire une place au Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, au CNI d'Olivier d'Ormesson, voire à des groupes de pression influents tels que les chasseurs, les agriculteurs ou d'autres catégories socio-professionnelles.

De façon plus générale, le RPR a souhaité mettre en œuvre, pour la composition des listes, le mot d'ordre baptisé « RFR », autrement dit : « Renouvellement, féminisation, rajeunissement ». Les élections régionales, dit-on au RPR, doivent être considérées comme une étape de la reconquête du pouvoir par la droite, et non comme une entrée dans une caisse de retraite pour ses anciens députés et responsables.

Avant le 20 décembre, les deux partis devront avoir désigné tous les chefs de file régionaux ainsi que les « binômes » RPR-UDF qui conduiront les listes dans les départements. La composition intégrale de ces listes ne sera arrêtée que dans la deuxième quinzaine du mois de janvier.

Plusieurs régions présentent quelques difficultés, à commencer par celles où le président sortant est contesté, soit à cause de son âge, soit en raison d'une usure politique attestée par des déboires électoraux. C'est le cas, notamment, de la Bretagne et des Pays de la Loire, où deux UDF, Pierre Méhaignerie et Hervé de Charette, briguent la succession des présidents (RPR) sortants, Yvon Bourges et Olivier Guichard, âgés de plus de soixante-quinze ans. Pour tenter de conserver l'une de ces deux régions, le RPR étudie actuellement l'hypothèse d'une candidature de François Fillon, député et président du conseil général de la Sarthe, dans les Pays de la Loire.

A l'UDF, quatre présidents sortants ont été battus aux élections législatives : Gérard Longuet en Lorraine, René Garrec en Basse-Normandie, Charles Baur en Picardie et Maurice Dousset dans le Centre. Ce dernier, en outre, ne peut pas se représenter en raison d'une décision de justice le déclarant comptable de fait dans la gestion d'une association. Dans cette dernière région, le RPR garde en réserve plusieurs candidats, Philippe Briand, Bernard Debré et Yves Fromion, mais il est entendu que, si une présidence régionale doit changer d'étiquette, cela donnera lieu à une contre-partie dans une autre assemblée.

DURE TÂCHE DANS LE NORD

La reconduction du président sortant ne va pas non plus de soi en Franche-Comté, où Pierre Chantelat (UDF-DL) est contesté, de même que Jean-François Bazin (RPR) en Bourgogne, où l'UDF pousse la candidature du président du Mouvement des réformateurs, Jean-Pierre Soisson.

Enfin, dans les deux seules régions actuellement détenues par la gauche, le Limousin et le Nord-Pas-de-Calais, le RPR et l'UDF sont convenus de se partager la tâche : la première reviendrait à un chef de file gaulliste et la seconde à l'ancien ministre Philippe Vasseur, député (UDF-DL) du Pas-de-Calais, qui a été l'un des plus farouches opposants à la majorité Verts-PS constituée dès 1992.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

Bruno Mégret, en visite en Flandres, souhaite le rattachement de la Wallonie à la France

Le délégué général du Front national a apporté son soutien au mouvement d'extrême droite flamand Vlams Blok et apprécié ses méthodes de propagande « redoutablement efficaces »

ANVERS
de notre envoyé spécial

Bruno Mégret était, lundi 24 et mardi 25 novembre, l'hôte à Anvers du parti d'extrême droite flamand Vlams Blok. Son dirigeant local, le jeune avocat Filip De Winter, le recevait en tant que *« porte-parole »* de la mairie de Vitrolles avec Hubert Fayard, premier adjoint de Catherine Mégret, maire de la cité provençale. Le numéro deux du Front national était venu vanter les charmes de la gestion vitrollaise dans une ville, la plus importante de Flandres avec ses quatre cent cinquante mille habitants, devenue la place forte du Vlams Blok. Celui-ci y a obtenu 28 % des suffrages lors des dernières élections municipales.

Le projet de participation d'Hubert Fayard à une séance du conseil municipal d'Anvers, lundi soir, a tourné court : longtemps avant le début de la séance, tous les sièges disponibles dans les travées du public avaient été occupés par des membres d'associations d'anciens résistants, alors que quelques centaines de manifestants antiracistes s'étaient rassemblés devant l'hôtel de ville. Devant ce blocus, les conseillers municipaux Vlams Blok ont violemment protesté contre le comportement *« antidémocratique »* de la bourgmestre socialiste Léona Detiège et entonné le *Vlams Leeuw*, l'hymne nationaliste flamand.

Le lendemain, l'ambiance était moins chaude, et Bruno Mégret a pu sans encombres effectuer, en compagnie de M. De Winter, une visite guidée des hauts lieux architecturaux de la cité portuaire. Le délégué général du Frant national n'a pas caché son admiration pour le dynamisme du parti-frère et ses méthodes de propagandes qu'il juge *« redoutablement efficaces »*.

« ANVERS, VILLE OCCUPÉE »

Il a notamment été impressionné par l'affiche qui orne le local du Vlams Blok à l'hôtel de ville, et qui montre la cathédrale surmontée d'un cimetère arabe avec cette légende *« Anvers, ville occupée »*. Il y quelques mois, M. De Winter avait conduit une manifestation de protestation contre les projets visant à accorder le droit de vote aux étrangers lors des élections locales dans laquelle un homme grimé en maghrébin était juché sur un chameau avec une pancarte où était écrit *« Voici votre futur maire »*.

M. Mégret a également apporté son plein soutien aux visées séparatistes du Vlams Blok en déclarant, lors d'une conférence de presse : *« Je trouve légitime que le peuple flamand cherche à affirmer son identité et son indépendance. »* Les relations du Front national avec le Vlams Blok semblent en tous cas plus intenses et plus cordiales que celles entretenues avec un FN francophone belge miné par les scissions et les querelles de personnes.

De toute façon, M. Mégret ne prévoit qu'un avenir éphémère pour l'extrême droite wallonne : *« Je suis personnellement plutôt rattachiste*, nous a-t-il déclaré. *Quand le FN sera au pouvoir en France, nous proposerons à la Wallonie de devenir la vingt-troisième région française. »*

Luc Rosenzweig

M. Carignon intervient dans le choix de son successeur au conseil général

LYON
de notre correspondant régional

Quelle influence exerce encore sur la ville, dont il fut le maire de 1983 à 1995, Alain Carignon ? L'élection dans le canton de Grenoble IV, organisée les 23 et 30 novembre, se résume à cette seule question. Après l'arrêt du 27 octobre de la Cour de cassation, confirmant la condamnation de M. Carignon, notamment à la privation de ses droits civiques pour une période de cinq ans, l'élu RPR, qui était demeuré président en titre du conseil général de l'Isère, a dû abandonner son mandat qu'il détenait depuis 1976.

Depuis sa cellule, l'ancien président du conseil général ne reste pas inactif. Alors qu'il déclarait, le 28 octobre dans un communiqué qui annonçait sa démission, vouloir *« renoncer à toute prise de position et participation à une activité politique publique »*, M. Carignon a fait savoir que, parmi les candidats de droite qui souhaitent lui succéder dans « son » canton, il soutenait Yves Machefaux (radical valoisien).

Ce dernier, qui se déclare *« fidèle en amitié »* et à *« l'œuvre entreprise »* par M. Carignon à Grenoble et dans l'Isère, fut son adjoint à la mairie jusqu'en 1995 et il siège depuis 1992 au sein de l'assemblée départementale où il représente le canton de Grenoble I. Son élection l'obligerait à présenter sa démission et l'assemblée départementale serait encore incomplète.

« Vous êtes la seule justification de l'abandon de nos couleurs », celles du RPR, écrit Alain Carignon à la suite de la décision prise par le parti néogaulliste de soutenir la candidature de Max Micoud (div. d.). Ce professeur de médecine présida le comité de soutien lors des élections municipales de 1988 et il prit la tête de la liste UDF-RPR lors du scrutin régional de 1992. Adhérent de Force démocrate il y a *quelques mois encore*, M. Micoud « navigue » désormais, affirme ses adversaires, entre le RPR et l'UDF qui soutiennent sa candidature.

La gauche qui présente quatre candidats issus des formations participant à la gestion de la ville de Grenoble (PS, PC, divers gauche et écologistes) espère profiter des divisions de la droite pour conquérir ce canton.

RAPPORT DE FORCES INCHANGÉ

Cette élection partielle n'aura aucun effet sur le rapport des forces au conseil général de l'Isère. La droite dispose de 39 sièges alors que la gauche n'en revendique que 19. Les responsables de l'UDF, notamment le sénateur Jean Faure (FD), ont annoncé qu'ils ne susciteront pas de *« révolution de palais trois mois avant l'échéance électorale de mars 1998 »*. Ils accepteront donc d'élire, normalement le 9 décembre, à la tête de l'assemblée départementale, Michel Hannoun (RPR) qui assure depuis un an la fonction de président délégué.

Mais si M. Machefaux l'emporte, l'élection d'un président de plein exercice ne pourra avoir lieu.

Claude Francillon



هكذا من الأصل

Une partie de l'opposition réclame un référendum sur la nationalité

Elisabeth Guigou défend son projet de loi devant un hémicycle inhabituellement rempli

Le débat sur le projet de loi relatif à la nationalité s'est engagé, mercredi 26 novembre, à l'Assemblée nationale, en présence d'un grand nombre de députés. La ministre de la justice a défendu son texte face à François Bayrou (UDF), qui réclame un référendum, et Pierre Mazeaud (RPR), qui juge *« inutile »* de légiférer, à moins que ce ne soit pour établir un droit du sol *« intégral »*, dès la naissance, ce que le gouvernement refuse.

PRÈS DE CENT CINQUANTE députés vers 19 heures, une cinquantaine encore présents après 22 heures... L'hémicycle du Palais-Bourbon a connu l'affluence – et l'ambiance – des grands jours, mercredi 26 novembre, pour le début de la discussion générale du projet de réforme du code de la nationalité. Mesurant le probable impact, dans le pays, d'un débat touchant à *« ce qu'il y a de plus mystérieux et de plus profond pour une nation »*, selon les mot du président du groupe UDF, François Bayrou, les députés n'ont pas manqué ce rendez-vous, auquel certains, à droite, voudraient convier l'ensemble des électeurs.

Le matin même, sur Europe 1, Valéry Giscard d'Estaing avait suggéré l'organisation, sous certaines conditions, d'un référendum (*Le Monde* du 27 novembre). Cette idée a été reprise à la tribune par François Bayrou, qui a accusé le gouvernement de vouloir *« éviter que le débat ne se développe dans le pays »*. *« Je soutiens que le peuple français n'a pas eu conscience de vous déléguer ici comme ses représentants sur ce sujet de la nationalité »*, a ajouté le président de Force démocrate. *« Vous dites que le sentiment populaire rejetterait le texte : une telle affirmation me paraît bien présomptueuse »*, a répondu Elisabeth Guigou, garde des sceaux. *« Chiche ! Allons au référendum ! »*, a répliqué M. Bayrou.

Une gauche drapée dans la générosité, qui se voit accusée de laxisme par une droite toute de fermeté vêtue ; une pluie d'invectives calibrées de longue date ; le Front national en toile de fond, chacun reprochant à l'autre de concourir à son succès... Les premières heures de la discussion ont donné lieu à des échanges relativement classiques. Guère aidée par le mutisme d'un président de séance, Michel Péricard (RPR), qui se refusait à diriger vraiment les débats, la ministre de la justice a affiché un calme et une sérénité à toute épreuve, pour affirmer notamment que le législateur de 1993 avait *« voulu bouleverser* [la] *tradition de la République »*. Ce système *« porte en lui des germes d'inégalité et d'exclusion »*, a continué Mme Guigou, provoquant les exclamations de la droite.

LE PC : « ENCORE UN EFFORT »

Dans ce contexte électrique, le débat au sein de la gauche a paru plus feutré. Premier à s'exprimer, le rapporteur de la commission des lois, Louis Mermaz (PS), a exprimé de façon appuyée ses *« regrets »* de ne pas voir rétablie la possibilité pour les parents étrangers de demander la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France.

« C'est un net recul par rapport à la grande loi républicaine de 1889 », a-t-il affirmé, avant de mettre sur le compte de *« l'équilibre des pouvoirs dans les institutions de la Ve République »* le processus qui a amené le groupe socialiste à adopter l'*« amendement de repli »* – fixant à treize ans l'âge minimum auxquels ces enfants pourront acquérir la nationalité –, qui avait reçu l'aval du gouvernement...

Les premiers orateurs communistes et écologistes ont pris le relais de M. Mermaz en fin de soirée. *« Le gouvernement doit réfuter l'idée selon laquelle les parents sans papiers utilisent leurs enfants pour obtenir leur propre régularisation »*, a affirmé André Gerin (PC, Rhône), qui a indiqué vouloir *« revenir au dispositif de 1973 »* afin de *« favoriser l'intégration »*. *« Encore un effort, et nous pourrons émettre un vote positif »*, a-t-il conclu. Quelques minutes plus tard, Guy Hascoët (Verts, Nord) soulignait les *« limites »* de la *« posture »* du gouvernement, qui consiste, selon lui, à *« s'adosser à ce qui aurait été la tradition dominante au cours des deux siècles passés »*. *« Il serait urgent de réhabiliter les premiers Constituants (...). Accordant un droit automatique à la nationalité en vertu de la naissance, ils étaient dans le juste »*, a ajouté le député écologiste.

Les partisans d'un droit à la nationalité dès la naissance ont dû apprécier à leur juste valeur les propos de Pierre Mazeaud. Rapporteur de la loi de 1973 et inspirateur de la loi de 1993, il avait pour objectif principal de mettre en évidence les contradictions du texte : *« Pourquoi un acte volontaire à seize ans, si à dix-huit ans la nationalité est automatique ? Cette disposition annule la précédente ! Ou c'est une profonde hypocrisie – ce que je ne crois pas du garde des sceaux –, ou quelque chose m'échappe »*, a lancé le député (RPR) de Haute-Savoie. La conclusion de son raisonnement aura trouvé quelque écho sur les bancs de la gauche : pour M. Mazeaud, soit le gouvernement maintient l'acte de volonté à seize ans, et il est *« inutile de légiférer »* ; soit il persiste à vouloir rétablir l'*« automaticité »* à dix-huit ans et, en ce cas, *« la logique est de revenir au droit du sol pur à la naissance »*. *« Je rejoindrais peut-être alors certains des vôtres... sans vouloir vous diviser... »*, a conclu M. Mazeaud, qui a assuré s'exprimer en *« juriste »* et ne pas *« faire de politique »*.

Tout en rejetant l'accusation d'*« incohérence »* lancée par M. Mazeaud, Mme Guigou a confirmé l'accord du gouvernement sur l'amendement du groupe socialiste concernant les enfants âgés d'au moins treize ans. Dans son discours liminaire, la ministre s'était en revanche opposée au calcul des cinq ans de résidence jusqu'à vingt et un ans (au lieu de dix-huit), proposé par la commission des lois. Elle a donné son accord à la création d'un titre pour permettre aux enfants mineurs de circuler au-delà des frontières, ainsi qu'à la réduction à un an (au lieu de deux) du délai de mariage au terme duquel le conjoint de Français peut obtenir la nationalité. Concernant le double droit du sol, Mme Guigou a confirmé qu'elle acceptera l'amendement visant à en libéraliser l'exercice pour les enfants d'Algériens.

Jean-Baptiste de Montvalon

Nicole Notat à la rencontre des salariés et des entreprises

La numéro un de la CFDT en campagne prud'homale

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

La réduction du temps de travail n'est pas seulement un atout pour les salariés, elle constitue aussi un levier économique, mis à la disposition des employeurs pour moderniser leur entreprise. Cette certitude est gravée dans l'esprit de la secrétaire générale de la CFDT. Quoique plutôt fatiguée, c'est avec un plaisir manifeste qu'elle s'est rendue, mercredi 26 novembre, à Grenoble, à l'invitation de son union départementale de l'Isère, pour la campagne des élections prud'homales. Nicole Notat est satisfaite de pouvoir précéder le meeting, prévu l'après-midi, par deux visites d'entreprise.

La première constitue un cas d'école, pour la CFDT. Depuis le 1er septembre, aux tissages Denantes, une entreprise familiale de 400 salariés, implantée à Voiron, la signature d'un accord Robien a permis la création de 7 emplois. Reçue dans la salle du comité d'entreprise, par Hervé de Montclos, le PDG de l'entreprise, la secrétaire générale s'étonne du décalage entre l'engagement de ces patrons de terrain, dans la voie de la réduction du temps de travail (RTT), et les discours hostiles des « barons » du CNPF.

Inlassable propagandiste de la loi Robien, Nicole Notat rêve d'organiser, début 1998, un colloque réunissant acteurs patronaux et syndicaux de la RTT. La visite d'entreprise se termine par une courte séance de dédicace du livre de Nicole Notat, autour d'un verre de meursault, qu'Hervé de Montclos est allé spécialement chercher dans sa cave, après avoir lu dans *Paris-Match* que la secrétaire générale de la CFDT *« se damnerait pour un meursault »*.

Ayant pris connaissance des réserves exprimées publiquement, la veille, par Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, sur le fait que la réforme des 35 heures soit créatrice d'emplois (*Le Monde* du 26 novembre), Nicole Notat pique une colère. *« C'est irresponsable qu'un membre du gouvernement tienne de tels propos »*, s'indigne-t-elle. Elle profite aussitôt de la présence des correspondants de M6 et de France-Inter pour *« lui passer une avoinée »*. Elle y reviendra à deux reprises au cours de la journée.

Changement de registre, en début d'après-midi. Reçue par la section solidarité du comité d'entreprise de Schneider Electric, ex-Merlin-Gerin, la secrétaire générale de la CFDT est dans le fief de Didier Pineau-Valencienne, le bouillant président sortant de la commission sociale du CNPF.

La visite se limitera au CE. La direction de l'entreprise, qui avait refusé la visite à Louis Viannet, leader de la CGT, quelques semaines auparavant, a appliqué le même tarif à Nicole Notat. C'est la présidente de l'Unedic, cette fois, qui est sur la sellette. Cadre CFDT, Jean s'indigne que *« les syndicats et celui auquel il appartient, ne s'occupent pas plus des chômeurs »*.

UN « EFFET BLONDEL »

Il y a un incontestablement un effet Blondel... à la CFDT. A peine, allait-elle commencer à prendre la parole, devant 300 militants, qu'au nom de Grenoblois et Grenobloises indignés par certains *« propos nauséabonds »*, entendus récemment, Nicole Notat se voyait offrir un bouquet de pivoines.

Elle s'est livré à un véritable examen des cinq années passées et plus particulièrement des deux dernières, riches en événements syndicaux. *« Depuis quelque temps, la vie nous a gâtés. Elle nous a tendu de sacrés perches que nous étions prêts à saisir »*. Cela fut fait *« au prix de quelques bouffées de chaleur, voire de quelques crises d'urticaire dans la maison »*, reconnaît-elle, *« mais aujourd'hui avec le recul, que de chemin parcouru, que de points marqués ! »*.

« Non, en novembre et décembre 1995, malgré beaucoup d'intoxications, nous ne nous sommes pas fourvoyés », a-t-elle affirmé, sous les applaudissements.

Alain Beuve-Méry

Les socialistes élisent leur premier secrétaire

AU MOMENT où les militants socialistes élisent, jeudi 27 novembre, leur premier secrétaire national, en choisissant entre François Hollande – largement assuré de la victoire – et Jean-Luc Mélenchon, les 102 premiers fédéraux et les 4 500 secrétaires de section, le conseil national du PS, issu du congrès de Brest, traduit un renouvellement sensible avec 71 nouveaux membres, soit 34,8 %, contre 55 nouveaux après le congrès de Liévin en 1994.

Dans un parti qui a fait de la parité son cheval de bataille, notamment lors des élections législatives, la féminisation est en recul. Il n'y a plus que 59 femmes (28,9 %) contre 61 dans le précédent conseil national. Cet équilibre peut cependant être rétabli puisque certains membres du nouveau conseil national sont candidats au poste de premier fédéral et devraient donc être remplacés par des suppléants, ce qui pourrait permettre d'augmenter la participation féminine.

Parmi les socialistes qui quittent le conseil national, figurent Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel et ancien ministre des affaires étrangères ; Jean-Paul Huchon, maire de Conflans-Sainte-Honorine et ancien directeur de cabinet de Michel Rocard, qui est suppléant ; Jacques Mellick, ancien député, ancien maire de Béthune, condamné dans l'affaire VA-OM ; Lucien Weygand, président du conseil général des Bouches-du-Rhône ; Benoît Hamon, ancien président du Mouvement des jeunes socialistes ; et deux ministres de l'actuel gouvernement : Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération, et Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Parmi les nouveaux membres, plusieurs personnalités font leur entrée comme Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne ; Jean-Marie Bockel, maire de Mulhouse ; Jean Germain, maire de Tours ; Henri Pradeaux, chef de cabinet de Lionel Jospin ; plusieurs députés comme Pascal Terrasse (Ardèche), proche de Martine Aubry ; Marisol Touraine (Indre-et-Loire) ; Kofi Yamgnane (Finistère) ; ainsi que quatre ministres : Claude Allègre (ministre de l'éducation), Marilyse Lebranchu (secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises), Ségolène Royal (ministre déléguée à l'enseignement scolaire), et Catherine Trautmann (ministre de la culture et de la communication et porte-parole du gouvernement).

Outre M. Jospin, douze ministres sont au conseil national : M. Allègre, Mme Aubry, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, Mme Lebranchu, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, Alain Richard, ministre de la défense, Mme Royal, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, Mme Trautmann et Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement.

UN QUART RENOUVELÉ

Dans les fédérations, 26 premiers secrétaires ne se représentent pas, ce qui assure déjà un taux de renouvellement de 25,5 %, alors que l'objectif de la direction est de 30 % : Ain, Ariège, Aveyron, Charente, Côtes-d'Armor, Creuse, Drôme, Jura – où le poste est brigué par Yves Colmou, conseiller de MM. Jospin et Vaillant –, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Deux-Sèvres – où Mme Royal ne se représente pas –, Somme – Vincent Peillon, chargé des études au secrétariat national devrait être élu –, Tarn, Vendée, Vienne – Alain Claeys, chargé de l'organisation et de la trésorerie au secrétariat national ne se représente pas –, Essonne, Val-de-Marne et Guadeloupe.

Une quinzaine de primaires se dérouleront au sein de la motion majoritaire, comme dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans le Calvados (trois candidats), dans le Cher (trois candidats) – fédération briguée par la Gauche socialiste, avec Marie-Hélène Bodin, alors qu'elle risque de perdre l'Essonne, le Jura et la Vendée –, en Haute-Loire (quatre candidats), dans les Yvelines – entre deux rocardiens : Alain Richard, sortant et homonyme du ministre, et Alain Bergounioux, chargé de la formation au secrétariat national –, et encore en Seine-Saint-Denis.

Michel Noblecourt

Le nouveau conseil national du PS

Voici la liste des 204 membres titulaires du conseil national du Parti socialiste, qui ont été élus à l'issue du congrès de Brest. La motion A, celle de François Hollande et de la quasi-totalité des courants, rassemble 172 membres (84,3 %) : 105 constituent un bloc majoritaire des amis de Lionel Jospin, Michel Rocard, Martine Aubry et Pierre Mauroy, auquel s'ajoutent de petis courants (51,47 %) ; 47 fabiusiens (23 %), 15 emmanuellistes (7,4 %) et 5 mermaziens (2,4 %). La Gauche socialiste a 21 élus (10,3 %) et la motion B (ex-poperenistes) 11 (5,4 %). A ces 204 membres s'ajouteront les 102 premiers fédéraux qui seront élus le 27 novembre. Les noms des nouveaux membres sont signalés en italique :

Annick Aguirre, *Claude Allègre, Sylvie Andrieux, Stéphane Arrial*, Vincent Assante, *Daniel Assouline*, Martine Aubry, Jean Auroux, Jean-Marc Ayrault, *Dominique Bailly*, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Jean-Paul Baquet, *Claudine Barbin, Alain Barrau*, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Christian Bataille, *René Beauverie, Jean-Pierre Bel*, Pervenche Bérès, Alain Bergounioux, *Jean-Louis Berland, François Bernardini, Gérard Berthot, Philippe Bies*, André Billardon, Nadine Bobenreith, *Jean-Marie Bockel, Georges Bouazz*, Jean-Michel Boucheron, Pierre Bourguignon, Frédérique Bredin, Vincent Burroni, Daniel Cabieux, Denise Cacheux, Jean-Christophe Cambadélis, Christophe Caresche, Marie-Arlette Carlotti, *Joël Carreras, Yves Carroy, Françoise Castex*, Laurent Cathala, Gilles Catoire, Bernard Cazeau, *Bernard Cazeneuve*, Albert Cervera, Michel Charzat, *Alain Claeys*, Christophe Clergeau, *Lyne Cohen-Solal*, Gérard Collomb, *Yves Colmou*, Jean-Louis Cottigny, *Yann Crombecque*, Pascale-Paulette Crozon :

Pierre Darchicourt, Danièle Darras, Philippe Darniulat, Yvette Davant, Marcel Debarge, Michel Debout, Bertrand Delanoë, Michel Delebarre, *Jacques Delors*, Marie-Jo Denys, Bernard Derosier, Harlem Désir, Raymond Douyère, Julien Dray, Tony Dreyfus, *Laurence Dumont*, Dominique Dupilet, Yves Durand, Josette Durrieu, Henri Emmanuelli, Claude Estier, Claude Evin, Laurent Fabius, *Nicole Feidt, Gérard Filoche*, Raymond Forni, *Michel Françaix*, Anne-Catherine Franck, Georges Frêche, Bernard Frimat, Gérard Fuchs, Robert Gaïa, *Georges Garot*, Charles Gautier, *Catherine Genisson, Jean Germain*, Ahmed Ghayet, *Eric Ghebali*, Jean Glavany, *Marie-Pierre de la Gontrie*, Gérard Gouzes, *Jean Grosset*, Odette Grzegrzulka, Géraud Guibert, Pierre Guidoni, Elisabeth Guigou, *Didier Guillaume*, Sylvie Guillaume, *Ariane Guillerm, Catherine Guy-Quint*, Adeline Hazan, François Hollande, Monique Iborra, Marc-Antoine Jamet, *Serge Janquin*, Jean-Louis Joseph, Lionel Jospin, *Julien Jusforgues, Philippe Kaltenbach, Mireille Kerbaol*, Jean-Pierre Kucheida ;

André Labarrère, André Laignel, *François Lamy*, Jack Lang, *Françoise Lapeyre, Marilyse Lebranchu*, Jean-Yves Le Drian, Catherine Le Galiot, Gérard Le Gall, Jean Le Garrec, *Emmanuel Le Goff*, Pascale Le Neouannic, Louis Le Pensec, Bruno Le Roux, *Alain Le Vern*, Marie-Noëlle Lienemann, François Loncle, *Roger Madec*, Philippe Madrelle, *Jean Mallot*, René Mangin, Didier Manier, Didier Mathus, *Michèle Matringe, Emmanuel Maurel*, Pierre Mauroy, *Alexandre Medvedowsky*, Jean-Luc Mélenchon, Marlène Melisse, *Patrick Menucci*, Bernadette Merchez, Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Didier Migaud, Elisabeth Mitterrand, Pierre Moscovici, Marie-Thérèse Mutin, Henri Nallet, Véronique Neiertz, Fabienne Padovani, Régis Passerieux, Vincent Peillon, *Daniel Percheron*, Nicole Pery, Christian Pierret, *Jean-Paul Planchou*, Bernard Poignant, *Danièle Pourtaud, Henri Pradeaux*, Christine Pujol, Paul Quilès ;

François Rebsamen, *Pierre-Louis Remy, Florence Ribard*, René Ricarrère, Alain Richard, Michel Rocard, *Lise Rochowiach*, Alain Rodet, Gilbert Roger, *Bernard Roman*, Frédéric Rosmini, Laurence Rossignol, Yvette Roudy, *Ségolène Royal*, Michèle Sabban, Michel Sapin, *Gilles Savary*, Bernard Soulage, Régine Splingard, Gisèle Stievenard, Dominique Strauss-Kahn, Jean-Pierre Sueur, *Simon Sutour*, Catherine Tasca, *Pascal Terrasse, Andrée Theret*, Isabelle Thomas, *Marisol Touraine, Catherine Trautmann*, Daniel Vaillant, André Valini, Michel Vauzelle, *Michel Vergnier*, Alain Vidalies, Sylvie Vormus, Henri Weber, *Kofi Yamgnane*.

« Pastille verte » : Mme Voynet admet l'embarras du gouvernement

DOMINIQUE VOYNET, ministre de l'environnement, a reconnu, mercredi 26 novembre devant la presse, à propos du retard de l'annonce de la *« pastille verte »* pour la circulation des véhicules automobiles en cas de pic de pollution, qu'elle était confrontée à des *« difficultés particulières »* pour la mise en œuvre de la loi sur l'air, jugée *« singulièrement mal foutue »*. *« Nous hésitons*, a indiqué Mme Voynet, *entre des dispositifs très efficaces et très contraignants, et des dispositifs moins efficaces mais moins contraignants et moins coûteux. »* Trois décrets d'application de la loi sur l'air sortiront prochainement : sur la surveillance de la qualité de l'air, l'agrément des réseaux de surveillance et la mise en place des plans régionaux de qualité de l'air.

Mme Aubry se montre prudente sur la prestation dépendance

MARTINE AUBRY a refusé, mercredi 26 novembre, une modification *« lourde et précipitée »* de la loi de janvier 1997 sur la prestation spécifique de dépendance (PSD), destinée aux personnes âgées. Devant le Comité national de coordination gérontologique, chargé d'en suivre l'application, elle a demandé aux conseils généraux, qui gèrent cette prestation, de remédier aux fortes disparités. Le gouvernement prendra *« les correctifs nécessaires »*, a averti Mme Aubry, *« si cette démarche n'est pas suivie d'effet dans les trois mois »*.

DÉPÊCHES

■ **BUDGET : la majorité RPR et UDF du Sénat** a voté, mercredi 26 novembre, la première partie du projet de budget 1998, dans une version reconstruite du texte adopté par l'Assemblée nationale, prévoyant un déficit de 254,92 milliards de francs, soit 3 milliards de moins par rapport au déficit voté par les députés.

■ **SONDAGE : la cote de confiance de Lionel Jospin enregistre une hausse de 7 points en un mois,** avec 54 % de bonnes opinions, selon l'enquête de CSA, réalisée les 19 et 20 novembre auprès de 1 006 personnes, et publiée, mercredi 26 novembre, par *La Vie* et France Info. M. Jospin enregistre 35 % d'opinions négatives (– 6 points).

■ **CONJONCTURE : les perspectives s'améliorent dans l'industrie.** Selon l'enquête mensuelle de l'Insee, jeudi 27 novembre, les chefs d'entreprise interrogés estiment que *« l'activité manufacturière s'accélère depuis le début de l'année pour atteindre un rythme de croissance très soutenu »*.

■ **ALLOCATIONS FAMILIALES : le gouvernement va revaloriser par décret les allocations familiales** de + 0,85 % au titre de 1995, avec effet rétroactif, pour se conformer à un arrêt du Conseil d'Etat.

Nicole Notat à la rencontre des salar[illegible] et des entreprises



هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

LE MONDE / VENDREDI 28 NOVEMBRE 1997

AFFAIRES Le ministre de la défense, Alain Richard, présentera le mois prochain en conseil des ministres un projet de loi créant une commission indépendante, composée essentiellement de hauts magistrats, sur la levée du secret-défense. Cette instance rendra au premier ministre un avis consultatif sur les demandes formulées par des juges. ● CETTE CRÉATION répond aux engagements pris par Lionel Jospin qui avait rejeté, lors de sa déclaration de politique générale, toute *« utilisation abusive du secret-défense »*. ● DANS L'AFFAIRE des écoutes de l'Elysée, Matignon pourrait trancher sans attendre l'installation de cette commission. Saisi d'une demande de levée du secret-défense depuis juin par le juge d'instruction Jean-Paul Valat, le premier ministre s'apprêterait à écrire au président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), Dieudonné Mandelken, pour solliciter un avis.

Le secret-défense sera examiné par une commission indépendante

Le gouvernement annonce la création, par un projet de loi qui sera présenté en conseil des ministres en décembre, d'une instance administrative. Elle rendra au premier ministre un avis consultatif sur les demandes formulées par des juges

AU NOM de la raison d'Etat, le « secret-défense » a servi d'alibi à des générations de gouvernants avant tout soucieux de contrarier la bonne marche de la justice. Le gouvernement de Lionel Jospin se déclare aujourd'hui résolu à mettre fin à cette mauvaise tradition française qu'était devenu le dialogue de sourds instauré entre des juges, garants des libertés, et des représentants du pouvoir exécutif, garants de leurs intérêts particuliers ou partisans.

L'avant-projet de loi instaurant une commission chargée de donner des avis sur la levée du secret-défense – son nom définitif n'a pas été arrêté par le gouvernement – offre des perspectives de progrès à l'État de droit. Le texte, présenté en décembre au conseil des ministres et en début d'année au parlement, est porté par le ministre de la défense, Alain Richard. Il laisse entrevoir une transparence accrue de l'action administrative dans le domaine, régalien par excellence, du secret-défense. Scandaleux quand il couvre des abus, le secret de la défense nationale peut aussi être légitimement imposé lorsqu'il répond à la nécessité de protéger certaines affaires de l'Etat. Comment ignorer, par exemple, que les domaines de l'espionnage et du contre-espionnage, ou les contrats d'armement, doivent être placés à l'abri des curiosités de la « concurrence » étrangère ? Ses abus n'en continuent pas moins de susciter des crispations au sein du gouvernement. En témoignent, sur le dossier particulier de la cellule de l'Elysée, des distorsions apparaissant entre la position toute en fermeté, exprimée lundi 24 novembre par le cabinet du premier ministre, et celle qui est reflétée par l'entretien que nous a accordé, le surlendemain, le ministre de la défense.

Concrétisant la déclaration de politique générale de M. Jospin, qui avait rejeté toute *« utilisation abusive du secret-défense »*, l'avant-projet de loi présenté par M. Richard n'en instaure pas moins une commission consultative indépendante qui se pose en intermédiaire entre les juges et le pouvoir exécutif. Le texte s'inscrit dans le droit-fil du rapport annuel du Conseil d'Etat qui, en 1995, préconisait la création d'une *« commission nationale du secret-défense* [qui] *constituerait un pas décisif (...) vers la suppression d'un des bastions de l'autocontrôle de l'administration »*.

● **Composition** : le président de la nouvelle commission administrative indépendante est, de droit, le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Il est épaulé par deux hauts magistrats, nommés par le président de la République sur une liste de six *« personnalités »* présentées par le vice-président du Conseil d'Etat, ainsi que les premiers présidents de la Cour des comptes et de la Cour de cassation. Nommés pour une période de six ans, non renouvelable, ils sont *de facto* habilités au secret-défense.

● **Saisine** : tout magistrat français, de l'ordre judiciaire ou administratif, voulant avoir accès à des informations classifiées saisit le premier ministre d'une demande motivée sur la procédure soutenant sa demande. Le premier ministre fait part de cette demande au ministre ayant pris la décision de classification intervenue dans le cadre du droit français (défense, intérieur, industrie, notamment). Le ministre concerné saisit alors la commission, qui, sur la base des ses investigations, rend un avis consultatif et réservé au gouvernement. Le sens de l'avis – favorable à la levée du secret-défense, défavorable, ou favorable avec réserves (sécurité des personnels, compromission de sources de renseignement, notamment) – est rendu public par la commission. Le magistrat demandeur se voit transmette le sens de cet avis qui, dans les affaires sensibles, peut faire l'objet d'une publication officielle décidée par la commission.

● **Pouvoirs** : concentrés sur le président de la commission, les pouvoirs d'investigation sont *« illimités »* dans le champ du secret-défense, selon l'expression du ministre de la défense.

● **Délais** : la commission dispose de deux mois pour rendre son avis au ministre intéressé, qui a un mois pour la notifier au magistrat.

A Matignon, on souligne que l'Etat, dont la responsabilité politique incarnée par le premier ministre doit rester entière en ce domaine régalien du secret-défense, ne peut se défausser de la prise de décision sur une autorité indépendante. Mais il a un *« devoir d'explication »*, y compris sur *« des dossiers extrêmement sensibles »*, afin de *« rendre compte des actions de l'Etat, sans brader les intérêts supérieurs et sans se réfugier derrière de faux-semblants, quand les libertés publiques sont en cause »*.

Les scandales n'ont, il est vrai, pas manqué. Sous le sceau du secret invoqué par le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin, des policiers de la DST, surpris en train de poser des micros au siège du *Canard enchaîné* en 1973, avaient refusé de répondre à une convocation du juge chargé du dossier. Le même paravent avait permis le long étouffement judiciaire de l'affaire des « Irlandais de Vincennes » – ce montage assumé en 1982 par la cellule dite antiterroriste de l'Elysée et au cours duquel l'ex-capitaine Barril avait apporté des armes au domicile de pseudoterroristes. Refuge commode de l'Etat, toujours, en 1985, pour masquer un attentat commis par des agents de la DGSE contre un navire de *Greenpeace* et ayant causé la mort d'un photographe.

Secret-défense évoqué sur tous les tons. Pour couvrir des ventes d'armes illicites à l'Iran, entre 1982 et 1986, dans l'affaire Luchaire. Pour ne pas répondre à un autre juge, à la demande du ministre Charles Pasqua, dans l'affaire du *« vrai-faux passeport »* d'Yves Chalier, confectionné sur ordre par la DST afin de permettre à un prévenu de fuir la justice qui lui reprochait des malversations liées à l'affaire Carrefour du développement. Un garde des sceaux, Jacques Toubon, ira même jusqu'à opposer le secret-défense aux investigations du juge Eric Halphen qui avait découvert en 1995, dans un coffre du Parti républicain, une somme de 2,1 millions de francs en provenance des *« fonds spéciaux de Matignon »*. Secret d'Etat, toujours, invoqué dans le dossier des écoutes de la cellule de l'Elysée *(lire par ailleurs)*.

Dans cette confrontation entre l'autorité judiciaire et le pouvoir exécutif, ce dernier est toujours parti gagnant. Les ministres n'ont eu qu'à rappeler aux juges qu'il ne leur revient pas d'apprécier les nécessités imposées par la défense nationale. Ils se sont contentés de leur assurer que les informations recherchées se trouvaient protégées par le secret-défense. Le mécanisme, rarement, s'est enrayé : il avait fallu qu'un nouveau ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, arrive place Beauvau pour autoriser enfin le *« patron »* de la DST à déposer devant le juge conduisant l'enquête sur le *« vrai-faux passeport »*.

E. In.

M. Jospin pourrait trancher sur les écoutes de l'Elysée avant la nouvelle loi

LE SILENCE a, jusqu'ici, constitué la seule réponse du premier ministre à la requête du juge d'instruction Jean-Paul Valat. Chargé, depuis le mois de mars 1993, de l'enquête sur les écoutes téléphoniques de l'Elysée, le magistrat avait demandé à Lionel Jospin la levée du *« secret-défense »*, derrière lequel se sont retranchés les anciens membres de l'ancienne *« cellule antiterroriste »*. Dans un courrier daté du 6 juin, le juge Valat sollicitait précisément du chef du gouvernement la levée du secret *« sur les écoutes téléphoniques réalisées à la demande de la cellule de l'Elysée entre le 1er janvier 1983 et le 20 mars 1986 et sur celles dont ce service était destinataire »*, ce qui conduisait, selon lui, à *« autoriser toutes les personnes ayant eu à connaître de ces écoutes à répondre à* [ses] *questions »*. La requête du juge visait en outre *« l'enquête réalisée, en 1993, par la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) »*, dont le président, Paul Bouchet, avait lui aussi invoqué le secret-défense, pour ne publier qu'une partie de ses conclusions, en janvier 1994.

« ÉTUDE OBJECTIVE »

Mais hormis un accusé de réception encourageant, par lequel Matignon réitérait les engagements pris par M. Jospin avant son arrivée à la tête du gouvernement (*Le Monde* daté 8-9 juin), aucune réponse n'a, depuis, été adressée au juge, laissant l'enquête judiciaire en panne. Soucieux de ne pas donner à penser que le projet de création d'une commission indépendante était une manœuvre dilatoire, le cabinet de M. Jospin a indiqué au *Monde*, lundi 24 novembre, que le premier ministre entendait répondre au juge Valat *« sans attendre l'adoption par le Parlement du texte de loi sur le secret-défense »*.

S'agissant d'un dossier concernant à la fois les écoutes téléphoniques et le secret-défense, la méthode retenue par Matignon pour traiter le dossier de la cellule de l'Elysée relèverait ainsi d'une sorte d'anticipation sur le calendrier législatif annoncé. Le premier ministre s'apprêterait à écrire au président de la CNCIS, Dieudonné Mandelken – qui sera de droit le président de la future commission sur le secret-défense – afin de lui transmettre la lettre du juge Valat. *« Il convient, sur cette affaire très controversée, de disposer de l'étude objective et de l'avis motivé d'un haut fonctionnaire qui n'a été mêlé en rien à ce dossier*, explique l'entourage de M. Jospin. *En faisant référence à l'avant-projet de loi, le premier ministre va demander à M. Mandelken de lui donner son avis sur la communication des pièces demandées par le juge Valat. Sur la base des indications très nettes formulées par Lionel Jospin avant les élections législatives, puis dans sa déclaration de politique générale, et de l'avis du président Mandelken, le premier ministre se déterminera ensuite sur la réponse à apporter au juge Valat. »*

L'affaire des écoutes de l'Elysée, perpétrées sous la présidence de François Mitterrand, avait suscité, au printemps dernier, une vive polémique entre M. Jospin et Michel Charasse. Proche conseiller de l'ancien chef de l'Etat, le sénateur (PS) du Puy-de-Dôme avait accusé le futur premier ministre d'utiliser cette affaire à des fins électorales. M. Jospin avait rétorqué, face au bureau national du PS, que *« les écoutes illégales sont interdites et doivent l'être à la présidence de la République plus qu'ailleurs »*, tancé *« les crocheteurs de lignes de l'officine de l'Elysée »* et précisé sa position quant au secret-défense : *« Il n'a pas à s'appliquer – sous peine de graves dérives – hors des cas où il est strictement prévu. Il ne doit pas être invoqué abusivement, et je prétends qu'il peut fort bien être distingué quand il est en cause et quand il est sans fondement »* (*Le Monde* du 10 avril).

Si cette doctrine demeure en vigueur à Matignon, le juge Valat peut espérer franchir le mur du secret, dressé devant lui depuis quatre ans, et légèrement entamé par le prédécesseur de M. Jospin, Alain Juppé : le 27 mai, ce dernier avait écarté le secret-défense pour autoriser la DST à remettre à la justice les documents découverts dans le garage de Christian Prouteau, l'ancien chef de la tristement fameuse cellule de l'Elysée.

H. G. et E. In.

Alain Richard, ministre de la défense

« La manifestation de la vérité doit être complète »

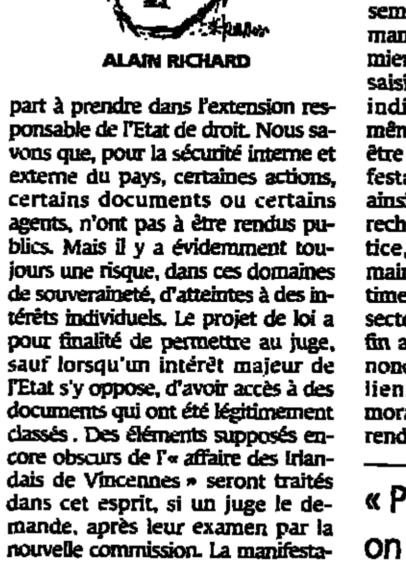
« Se référant à l'affaire des écoutes de la cellule de l'Elysée, Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS, avait annoncé, dès le 9 avril, la création d'une commission visant à assurer que le *« secret-défense ne* [soit] *pas invoqué abusivement »*. Devenu premier ministre, M. Jospin a, le 19 juin, confirmé cette création. Le juge Valat, chargé du dossier de la cellule élyséenne, a entretemps demandé au premier ministre, le 9 juin, d'affranchir les personnes mises en examen des obligations relevant du secret défense. Quelle réponse le gouvernement apporte-t-il sur ce dossier particulier ?

– En créant la commission sur le secret-défense en début de législature, le gouvernement souhaite fixer un cadre nouveau afin d'arriver à un équilibre équitable entre, d'une part, le respect des libertés individuelles et, d'autre part, la préservation de l'efficacité de nos moyens de sécurité intérieure et extérieure. Quant au dossier particulier que vous évoquez, il sera soumis par le gouvernement à la nouvelle commission dès qu'elle sera constituée, vraisemblablement au cours du premier trimestre 1998. Pour cette affaire très sensible, comme pour toutes les affaires importantes, il me semble préférable d'appliquer la nouvelle procédure, avec les garanties qu'elle comporte.

– Le gouvernement entend-il lever le secret-défense, comme le demande aussi le juge Valat, sur l'enquête relative à la cellule de l'Elysée qui avait été confiée en 1993 par le premier ministre Pierre Bérégovoy à la commission nationale de contrôle des écoutes téléphoniques ?

– La réponse est identique. Rien n'interdit d'ailleurs, pour des dossiers « anciens », remontant par exemple aux années 60 ou 70, que des magistrats demandent au gouvernement de rouvrir des procédures.

– De l'« affaire des Irlandais de Vincennes » à l'« affaire Greenpeace », le secret-défense a été opposé à des juges d'instruction chargés de dossiers impliquant le ministère de la défense. Quel regard portez-vous sur ce genre de situations ?


ALAIN RICHARD

– Le responsable de la défense a sa part à prendre dans l'extension responsable de l'Etat de droit. Nous savons que, pour la sécurité interne et externe du pays, certaines actions, certains documents ou certains agents, n'ont pas à être rendus publics. Mais il y a évidemment toujours une risque, dans ces domaines de souveraineté, d'atteintes à des intérêts individuels. Le projet de loi a pour finalité de permettre au juge, sauf lorsqu'un intérêt majeur de l'Etat s'y oppose, d'avoir accès à des documents qui ont été légitimement classés . Des éléments supposés encore obscurs de l'« affaire des Irlandais de Vincennes » seront traités dans cet esprit, si un juge le demande, après leur examen par la nouvelle commission. La manifestation de la vérité, dans des cas où existent des soupçons d'abus visant des grands services de l'État, doit être complète.

» Tant qu'il peut y avoir suspicion sur le détournement de moyens de souveraineté majeurs, on contribue à affaiblir l'esprit démocratique. Le secret-défense ne doit plus pouvoir être opposé, au nom des objectifs partisans d'un gouvernement ou des intérêts individuels qu'il entendrait protéger, sur des dossiers mettant gravement en jeu les libertés. Nous avons la volonté de mettre fin à toute possibilité de manœuvre à cet égard, pour l'actuel gouvernement et pour ceux qui lui succèderont.

– En juillet 1995, une enquête judiciaire a permis de découvrir, dans un coffre du Parti républicain, une somme de 2,1 millions de francs, venant des fonds spéciaux de Matignon. Le garde des sceaux, Jacques Toubon, a alors transmis au parquet de Créteil une lettre du premier ministre indiquant que le *« secret-défense s'applique aux fonds secrets »*. Comment la commission interviendra-t-elle dans ce type de dossiers ?

– L'usage de ces fonds, qui peuvent avoir pour vocation de financer des opérations spéciales à l'extérieur de la France, relève bien du secret-défense. En votant la ligne budgétaire qui leur correspond, le Parlement réaffirme chaque année la légitimité du classement de ces crédits. Sur la demande motivée d'un juge, le premier ministre aura l'obligation de saisir la commission afin qu'elle indique si le secret-défense – même quand il est justifié – doit être levé pour permettre la manifestation de la vérité. On gèrera ainsi le conflit d'intérêts entre la recherche de la vérité par la justice, garante des libertés, et le maintien des règles de secret légitimement appliquées dans certains secteurs de l'État. Il reviendra enfin au pouvoir exécutif de se prononcer, en tant qu'autorité régalienne, mais sous la pression morale d'un avis dont le sens sera rendu public par la commission.

« Par routine, on classe beaucoup trop de choses en "confidentiel" »

» Cette dernière n'aura aucun rôle de jugement sur la validité du classement relevant du secret-défense : il ne s'agira pas pour elle de dire, par exemple, que tel document n'aurait jamais dû être classifié. Je suis toutefois convaincu de la nécessité de classifier moins pour classifier mieux. Par routine, on classe beaucoup trop de choses – en « confidentiel » – qui pourraient se trouver publiées à la Documentation française et, par contagion, la classification « secret-défense » est utilisée trop largement. Mes services préparent un décret fixant des règles afin de redéfinir, par souci d'efficacité, les classifications.

» Concentrés sur le président de la commission, les pouvoirs d'investigation seront sans limite en matière de secret-défense. Il aura accès à tout, au même titre qu'un membre du gouvernement. L'ensemble vise à éviter tout risque de connivence entre le pouvoir politique et la commission. Avec une restriction : la préservation de la sécurité des agents des services concernés.

– Radié de l'armée après avoir été le seul condamné dans l'« affaire des Irlandais de Vincennes », l'ex-commandant Jean-Michel Beau vous a demandé sa réintégration, sur la base de témoignages de hauts membres de la hiérarchie militaire. Quelle suite entendez-vous donner à cette requête ?

– Autant la condamnation judiciaire a force de vérité légale, autant je me dois d'examiner la demande de M. Beau de manière approfondie, en toute équité. On peut en effet avoir des appréciations divergentes quant au degré d'atteinte aux devoirs de sa fonction par ce militaire dont le principal tort semble d'avoir trop obéi. »

Propos recueillis par Erich Inciyan

هكذا من الاصل

Plusieurs mesures sont annoncées pour renforcer la lutte contre le saturnisme

Les propriétaires de logements jugés dangereux seront contraints à des travaux de rénovation

Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, devaient présenter, jeudi 27 novembre, plusieurs mesures pour relancer la lutte contre le saturnisme, maladie provoquée par l'ingestion de plomb et frappant prioritairement les enfants. Outre un meilleur suivi médical, les préfets pourront faire exécuter des travaux de rénovation dans les logements jugés dangereux.

EN VISITE à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, devaient présenter, jeudi 27 novembre, plusieurs *mesures pour lutter contre* la maladie du saturnisme. Elles devraient être intégrées au projet de loi de lutte contre l'exclusion, que le gouvernement présentera au printemps.

Le saturnisme, ou intoxication au plomb par les voies respiratoires ou digestives, entraîne d'importants troubles psychoneurologiques pouvant atteindre, dans les cas les plus graves, le système nerveux central. Les jeunes enfants vivant dans des logements très dégradés sont les plus touchés, le principal facteur de contamination étant l'ingestion de particules d'anciennes peintures contenant du plomb, utilisées couramment avant 1948 et interdites depuis. Les canalisations d'eau en plomb peuvent également provoquer des niveaux d'exposition dangereux.

Les familles concernées sont parmi les plus pauvres et majoritairement étrangères, surtout en Ile-de-France. Si les facteurs de cette maladie sont parfaitement connus, ils restent très mal pris en compte. Les associations, notamment Médecins du monde, avaient d'ailleurs, en vain, tenté d'y sensibiliser le précédent gouvernement dans le cadre de la préparation du *premier projet de loi contre l'exclusion.*

MM. Besson et Kouchner semblent vouloir s'attaquer au problème, même s'ils évitent soigneusement d'aborder la question du relogement des familles concernées, qui reste le seul moyen radical de prévention de la maladie. Ils proposent que les préfets soient destinataires, par le biais des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS), de tous les signalements d'enfants atteints de saturnisme. Ils souhaitent, surtout, réformer le code de la santé publique qui, dans sa forme actuelle, ne retient pas la présence de poussière de plomb dans un logement dégradé comme un critère d'insalubrité. Enfin, ils réclament que les préfets puissent faire exécuter directement et dans des délais très courts, aux frais des propriétaires, les travaux de rénovation nécessaires.

Dès 1998, le ministère du logement pourrait financer, sur la ligne des crédits d'urgence, des travaux dans 450 logements prioritaires (dont 300 à Paris et en Ile-de-France). Le coût estimé, y compris les frais d'hébergement provisoire des familles, est de 50 000 francs par logement. *Le secrétaire d'Etat* à la santé a par ailleurs annoncé qu'une trentaine de machines servant à mesurer la teneur en plomb du bâti seront achetées en 1998, pour environ 3 millions de francs. En outre, les analyses sanguines de plombémie seront remboursées à 100 % par la Sécurité sociale.

13 381 ENFANTS DÉPISTÉS

Ni les actions de prévention ni le suivi médical des populations d'enfants à risque ne sont, aujourd'hui, à la hauteur de cette urgence sanitaire. Deux ans après la mise en place d'un système national de surveillance du saturnisme infantile, le réseau national de santé publique a fait connaître son premier bilan jeudi 27 novembre. Sa mission est de recenser les cas d'intoxication, d'évaluer les actions de dépistage et de suivre la prise en charge des enfants. Pour l'instant, trente départements seulement ont participé à cette action, et certains programmes expérimentaux ont été arrêtés faute de financement, signale le rapport.

Ce sont 13 381 enfants présentant un taux de plombémie considéré comme toxique qui sont inscrits au fichier, dont les trois quarts en Ile-de-France. C'est dans la région parisienne et en Rhône-Alpes que les enfants dépistés sont les plus nombreux à présenter des taux de plombémie initiale élevés, supérieurs à 150 microgrammes par litre de sang. Les enfants les plus sévèrement atteints sont ceux dont les parents sont originaires d'Afrique noire, particulièrement à Paris.

Le rapport souligne que le suivi médical des enfants atteints se révèle notoirement insuffisant. Seulement 244 enfants sur les 13 381 dépistés (1,7 %) ont subi au moins un traitement. Mais 104 enfants gravement intoxiqués n'en ont subi aucun. En outre, les ruptures de suivi (absence de contrôle ou arrêt des protocoles) concernent 2 745 enfants intoxiqués. Un tiers des enfants (soit 1 456) n'ont fait l'objet d'aucune prise en charge à l'issue du premier dépistage de la maladie.

Enfin, le système actuel ne renseigne apparemment que très partiellement sur les mesures correctives entreprises sur les logements. Un peu plus de 500 fiches seulement signalent qu'un relogement *« ou des travaux »* ont été effectués, ce qui montre les manques de coordination entre les services sanitaires et les administrations (préfecture ou mairie) censées régler le problème. On ne connaît ni les délais de relogement ni la nature des travaux. *« Il est important de rappeler,* conclut le rapport, *que le dépistage ne pourra durablement se développer que si les moyens réglementaires et financiers permettent de réduire le risque par le relogement ou des travaux de réhabilitation. On constate en effet un découragement des équipes les plus engagées qui sont confrontées à des difficultés quasi insurmontables pour proposer des solutions aux familles ».*

Christine Garin

Les jeunes enfants, premiers touchés

● **Intoxication** : on considère que l'intoxication débute chez l'enfant par une plombémie (taux de plomb dans le sang) supérieure à 100 microgrammes par litre, les enfants non exposés à des sources spécifiques ayant toujours une plombémie inférieure. Le seuil *de 450 microgrammes par litre* signe une intoxication sévère.

● **Age** : les enfants de un à trois ans qui portent à la bouche les particules d'anciennes peintures au plomb sont les plus touchés. De même ceux qui vivent dans un logement très dégradé et exigu. On observe globalement une *augmentation* des plombémies avec l'âge, les intoxications graves étant plus fréquentes dans la classe des deux à trois ans et parmi les enfants de plus de six ans.

● **Signes** : les signes cliniques de l'intoxication par le plomb sont très peu spécifiques : irritabilité, apathie, troubles du sommeil, retard intellectuel, à des niveaux qui peuvent entraîner des atteintes irréversibles. D'où l'importance d'une action de prévention par la détection de traces de plomb sur le bâti.

● ***Ile-de-France*** *: selon les* données du système régional de surveillance du saturnisme infantile, sur 8 218 tests effectués entre mai 1992 et octobre 1995 dans la région, 2 893 enfants intoxiqués par le plomb ont été identifiés, soit 35 % des enfants dépistés. *Médecins du monde*, qui a révélé ces chiffres durant l'été (*Le Monde* du 24 juillet), a calculé que dans le quartier du Bas-Belleville, à Paris, *« une famille sur quatre est touchée par le saturnisme ».*

Les sanctions pour excès de vitesse vont être alourdies

Un projet de loi sera présenté au printemps

LE GOUVERNEMENT veut diminuer de moitié le nombre de morts sur les routes dans les cinq années à venir. Pour atteindre cet objectif, qui implique que l'on réduise de près de 8 000 à 4 000 le nombre de *décès enregistrés chaque année*, vingt-cinq mesures ont été rendues publiques, mercredi 26 novembre, par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, au terme d'un comité interministériel présidé par le premier ministre.

La disposition la plus marquante est le renforcement des sanctions pour excès de vitesse. Dorévanant, dépasser de plus de 50 km/h la vitesse réglementaire sera passible d'une contravention de 5e classe (trois mois de suspension du permis de conduire et 10 000 francs d'amende au maximum). En cas de récidive dans la même année, l'infraction se transformera en délit. Cette mesure, qui fera l'objet d'un projet de loi discuté dès la session parlementaire de printemps, est comparable au *« délit de très grande vitesse »* que le gouvernement Balladur n'avait pu imposer en 1995 à sa majorité.

Pour renforcer les bases juridiques des contrôles de vitesse « automatiques » (c'est-à-dire opérés sans interception et, donc, sans identification du conducteur), *« la responsabilité pécuniaire du propriétaire du véhicule »* sera établie. Les commissions administratives de suspension du permis seront supprimées, et la procédure judiciaire deviendra *« la règle générale »*. La procédure administrative engagée par le préfet *« sera réservée aux infractions les plus graves (alcoolémies délictuelles, délit de fuite) ».*

L'autre volet de ce plan d'action concerne l'apprentissage de la conduite. Les actions de formation en milieu scolaire seront renforcées, et la possibilité sera offerte de passer l'épreuve théorique du permis – *le code* – *dès l'âge de seize* ans. Un rendez-vous de six heures *« d'évaluation et de formation »* dans un centre agréé sera – gratuitement – proposé aux volontaires après un an de conduite. Les assureurs, invités à exempter de la « surprime jeune conducteur » ceux qui participeront à un tel stage, ont par ailleurs obtenu l'immatriculation des cyclomoteurs (deux-roues de moins de 50 cc).

ÉVALUER LES RÉSULTATS

Plusieurs départements expérimenteront la création d'un *« rendez-vous de formation continue »* des conducteurs tous les dix ans et le *« dépistage des toxiques illicites »* sera obligatoire en cas d'accident mortel. Une disposition législative visant à *« assainir et moraliser le fonctionnement »* des auto-écoles sera aussi présentée. Les autres dispositions concernent les deux-roues : instauration d'un « sas » pour les vélos aux feux de signalisation, autorisation des bicyclettes dans les aires piétonnes et mise en place de glissières de sécurité *« moins agressives »* pour les motards.

Un comité interministériel se réunira chaque année (le dernier s'était tenu en décembre 1993) afin d'évaluer les résultats obtenus. Si nécessaire, la « remise à niveau » décennale pourrait être ultérieurement rendue obligatoire.

Jean-Michel Normand

Le ministre de la défense dénonce « des erreurs humaines » à Saint-Cyr

ALAIN RICHARD, ministre de la défense, a déclaré mercredi 26 novembre, à la sortie du conseil des ministres, que les brimades et les brutalités répétées exercées par deux capitaines de Saint-Cyr contre des élèves officiers (*Le Monde* du 27 novembre) étaient *« une exception, une tache sur un système de formation qui, dans l'ensemble, est parfaitement respectueux des valeurs humaines ». « Ce sont,* a ajouté le ministre, *des erreurs humaines de méthode de formation au commandement que l'on se doit de sanctionner. Des gens ont dérapé. Ils en subiront les conséquences. »*

A l'issue d'une enquête de commandement interne à l'armée de terre, ouverte le 19 novembre, il est apparu que des brimades – une *série de brutalités et l'attribution* de sanctions non réglementaires – avaient été infligées à des élèves durant les quatre premiers mois de l'année de leur formation initiale aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan). Au cours de cette formation, qui est donnée à cent soixante-dix jeunes admis au concours, les futurs officiers reçoivent une instruction de sous-officiers avant de servir en corps de troupe durant trois mois, puis de revenir à Saint-Cyr pour se former à prendre la tête d'une section forte d'une trentaine d'hommes.

Un premier capitaine a insulté et frappé un élève qui n'avait pas rectifié sa position de tireur lors d'un exercice. Il a fait l'objet de sanctions disciplinaires – trente jours d'arrêt – et a été relevé de son commandement pour être muté. Un second capitaine a fait subir à des élèves jugés indisciplinés des épreuves physiques non réglementaires, comme le fait de devoir creuser un trou individuel en pleine nuit. Il a été puni de plusieurs jours d'arrêt.

AFFAIRE « INADMISSIBLE »

L'enquête a révélé que deux officiers supérieurs chargés d'encadrer le bataillon des élèves officiers, et non pas trois comme l'avaient laissé entendre de premières informations de source officielle, n'avaient pas rapporté les faits à leur hiérarchie ni pris à temps les mesures qui s'imposaient à leur niveau. Les deux officiers supérieurs ont été sanctionnés de jours d'arrêt.

Ni l'identité des quatre officiers incriminés ni les modalités exactes des peines qui les ont frappés n'ont été rendues publiques. Le statut de la fonction publique propre aux armées interdit en effet la divulgation des sanctions administratives, sauf accord de l'intéressé. On ne cache pas, au ministère de la défense, le fait que cette affaire de brimades est *« inadmissible »* s'agissant de cadres de métier qui devraient savoir faire le partage entre une formation brutale, qui n'est pas de mise, et une formation rude, qui vise à accroître la résistance physique de responsables formés à réagir vite, et parfois sans ménagement, face à des circonstances opérationnelles imprévues.

Jacques Isnard

هكذا من الأصل

Les maires de « zones franches » jugent le dispositif « satisfaisant »

L'ASSOCIATION nationale des villes Zones franches urbaines (ZFU) a rendu public, mercredi 26 novembre, un bilan *« satisfaisant »* du dispositif d'exonération fiscale dans les quartiers difficiles lancé en septembre 1996. Selon ce bilan, 1 123 entreprises se seraient installées dans une des 44 zones franches, créant 5 489 emplois.

Représentant 32 villes sur 44, l'association, qui regroupe des maires de tous bords, juge notamment très positif le nombre limité de transferts d'activité, contrairement aux craintes exprimées lors du lancement de l'opération par le précédent gouvernement. 3 473 emplois, soit 63 % du total, apparaissent comme des créations nettes. L'étude d'impact réalisée en 1996 par la délégation interministérielle à la ville (DIV) ne prévoyait que 5 000 à 7 000 emplois nouveaux sur cinq ans. Les maires s'inquiètent simplement des retards dans la mise à disposition de forces de police pour assurer la sécurité dans ces quartiers traditionnellement exposés.

Veto du tribunal rabbinique à une présidence féminine du Consistoire

L'HEBDOMADAIRE *Tribune juive* a rendu publique, jeudi 27 novembre, la réponse du tribunal rabbinique au grand rabbin de Paris, David Messas, qui l'avait consulté sur l'éventuel accès d'une femme à la présidence d'un Consistoire : *« La* massorei *(tradition) qui a été conservée dans toutes les communautés atteste que celles-ci n'ont jamais nommé de femme présidente, pour des raisons qui sont connues de nos maîtres, et ce depuis plusieurs générations. »* C'est pourquoi, conclut le rabbin Nessim Rebibo, *« nous considérons qu'il faut veiller au maintien de cette tradition également dans notre communauté »*.

Ce point de vue est loin d'être partagé par les juifs parisiens, mais à ceux qui font valoir l'exemple de Tullia Zevi, présidente de la communauté juive italienne, ou de Golda Meïr, ancien premier ministre d'Israël, le grand rabbin de Paris précise que le Consistoire est une assemblée purement religieuse. Ce débat est né à la suite de l'élection de quatre femmes au Consistoire de Paris qui, jusqu'ici, n'ont pas fait acte de candidature à la présidence.

Jean-Paul Renoir arrêté dans l'affaire des « châteaux japonais »

JEAN-PAUL RENOIR, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le juge français Sylvie Petit-Leclair dans le cadre de l'instruction de l'affaire des « châteaux japonais », a été arrêté vendredi 21 novembre aux Etats-Unis sur instruction du procureur fédéral de New York saisi d'une demande d'extradition des autorités françaises. Les modalités de l'extradition de M. Renoir, cinquante ans, sont étudiées par les autorités judiciaires des deux pays. L'affaire des châteaux japonais implique M. Renoir et son épouse Kiiko Nakahara, fille du PDG de la Nippon Sangyoo Kabushiki Kaisha, qui s'était porté acquéreur de huit demeures françaises. Le couple est soupçonné d'avoir falsifié son pouvoir et revendu pour son propre compte les propriétés après les avoir vidées de leur contenu et laissées à l'abandon. Mme Nakahara, cinquante et un ans, mise en examen pour *« faux et usage de faux »* et pour *« escroquerie en bande organisée »*, a fait une année de détention provisoire avant d'être remise en liberté en janvier. Son mari, déjà mis en examen en octobre 1992 pour *« dégradation et modification de site classé »*, s'était vu délivrer un mandat d'arrêt au printemps 1996 pour *« usage de faux »* et *« escroqueries en bande organisée »*. Six autres personnes dont deux avocats, Me Jacques Henrot et Me Jean-Louis Bordenave, ont également été mises en examen dans ce dossier (*Le Monde* du 25 mai 1996).

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : un agent de sécurité marocain a été condamné**, mercredi 26 novembre, à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de la Seine-Saint-Denis. Mohamed Salhi, trente-quatre ans, était acccusé d'avoir tué d'un coup de fusil, en 1994, un habitant de sa cité de Saint-Denis, Yacine Ghemeri, âgé de vingt-deux ans. Les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocat général.

■ **Le gérant de la société propriétaire des murs du théâtre des Bouffes du Nord** (Paris) a été condamné par le tribunal correctionnel de Bobigny, mercredi 26 novembre, à deux ans de prison ferme pour des actes pédophiles. Narcisse Zecchinel, quatre-vingt-quatre ans, était accusé de pratiques pédophiles sur huit garçons et filles, tous mineurs, qu'il attirait dans un studio situé au-dessus du théâtre. L'avocat de M. Zecchinel, Me Gilbert Collard, a annoncé qu'il ferait appel.

■ **EXTRADITION : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a donné** au gouvernement, mercredi 26 novembre, des avis partiellement favorables à l'extradition d'un ex-membre présumé du comité exécutif de l'ETA, Julian Achurra-Egurola, trente-huit ans, dit *« Pototo »* et considéré, par l'Espagne, comme l'ex-*« numéro 3 »* de l'organisation séparatiste. Arrêté en juillet 1996 à Lasseube (Pyrénées-Atlantiques), *« Pototo »* a été condamné à trois ans d'emprisonnement, le 24 octobre 1996, par le tribunal correctionnel de Paris, pour participation à une association terroriste de malfaiteurs en France.

■ **VIOLENCE : des incidents ont à nouveau éclaté, lundi 24 et mardi 25novembre**, aux abords de la cité Berthe de La Seyne-sur-Mer (Var). Des pierres ont été jetées sur des autobus et la desserte de la cité a été de nouveau suspendue. Mi-novembre, le quartier avait déjà été le théâtre de deux nuits de violence au cours desquelles des jeunes gens, exaspérés par la mort accidentelle d'un des leurs à moto, avaient affronté les forces de l'ordre à coups de pierres, de fumigènes et de pétards.

■ **CYCLONE : les maisons et les infrastructures de l'île de Maupiti** (Polynésie française) ont été détruites à 95 % après le passage du cyclone Osea en début de semaine. A Bora-Bora, 30 % des habitations ont également été touchées. Le président du gouvernement, M. Gaston Flosse, s'est rendu à Maupiti, mercredi 26 novembre, avec des techniciens pour entamer la remise en état du réseau électrique et hydraulique. Le cyclone a épargné Tahiti et Moorea.

Les cinq jeunes accusés d'avoir provoqué la noyade d'un Malien à Paris évoquent une « plaisanterie »

Devant la cour d'assises, ils réfutent le caractère raciste de leur acte

Le procès de cinq des sept jeunes gens accusés d'avoir provoqué la mort d'Idrissa Diara, un Malien de quarante-deux ans, en le jetant dans le canal Saint-Martin le 13 juillet 1994, s'est poursuivi, mercredi 26 novembre, devant la cour d'assises de Paris. La thèse, soutenue par la bande de hard-rockers, d'un jeu qui aurait tourné au drame par accident n'a guère semblé convaincre le président Yves Corneloup.

« POURQUOI lui ? Pourquoi cet homme ? » Le président Yves Corneloup voudrait comprendre comment Idrissa Diara, un Malien de quarante-deux ans, a pu mourir noyé dans le canal Saint-Martin par la faute d'une bande de sept hard-rockers en virée. S'adressant aux accusés alignés dans le box de la cour d'assises de Paris, le magistrat insiste : *« Qui a eu l'idée de le jeter à l'eau ? »* Le regard fiévreux, les jeunes restent tous silencieux, comme pétrifiés. *« Voilà un silence éloquent »*, poursuit M. Corneloup. Selon l'accusation, l'explication ne fait pourtant guère de doute : cet ouvrier en maroquinerie, père d'un petit garçon de douze ans, est mort en raison de la couleur de sa peau (*Le Monde* du 27 novembre).



PROCÈS

En cette deuxième journée d'audience, la cour cherche à reconstituer les événements du 13 juillet 1994, à partir du moment où les sept jeunes gens, dont deux mineurs, sont sortis d'un club du quartier République. Certains ont alors voulu en découdre avec des *« Noirs »* ou des *« Arabes »*. A l'audience, ils s'emploient à démontrer l'absence de motivations racistes, mais certaines déclarations faites en cours d'instruction mettent à mal ces dénégations. Le président rappelle que le mot *« ratonnade »* a été employé à plusieurs reprises. A quarante-deux ans, Idrissa Diara n'avait rien d'un *« mec des cités »*, membre d'une bande quelconque. Allongé sur un banc, cet homme un peu bohème dormait à la belle étoile. Arrivés dans les parages vers trois heures, les adolescents aux cheveux longs ont d'abord discuté avec deux jeunes cinéastes occupés à filmer le canal. Le banc d'Idrissa Diara se trouvait un peu plus loin, sous un réverbère.

« Ce n'est pas gentil de me réveiller », aurait-il dit en les découvrant assemblés autour de lui. *« On a discuté sans agressivité,* racontent-ils à la cour. *A ce moment-là, nous n'avions plus en tête nos idées de bagarre. Il a fumé une cigarette, puis nous avons fait semblant de le jeter à l'eau en le balançant trois fois au-dessus du canal. »* Il est établi que cinq d'entre eux ont participé physiquement à ce qu'ils appellent aujourd'hui une *« plaisanterie »* : Chun Cheng, le mécanicien d'origine chinoise ; Johan Tatard, le fils de restaurateurs parisiens ; James Leclerc, le maçon zonard à la coupe « iroquoise » ; Grégory, l'un des mineurs ; Nicolas Kerkez Plavsic, l'étudiant en sciences.

« Qui a eu cette idée ? », insiste le président. Tatard prend la parole pour désigner à mots couverts Grégory, l'un des deux mineurs, et déclarer ensuite : *« Notre erreur a été de croire que l'on pouvait s'amuser avec lui comme s'il avait notre âge. Quand on est jeune, on joue à se faire peur. »* Idrissa Diara, lui, n'avait pas vraiment envie de s'amuser. Après la première frayeur, il aurait fumé une autre cigarette et indiqué aux adolescents qu'il ne savait pas nager.

« Qui a eu l'idée de le jeter vraiment ? », reprend le président. *« Je ne sais pas »*, répond Kerkez. Les autres se taisent. Le magistrat, agacé par leurs silences, change alors de stratégie. Donnant soudain une tournure solennelle au débat, il lance d'une voix ferme : *« Vous avez rendez-vous avec vos juges, avec la vérité. Celui qui a eu l'idée va se lever et le dire. »* La salle s'attend à vivre un de ces moments décisifs qui font basculer les grands procès criminels. Cheng regarde Kerkez, qui regarde Leclerc, qui se tourne vers Tatard... Aucun d'eux ne se lève.

« LE PREMIER GESTE »

Le dossier d'instruction paraît toutefois accablant pour Chun Cheng. Ce motard de vingt-deux ans aurait joué un rôle de meneur, aussi bien à la sortie de la boîte de nuit qu'au bord de l'eau. A plusieurs reprises, il aurait demandé à Idrissa Diara, d'un ton ironique : *« Tu es sûr que tu n'as pas eu peur ? »* Selon Johan Tatard, c'est bien lui, Chun Cheng, qui aurait *« fait le premier geste »*, et donné implicitement le signal de la récidive.

Cette fois, quatre personnes auraient agrippé Idrissa Diara. Grégory tenait la jambe gauche et Chun Cheng la droite. Johan Tatard tenait le bras gauche et James Leclerc le droit.

A mesure qu'ils répondent au président, la scène se recompose, image par image.

Tatard : *« Il n'y a pas eu de décision collégiale pour dire* "on le lâche"*. J'ai essayé de le retenir, mais, avec le poids du balancement, il nous a échappé. »*

Leclerc : *« Pendant le balancement, il y a eu une sorte de déséquilibre. »*

Kerkez : *« Il était dans l'eau, il descendait, il remontait, de plus en plus éloigné du bord. »*

Grégory : *« On lui disait* "reviens !", "reviens !" *»*

Leclerc : *« Personnellement, je ne pensais pas que ça irait jusqu'au bout. »*

Cette version des faits, d'un jeu qui aurait tourné au drame par accident, ne semble guère convaincre M. Corneloup. Le magistrat garde en mémoire les déclarations figurant au dossier. Chun n'aurait-il pas dit *« Venez, on le balance à la flotte »* ? N'aurait-on pas entendu des *« rires »* ? Un seul accusé, Johan Tatard, aurait tenté de sauver Idrissa Diara en s'allongeant sur le quai pour lui tendre la main. Chun Cheng, lui, aurait dessiné une croix sur son pantalon, à la manière d'un aviateur de guerre marquant la carlingue de son appareil à l'issue un combat victorieux.

La cour rendra son verdict le vendredi 28 novembre.

Philippe Broussard

Le plaidoyer de Safé Bourada, islamiste de Chasse-sur-Rhône

SAFÉ BOURADA plaide. Et pas seulement pour lui-même. *« On voudrait laisser croire que nous sommes un réseau de soutien logistique aux opérations d'attentats commis en France. Il serait plus juste de dire que nous sommes un réseau de soutien logistique envers le maquis algérien. »* Cet homme de vingt-sept ans n'ignore pas qu'il est le personnage central parmi quarante autres prévenus, dont trois en fuite, jugés à Paris depuis lundi 24 novembre pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* (*Le Monde* des 25 et 27 novembre).

Mince, barbu, le front déjà dégarni, Safé Bourada s'exprime avec affectation, utilise toutes les richesses de la langue française en un torrent verbal si ambigu qu'il devient parfois totalement incompréhensible. Mais le discours ne manque pas d'intérêt car, si son cheminement intellectuel ressemble à celui de bien d'autres, déjà étudié par les spécialistes du terrorisme et les sociologues, il est rare qu'il soit décrit de façon aussi lisible dans une enceinte judiciaire.

Né en 1970 à Gueugnon (Saône-et-Loire), Bourada a fréquenté la faculté de Dijon pour suivre des cours d'histoire et de philosophie tout en militant brièvement au Parti socialiste avant de devenir éducateur spécialisé. *« En 1990, je redécouvre la religion par le raisonnement, la lecture et la réflexion »*, explique cet homme qui a concentré sa démarche sur une conception étatique de la religion musulmane au travers de la charia. Il en tirera une douloureuse déception quand il constatera que de nombreux pays arabes ne respectent pas la charia, la loi musulmane. *« En prenant le pouvoir, les militaires ont placé l'Algérie dans un cadre d'apostasie »*, déclare Bourada. Alors, selon sa conception du Coran, il estime que deux attitudes devraient être successivement adoptées : *« D'abord, un rappel bienveillant pour que l'Etat revienne aux principes religieux, et la seconde phase, c'est une déclaration de lutte afin de faire déposer le pouvoir. »*

« LIGNE DURE »

– *Vous avez choisi la ligne dure !* observe la présidente, Janine Draï.

– *Vous dites la ligne dure. Pour moi, c'est la ligne juste !* » rétorque Bourada. Le magistrat évoque alors les assassinats d'étrangers commis à cette époque en Algérie, et notamment le cas des deux géomètres français égorgés le 20 septembre 1993. Bourada fait mine de ne pas avoir entendu et répond seulement : *« J'entrais avec le GIA dans la lutte contre un pouvoir tortionnaire et oppressant. »* Puis, devant l'insistance de la présidente, il lance cette phrase : *« Les faits de guerre occasionnent des morts d'hommes. C'est une notion qui est déjà incluse dans notre méthodologie. »*

Mais ce n'est pas pour cela qu'on le juge, et Safé Bourada l'a bien compris en plaçant son propos exclusivement sur le terrain algérien. On ne lui reproche pas non plus d'avoir participé, même de loin, aux attentats commis en France en 1995. Pour l'accusation, lui et ses coprévenus sont soupçonnés d'avoir fourni un soutien logistique au GIA en France, par le biais de fourniture de faux papiers, de transports ou d'achats d'armes ou de collectes de fonds. Bourada admet volontiers avoir participé à l'une ou à l'autre de ces actions.

Certes, il était en liaison avec Ali Touchent, considéré comme le chef du réseau, et il lui a présenté Khaled Kelkal, « recruté » à Vaulx-en-Velin. *« Je pense qu'il a eu le même parcours que moi,* murmure Bourada, *je l'ai présenté à Ali Touchent pour servir de convoyeur de personnes ou de matériels. Il faut de l'abnégation. Il l'avait déjà. »* Mais, si un an plus tard Khaled Kelkal est devenu un terroriste auteur d'au moins un attentat en France, cela ne le concerne pas. D'ailleurs, il dit désapprouver les attentats commis en France.

Au début, il n'a pas cru que c'était le GIA : *« On disait que c'était le gouvernement algérien. »* Toutefois, ce penseur bavard ne peut pas s'empêcher de tomber une fois de plus dans l'ambiguïté. La politique de la France, qu'il analyse avec réprobation comme un soutien au gouvernement algérien, le place devant un dilemme face à sa nationalité française. Il l'admet : *« Ma réflexion est en cours, il y a un paradoxe, une contradiction dans mon esprit. »*

Maurice Peyrot

هكذا من الاصل

NOMINATION

MUTUALITÉ

Jean-Louis Bancel a été nommé directeur général de la Mutualité française par Jean-Pierre Davant, président de la première organisation mutualiste de France. Il remplace Philippe Calmette, directeur général depuis 1992.

[Né le 20 janvier 1955 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Jean-Louis Bancel est diplômé d'HEC, titulaire d'un DESS de droit public et ancien élève de l'ENA (1980-1982). D'abord affecté à la direction des assurances au ministère de l'économie (1982-1986), il est ensuite détaché à la Commission des opérations de Bourse (COB) de juin 1986 à juillet 1988. De juillet 1988 à mai 1991, il est chef de cabinet, puis directeur du cabinet de Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation. Après un passage à la direction du Trésor, Jean-Louis Bancel était secrétaire général du Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) depuis janvier 1993.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 21 novembre sont publiés :

● **AOC** : quatre décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlée « Touraine », « vin de Corse », « Corse », « Collioure » et « Muscat du cap Corse ».

● **Presse** : un décret relatif à la commission paritaire des publications et agences de presse ; un décret relatif au fonds d'aide au portage de la presse pour l'exercice 1997 ; un décret modificatif instituant une aide aux publications régionales et locales ; un décret modificatif instituant une aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces.

● **Médecine** : un arrêté modificatif relatif au consentement de la femme enceinte à la réalisation d'analyses en vue de diagnostic prénatal *in utero*.

Au *Journal officiel* du samedi 22 novembre est publié :

● **Sécurité sociale** : un arrêté portant nomination au comité d'histoire de la Sécurité sociale. Michel Guillaume, conseiller d'Etat, succède à la présidence à Suzanne Grévisse, qui occupait cette fonction depuis mai 1989.

Au *Journal officiel* du dimanche 23 novembre est publié :

● **Champagne** : un décret et un arrêté relatifs aux taxes parafiscales au profit du comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Au *Journal officiel* daté lundi 24-mardi 25 novembre sont publiés :

● **Polynésie** : une loi organique relative à la fiscalité applicable en Polynésie française ; la décision du Conseil constitutionnel qui la déclare conforme à la Constitution.

● **Transports** : un décret relatif à la représentation de la France au sein de la Société internationale de la Moselle.

● **Inspection générale des finances** : un décret portant nomination du chef du service de l'inspection générale des finances. Thierry Bert remplace Pierre Gisserot.

● **Logement** : un décret portant nomination du secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées. Michèle Aucouturier remplace Agnès Claret de Fleurieu. Son mandat prendra fin au terme du mandat des autres membres du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, nommés par décret en date du 29 mai 1996 pour une période de trois ans.

● **Ofpri** : un décret portant nomination du président du conseil d'administration de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants : il s'agit de Jean-François Lacronique, professeur des universités, praticien hospitalier.

Au *Journal officiel* du mercredi 26 novembre sont publiés :

● **Vaches** : un arrêté relatif à l'attribution d'une prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.

● **Parc naturel** : un décret portant classement d'une commune dans le parc naturel régional du massif des Bauges (Rhône-Alpes).

● **IRA** : un arrêté portant nomination aux conseils d'administration des instituts régionaux d'administration.

● **ENA** : deux arrêtés portant renonciation au bénéfice de leur scolarité d'élèves de la promotion 1995-1997 de l'Ecole nationale d'administration.

● **Hospitalière** : un décret accordant des congés spéciaux à certains personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Philippe et Tonia GUMERY
sont heureux d'annoncer la naissance de

Harold,

le 26 octobre 1997.

52, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

Sylvie et Laurent VASSEUR
ont la joie d'annoncer la venue de

Julie,

née le 25 novembre 1997, à 0 h 05.

Mariages

– Le 27 septembre 1997, a été célébré le mariage de

Mlle Catherine LISEK
et
M. Philippe LABIE,

à Nanteuil-le-Haudouin.

60440 Haudouin.

Décès

– Marie-Claire,
Marion et Elsa Comemale,
Sa famille,
Et ses proches,
font part du décès de

Christian COMEMALE.

La plus noble des fleurs qui puisse lui être offerte serait votre participation financière à l'association pour la mise en œuvre de soins palliatifs dans le secteur de Fontenay-sous-Bois.

Merci d'adresser vos contributions à Mme Comemale, 3, rue Edouard-Vaillant, 94120 Fontenay.

– Simon Dadoun,
Alain Dadoun et Claudine,
Nadine Dadoun,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Odette DADOUN,
née **SAÏG.**

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 27 novembre 1997, à Nice.

– On nous prie de faire part du décès, le 25 novembre 1997, de

Simonne GUERPIN,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
officier du Mérite agricole.

Le service religieux aura lieu à *15 heures, le 28 novembre, en l'église* Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e et sera suivi de l'inhumation au cimetière sud de Clichy-Garenne dans la sépulture de famille.

Ni fleurs ni couronnes, des prières.

– Le ministère de l'agriculture et de la pêche,
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Ses collègues et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès *brutal* de

Philippe MEDETONGNON,

survenu le 22 novembre 1997.

Ils présentent à sa famille leurs condoléances attristées.

– *Lama. Borivoli. Sotta. Paris.*

M. Antoine Milleliri,
son époux,
Marie-France Milleliri-Kayser,
Marie-Flora et Charles Hakoun-Milleliri,
Christiane et Dominique Bany-Milleliri,
Nicole Milleliri,
ses enfants,
Vincent, Marion, Chloé et Raphaël, Benjamin et Suzanne, Delphine, Pierre,
ses petits-enfants,
Antoinette et Désiré Cerli,
leurs enfants et petits-enfants,
Rose-Marie Sammarcelli,
ses enfants et petits-enfants,
Toussaint Trojani,
Marie-Thérèse Massoni,
ses frère et sœur,
Angèle et Nicolas Milleliri,
ses belle-sœur et beau-frère,
Paule et Antoine Pietri,
leurs enfants et petits-enfants,
Antoinette Grisoni,
ses cousins,
Les familles Trojani, Milleliri, Pietri, Campana, Stefani, Massiani, Suzzoni, Rossi, Costa, Devèze, Martinelli, Pollet, Hakoun, Kayser,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès subit, à Paris, de

Mme Marie-Thérèse MILLELIRI,
née TROJANI.

Les obsèques auront lieu le samedi 29 novembre 1997, à 11 heures, à Lama (Haute-Corse).

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'enfance malheureuse.

– *On nous prie d'annoncer le décès,* survenu le 25 novembre 1997, à La Talaudière (Loire), de

M. Tony PEYRE,
ancien secrétaire général
de l'Union départementale Force ouvrière
de la Loire,
ancien président
de la Caisse d'allocations familiales
de Saint-Etienne,
fondateur du groupe
des Coopératives de construction
COGECOP.

Les obsèques auront lieu en l'église de *La Talaudière, vendredi 28 novembre,* à 14 h 30.

Lotissement Les Roses 4 - Le Val Joly,
42290 Sorbiers.

Anniversaires de décès

Antoine DESCLERC

nous a quittés le 27 novembre 1996.

Il avait trente-quatre ans.

Nous pensons à lui.

– *Un an que*

Annick

est partie seule.

Je n'oublie rien.

Dominique Gernez.

– *Pour le trentième anniversaire de la* tragique disparition de

Camille HENRY,

et pour le vingtième anniversaire du décès de son épouse,

Simone HENRY,
née BRETON,

une affectueuse pensée est demandée à ceux qui les ont connus et aimés.

19, rue de Chartres,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le neuvième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy, où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis, qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

Avis de messe

– *La messe de semaine du lundi* 1er décembre 1997, sera dite à 12 h 15, en l'église Notre-Dame de Bercy (place Lachambaudie, Paris-12e), en mémoire de

Bernard PINCEMAILLE.

Par notre présence ou nos pensées, souvenons-nous.

Colloques

– Colloque international **« Lire Aragon »**, 3, 4 et 5 décembre, université Paris-VII-Denis-Diderot (amphi 24), 6 décembre, Moulin de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
Renseignements : 01-60-28-44-71.

– Colloque organisé par le CHSPM (dir. : André Tosel) et le CERPHI (dir. : Pierre-François Moreau).
« Spinoza au XIXe siècle »
dimanche 30 novembre, de 9 h 30 à 17 h 30. Sorbonne, amphithéâtre Turgot.

Conférences

– Dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Pakistan, et à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du poète-philosophe Mohammad Iqbal, **M. Francis Lamand,** président de « Islam et Occident », donnera une conférence de clôture sur le thème **« Les échelles du sacré dans la pensée de Mohammad Iqbal »,** le mercredi 3 décembre, à 18 h 30, à l'ambassade du Pakistan, 18, rue Lord-Byron, Paris-8e.

Les invitations sont à retirer à l'ambassade dans la mesure des places disponibles.

Tél. : 01-45-62-23-32.

Remises de bourses

– **Remise des bourses annuelles et conférence.**

Le Centre de recherche sur les juifs du Maroc
189, boulevard Saint-Germain, Paris-7e
Président : Robert Assaraf,
le 4 décembre 1997, à 20 heures.
Remises de bourses annuelles de doctorat et conférence de l'écrivain et historien
André CHOURAQUI
Regards sur l'histoire des juifs du Maghreb
à la Maison de la chimie,
28 *bis*, rue Saint-Dominique,
75007 Paris, salle 251.
Réservation : 01-45-49-61-40.

Soutenances de thèse

– Soutenance de thèse de doctorat : **« Autodestruction et puissance d'affirmation de soi dans l'œuvre de M. Yourcenar »,** par **Louis Coste,** université Jussieu, mardi 9 décembre, 14 h 30, tour centrale, 7e étage.

– Sous le titre **« Le nihilisme et l'esthétique de Nietzsche », Mathieu Kessler** soutiendra sa thèse de doctorat en philosophie le samedi 6 décembre 1997, à 9 h 45, amphithéâtre Guizot, à la Sorbonne, entrée libre à l'heure précise.

– **Marie Larroumet** soutiendra sa thèse en vue de l'obtention du doctorat de 3e cycle en histoire militaire et études de défense, sur le thème : **« Mythe et Images de la Légion étrangère (1945-1994) »,** le 29 novembre 1997, à 14 heures, à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III.

– **Hugues Lebailly** a soutenu samedi 22 novembre 1997, à l'université de Strasbourg, une thèse de doctorat intitulée **« C.L. Dodgson [Lewis Carroll] et la vie artistique victorienne ».** Le jury lui a décerné *la mention très honorable avec ses* félicitations.

– **Bernard Roukhomovsky** soutiendra sa thèse de doctorat sur **« Les caractères de La Bruyère ou la cérémonie burlesque »** le samedi 13 décembre, à 14 h 30, à l'université Paris-X-Nanterre (salle des thèses, bâtiment C). Le jury sera composé de M. Emmanuel Bury, M. Patrick Dandrey, M. Charles Mazouer, Mme Liliane Picciola, M. Philippe Sellier, M. Louis van Delft (directeur).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE
Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42
Fax : **01-42-17-21-36**

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

هكذا من الأصل.

La Savoie veut réhabiliter le lac du Bourget

Ce plan d'eau, l'un des plus grands de France, souffre de multiples nuisances. Le président du conseil général, Michel Barnier (RPR), souhaite que le site fasse l'objet d'un « grand chantier écologique », sur quinze ans, avec des financements « exceptionnels »

CHAMBÉRY
de notre correspondant

La Savoie redécouvre le lac du Bourget. Pour corriger les erreurs du passé, restituer au lac sa dimension naturelle, Michel Barnier (RPR), président du conseil général de Savoie, souhaite même qu'il fasse l'objet *« d'un grand chantier écologique »* : il en a informé la ministre de l'environnement, Dominique Voynet. Essentiellement perçue comme le département de la neige et du ski, la Savoie désire en effet rééquilibrer son image touristique en valorisant l'un des plus grands lacs naturels de France, d'ailleurs sélectionné par la procédure européenne Natura 2000.

La richesse du site, où l'on recense cent cinquante races différentes d'oiseaux, une trentaine de poissons et une flore comptant de nombreuses espèces protégées, est en effet sous-exploitée. D'origine glaciaire, encadré à l'ouest par l'extrémité de la chaîne jurassique (massif de l'Epine) et à l'est par le massif préalpin des Bauges, ce plan d'eau de 4 500 hectares et de 18 kilomètres de long, relié au Rhône par le canal de Savière, a été épargné par les constructions liées au tourisme et reste peu équipé en ports ou en plages, à l'inverse d'autres grands lacs alpins comme ceux d'Annecy (Haute-Savoie) et du Léman. Il est fortement pénalisé par la proximité des multiples infrastructures de transport qui longent ses rives : la voie ferrée Paris-Modane, par laquelle transitent chaque année environ 10 millions de tonnes de marchandises ; les routes nationales 201 (Chambéry-Aix-les-Bains) et 504 (Ambérieu-Chambéry), où le trafic poids lourds est sans cesse en augmentation ; enfin, l'aéroport de Chambéry, dont la piste d'envol frôle la rive sud du lac.

POLLUTION RÉSIDUELLE

Situé dans le bassin versant d'une douzaine de communes, dont les pôles urbains de Chambéry et d'Aix-les-Bains, le lac est également sujet à une pollution résiduelle, en particulier *via* le torrent de la Leysse, qui traverse la zone industrielle de Chambéry. Dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, approuvé en décembre 1996 par la région, ce cours d'eau est d'ailleurs le seul en Savoie à être mentionné comme très dégradé et régulièrement atteint par des pollutions azotées et phosphorées.

Pourtant, depuis dix-sept ans, près de 540 millions de francs ont été investis par les collectivités locales dans des opérations d'assainissement. En 1982, a été creusée une galerie de 12,3 kilomètres dans le massif de l'Epine pour envoyer directement dans le Rhône les eaux usées traitées par les stations d'épuration du bassin chambérien. Il en est résulté une certaine amélioration de la transparence et de la qualité bactériologique, mais la pollution domestique, agricole ou industrielle (nitrates, phosphates, métaux lourds) perdure dans des proportions élevées. L'apport en phosphates notamment a été estimé à 135 tonnes par an par la direction départementale de l'équipement (DDE), en 1993, et n'aurait guère évolué depuis.

« Avant de réfléchir au développement touristique du lac, on ferait mieux de se préoccuper de la qualité de ses eaux », remarque Nicole Guilhaudin, conseillère régionale Verte, dénonçant par ailleurs l'absence de traitement de l'ancienne décharge du Viviers-du-Lac, fermée en 1986, dont les jus de percolation continuent de se déverser dans le plan d'eau.

Enfin, le lac se vide dans le Rhône, le courant s'inversant lors des crues, et est victime des aménagements hydroélectriques du fleuve. Ces derniers ont provoqué une baisse de son niveau, provoquant un recul des roselières et des zones de marais. Michel Dantin (app. RPR), vice-président du conseil général chargé de l'environnement et président du Conservatoire départemental du patrimoine, qui a investi 5 millions sur cinq ans dans la restauration des milieux aquatiques, réclame ainsi une modification de la convention passée avec la compagnie nationale du Rhône (CNR) afin de rétablir *« la respiration naturelle du lac »*, indispensable à son équilibre biologique.

Compte tenu des contraintes géographiques du site, du coût exorbitant que représentent les déplacements de la voie ferrée ou des routes nationales, des nouveaux investissements indispensables en matière d'assainissement, la remise en valeur du lac du Bourget tient de la gageure. *« C'est un projet de quinze ans qui nécessitera des financements exceptionnels et l'aide de l'Europe »*, ne craint pas d'affirmer Michel Barnier.

Philippe Révil

L'eau pure d'Annecy

Le lac d'Annecy n'est pas celui du Bourget. L'attrait du premier, prisé par Cézanne qui aimait peindre du côté de Talloires, est en effet sans commune mesure avec le charme du second, déclamé par Lamartine. Si le temps a suspendu son vol autour du lac du Bourget, celui d'Annecy ne cesse d'attirer de plus en plus de touristes grâce à la transparence et à la propreté de son eau.

Pendant trente ans, ce lac glaciaire de 2 700 hectares, pollué et menacé d'eutrophisation dans les années 60, a fait l'objet d'un programme de sauvetage draconien. Réunies dans le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA), les vingt-deux communes riveraines (120 000 habitants) ont ainsi investi 700 millions de francs dans l'épuration et l'assainissement, en particulier dans la construction d'un réseau d'égouts périphériques de 540 kilomètres de long. Résultat : la plupart des habitants du bassin annecien ont aujourd'hui l'eau du lac au robinet, simplement stérilisée à l'ozone.

Les maires passent, les secrétaires généraux aimeraient rester

PERPIGNAN
de notre correspondant

Les secrétaires généraux des mairies ne veulent plus être renvoyés *« comme des gommes et des tiroirs »* à l'occasion des alternances municipales, selon l'expression de Jean-Paul Chevailler, président du syndicat des secrétaires et directeurs généraux des collectivités locales, réuni en congrès à Perpignan du 26 au 28 novembre. C'est pourquoi ils auront désormais leur charte de déontologie.

Chef d'administration, le secrétaire général de mairie est l'*« interface entre un exécutif territorial et une administration qu'il dirige »*, comme le précise M. Chevailler, lui-même en poste à la mairie de Besançon. En droit, le partage des compétences est clair : les élus ont la responsabilité de la politique et de la stratégie, les fonctionnaires celle de l'exécution. Mais, pour le syndicat, l'augmentation des mises en examen de fonctionnaires territoriaux montre la réalité du risque professionnel lié à cette fonction.

Souvent « débarqués » lors de changements politiques – 180 secrétaires sont actuellement au chômage –, ces techniciens des collectivités territoriales veulent lutter contre l'instabilité juridique de leur fonction : les élections municipales de 1995 ont d'ailleurs vu une accentuation du *« système des dépouilles »* (*Le Monde* du 29 juillet 1995). La charte adoptée à Perpignan entend donc concrétiser la volonté des fonctionnaires territoriaux de *« mieux identifier les missions que les élus leur confient »*.

LOYAUTÉ, PROBITÉ, SERVICE PUBLIC

Six devoirs ont été définis :

– le devoir de loyauté : le secrétaire général *« assume avec les services la continuité du service public local et des missions confiées par l'autorité territoriale, y compris lors des alternances politiques »* ;

– le devoir de probité, qui le *« conduit à rejeter systématiquement les pressions et influences qui peuvent altérer son indépendance »* ;

– le devoir de discrétion : le secrétaire général a *« un comportement public empreint de réserve et de dignité qui garantit le respect de l'institution et la confiance dans le service public qu'il sert et dont il doit valoriser l'image »* ;

– le devoir de clarté : il donne à l'autorité territoriale tous les éléments nécessaires et veille au respect du secret professionnel protecteur des libertés individuelles ;

– le devoir de direction, qui lui impose de *« guider l'activité des services et de donner un sens à l'action publique »* ;

– enfin le devoir de service public : il *« ajuste le fonctionnement des services publics locaux en rapprochant au mieux les objectifs et les moyens avec le souci de la performance et d'une gestion rigoureuse de l'argent public »*.

Réuni près de la Catalogne espagnole, avec laquelle Perpignan travaille dans le cadre de l'eurorégion Barcelone-Toulouse-Montpellier, ce congrès devait aussi poser la question du rôle et de la place des fonctionnaires territoriaux en Europe. La France a le plus grand nombre de collectivités locales, qui conservent une indépendance par rapport au pouvoir politique plus forte que dans les autres pays européens. *La Lettre du cadre territorial* de novembre n'offre-t-elle pas gratuitement un espace publicitaire à l'association La Charrette, qui réunit les 150 personnes licenciées par la municipalité FN de Vitrolles ?

Jean-Claude Marre

HORIZONS

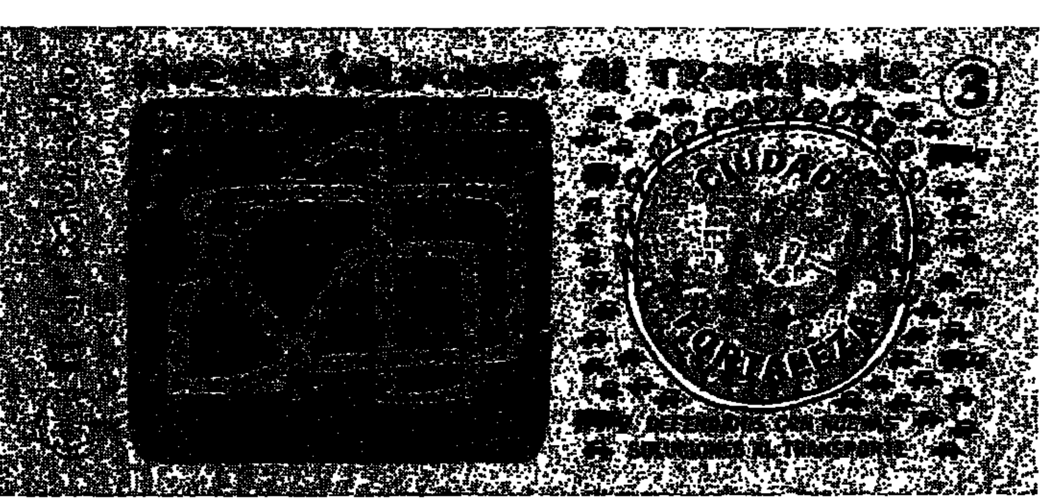
ENQUÊTE

La Terre se réchauffe

3. Les Etats divergent sur les solutions



Malgré la vive opposition entre l'Europe, partisane d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre à coups de mesures contraignantes, et les Etats-Unis, qui souhaitent une stabilisation grâce à des mécanismes de marché, la conférence climatique de Kyoto devrait permettre de remettre la planète dans le bon sens de la marche



A la « ville-cachot », prisonnière du « chaos de la circulation quotidienne, anachronique et très cruelle », le dessinateur Mariscal oppose la « ville-forteresse », dans laquelle on tente d'apporter de nouvelles solutions aux problèmes de transports. Une nécessité d'autant plus impérieuse que, comme il le rappelle ci-dessous, « le réchauffement de la Terre peut être fatal. Attention ! La patience a ses limites ! »

Dessins extraits de la série « La vie en vert », publiée par le supplément dominical du quotidien espagnol « El Pais ».

C'EST la nouvelle de la semaine : Tim Wirth a trouvé un autre job ! Quelques jours avant l'ouverture *de la conférence* de Kyoto, le responsable de la délégation américaine, incarnation de l'intransigeance de son pays dans les négociations climatiques, a claqué la porte de la Maison Blanche. *No comment.* Ted Turner, qui *se dépense sans compter pour* que les Etats-Unis changent d'attitude et acceptent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, lui a immédiatement proposé la direction de sa fondation. Etrange. D'autant plus que le sénateur Tim Wirth était de ceux qui, il n'y a pas longtemps, dénonçaient haut et fort les dangers de l'effet de serre. Aurait-il essayé, sans succès, de convaincre *Bill Clinton* d'assouplir sa position ?

Voilà en tout cas qui va mettre un grain de sel supplémentaire dans la grande négociation planétaire de Kyoto. Les camps paraissent irréductiblement figés. L'Europe contre les Etats-Unis, avec, *au milieu,* le Japon et, derrière les deux champions, une foule de supporteurs irascibles. L'enjeu est de taille : engager toutes les nations du monde à contenir la menace de plus en plus prégnante d'un réchauffement climatique dont les conséquences sont susceptibles de compromettre le développement économique et le bien-être des populations.

Les politiques ont d'ailleurs bien reçu le message des scientifiques. Maurice Strong, l'ex-secrétaire général du Sommet de la Terre de Rio : *« Si nous n'agissons pas vite et fort, la nature le fera de façon bien plus brutale »* ; Al Gore, le vice-président américain : *« Plus nous attendrons, plus les choix à venir seront désagréables »* ; Tony Blair, le premier ministre britannique : *« Si nous échouons à Kyoto, nous échouons pour nos enfants »* ; Bill Clinton lui-même devant les présentateurs météo de toutes les télévisions américaines qu'il a conviés à Washington pour les sensibiliser au sujet : *« Beaucoup d'Américains voient venir le train, mais n'entendent pas le sifflet. »* Mais, à la grande loterie climatique qui semble d'ores et déjà organiser la ligne de partage entre les gagnants et les perdants, selon la bonne vieille fracture Nord-Sud, *riches et pauvres, privilégiés et exclus,* les politiques ont aussi fait leurs comptes. Les décisions d'agir, ou d'agir peu, ou de ne pas agir, ont des conséquences directes en termes géostratégiques. Telle qu'elle se pose désormais, la question climatique touche aux perspectives *énergétiques, et* l'on sait que l'on peut faire au moins une guerre pour le pétrole. Le réchauffement de la planète oblige à repenser les modes de production et de transport. La sécurité alimentaire (et l'arme qu'elle constitue toujours) est à ce prix, de même que l'avenir de milliards de gens qui vivent au bord de mers qui risquent de monter dans des zones arides en voie de *désertification* ou près de tropiques en proie aux cyclones.

Les responsabilités respectives des pays industrialisés et de ceux qui sont en quête de développement dans la gestion des biens communs – l'eau, la pluie, l'atmosphère, l'océan – sont remises à plat. *« Le réchauffement pose la question de la rationalité des décisions politiques face à de grands risques à probabilité incertaine ou inconnue »*, estime l'économiste Jean-Claude Hourcade, *qui a participé,* ès qualité, aux travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les rapports constituent la base des négociations de Kyoto.

Ajoutons à cela, pour compliquer le tableau, la grande foire des égoïsmes nationaux et individuels. L'Australie, par exemple. Voici un pays qui n'a de cesse de brandir la bannière écologique sur toutes les tribunes internationales. Ne souhaite-t-elle pas organiser à Sydney *les premiers Jeux olympiques* « verts » de l'histoire ? Or, sa dépendance à l'égard des exportations de charbon l'amène à être le pays qui refuse avec le plus d'agressivité la moindre perspective de limitation. On l'a même vu se livrer à un chantage sur les petites îles-Etats du Pacifique sud qui profitent de sa manne, mais qui, menacées plus que toute autre par la hausse du niveau de la mer, exigent avec véhémence une réduction de 20 % des émissions de gaz.

Selon une récente enquête, une large majorité d'Américains (71 %) *considèrent que le réchauffement* est un problème *« urgent »* appelant la nécessité d'un accord international ; mais plus de 50 % refusent toute perspective de taxe sur les carburants. Un tel sondage donnerait probablement des résultats équivalents en Europe ou ailleurs. Qui, quelque part, ne pense pas un peu comme Thomas Gale Moore, membre éminent du Hoover Institute : *« La plupart des Américains préfèrent avoir chaud plutôt que froid et ils ont raison »* ?

L'inévitable question des gros sous pèse aussi, d'autant plus que l'impératif de réduction des dépenses publiques s'est mondialisé. Combien cela va-t-il coûter ? Rien *du tout,* répond le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui a calculé qu'une réduction de 21 % des émissions de gaz carbonique (C2) d'ici à 2010 permettrait de faire 136 milliards de dollars d'économies d'énergie aux Etats-Unis. Un maximum, 227 milliards de dollars et des centaines de milliers d'emplois, rétorque la Global Climate Coalition, qui regroupe les principaux industriels nord-américains. Un petit peu, entre 15 et 35 millions d'écus en 2010, soit 0,2 % à *0,4 % du PIB européen, avance* l'Union européenne.

FACE à cette volée de chiffres contradictoires, le GIEC, dans un résumé à l'intention des décideurs, considère que les estimations ont *« un caractère hautement spéculatif »* et s'en tient sagement au principe que *« la vie humaine est un élément extérieur au marché »*.

Car la première question, celle qui détermine tout le reste, est bien celle-ci : comment éviter que l'existence de pans entiers de la population mondiale ne soit fragilisée, *comment faire en sorte que* les hommes, bardés comme jamais de technologies et de connaissances, ne se retrouvent pas plus vulnérables devant une catastrophe naturelle qu'ils ont malencontreusement provoquée ? *Le défi* tient en deux chiffres explosifs : croissance de la population et du développement aidant, la demande d'énergie à base de charbon et de pétrole augmentera de 30 % dans les quinze prochaines années, selon Robert Priddle, *directeur exécutif de l'Agence internationale* de l'énergie ; et, selon la FAO, les besoins alimentaires seront, en 2020, l'équivalent du double de la quantité disponible aujourd'hui.

Plus de pétrole et de charbon consommés, c'est encore plus de gaz carbonique envoyé dans l'atmosphère. Plus d'agriculture intensive, de rizières et de troupeaux, *c'est la promesse de plus* grandes quantités de méthane. Les deux principaux gaz responsables du renforcement de l'effet de serre, dont, à Kyoto, on se propose de stabiliser les émissions, semblent avoir de beaux jours devant eux.

Mission impossible, alors ? Difficile, sans doute, mais peut-être pas aussi hors de portée qu'il n'y paraît. *L'opposition* entre les Etats-Unis et l'Union européenne, pour spectaculaire qu'elle est, ne doit pas masquer que *les deux* puissances sont, sur le fond, d'accord sur l'essentiel, à savoir maîtriser et réduire les émissions de gaz, identifiés à l'unisson des deux côtés de l'Atlantique comme porteurs de lourdes menaces.

Un clivage existe, et il est probable qu'il entretiendra le suspense à Kyoto. Les Etats-Unis promettent de s'en tenir à une stabilisation entre 2008 et 2012 au niveau de 1990, alors que les Quinze s'engagent sur une réduction de 15 % avant 2010. Les Américains proposent d'agir en s'appuyant sur la flexibilité des instruments du *nouveau marché de la pollution* (permis négociables, exécutions conjointes, Bourse d'échange) – *instruments qu'ils* ont expérimentés chez eux contre les émissions de soufre –, alors que les Européens privilégient des objectifs contraignants et réglementaires. Mais les premiers n'ont pas dit définitivement non à un objectif de réduction. Et les seconds sont prêts, dans le cadre de quotas de réduction significative par pays et avec des outils institutionnels qui permettent de contrôler le marché de la pollution, à intégrer les propositions américaines. Mercredi 26 novembre, la ministre de l'environnement française, Dominique Voynet, qui ne passe pas pour une partisane d'un monde où la pollution serait à vendre, envisageait publiquement *« l'éventuelle acceptation d'un système de permis négociable »* si, *« au préalable »*, des objectifs de réduction *« ambitieux »* étaient fixés.

> « Le réchauffement pose la question de la rationalité des décisions politiques face à de *grands risques* à probabilité incertaine ou inconnue »

Les différences d'approche révèlent en réalité une divergence traditionnelle entre les deux continents, d'ordre historique et culturel, sur le mode de régulation du marché, ainsi que sur le rôle de l'Etat. Elles ne sont pas pour autant incompatibles. Les conditions des uns et des autres seront sans *doute âprement discutées.* Elles peuvent cohabiter. L'espace d'un compromis est ouvert. Il restera ensuite à savoir si le verre est à moitié plein ou à moitié vide.

Kyoto peut donc réussir, quoi qu'on en dise ici ou là. C'est sans doute l'essentiel, car un accord au Japon sonnera comme le signal d'une mise en mouvement. Le plus de réduction possible au rythme le plus rapide possible, comme le souhaite l'Europe, constituerait sans doute un résultat parfait dans la mesure où la meilleure pollution est celle qui n'a pas eu lieu. Mais un engagement significatif de l'en*semble des nations du monde* pour inverser la tendance vers ce qui apparaît à beaucoup comme un *suicide collectif constituerait,* en tout état de cause, un mieux. Au départ, le sens d'un mouvement compte peut-être plus que son contenu.

La seule divergence susceptible de faire échouer les négociations réside dans la volonté affichée des Etats-Unis d'impliquer immédiatement les pays du Sud dans un processus de réduction. Personne ne conteste la nécessité que des grands pays comme la Chine, l'Inde, *le Mexique ou le Brésil* en viennent eux aussi à réduire leurs émissions de gaz qui commencent à progresser (aujourd'hui, un Chinois ou un Indien en produit néanmoins dix à vingt fois moins qu'un Américain). Mais exiger d'eux qu'ils y procèdent tout de *suite en se privant d'une grande* partie des moyens énergétiques que les pays industrialisés ont eus pour se développer, alors qu'ils n'ont pas pollué le nid, relève de l'inacceptable. Comment mettre les automobiles de Los Angeles ou les centrales thermiques alle*mandes sur le même plan* que les rizières d'Asie ou les cultures sur brûlis d'Afrique ?

On est là en présence d'une divergence qui touche à la morale des relations internationales, dont les négociations de Kyoto ne sont pas forcément dispensées. Ce serait, comme dit le chercheur indien Anil Agarwal, accepter que ceux qui ont *« une dette naturelle globale »* s'en affranchissent sur le dos des autres, revendiquer que les pollueurs fassent payer les victimes. Lors de la signature, en 1987, du protocole de Montréal pour l'élimination des gaz qui attaquaient la couche d'ozone, les pays industrialisés, responsables *du phénomène, n'ont-ils pas décidé* de prendre les devants, acceptant que ceux du Sud ne les rejoignent que progressivement ?

EN pratique, rien ne s'oppose à ce que les processus de réduction démarrent. Les solutions d'une moindre consommation énergétique existent. Elles sont, selon la Commission de Bruxelles, *« techniquement possibles et socialement acceptables »*. Diversification des sources, économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, « chasse au gaspi », nouvelles technologies, recyclage des matériaux, modernisation des installations, *gestions plus efficientes...* De ce point de vue, les industries américaine et européenne ont montré, depuis les deux chocs pétroliers, que les progrès pouvaient être spectaculaires. Le *« business challenge »* s'est révélé positif. Des gisements d'économies considérables existent encore dans le secteur des transports (nouveaux carburants, nouveaux moteurs, *nouveaux véhicules,* amélioration de l'offre des transports en commun, réhabilitation du rail) et dans celui de l'habitat (isolation, matériaux adaptés, éclairages économes). Et l'agriculture peut, elle aussi, mener une révolution douce qui passe par la modification des pratiques intensives.

Pour terrasser l'hydre de l'effet de serre, il ne s'agit donc pas de déclarer *« une économie de guerre »*. Mais encore faut-il le vouloir. Et le faire. La mise en *œuvre d'une « transition énergétique »* aura un coût et provoquera des grincements de dents. Les lobbies ne manqueront pas de dresser des sièges. Mais les gouvernements disposent d'un outil efficace pour conduire le mouvement : la carotte et le bâton fiscal, rebaptisés écotaxe. Du mal, finalement, peut naître un bien : une meilleure productivité, une croissance plus équilibrée, et des comportements moins hystériques. Au bout de l'effet de serre, la civilisation moderne *est au défi de trouver un* autre équilibre et d'entrer dans un cercle vertueux.

Jean-Paul Besset

Dessins : Mariscal

FIN

هكذا من الأصل

L'Etat, le sacré et le « sans-papiers »

par Smaïn Laacher

L'IMMIGRATION est de nouveau au centre de la dispute politique. Les passions politiques qu'elle suscite ont pour objet, dans le même temps, le droit de visite et le droit de résidence, la nationalité et la présence sur le sol national d'« hérétiques », les « sans-papiers ». Les oppositions s'ordonnent autour de la double question du degré d'ouverture ou de fermeture de la France à l'égard des étrangers et de la place des immigrés dans la société française.

Quel que soit l'aspect débattu (séjour, nationalité...), ce qui est au cœur des interpellations croisées est l'immigration comme « corps étranger » qui ne cesse de défier les catégories de l'entendement national. Avec l'immigration, c'est moins l'ordre de la société qui est en jeu que celui des conditions d'exercice de la souveraineté de l'Etat national. L'actuelle régularisation des « sans-papiers » est l'un de ces moments rares qui permettent de considérer avec étonnement un acte aussi banal que délivrer une carte de séjour.

Quand l'employé(e) a remis son titre de séjour à l'étranger, l'ancien « sans-papiers » est devenu en l'espace de quelques minutes, le temps de la transaction, un nouvel homme. Sur la carte de séjour est mentionnée sa période de validité. Le plus souvent, elle prend effet le premier jour de la délivrance. Le « sans-papiers » accède à l'existence officielle, pleine et entière, le jour de sa reconnaissance par l'Etat. Alors, il est de nouveau autorisé à user de son nom, à être doté de « capacités » que seule peut produire la possession d'un titre de séjour, à la fois principe de constitution d'une identité collective (« immigrés »...) et du pouvoir légitime d'accéder à certains avantages. Avant cet acte officiel accordant au « sans-papiers » le papier fondateur, point d'antériorité. L'Etat n'a jamais eu officiellement à connaître de problèmes liés à l'existence sur son territoire de personnes en infraction à la loi du séjour. Cette amnésie de l'Etat n'est pas sans rappeler, dans ses formes générales, une posture religieuse : celle de la confession. Pendant longtemps, la confession a eu un caractère sacramentel : le prêtre détenait le pouvoir magique de pardonner sa faute au pécheur repentant.

La confession se fixe et fixe le pécheur sur des péchés identifiables et temporellement situés. Elle n'a pas pour objectif, contrairement à l'idéal de vie puritain, la tenue d'une comptabilité quotidienne, la vie durant, des moindres écarts moraux. D'une certaine manière, elle est un effaceur de la mémoire des actes confessés et pardonnés. L'Etat n'est-il pas au « sans-papiers » ce que le prêtre est au pécheur ? Le « sans-papiers » comme le pécheur désobéissent en s'écartant de la bonne conduite, celle que la morale instituée réprouve. Dans le cas du « sans-papiers », c'est en se transformant en invité permanent, malgré la volonté du maître des lieux. Dans les deux cas, ce qui est dit sur soi ne tient pas de la confidence volontaire mais d'un aveu institutionnalisé.

Pour le « sans-papiers », le récit officiel de sa transgression de la loi, objectivé par le dossier contenant les preuves attestant de la réalité de ses dires, signe la structure de la confession privée obligatoire : ne pas avouer avoir été dans l'illégalité un certain temps et ne pas dire la vérité sur ses conditions d'existence pendant cette période annule toute possibilité d'être régularisé. Mais surtout, c'est dans l'acte de mettre en règle ceux qui n'appartiennent pas aux mêmes croyances nationalistes que réside le caractère sacré de cette opération : l'Etat épouse quasi naturellement la posture du prêtre confesseur quand il décide d'effacer le passé du « sans-papiers ». En lui délivrant sa carte de séjour, il le délivre en quelque sorte de la « faute » commise.

Comme le prêtre dans la confession, l'Etat ne cherche pas à thématiser l'ensemble de la vie du « sans-papiers » (et du même coup à reconstruire la chaîne de causalité de sa situation présente) mais à le décharger d'un passé « honteux » par le pardon étatique. En cela, l'instant de la remise du titre du séjour s'apparente étrangement à un acte d'absolution. L'Etat dit en substance au « sans-papiers » : « J'ai décidé de te délivrer un titre de séjour, et à ce titre je t'accorde mon pardon, puisque je t'autorise, enfin « blanchi », à rejoindre, à la place qui est la tienne, la communauté politique. »

Prouvez-moi, avec des documents officiels,
que vous n'aviez pas d'existence officielle
même si, pour cela,
je vous autorise
à me montrer les documents officiels
qui vous interdisaient
d'être présent sur mon territoire

Le pardon de l'Etat est ici d'autant plus envisageable qu'il ne porte pas sur un acte universellement condamnable (attentat, trafic de drogue...), mais sur une inclination universellement partagée : vivre décemment. La population des « sans-papiers » n'est pas une population dépourvue de papiers. Elle est constituée d'individus sans identité officielle, car ne possédant pas le titre requis pour leur en donner une. Qu'est-ce que signifie être « sans-papiers » quand, comme je l'ai moi-même observé, on transmet à une employée lors de sa convocation à la préfecture : l'acte de naissance des enfants, l'acte de mariage, ses feuilles d'imposition, des quittances de loyer, quelques fiches de paye, les certificats de scolarité, des factures de téléphone et d'électricité ?

On peut rétorquer que c'est à partir d'un détournement de la loi, ou de son silence, que l'on peut obtenir d'authentiques permis de séjour et les droits et les devoirs qui vont avec. N'est ce pas là le plus bel hommage que le vice puisse rendre à la vertu ? Il y a délit certes, mais certainement pas trouble à l'ordre national. On peut affirmer que c'est même tout le contraire puisque ce délit – l'infraction au droit de séjour – manifeste, à sa manière, une volonté de se soumettre aux impératifs catégoriques de l'ordre social (par le travail), de l'ordre étatique (par l'impôt) et de l'ordre national (par l'école).

L'Etat offre, dans le cas de la régularisation, un modèle intéressant de transaction politique : il demande au « sans-papiers » de décliner les preuves de sa présence sur le territoire français, même si pour cette opération il est autorisé à faire valoir à l'Etat des pièces (par exemple l'IQT (invitation à quitter le territoire) par lesquelles ce dernier lui demandait de disparaître.

L'injonction paradoxale étatique peut être formulée ainsi : prouvez-moi, avec des documents officiels, que vous n'aviez pas d'existence officielle même si, pour cela, je vous autorise à me montrer les documents officiels qui vous interdisaient d'être présent sur mon territoire. Cette posture, il est vrai, est étrangère au prêtre dont la conscience est « encadrée » par Dieu et le manuel de confession. Au-dessus du prêtre il y a la Loi. Au-dessus de l'Etat il n'y a rien, puisqu'il est Dieu sur terre, *Dieu institué*.

On aurait tort de penser que l'Etat, dans cette opération, manque à tout principe de cohérence. Ce qu'il a fait, il peut le défaire. Ce qu'il a certifié, il peut le rayer et produire une nouvelle certification. Exactement avec la même légitimité. La théorie nous en a été résumée par un responsable de service d'une préfecture : *« Les cartes de séjour, c'est l'Etat qui les délivre et pas à n'importe qui. Il y a une circulaire, des critères. C'est comme ça. On ne trouve pas encore de carte de séjour dans les distributeurs automatiques. »*

Moment d'expérience où l'on peut observer en direct ce que fait l'Etat quand il fait ce qu'il dit. Il n'est pas dupe et ne dupe personne. IL est tout simplement dans son rôle ; conforme à la représentation qu'il a de sa grandeur, de sa magnanimité et, surtout, de sa puissance. Sa souveraineté n'est jamais aussi absolue qu'en matière d'immigration. Et les premiers à la reconnaître sont bien ceux-là mêmes qui lui demandent avec insistance, parfois au péril de leur vie, de faire partie de la communauté sur laquelle il ne cesse d'exercer cette souveraineté.

***Smaïn Laacher** est sociologue (université Paris-I).*

Droit d'asile : les non-dits d'une réforme

par Nicole Catala

LE gouvernement veut ériger en législation particulière les dispositions relatives au droit d'asile. On ne peut naturellement réprouver cette consécration formelle d'un droit ayant valeur constitutionnelle. Quelle marchandise couvrira le pavillon de cette future « loi relative au droit d'asile » ? Les raisons d'inquiétude ne manquent pas.

La première tient à l'extension du nombre de personnes susceptibles de solliciter auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) la reconnaissance de la qualité de réfugiés. Jusqu'ici, seules pouvaient obtenir cette reconnaissance les personnes relevant du mandat du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ou de la convention de Genève, c'est-à-dire, au sens de la jurisprudence, des personnes menacées par le gouvernement de leur pays.

Le projet de Jean-Pierre Chevènement ajoute aux deux catégories ainsi définies une troisième aux contours extrêmement flous : les *« personnes persécutées en raison de leur action en faveur de la liberté »*. On voit bien d'où vient l'inspiration, puisée par Patrick Weil dans le préambule de la Constitution de 1946. On voit moins bien où l'on va : vers l'accueil de toutes les personnes qui, sur la planète, essaient de desserrer l'étau de régimes autoritaires ? Vers l'accueil illimité des malheureux Algériens et des perdants (bosniaques et tchéchènes) des multiples conflits auxquels nous assistons ?

Il ne s'agit pas de demeurer indifférent aux luttes des *« combattants de la liberté »* – que la France ne manque pas de soutenir au plan international. Mais encore faut-il savoir de quel côté est la liberté, et si notre pays peut ou non abriter tous les persécutés du globe. Cette question ne concerne d'ailleurs pas que nous-mêmes, puisque la libre circulation sera demain plus que jamais la règle au sein de l'Union européenne.

La deuxième source d'inquiétude tient à la consécration législative de la faculté, traditionnellement reconnue au ministre de l'intérieur, d'accorder l'*« asile territorial »* à tel étranger menacé, quelles que soient l'origine ou la nature de la menace. En insérant dans la loi cette faculté, on conduira le ministre à prendre une décision susceptible de recours devant le juge administratif, ce qui, à n'en pas douter, entraînera un contentieux d'autant plus abondant que le projet fait en quelque sorte du ministre de l'intérieur l'instance d'appel des décisions de l'Ofpra : le directeur de ce dernier et le président de la Commission des recours devront en effet saisir le ministre *« du cas de toute personne à laquelle la qualité de réfugié n'a pas été reconnue mais dont ils estiment qu'elle relève de l'asile territorial »*.

Les demandeurs d'asile déboutés par l'Ofpra pourront ainsi être « repêchés » par le gouvernement... Curieuse jonglerie administrative qui permettra de faire passer un dossier rejeté par les instances normalement compétentes entre les mains d'une autorité politique, à l'avenir soumise en la matière au contrôle du juge administratif...

Une troisième source d'inquiétude naît de ce projet de loi. Elle n'est pas la moins grave. Le texte de M. Chevènement ne réduit-il pas à néant la révision de notre Constitution effectuée le 25 novembre 1993 ? Saisi de la *« loi Pasqua »*, le Conseil constitutionnel a, le 13 août 1993, censuré celles de ses dispositions qui tendaient à dispenser la France d'examiner une demande d'asile relevant de la compétence d'un autre Etat en vertu de la convention de Dublin du 15 juin 1990, de l'accord de Schengen du 19 juin 1990 ou d'engagements identiques.

Le législateur avait voulu qu'en semblable hypothèse l'étranger ne puisse avoir accès au territoire français et que ni l'Ofpra ni la Commission des recours ne puissent connaître de sa demande (sous réserve du droit souverain de l'Etat français de lui accorder néanmoins un asile territorial). Il ne s'agissait là que de dispositions naturelles afin d'assurer la coordination internationale des compétences pour le traitement des demandes d'asile. Le Conseil constitutionnel met à bas cet édifice en estimant que le préambule de la Constitution de 1946 (al. 4) fait *« obligation aux autorités administratives et judiciaires françaises de procéder à l'examen de la situation des demandeurs d'asile qui relèvent de cet alinéa, c'est-à-dire de ceux qui seraient persécutés pour leur action en faveur de la liberté »*, et que *« le respect de cette exigence suppose que les intéressés fassent l'objet d'une admission provisoire au séjour jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur cas »*. La simple faculté d'examiner une demande relevant en droit d'un autre Etat en application de la convention de Schengen (ou de Dublin) était, par le Conseil, transformée pour la France en une obligation.

Les conséquences de cette jurisprudence promettaient d'être lourdes. Elle permettait d'abord à tous les déboutés du droit d'asile par un Etat signataire autre que la France de se tourner vers celle-ci et, en se disant persécutés pour leur action en faveur de la liberté, de tenter auprès d'elle une seconde chance. Notre pays était ainsi voué à devenir le point de convergence de toutes les demandes repoussées par nos voisins, à l'opposé du but poursuivi par l'accord de Schengen : éviter un examen multiple des mêmes demandes.

D'autre part, dès lors que les autorités françaises étaient obligées d'admettre provisoirement au séjour ces demandeurs, le risque était pris d'un surcroît d'immigrants en situation irrégulière. Enfin, la France devenait, en vertu de cette jurisprudence, responsable non seulement de « ses » demandeurs d'asile mais aussi de ceux qui, après une première demande rejetée par un autre pays, se verraient également déboutés chez nous et dont elle devrait, en tant qu'Etat responsable au sens de l'accord, assurer la sortie de l'espace Schengen.

Pour sortir de cette impasse, une seule solution s'offrait : une révision constitutionnelle permettant à la République de procéder avec les autres Etats européens respectueux des droits de l'homme à une répartition des compétences pour traiter des demandes d'asile, tout en réaffirmant le droit pour les autorités nationales d'accorder l'asile à tout étranger persécuté pour son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif. Inscrit à l'article 53-1 de notre Constitution, le texte voté à cette fin le 25 novembre 1993 a rétabli comme une faculté, et non comme une obligation, l'examen par la France des demandes d'asile relevant juridiquement d'un autre Etat signataire de la convention de Dublin ou de celle de Schengen.

S'agira-t-il encore d'une faculté si le projet du gouvernement Jospin est adopté ? On peut penser que non. Un demandeur d'asile débouté dans un pays voisin pourra arguer auprès de la France d'un titre de *« combattant de la liberté »* pour saisir l'Ofpra, puis, si nécessaire, la Commission des recours, laquelle, en cas de rejet, pourra saisir le ministre de l'intérieur d'une proposition d'asile territorial, la décision du ministre étant elle-même susceptible de recours devant le juge administratif... Comment, dans ces conditions, la France ne deviendrait-elle pas l'instance d'appel de tous les demandeurs d'asile déboutés dans les autres Etats européens ?

***Nicole Catala** est député (RPR) de Paris.*

Droit d'asile : les non-dits d'une réforme

هكذا من الأصل

Monsieur le consommateur d'images et l'Algérie

par Christophe Gallaz

MONSIEUR le consommateur d'images se renseigne méticuleusement sur la marche du monde. Il enclenche chaque soir son téléviseur à l'heure des nouvelles et parcourt soigneusement tous les journaux concevables. L'acte de consommer des images le fonde et l'établit. Il lui permet de maintenir un équilibre idéal entre son besoin de percevoir la sphère environnante et celui de préserver son quant-à-soi. La préoccupation principale de Monsieur le consommateur d'images consiste à ne point perdre, dans les grandes procédures d'effacement qui caractérisent malheureusement notre époque, la sensation de son propre visage, de son propre corps et par conséquent de son propre destin. Grâce aux images qui sont, par définition, productrices de distance, il maîtrise parfaitement les concurrences du réel et de l'altérité.

Or l'Algérie lui pose un problème difficile. Les clichés en provenance de ce pays sont beaucoup trop accidentels, voire de mauvaise qualité, ou franchement périmés. Monsieur le consommateur d'images s'en trouve placé dans un grand état d'empêchement. Il se sent dans l'impossibilité d'être citoyen, selon l'expression en vigueur dans la France actuelle. Je veux dire qu'il est dans l'impossibilité de procéder à la réinvention permanente, au gré des circonstances, de sa posture intellectuelle, sociale et politique. Il n'est plus en mesure de « se travailler ».

Quand Monsieur le consommateur d'images songe au récent conflit en ex-Yougoslavie, il est frappé d'une vive nostalgie. Des images lui provenaient continuellement de Sarajevo, de Vukovar ou d'ailleurs. Elles lui permettaient de choisir en toute liberté ses camps successifs. Parfois les fauteurs de violences lui devenaient étrangement sympathiques, quand ils lui semblaient témoigner d'une malice assez brute pour lui rendre confiance dans le flux de sa propre énergie. Il les applaudissait alors.

D'autres fois, c'étaient les agressés qui parvenaient à représenter efficacement, au sens théâtral du mot, un peu de la souffrance ou des petits bonheurs que Monsieur le consommateur d'images ne cesse d'éprouver dans sa propre existence. Il en résultait un jeu de miroirs qui lui permettait aussitôt de se sentir moins seul et l'incitait à frapper des mains dans l'autre direction. Ainsi va Monsieur le consommateur d'images : un démocrate pur, toujours en mouvement, qui chemine en pleine indépendance à travers la jungle des êtres et des événements, et s'y forge des opinions supérieures.

C'est sur ce plan que l'affaire algérienne le déçoit douloureusement. Monsieur le consommateur d'images doit tout prendre sur lui, selon l'expression consacrée, en réclamant de sa propre imagination qu'elle lui figure elle-même les faits : les lames de couteau qui fendent la chair des enfants au milieu de la nuit dans les villages, les femmes arrachées de leur lit pour être violées avant d'être assommées à coups de marteau, les vieillards moqués puis étranglés, les traces de sang sur les murs de la cuisine et tous ces corps qui gisent finalement sur le trottoir, parmi les palmiers de la place principale. De surcroît, aucun appui d'ordre iconographique ne vient jamais infirmer ou confirmer à la télévision ou dans les journaux, aux yeux de Monsieur le consommateur d'images, le caractère opportun de ses hypothèses visuelles. Il renonce par conséquent de plus en plus souvent à cette tâche hasardeuse.

Le simple fait que les Algériens n'aient pas besoin de son regard sur eux le blesse et l'indigne

C'est ainsi que les circonstances politiques, militaires et religieuses d'Algérie se sont mises à former un grand désordre dans la tête de Monsieur le consommateur d'images. Il s'abandonne sans remords excessif à sa régression documentaire. Il s'en console en songeant qu'il aurait été de toute manière incapable de comprendre suffisamment le tissu local des tribus locales, des clans indigènes et des croyances vernaculaires. Tout consommateur d'images normalement constitué ne sait-il pas que les civilisations rurales archaïques sont d'une complexité terrifiante ?

Voilà comment le drame algérien prend graduellement les apparences d'une mêlée pure et simple au regard de Monsieur le consommateur d'images. Il pourrait tenter un dernier effort en se prenant au jeu, littéralement, des protagonistes en présence. En s'alarmant, s'indignant, contestant, polémiquant ou tout bonnement en discutant avec son épicier de ce qui se passe en Algérie, comme n'importe quel amateur de football ou de rugby télévisés parvient à le faire à propos de matches organisés durant les Coupes du monde ou les tournois du Grand Chelem. Ce serait si simple : applaudir ou siffler, puis compter les points et rentrer chez soi chargé d'une expérience fraternelle incomparable.

Mais cela demeure à son tour inaccessible à Monsieur le consommateur d'images. Pour jouer, il lui faudrait disposer d'un minimum d'images grâce auxquelles il pourrait choisir son équipe favorite. Ce minimum d'images n'existe même pas. Les images en provenance d'Algérie sont même si rares qu'elles en deviennent instantanément magnifiques. Des icônes, qui précipitent notre consommateur non pas dans un état d'amusement et d'excitation, mais de transcendance. Le cliché de cette mère, par exemple, photographiée il y a quelques semaines, juste après la mort de ses huit enfants sans doute égorgés : ce n'était plus une Algérienne, mais une Madone. Elle n'avait pas été soustraite à l'actualité, mais sculptée dans l'esthétique universelle.

Voilà comment l'Algérie a fini par se dérober entièrement aux yeux de Monsieur le consommateur d'images. Il lit tout de même tous les articles consacrés à ce pays, bien sûr, mais ce mode d'information lui disconvient secrètement depuis longtemps. A peine ressort-il de cet exercice qu'il se sent frappé d'un étrange sentiment de vide et d'impuissance personnels, comme lorsqu'on achève la consultation d'un livre d'Histoire. Il y règne, scellée dans les codes abstraits de la typographie sur la page blanche, une fatalité si souveraine qu'elle ridiculise d'avance la geste humaine.

Si Monsieur le consommateur d'images cédait à sa logique d'espèce la plus médiocre, il reprocherait aux Algériens une forme d'arrogance. Le simple fait qu'ils n'aient pas besoin de son regard sur eux le blesse et l'indigne. S'il cédait à la logique la plus médiocre de son espèce, il estimerait normal que les Algériens s'éliminent mutuellement d'une manière aussi spontanée, sans aucune aide directement venue de l'extérieur. Monsieur le consommateur d'images penserait ces choses-là bien qu'il soit foncièrement amical et solidaire d'autrui, comme nous tous. S'il cédait à sa logique, il estimerait en effet que les Algériens sont des insultes vivantes ou mortes (mais cela reviendrait au même) à son propre fonctionnement, tel que son environnement médiatique le façonne depuis tant d'années.

Mais Monsieur le consommateur d'images cultive ses plus hautes exigences et les maintient actives. Si le manque d'images en provenance d'Algérie le frustre de ramifier ses compétences de fraternité dans la direction de ce pays et de son peuple, il pourra toujours les ramifier dans son propre pays, dans les rues de sa ville, en y défilant côte à côte avec ses congénères immédiats, voisins de palier, collègues de bureau, acolytes de mouvance idéologique ou complices en réseau culturel. Vous le verrez passer en de tels cortèges cet après-midi ou demain, ou la semaine ou le mois prochains, sous d'immenses calicots, immensément protestataire et désastreusement brisé. Des photographes seront postés sur son itinéraire et saisiront l'image de sa silhouette ou de son visage, qu'il pourra reconnaître dans le journal du lendemain. Ce sera vous, ce sera moi, et nous éprouverons alors tous, enfin, le sentiment du devoir accompli.

Christophe Gallaz est écrivain et chroniqueur.

Souha Beshara, neuf ans au secret

par Christine Daure-Serfaty

SOUHA BESHARA est détenue depuis neuf ans et quelques jours dans une prison qui n'existe pas selon le droit à Khiam (sud du Liban), sans inculpation ni jugement, sans visite ou presque, à la merci de ceux qui la gardent en otage.

Pourquoi faut-il si longtemps pour que cessent de telles horreurs ? Pour Tazmamart, au Maroc, il a fallu six ans pour que je sache, et douze ans de plus pour que les prisonniers encore vivants soient libérés. Pour d'autres disparus de ce pays, Houcine El Manouzi par exemple, vingt-cinq ans sont passés sans la moindre nouvelle. Pour Souha Bechara, il aura fallu neuf ans pour que je sache. Combien de temps faudra-t-il pour qu'elle soit libérée ?

Pour Tazmamart, il a fallu des objets concrets, des lettres clandestines entre mes mains pour que cette horreur soit mienne, pour que je ne puisse plus supporter qu'elle existe. Pour Souha, il aura fallu des photos d'elle, des témoignages, il aura fallu que je rencontre sa mère pour me dire : mais enfin, cela ne peut plus durer...

Pourquoi si longtemps, donc ? Pour deux raisons : tout simplement parce que les prisons clandestines, coupées du reste du monde, les prisons de l'abus de pouvoir sont faites pour cela, pour se refermer sur leur secret. Et puis aussi parce que nous sommes ainsi faits : nous avons besoin de liens, de signes tangibles pour être habités par l'insupportable de ceux qui ne sont ni nos familles ni nos proches : le mince papier d'une lettre que leurs mains avait touchée à Tazmamart, le regard de Souha sur la photo qu'on m'a donnée, la peur et le courage mêlés sur le visage de sa mère.

Dès lors, notre vie quotidienne est traversée par les éclairs noirs d'une sorte d'ubiquité : en ce moment même, celui où j'écris, où je lis, les oubliés de l'enfermement, les disparus, luttent encore pour survivre ou sont peut-être en train de mourir. Seuls.

Au Liban, depuis 1982, le sud du pays est occupé par l'armée d'Israël, secondée par la milice libanaise du général Antoine Lahad, un chrétien libanais. C'est la zone dite « de sécurité ». Depuis longtemps, des résistants à cette occupation se sont levés et ont organisé la lutte armée.

En 1988, Souha Beshara a 21 ans. Elle est étudiante en génie civil. Chrétienne, membre du Parti communiste libanais, elle est contactée pour commettre un attentat contre le général Lahad. Elle refuse de participer au terrorisme aveugle, elle accepte de tirer sur lui, le manque. Elle est arrêtée le 7 novembre. Plus de neuf ans après avoir été interrogée en Israël, elle est détenue sans jugement dans un cachot de la prison de Khiam, au sud du Liban.

Khiam, c'est très exactement une prison de non-droit : en théorie, elle n'existe pas ; en pratique, elle mérite son surnom : « le petit enfer ». Cent cinquante à deux cents personnes y sont détenues, y sont torturées, parfois y meurent. Aucune d'entre elles n'est inculpée ou jugée. Récemment, des mineurs, âgés de 12 à 16 ans, y ont été enfermés. Les visites du CICR peuvent être autorisées, puis supprimées ; celles des familles – un quart d'heure tous les trois mois – peuvent être arbitrairement et longtemps interdites, comme depuis le début du mois de septembre. Amnesty international a publié, en juillet, un rapport qui glace le sang. Les autres ONG font pression. En vain.

Que faire ? Au moins ceci : informer l'opinion publique en France, en Europe. Pour nous, militants des droits de l'homme, soulager les victimes en leur faisant savoir que nous luttons pour elles, faire connaître leur sort et leurs noms, lever le secret sur les lieux clandestins de détention, c'est le seul pouvoir que nous ayons. Mais nous savons qu'il est efficace. Alors dénonçons ce lieu : la prison de Khiam. Et faisons connaître ce nom : Souha Beshara.

Christine Daure-Serfaty est présidente de l'Observatoire international des prisons.

هكذا من الاهمال

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'Etat et le secret

JUSQU'OÙ ira *« le droit d'inventaire »* invoqué naguère par Lionel Jospin ? Sans instruire un procès d'intention à l'encontre de celui qui, quelques semaines avant son arrivée à l'Hôtel Matignon, rappelait devant le bureau national du Parti socialiste qu'il se tenait *« fort loin des crocheteurs de lignes de l'Elysée »*, force est de constater que la position du gouvernement sur l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée, telle qu'elle est explicitée dans nos colonnes par le ministre de la défense, Alain Richard, et par le cabinet du premier ministre est pour le moins ambiguë.

D'un côté, l'Hôtel Matignon affirme que le premier ministre répondra à la demande du juge de lever le secret-défense sur les écoutes téléphoniques réalisées à la demande de la cellule de l'Elysée entre 1983 et 1986 sur la base des indications *« très nettes »* formulées par Lionel Jospin *« avant les élections législatives puis dans sa déclaration de politique générale »*. Lionel Jospin avait déclaré que le secret-défense *« n'a pas à s'appliquer, sous peine de graves dérives, hors des cas où il est strictement prévu »*. Son cabinet assure qu'il répondra au juge *« sans attendre l'adoption par le Parlement du texte de loi sur le secret-défense »*. De l'autre côté, le ministre de la défense indique que ce dossier sera soumis par le gouvernement à la nouvelle commission sur la levée du secret-défense *« dès qu'elle sera constituée »*.

Cette double réponse est significative de l'embarras suscité dans les rangs socialistes par cette affaire, qui implique directement la responsabilité de François Mitterrand lorsqu'il était président de la République. Cela fait maintenant plus de cinq mois que le juge Valat a demandé à Lionel Jospin de lever le secret-défense. Cette situation, si elle devait se poursuivre jusqu'à la création par le Parlement de la commission présidée par Dieudonné Mandelkern, ne ferait que paralyser encore davantage l'action de la justice.

De nouveaux atermoiements seraient d'autant plus dommageables que, sur le fond, le dispositif imaginé par le gouvernement, la création d'une institution indépendante entre les juges et le pouvoir politique, constitue un véritable progrès. Elle répond en particulier à la demande du Conseil d'Etat qui, dans son rapport de 1995, avait estimé que la création d'une commission nationale du secret-défense représenterait *« un pas décisif »* vers la suppression *« d'un angle-mort des dispositifs de régulation des institutions »*. Il n'est pas anormal, dans un tel domaine, que le premier ministre conserve la responsabilité de la prise de décision. Mais du moins celle-ci devra-t-elle se faire dans une plus grande transparence, l'avis de la commission – suivi ou non par le premier ministre – ayant au préalable été rendu public.

Le 9 avril, devant le bureau national du PS, Lionel Jospin avait solennellement déclaré : *« Pas plus que l'abus de pouvoir n'est le pouvoir, le secret d'Etat ne se confond avec le sens de l'Etat. »* De la même manière, il serait malsain que l'Etat continue à donner le sentiment de vouloir « couvrir » une affaire d'Etat.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Un verdict choquant en Pologne

LE 16 DÉCEMBRE 1981, les membres d'une unité spéciale de la police mettaient fin – au pistolet-mitrailleur – à l'occupation de la mine polonaise de Wujek, en Silésie. Neuf mineurs étaient tués, des dizaines blessés. Seize ans plus tard, le 21 novembre dernier, et au terme d'un très long procès, un tribunal de Katowice a acquitté les vingt et un prévenus, membres de l'unité spéciale, faute de preuves.

« La tragédie de Wujek », comme on disait à l'époque, le « crime de Wujek », comme on préfère dire aujourd'hui, était la sanction, le résultat de l'état de guerre imposé trois jours plus tôt par le général Jaruzelski. De nombreuses grandes entreprises avaient été occupées par leurs ouvriers qui protestaient contre l'arrestation des dirigeants de Solidarité et de milliers de militants. On utilisa des chars pour forcer les grilles des usines, il y eut quelques autres victimes, mais le massacre de Wujek est resté le symbole de l'« état de guerre » et de la détermination des dirigeants communistes à conserver leur pouvoir. *« C'est aussi un drame personnel pour moi »*, avait déclaré à l'époque le général Jaruzelski, qui, semble-t-il, avait rêvé d'une solution de force sans effusion de sang.

Ce n'est pas lui que jugeait le tribunal de Katowice, ni son ministre de l'intérieur le général Kiszczak, dont le cas avait été dissocié et qui avait déjà été acquitté, ni même le colonel qui commandait les unités ayant participé à la « pacification » des mines de la région, dispensé, lui, pour cause de maladie. On ne jugeait que ceux qui, selon toute vraisemblance, avaient tiré. Mais avaient-ils tué, ou plutôt lesquels d'entre eux avaient tué ? Le tribunal s'est déclaré incapable de statuer.

ARCHIVES EXPURGÉES

Les archives de la milice avaient été soigneusement expurgées par les responsables de l'époque. Des 156 balles tirées, seules deux avaient pu être produites – parce que les médecins qui les avaient retirées des corps des victimes s'étaient arrangés pour les cacher avant que ne passent les hommes de la sécurité venus en prendre possession.

Dans une Pologne où, après quatre années d'un intermède postcommuniste, les hommes de Solidarité sont revenus au pouvoir, le verdict a choqué. Les parents des victimes ont quitté le tribunal sans vouloir même entendre ses attendus. *« Honte aux juges! »*, a crié le public. *« La justice polonaise a subi une défaite »*, a commenté un avocat connu : *« Une fois de plus, il s'avère qu'il n'y a pas de coupables pour la manière criminelle dont fut exercé le pouvoir. »* Mais un autre juriste, professeur de droit, a voulu tirer une autre leçon : *« Le paradoxe tragique de l'histoire, c'est que les mineurs de Wujek sont morts pour que les tribunaux puissent statuer librement. »*

Dans le même esprit, Adam Michnik, le directeur du quotidien *Gazeta*, considère que cet acquittement est sans doute *« une insulte aux victimes, et un acte d'injustice flagrante »*, mais que dans une Pologne aujourd'hui souveraine et démocratique, le tribunal a statué, peut-être mal, *« mais de manière indépendante »*, et qu'il faut respecter son verdict.

Reste, tout de même, cet échec de la justice à régler les comptes du passé : dans un pays où la dictature, succédant à l'occupation allemande, a régné pendant quarante-cinq ans, ce constat d'impuissance est beaucoup plus flagrant qu'en France, et concerne un nombre de victimes – et de bourreaux – considérablement plus grand. Ceux qui ont participé après la guerre à la liquidation de milliers de résistants antinazis, ceux qui ont organisé les procès et les exécutions de la période stalinienne ont, pour leur quasi-totalité, échappé à la justice – le plus souvent parce qu'ils sont morts, comme Jakub Berman, avant le changement de régime.

L'an dernier, Adam Humer, un ancien fonctionnaire du ministère de la sécurité, et onze autres accusés, âgés pour la plupart de plus de quatre-vingts ans, ont certes été condamnés à des peines de prison : mais, Humer mis à part, il s'agissait de subalternes. Ni les responsables de la répression de Poznan, au printemps 1956, ni ceux des mitraillages de décembre 1970 sur la côte baltique n'ont eu à « payer » quoi que ce soit.

Seuls ont été jugés et condamnés, alors que le régime communiste tenait encore, les officiers de la police politique qui avaient assassiné, en 1983, un prêtre engagé, le Père Popieluszko : ils avaient fait de l'excès de zèle.

Pour le reste, tout le reste, les derniers procès se sont achevés sans que ni les exécutants ni, surtout, les dirigeants politiques, ne soient condamnés. En particulier, le général Jaruzelski, qui a toujours été épargné, aussi bien pour son rôle en décembre 1970 qu'après 1981, et qui bénéficie, y compris de la part de nombre de ses anciens adversaires, d'une certaine indulgence : essentiellement parce qu'après avoir pris conscience de son échec, il a honnêtement « joué le jeu » de la transmission pacifique du pouvoir en 1989.

La justice s'avérant impuissante, par manque de preuves ou d'accusés en vie, par respect de ses propres principes, que faire pour qu'au moins la vérité soit connue, les responsabilités « historiques » établies ? La plupart des zones d'ombre, des *« taches blanches »*, comme on disait avant le changement de régime, ont été explorées – mais les responsabilités exactes, et même les faits, y compris relativement récents, sont loin d'être définitivement établis. En particulier pour ce qui concerne la décision qui fut à l'origine directe du massacre de Wujek : la proclamation de l'état de guerre.

Pour tenter d'y voir plus clair, une très étrange rencontre a été organisée tout récemment à Varsovie : pendant trois jours, des responsables polonais des deux bords, mais aussi russes et américains, ont confronté leurs souvenirs, leur version des faits. Il y avait le maréchal Koulikov, à l'époque commandant en chef du Pacte de Varsovie et son chef d'état-major, le général Gribkov et, du côté américain, Zbigniew Brzezinski et son assistant au Conseil de sécurité, le général William Odom. Zbigniew Bujak, qui fut des années durant le chef de l'organisation clandestine de Solidarité, et, bien sûr, le général Jaruzelski.

ABONDANCE DE TÉMOINS

La question était de savoir si, comme l'a toujours prétendu ce dernier, l'imposition de l'état de guerre était un moindre mal, destiné à prévenir une sanglante intervention de l'armée soviétique – en d'autres termes si, un peu comme Pétain, il s'était « sacrifié » pour éviter un plus grand malheur.

Malgré cette abondance d'acteurs et de témoins du plus haut rang, il n'y a toujours pas de certitude absolue. Les vieux officiers russes ont affirmé qu'il n'était absolument pas question pour Moscou d'intervenir, confirmant par là ce qu'indiquaient les protocoles de réunion du bureau politique de l'époque, mais qui, à en croire certains Polonais, auraient été truqués, ou ne prouveraient rien.

Les Américains ont fait valoir que si la menace d'intervention était très réelle à la fin de 1980, elle semblait l'être beaucoup moins en 1981. Et le général Jaruzelski a catégoriquement démenti une version des faits pourtant esquissée par certains documents soviétiques, tchécoslovaques, est-allemands et même polonais : il aurait lui-même demandé aux Soviétiques d'intervenir au cas où son opération de rétablissement de « l'ordre » rencontrerait de trop grandes difficultés. La conférence a eu lieu dans une atmosphère d'amabilité, entre gens de bonne compagnie. Echec de la justice, échec – provisoire sans doute – de la vérité ?

Jan Krauze

Les gens *par Kerleroux*

IL A FORCÉMENT DÛ SE GLISSER UNE ERREUR QUELQUE PART

Kerleroux

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les menaces d'un coup de force syndical

LA NATION, et en premier lieu la classe ouvrière, est placée devant la menace d'un coup de force. C'est la dictature sur le prolétariat qui s'affirme et qui se manifeste jour après jour. Les propositions du gouvernement sont repoussées par des fédérations syndicales, et notamment par les organisations de fonctionnaires, sans même que les syndiqués aient été consultés suivant les règles de la démocratie.

Nous pensons bien que le président du conseil n'a pas songé à des marchandages en offrant aujourd'hui quelque chose pour donner davantage demain. M. Robert Schuman, nous en sommes convaincus, est allé jusqu'à la limite extrême du possible. Il le dira sans doute aujourd'hui même devant l'Assemblée nationale, qui devra, elle aussi, prendre ses responsabilités. Nous verrons alors si les syndicats des services publics se dresseront contre la représentation nationale, contre la souveraineté populaire.

En attendant nous nous trouvons devant une situation désastreuse pour tous les citoyens, en commençant par les plus pauvres, et, dans peu de jours, mortelle pour le pays. Les ordres d'arrêt du travail sont donnés sans nul souci de l'intérêt général. Ils sont suivis parfois par discipline syndicale, mais surtout par crainte, par cette sorte de terreur sacrée qu'ont su répandre et développer les communistes. On songe malgré soi à des moutons qui suivent le premier du troupeau jeté à la mer par quelque sinistre Panurge.

Rémy Roure

(28 novembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La réforme des retraites, un terrain en jachère

Suite de la première page

La tâche prioritaire de Mme Aubry n'en reste pas moins de consolider le système par répartition créé à la Libération, dans lequel les actifs payent pour les retraités. Elle va, notamment, devoir équilibrer le régime des salariés du privé, dont le déficit atteindra encore 8,4 milliards de francs en 1997. Pour un gouvernement qui s'est engagé à stabiliser les prélèvements obligatoires, la tâche relève de l'exploit. Il devra aussi aborder le dossier toujours explosif des régimes spéciaux (fonctionnaires, SNCF, RATP, EDF-GDF, etc.), dont le financement n'est pas assuré à l'horizon 2010. Alain Juppé, qui s'y était pris de la pire des manières en fermant d'emblée la voie de la négociation, n'avait récolté que la tempête de novembre-décembre 1995.

Plus prudente, Mme Aubry a annoncé son désir de remettre l'ouvrage sur le métier tout en affirmant que certains régimes spéciaux étaient moins généreux que celui des salariés. Mais il est temps, selon elle, de *« remettre à plat l'évolution démographique de chaque régime »*. Cette opération vérité ne manquera pas de confirmer que, pour la plupart d'entre eux, le ratio cotisants/retraités ne cesse de se dégrader. Enfin, la consolidation de la répartition ne dispensera pas les pouvoirs publics de rouvrir le dossier des fonds de pension, ce « troisième pilier » de la retraite, à côté de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires obligatoires.

Hostile à la loi Thomas du 20 février 1997, qui instituait des plans d'épargne-retraite facultatifs pour les 14 millions de salariés du privé, la nouvelle majorité a gelé la rédaction des décrets, sans pour autant abroger le texte. Elle va devoir clarifier sa position. La droite a un discours sur ce point, même si elle ménage une certaine ambiguïté sur l'importance à donner à la capitalisation. Le PS, lui, s'est enfermé dans un mutisme embarrassé, alors que nombre de ses responsables savent que l'émergence des fonds de pension est inévitable.

Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a récemment annoncé la nomination prochaine d'un parlementaire chargé de faire des propositions, tandis que Mme Aubry prévenait que la création d'un système d'épargne-retraite doit *« préserver totalement notre régime de répartition »* et *« prendre la forme de régimes collectifs qui profitent à tous et pas seulement à certains privilégiés »*. Les esprits sont-ils mûrs ? Pas totalement, comme en témoigne la campagne lancée par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. *« Le cœur du coyote endurci est rarement solidaire »*, assure un des spots radiophoniques ; *« le requin préfère la loi du plus fort »*, susurre un autre. Dans ce bestiaire, tout le monde a reconnu les compagnies d'assurances derrière ces redoutables prédateurs.

DEUX STRATÉGIES

En attendant, les partisans de la mise en place d'un système par capitalisation viennent de remporter une petite victoire : Gérard Maudrux, président du mouvement ultralibéral SOS Action Santé, a été élu, samedi 22 novembre, président de la Caisse autonome de retraite des médecins français (*le Monde* du 25 novembre). C'est la première fois qu'un régime obligatoire par répartition passe ainsi aux mains d'un partisan de la « capi ». Ce chirurgien grenoblois affiche un programme sans ambiguïté : maintenir un minimum vital à travers un *« SMIC vieux »* et réduire par trois en trente ans le niveau des pensions actuelles pour leur substituer des plans d'épargne individuels.

Un choix fait par d'autres pays sur une plus grande échelle. Car deux stratégies sont aujourd'hui à l'œuvre dans le monde, note l'Institut de recherches économiques et sociales (« L'avenir des retraites en débat », Chronique internationale de l'IRES, n° 48) : la rupture néolibérale, décidée par le Chili et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni ; l'adaptation de l'existant, choisie par la plupart des pays européens, qui impose des efforts aux actifs et aux retraités. La France a privilégié la seconde sans pour autant préciser à toutes les catégories le prix à payer pour maintenir un système fondé sur la solidarité entre les générations.

Jean-Michel Bezat

RECTIFICATIFS

ALPINISME

Dans l'article d'alpinisme intitulé : « Une première récupérée par le pouvoir hitlérien » (*Le Monde* daté 23-24 novembre), nous avons indiqué qu'Heinrich Harrer utilisait des crampons à douze pointes pour son ascension de la face nord de l'Eiger, en 1938. Il s'agissait en réalité de l'alpiniste Anderl Heckmair, qui put, grâce à ce nouveau matériel, surmonter les plus grosses difficultés glaciaires de l'ascension et conduire ses compagnons jusqu'au sommet de cette montagne.

IMMIGRATION

Selon le compte rendu officiel de la commission des lois, publié vendredi 21 novembre, l'amendement au projet de loi sur l'immigration visant à rétablir la rétention judiciaire a été rejeté lors de son examen, dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 novembre, et non pas adopté, comme nous l'avons écrit sur la foi d'informations erronées (*Le Monde* du 21 novembre).

هكذا من الأصل

MARCHÉS Le prix de l'once d'or est tombé, mercredi 26 novembre, sur le marché de Londres, à 294,75 dollars, son plus bas niveau depuis le mois de mars 1985 ● LA FAIBLESSE actuelle des cours du métal jaune est une surprise, compte tenu de la tempête boursière en Asie. L'or a perdu son statut de placement refuge. ● LES OPÉRATEURS CRAIGNENT que les banques centrales ne choisissent de vendre les réserves de métal jaune qu'elles détiennent. Elles possèdent à elles seules un tiers du stock mondial. ● LES INCERTITUDES sur la composition des avoirs de la future banque centrale européenne (BCB) augmentent l'inquiétude des marchés. ● EN ASIE, le gouvernement japonais a réaffirmé son soutien aux banques en difficulté et son engagement à préserver les intérêts des déposants. ● EN THAÏLANDE, le système financier accumulerait entre un quart et un tiers de crédits compromis.

L'or est tombé à son plus bas niveau depuis douze ans

Malgré la crise boursière et monétaire dont souffre l'Asie depuis six mois, le métal jaune ne joue plus son rôle de valeur refuge. Les investisseurs craignent de voir les banques centrales vendre leurs réserves

LES HEUREUX possesseurs de lingots d'or doivent commencer à se faire du souci. Le prix de l'once (28,349 grammes) est tombé, mercredi 26 novembre, sur le marché de Londres, à 294,75 dollars, son plus bas niveau depuis le mois de mars 1985. La désaffection des investisseurs pour le métal jaune n'est pas récente : au cours des dix dernières années, l'or s'est révélé être l'un des plus mauvais investissements. Un épargnant qui avait acheté pour 100 dollars de métal précieux en 1987 ne possède plus aujourd'hui que 70 dollars alors que s'il a placé la même somme à Wall Street, il se retrouve à la tête d'un capital de 350 dollars.

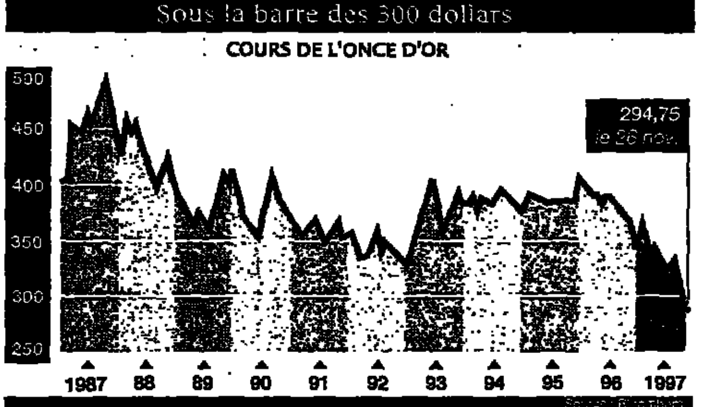
La faiblesse actuelle des cours de l'or est toutefois une surprise, compte tenu de la nervosité extrême actuelle des marchés boursiers internationaux. Traditionnellement, en période de grande incertitude financière, le métal jaune joue le rôle de placement refuge, ce qui fait monter ses cours. Lors du krach d'octobre 1987, le prix de l'once était passé de 460 à 500 dollars en quelques semaines. Rien de tel aujourd'hui.

Plutôt que d'acheter de l'or, les opérateurs préfèrent se réfugier dans des placements qu'ils jugent aussi sûrs, comme les emprunts d'Etat, et qui présentent le double avantage d'être plus liquides – il est possible d'en céder à tout instant en grande quantité sans provoquer de décalages sur les prix – et d'être rémunérés.

Au contraire, la crise asiatique a pour effet de peser sur les cours de l'or dans la mesure où les pays de la région sont de grands consommateurs de métal jaune. Le ralentissement de la croissance attendu en Asie du Sud-Est à la suite du choc monétaire et boursier devrait entraîner une baisse de la demande d'or.

Le métal jaune, considéré comme une protection anti-inflationniste puisque qu'il ne présente pas de rendements susceptibles d'être érodés par la hausse des prix, souffre aussi de la longue période de décrue de l'inflation que connaît l'économie mondiale.

L'or, enfin, est pénalisé par les craintes des investisseurs de voir les banques centrales se débarrasser des énormes réserves qu'elles détiennent. Les instituts d'émission possèdent à eux seuls un tiers de l'or produit depuis l'origine. Cette taille considérable s'explique par des raisons historiques et par le rôle essentiel longtemps joué par le métal jaune dans le système monétaire international à travers les régimes d'étalon-or. Mais aujourd'hui, de nombreux responsables monétaires reprochent à l'or de se comporter davantage comme une banale matière première que comme un actif monétaire liquide. Ils lui font aussi grief de son caractère stérile qui représente un important manque à gagner pour les Etats.



La perspective de voir les banques centrales se débarrasser de leurs réserves d'or pèse sur les cours du métal jaune.

Au cours des derniers mois, la Banque d'Australie, la Banque de Belgique et la Banque des Pays-Bas sont passées à l'acte et ont commencé à vendre une partie de leurs réserves. En Suisse, un groupe d'experts constitué à la demande du gouvernement vient de recommander à la banque centrale de vendre la moitié de son stock de métal jaune. La Bundesbank, pour sa part, a reconnu début novembre son intention de prêter une partie de l'or qu'elle possède. Une étude de la Réserve fédérale américaine, enfin, publiée durant l'été, a montré que la vente de toutes les réserves de métal jaune des banques centrales se solderait par un gain global net, pour l'économie mondiale, de 368 milliards de dollars.

L'inquiétude des opérateurs à propos du comportement des banques centrales se trouve accrue par la naissance de l'Union monétaire. Ils s'interrogent sur la place qu'occupera le métal jaune dans les réserves de la future banque centrale européenne (BCE). Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, avait affirmé vendredi 21 novembre à Bruxelles devant une commission du Parlement européen qu'il serait « *surpris* » de voir la BCE détenir une grande quantité de métal précieux.

La question du transfert de l'or des instituts d'émission nationaux européens vers la BCE est d'autant plus cruciale que quatre d'entre eux figurent parmi les six plus importants détenteurs de métal jaune. L'Allemagne en possède 3 700 tonnes, la France 3 182 tonnes, l'Italie 2 592 tonnes et les Pays-Bas 1 052 tonnes. Dans ce groupe des six, on compte aussi les Etats-Unis (8 140 tonnes) et la Suisse (2 590 tonnes).

Il y a quelques jours, le quotidien britannique *Financial Times* a affirmé que des divergences existent entre la France et l'Allemagne sur ce dossier. La Bundesbank souhaiterait que la BCE possède exclusivement des avoirs en devises. La Banque de France, au contraire, jugerait que la possession d'or par la BCE augmenterait la confiance des investisseurs dans l'euro

La question de la composition des réserves de la BCE reste pour l'instant totalement ouverte. Elle n'a même pas été encore abordée au sein de l'Institut monétaire européen et ne devrait pas être réglée avant le milieu de l'année 1998.

Pierre-Antoine Delhommais

Le gouvernement japonais réaffirme son soutien aux banques

TOKYO
de notre correspondant

Bien que la banque Tokuyo soit un établissement régional de petite taille, sa faillite, mercredi 26 novembre, n'en a pas moins avivé les craintes d'une réaction en chaîne entraînant d'autres établissements en situation précaire à cesser leurs activités dans les mois qui viennent. Préoccupés par les effets psychologiques de cette faillite, le ministre des finances et le gouverneur de la Banque du Japon ont réaffirmé le jour même dans un nouveau communiqué leur « *détermination à assurer la stabilité du système bancaire et à fournir toute les liquidités nécessaires afin que les intérêts des clients ne soient pas menacés* ».

« *Nous demandons au public de ne pas se laisser influencer par des rumeurs sans fondement et d'agir avec calme* », conclut le communiqué. La faillite de la banque Tokuyo, certes fragile, a été provoquée par des retraits massifs à la suite de la mise en liquidation de la maison de titres Yamaichi et du refus d'autres établissements de la refinancer.

La fermeture en l'espace de dix jours d'une banque d'importance nationale, Hokkaido Takushoku, de la maison de titres Yamaichi puis de Tokuyo semble indiquer que s'accélère une restructuration sans merci du secteur bancaire par la mise hors du marché des établissements en difficultés. Quelques heures après l'annonce de la faillite de Tokuyo, la société de notation financière Moody's a annoncé qu'elle mettait en examen cinq banques afin de réévaluer leur solvabilité. Il s'agit de Long Term Credit, Nippon Credit, Mitsui Trust, Yasuda Trust et Chuo Trust.

Cette décision a suscité un certain émoi dans les milieux financiers : c'est à la suite du déclassement de Yamaichi par Moody's que la maison de titres a été contrainte d'annoncer sa fermeture. La veille, une autre société d'évaluation, Standard & Poor's, avait abaissé la note de Yasuda Trust, qui avait des liens étroits avec Yamaichi et est considérée comme l'une des banques les plus exposées (75 milliards de yens – 60 millions de francs – de pertes au cours des six premiers mois). Yasuda Trust a qualifié ce déclassement de « *regrettable* » et a affirmé qu'elle n'était pas en danger.

POLARISATION DU SECTEUR

La compagnie d'assurances Toho Mutual Life a réagi de la même manière à la suite de son déclassement par Moody's. Pendant des années, les milieux d'affaires nippons n'ont pas prêté attention aux notes des sociétés d'évaluation, mais depuis qu'il est devenu clair que le ministère des finances n'a plus les moyens ni la volonté de sauver les établissements en difficultés, leurs appréciations sont devenues de première importance.

Les résultats des vingt premières banques pour le premier semestre 1997 et les prévisions pour la fin de l'exercice ne sont guère encourageants (*Le Monde* du 27 novembre). Treize termineront l'année en déficit. La solvabilité des banques japonaises est restée en moyenne au même niveau que l'année précédente, à l'exception des petits établissements. Mais la chute des cours de la Bourse a fait fondre les plus-values latentes, rendant les établissements plus vulnérables aux aléas de la conjoncture financière. Dans le cas des banques d'importance nationale, les tensions du secteur se traduisent par une polarisation prononcée des situations entre les plus fragiles, qui s'affaiblissent davantage, et les plus saines, qui au contraire se renforcent. Les plus faibles pourront-elles se redresser alors que l'on estime que, dans une conjoncture neutre, il leur faudrait plus de quinze ans pour assainir leur bilan ?

Un autre secteur en situation critique est celui des compagnies d'assurance-vie : contraction des actifs et resserrement des liquidités se traduisent par une détérioration des comptes (*Le Monde* du 6 novembre). Comme les banques, les assureurs ne peuvent plus espérer puiser dans les plus-values latentes de leur portefeuille pour gonfler leurs résultats. L'hypothèse de faillites (comme ce fut le cas, fin 1996, de Nissan Life) n'est donc pas à écarter dans le cas des compagnies qui ne parviendront pas à obtenir un refinancement d'urgence de la part des banques actionnaires. Il se dessine dans ce secteur également une polarisation entre les établissements fragilisés et ceux qui ont de bonnes chances de survivre. En tout cas, les nuages amoncelés laissent présager qu'un cyclone est également en train de se préparer *dans le secteur des assurances, qui* désormais, comme celui des banques, n'est plus invulnérable. Incontestablement, la dérégulation du système financier (le « big bang » nippon) entre dans les faits, non sans provoquer des dégâts qui ne font vraisemblablement que commencer.

Philippe Pons

Le secteur financier thaïlandais compte ses pertes

BANGKOK
de notre correspondant

Après des mois de tergiversations, les autorités thaïlandaises commencent à faire front à la crise qui accompagne le glissement du baht et l'effondrement de la Bourse de Bangkok. Avec l'« *approbation complète* » du directeur du FMI, Michel Camdessus, le gouvernement formé le 16 novembre par Chuan Leekpai s'est engagé, mardi 25 novembre, à appliquer les mesures d'austérité négociées avec le Fonds monétaire qui font l'objet d'un plan de redressement de treize mois.

Selon une estimation interne, 18 % du total de 5 500 milliards de bahts de crédits du secteur financier (750 milliards de francs) seraient jugés douteux. Selon les banques américaines, la proportion atteindrait entre le quart et le tiers des crédits. Le sauvetage du secteur et, en particulier, le sort des 58 sociétés financières suspendues en juillet pour insolvabilité, sur un total de 90, fera l'objet d'une annonce le 7 décembre, à la veille de la réunion du FMI chargée de se prononcer sur une éventuelle deuxième tranche de crédits.

Sur le total de 17,2 milliards de dollars d'aide décidés en août, la Thaïlande a perçu 5,47 milliards de dollars. La deuxième tranche est d'un montant de 3 milliards de dollars, et Michel Camdessus a déjà annoncé qu'il « *recommandait* » *son attribution.*

L'indécision dont le précédent gouvernement a fait preuve pendant trois mois coûte cher. Le FMI a révisé à la baisse ses projections de croissance. Il estime aujourd'hui que le taux d'expansion ne sera que de 0,6 % en 1997 et se situera dans une fourchette de 0 % à 1 % en 1998. En revanche, le déficit de la balance des comptes courants se réduit plus rapidement que prévu : d'un taux de 8 % (par rapport au PNB) en 1996, il ne sera plus que de 3,9 % en 1997 et de 1,8 % en 1998.

AMORCE D'UN « RETOURNEMENT »

Le gouvernement de Chuan Leekpai – un démocrate qui avait déjà été premier ministre de 1992 à 1995 – a procédé à une nouvelle coupe dans le budget, la cinquième depuis août, afin d'aboutir au surplus réclamé par le FMI. Une légère réduction de la dette privée à court terme est prévue en 1998 (28,1 milliards de dollars contre 29,1 milliards en 1997) mais la dette à moyen et à long terme devrait augmenter (39 milliards de dollars en 1998 contre 38 milliards cette année).

L'ensemble des mesures annoncées mardi par Tarrin Nimmanahaeminda, un ministre des finances qui bénéficie d'un préjugé très favorable, a été accueilli avec satisfaction par la communauté d'affaires. Cette dernière fait, cependant, valoir qu'il ne s'agit que du calendrier de projets.

A Vancouver, où il a participé au sommet de l'Apec, Chuan Leekpai a prévu l'amorce d'un « *retournement* » de la situation dans un délai de six mois. Il s'est également engagé à des réformes de fond : réorganisation de la bureaucratie, réforme des impôts, restructuration des secteurs industriel et agricole. La pente à remonter n'en sera pas moins raide, le revenu moyen des Thaïlandais ayant déjà été amputé de 20 % à 25 % par la crise. Toutefois, dans un contexte politique difficile, le cabinet actuel est sans doute le mieux équipé pour faire face à une crise sans précédent dans l'histoire récente du royaume.

L'indice de la Bourse de Bangkok est passé, pour la première fois mardi, sous la barre des 400 points (contre plus de 900 voilà un an). Jeudi, la Bourse se stabilisait mais le baht reperdait 1 % face au billet vert, à 39,95 bahts pour 1 dollar.

Jean-Claude Pomonti

Les autorités bavaroises organisent le sauvetage de Grundig

Des financiers régionaux soutiendront le groupe

BERLIN
correspondance

A moins d'un an d'élections régionales difficiles, le ministère de l'économie bavarois a annoncé, mercredi 26 novembre, le sauvetage de Grundig, dont le siège est à Nuremberg. Le groupe d'électronique grand public sera repris à 95 % par un consortium de groupes financiers régionaux associés au fabricant d'antennes paraboliques Kathrein, au président du conseil de surveillance de Grundig, Burkhard Wollschläger, au porte-parole du directoire et à l'un des managers de l'entreprise. Les groupes financiers concernés sont Bayerische Landesbank, Bayerische Vereinstank, Hypobank, Schmidt bank, Sparkasse, Landesbank für Aufbaufinanzierung (LfA), Veritas et Vermogenverwaltung, qui contrôleront ensemble 73 % du capital, dont « *moins de 10 % pour la LfA* » contrôlée par le Land de Bavière, a précisé Grundig.

Le consortium prévoit une augmentation de capital de 130 millions de marks (434 millions de francs) et la poursuite du plan de restructuration de trois ans adopté en février, puis complété en juillet. Il doit permettre de sauver 5 000 emplois sur les 6 000 d'aujourd'hui. « *Résultat des efforts entrepris* », explique un porte-parole de l'entreprise, Grundig espère limiter son déficit à 120 millions de deutschemarks (400 millions de francs) cette année, après une perte record de 631 millions en 1996. « *Nous prévoyons de sortir de nouveaux produits, notamment dans le domaine numérique,* assure Roland Stehle, le porte-parole du groupe. *Grundig est et restera un groupe d'électronique grand public.* »

Avec un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de marks (9,3 milliards de francs) en 1997, Grundig est un acteur de petite taille sur le marché mondial de l'électronique de loisirs, mais il occupe la position de leader sur le marché allemand des téléviseurs. L'un de ses espoirs de diversification repose sur l'hypothèse d'un contrat avec le groupe bavarois Kirch qui lui confierait la fabrication de décodeurs pour la télévision par satellite.

Jusqu'à l'année dernière, Grundig était intégré, de fait, par le groupe néerlandais Philips, qui ne possédait pourtant que 31,6 % de son capital acquis en 1984. Mais sa quasi-filiale lui a coûté 2 milliards de marks de 1992 à 1996. Lui-même en difficulté financière, il a fini par jeter l'éponge.

Le cas de Grundig semblait alors désespéré. Le ministre de l'économie de Bavière, Otto Wiesheu, réunit fin septembre autour de lui toutes les personnes concernées par le dossier afin de trouver « *une solution bavaroise* ». Résultat, on retrouve dans le tour de table présenté mercredi, la LfA, contrôlée à 100 % par le Land de Bavière, et la Bayerische Landesbank, dont le même Land détient 50 %. « *Par le biais de la LfA et de la Landesbank, Wiesheu mène une politique économique qui échappe à tout contrôle parlementaire* », estime à ce sujet un observateur du marché. Il cite une série d'entreprises régionales ainsi sauvées, récemment, du dépôt de bilan par le ministère de l'économie de Munich. Au total, ce sont 100 millions de marks que la Bavière investit chaque année dans le soutien à ses entreprises.

Nathalie Wendt

En recapitalisant Alitalia, l'Etat ouvre la voie à une privatisation de la compagnie aérienne

9,5 milliards de francs seront versés au transporteur italien

En augmentant le capital d'Alitalia, l'Etat italien poursuit le plan de redressement lancé en 1996. Mais il n'apportera pas la totalité de cette somme : près du tiers sera levé sur le marché. La Commission européenne, qui a approuvé ce plan, surveille de près son application. A la suite de cette opération et de l'entrée programmée des salariés au capital, la part de l'Etat devrait être réduite à 60 % dès 1998.

ROME
de notre correspondant

Le conseil d'administration d'Alitalia a approuvé, mercredi 26 novembre, une augmentation de capital de 2 750 milliards de lires (9,4 milliards de francs), dont 2 000 milliards seront versés par l'Institut pour la reconstruction industrielle (IRI), le holding public qui possède 86,6 % du capital. Les 750 milliards restants seront levés sur le marché. Cette opération devra être soumise, le 15 janvier, à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

Bruxelles, qui a donné son feu vert au plan d'assainissement et de restructuration de la compagnie aérienne italienne, ne devrait en principe rien trouver à y redire. Cependant, de source proche de la Commission europénne, on indique qu'il n'est pas impossible qu'une procédure soit ouverte afin de savoir si cette recapitalisation correspond bien à « *l'aide de l'Etat* » prévue et approuvée par Bruxelles. Pierluigi Bersani, ministre de l'industrie, affirme qu'il ne « *dispose pas actuellement d'éléments qui puissent lui faire penser que les choses ne sont pas faites selon les engagements pris* ». Cette injection d'argent frais s'accompagne de la cession des 35 % qu'Alitalia possède dans la compagnie hongroise Malev.

D'ici au mois de mars, selon un accord conclu en juin 1996, le personnel pourra acquérir 20 % du capital. Dans quelques mois, la part de l'IRI dans Alitalia, actuellement de 86 %, se réduira pour atteindre environ 60 %. La voie s'ouvre vers la privatisation d'Alitalia, sujet qui devait figurer à l'ordre du jour du conseil d'administration. La cotation en Bourse avait d'ailleurs été suspendue mardi et mercredi. Rien cependant n'a encore été décidé sur cette question délicate, de même qu'en ce qui concerne le rapprochement avec un des trois partenaires européens possibles : Swissair, Air France et KLM. « *Chacune des trois compagnies constituent une option stratégique valable* », s'est contenté de répondre Domenico Cempella, administrateur délégué d'Alitalia. Une décision pourrait intervenir à la mi-décembre.

La question est particulièrement délicate en raison de nombreuses réticences, à commencer par celle des néo-communistes de Fausto Bertinotti, alliés du gouvernement. Pour le ministre des transports, Claudio Burlando, le choix d'un partenaire pour Alitalia « *ne devrait pas être une décision politique* », mais une décision commerciale, visant à établir un réseau mondial. De toute façon, la privatisation sera éminemment politique et constituera le quatrième volet d'une opération qui a débuté par l'accord avec les syndicats sur le plan de sauvetage, qui se poursuit par la recapitalisation, et doit se prolonger par la conclusion d'une alliance européenne.

Domenico Cempella, le redresseur d'Alitalia grâce au plan qu'il avait proposé en mai 1996, a annoncé qu'au cours des dix premiers mois de cette année le chiffre d'affaires avait augmenté de 5,7 %, que le coût de la main-d'œuvre avait été réduit de 4,7 % et que la marge opérationnelle brute était en hausse de 44 %. Pour le premier semestre 1997, Alitalia a, pour la première fois depuis dix ans, enregistré un bénéfice, qui s'élève à 163 milliards de lires (55 millions de francs) alors que le déficit 1996 s'est soldé par un record de 1217 millards de lires (4,1 milliards de francs).

Michel Bôle-Richard

A l'usine Renault du Mans, la CGT préfère le débat à la grève

LE MANS
de notre correspondant

Il y a deux ans, Renault avait investi 20 millions de francs dans son usine du Mans pour développer un pôle de joints de transmission. Mais aujourd'hui, des équipementiers proposent aux constructeurs un nouveau type de joints, plus performants et beaucoup moins chers. Renault, qui ne maîtrise pas cette nouvelle technique, a choisi de nouer un partenariat avec un équipementier d'ici à la fin de l'année. En lice : l'anglais GKN, l'américain Delphi et le Japonais NTN. Cette association devrait permettre de sauver les 900 emplois du « département 83 », le pôle transmission de l'usine, qui seraient transférés à la nouvelle unité.

Pour la CGT, il y avait motif à déclencher une grève. Mais cette usine, à la réputation frondeuse, a créé la surprise. Le comité d'entreprise dominé par la CGT a préféré organiser un grand débat public sur l'avenir du site au Mans. « *Notre culture syndicale locale nous a souvent conduits à fermer les portes et à défiler dans les rues de la ville. Aujourd'hui, nous innovons* », explique Alain Boulay, secrétaire du comité d'entreprise.

Le débat s'est tenu mercredi soir, 26 novembre, au Palais des congrès. Animé par un historien, il a rassemblé une quinzaine de participants (un économiste, un sociologue, un philosophe, le directeur de l'usine, des syndicalistes et des élus) ; 2 000 personnes y ont assisté. Les organisateurs craignaient quelques débordements mais, à l'exception de quelques sifflets et invectives, les échanges se sont bien déroulés. Au directeur qui évoquait les contraintes imposées par la concurrence, la CGT a rappelé le rôle de l'Etat-actionnaire « *qui devrait exiger des dividendes en matière sociale* ».

Robert Jarry, le maire, et Jean-Claude Boulard, président de la communauté urbaine, ont souhaité que la nouvelle usine résultant du partenariat soit implantée au Mans. La CGT, elle, a dit sa méfiance : « *Oui à un partenariat s'il offre des garanties contractuelles ; mais ces dernières années, chez Renault, les partenariats n'ont été que des phases transitoires pour se débarrasser d'une activité.* »

En fait, ce débat a révélé une angoisse collective : et si Renault Le Mans, principale industrie de la Sarthe, était condamné à disparaître ? Les syndicats dénoncent un « *Vilvorde rampant* » : l'usine, qui en 1970 comptait 10 300 employés, a déjà encaissé treize plans sociaux. Si le pôle transmission était cédé à un groupe étranger, l'effectif tomberait de 4 800 salariés à moins de 4 000. Ex-fief de la revendication sociale, Renault Le Mans découvre la peur du lendemain.

Philippe Cochereau

Le casse-tête du nouveau conseil d'administration de France Télécom

LE 20 OCTOBRE, France Télécom a fait son entrée en Bourse. Les institutions financières et les particuliers détiennent désormais 20,9 % de ses actions. Ses salariés 2,3 %. Cette nouvelle géographie du capital devrait trouver son prolongement dans une recomposition du conseil d'administration. Mais cette opération semble avoir tout du casse-tête. Et, à en juger par les déclarations de la direction de l'exploitant téléphonique et des représentants de l'Etat (actionnaire majoritaire), les nouveaux copropriétaires de France Télécom pourraient bien devoir attendre la fin du premier trimestre 1998 avant de pouvoir avoir voix au chapitre.

Quand faut-il convoquer en assemblée ces nouveaux actionnaires pour qu'ils élisent leurs représentants au conseil d'administration ? Quelle place accorder aux différents actionnaires dans ce conseil ? Telles sont les deux questions clés. Auxquelles personne n'est pressé de répondre. « *La balle est dans le camp du gouvernement* », affirme-t-on auprès de Michel Bon, président de France Télécom. « *La balle est dans le camp de l'entreprise* », assure-t-on au cabinet de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie.

En ce qui concerne la mise en place du conseil d'administration, « *le délai est de trois mois selon le droit commun* », explique-t-on au cabinet de Christian Pierret, secrétaire d'état à l'industrie. « *La loi ne dit pas à partir de quand* », répond le ministère de l'économie. Le Conseil d'Etat a été appelé à trancher, selon le secrétariat d'Etat à l'industrie.

Pour France Télécom, cette affaire est aussi financière. Convoquer les petits porteurs ne s'improvise pas et s'annonce coûteux.

Convoquer les petits porteurs ne s'improvise pas et s'annonce coûteux

Or, ils devront aussi être réunis pour l'approbation des comptes 1997. « *Au plus tard 40 jours après leur publication* », dit la direction de France Télécom. Soit en mars 1998. « *M. Bon voudrait faire les deux ensemble* », indiquent plusieurs administrateurs.

L'autre élément, qui explique le peu d'empressement à réunir les actionnaires, est que la répartition des sièges entre les différents actionnaires au conseil d'administration pose d'épineux problèmes. Ce conseil conservera vingt et un membres. Les administrateurs salariés garderont sept postes. Les quatorze autres se partageront entre l'Etat et les nouveaux actionnaires.

Le problème tient au fait que, l'Etat entendant rester majoritaire (onze administrateurs) et M. Strauss-Kahn ayant promis un siège aux salariés actionnaires, il ne reste plus que deux postes à attribuer. Sachant que M. Bon « *ne veut pas être nommé parmi les représentants de l'Etat* », selon un porte-parole de France Télécom. Et que, outre un représentant des nouveaux actionnaires, il faut prévoir l'arrivée de Deutsche Telekom.

Car l'opérateur allemand doit prendre 5 % à 10 % du capital de l'opérateur français, celui-ci entrant à même hauteur chez son partenaire. France Télécom bénéficiera pour cela d'une augmentation de capital, qui interviendra probablement après l'arrêté des comptes 1997.

En attendant, les actionnaires de France Télécom peuvent se satisfaire en regardant le cours de leurs actions : achetées 182 francs (187 francs pour les institutionnels), elles cotaient 214,2 francs le 26 novembre au soir.

Philippe Le Cœur

Le patronat veut attirer le fonds de formation des télécoms

UNE BATAILLE feutrée se déroule au sein du Conseil national du patronat français (CNPF) autour d'une éventuelle convention collective du secteur des télécommunications. Ces accords de branche sont pourtant contestées par une partie du patronat qui comme Ernest-Antoine Seillière, le candidat favori à la succession de Jean Gandois, préfère les accords d'entreprise. Plusieurs éminentes fédérations professionnelles vantent l'attrait de leur convention pour attirer France Télécom et Cegetel, la branche télécommunications de la Générale des Eaux.

France Télécom, dont une partie du personnel relève du droit privé, travaille en effet avec Cegetel sur un projet de convention collective propre au métier d'opérateur de téléphone. Les deux groupes veulent utiliser cette convention pour se protéger face à de nouveaux concurrents dont la compétitivité serait fondée sur le moins-disant social. Le marché français du téléphone doit être totalement libéralisé le 1er janvier 1998.

Si France Télécom et Cegetel forment une sorte de fédération professionnelle des opérateurs et la font adhérer au CNPF, ils peuvent, de part leur importance, revendiquer légitimement la mise en place de leur propre organisme de collecte des fonds formation, les fameux OPCA (organismes paritaires collecteurs pour l'alternance) créés en 1993 par Michel Giraud, alors ministre du travail, plutôt que de se rattacher aux OPCA existants. L'affaire a de quoi modifier les rapports de forces internes car, au CNPF, la puissance d'une fédération se mesure, entre autres choses, à l'importance de son OPCA.

Pour le moment, France Télécom et Cegetel en restent à leur volonté d'une convention autonome. Mais l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), dont l'OPCA est le plus riche (il gère 1,3 milliard de francs), surveille de très près le dossier. Cette organisation qui, avec un savoir-faire certain, avait réussi à attirer les constructeurs informatiques et à les rattacher à sa convention collective n'a pas renoncé à faire de même avec les opérateurs téléphoniques. Mais elle est en concurrence avec la Fédération des industries électriques et électroniques (FIEE) et le Syntec, qui regroupe les sociétés de services informatiques.

Caroline Monnot

DÉPÊCHES

- **BOEING : l'Administration américaine de l'aviation civile** (FAA) a ordonné, à la suite de l'enquête sur l'accident du vol TWA 800 en juillet 1996, aux compagnies aériennes de prendre des mesures supplémentaires pour détecter et mieux isoler des sources potentielles de court-circuits à l'intérieur ou à proximité des réservoirs centraux des séries 100, 200 et 300 de Boeing 747.
- **AIR FRANCE : la compagnie nationale a mis en place** un comité de groupe européen, composé de 30 personnes, mandatées pour quatre ans.
- **ROUTIERS : FO et la CGT se sont opposées, mercredi 26 novembre,** lors d'une réunion de la sous-commission des conventions collectives et des accords à l'extension de l'accord qui a mis fin au conflit des routiers le 7 novembre.
- **CONSTRUCTION NAVALE : le quatrième constructeur naval sud-coréen,** Halla Heavy Industries, va diviser par deux ses effectifs dans le prochain mois et les ramener à 3 000 personnes.
- **GUINNESS-GRANDMET : les actionnaires des deux groupes britanniques** ont approuvé, mercredi 26 novembre, leur fusion. Le nouvel ensemble, rebaptisé Diageo, sera le numéro un mondial des alcools. Il sera coté à la Bourse de Londres le 17 décembre.
- **THOMAINFOR : les syndicats de la société d'informatique** en redressement judiciaire ont appelé jeudi 27 novembre à la poursuite de la grève, la table ronde du 26 novembre avec les pouvoirs publics et la direction de Thomson-CSF, ancienne maison-mère de la société, s'étant soldée « *par un refus de la réintégration de Thomainfor dans Thomson* ».
- **RAYTHEON : le groupe américain** a annoncé mercredi 26 novembre la vente de son activité semiconducteurs à Fairchild pour 120 millions de dollars.
- **MATSUSHITA : le groupe japonais d'électronique grand public** a annoncé mercredi 26 novembre la création d'un centre de recherche-développement à Cardiff, en Grande-Bretagne.
- **VOLKSWAGEN : le constructeur automobile allemand** prévoit le lancement dès 1998 d'une nouvelle gamme de petites voitures, les Lupo, destinées à concurrencer les Twingo de Renault et les Ka de Ford. Elles seront produites à partir de la mi-1998 à Wolfsburg.
- **PARIBAS : l'agence de notation Standard and Poor's** a salué l'annonce de l'offre publique d'échange des actions de la Compagnie bancaire et du Cetelem contre des actions Paribas en relevant à A la note long terme et à A-1 la note court terme de la compagnie de la rue d'Antin. Moody's a placé sa note sous surveillance « *avec implication positive* ». IBCA a confirmé sa note.

هكذا من الاصل

Le nouveau « JT » ne parvient pas à redresser l'audience de France 2

Les plus de cinquante ans et les inactifs qui constituaient le socle de son public désertent la chaîne qui ne réussit pas à attirer les jeunes. Les nouvelles émissions d'avant 20 heures et le nouveau journal télévisé conçu par Albert du Roy font figure d'accusés

LES « SÉNIORS » défilent dans des grandes villes de France pour sauvegarder leur niveau de vie. Ils manifestent aussi, plus silencieusement, leur déplaisir à l'encontre des programmes de télévision. Le constat s'impose : la baisse d'audience de France 2 était engagée avant que débute la nouvelle formule du 20 heures.

Dès la rentrée, la « Deux » avait perdu des téléspectateurs. En septembre 1996, le journal de France 2 rassemblait encore 28,5 % de parts d'audience auprès des quatre ans et plus et 29,8 % de parts d'audience auprès des quinze ans et plus. Un an plus tard, la chaîne n'a retrouvé que 25,5 % et 26,6 % sur ces deux cibles. Mois après mois, la tendance à la baisse s'est confirmée. En octobre, les performances de France 2 sur ces deux tranches d'âges sont à 23, % et 24,6 %. En novembre, le déclin s'est poursuivi avec 23,1 % et 24,1 %.

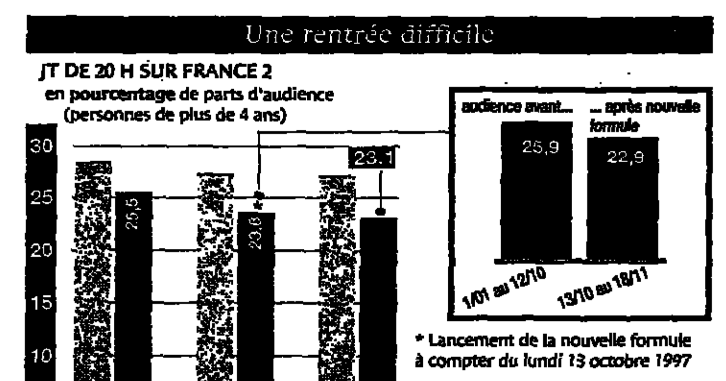
A l'examen, les inactifs et les plus de cinquante ans, socle de l'audience de France 2, ont déserté la chaîne. Principal accusé : Jean-Luc Delarue ! Avec ses deux émissions « C'est l'heure » et « C'est toujours l'heure », l'animateur a tenté de rajeunir le public de la 2 sans perdre « les fidèles ». Un échec. Une part des moins de cinquante ans a été déroutée par les deux talk-shows. *« Le ton de l'émission proposée par Jean-Luc Delarue n'était pas adapté à cet horaire »*, résume avec franchise Jean-Pierre Cottet, directeur général chargé de l'antenne de France 2. Selon lui, *« le problème des émissions de Jean-Luc Delarue est de ne pas avoir retenu le public traditionnel du 19 heures-20 heures : des plus de quarante ans plutôt provinciaux. C'est une erreur »*.

« CONTRE-EFFET ET CONTRECOUP »

Décontenancés par l'*access prime time* (plage horaire précédant le 20 heures) les seniors n'ont pas été plus rassurés par la nouvelle formule du 20 heures. Sa mise en place, le 13 octobre, a aussi pour but d'attirer les moins de cinquante ans, comme Delarue. *« L'une de nos ambitions est de rajeunir l'audience »*, explique Albert du Roy, directeur général adjoint de France 2 chargé de la rédaction. Mais *« la nouvelle formule n'a pas enrayé l'érosion de l'audience »*, admet-il. Au contraire, la baisse s'est accentuée.

Dans les jours précédant la nouvelle formule, du 1er au 12 octobre, France 2 réunissait 25,9 % de parts d'audience auprès des quatre ans et plus et 27,1 % sur les quinze ans et plus. Après un mois de nouvelle formule, du 13 octobre au 18 novembre, les performances ont piqué du nez : 22,9 % auprès des quatre ans et plus et 23,9 % auprès des quinze ans et plus.

Pour Albert du Roy, la chute a trois explications : *« Le contre-effet du départ de Bruno Masure, le contrecoup d'un changement pas bien réussi et des promesses pas entièrement tenues »*, tandis que *« l'annonce d'un concept nouveau et son application incomplète ont pu rebuter des téléspectateurs déçus »*. Mais il assume l'éviction de Bruno Masure, *« décision que j'ai prise en toute liberté »*. Il dément aussi les rumeurs selon lesquelles une partie de la hiérarchie de la rédaction, nommée sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach, traînerait les pieds. *« Il y en a de plus ou moins convaincus, mais les responsables font ce que l'on attend d'eux dans le cadre fixé. Sinon, ils seraient remplacés. »* Mais cette manifestation d'autorité teintée d'optimisme ne convainc guère : *« Les luttes de clans n'ont pas cessé »*, dit un journaliste.



A l'avenir, le directeur général adjoint dressera un bilan chaque fin d' année. Déjà *« deux des trois priorités de l'information de France 2, définies à la rentrée, sont des succès. Les émissions de Paul Amar, "D'un monde à l'autre", et d'Alain Duhamel et Arlette Chabot, "Mots croisés", ont bien démarré et le journal de 13 heures traduit une amorce de succès »*. Reste le 20 heures. Si l'audience ne se redresse pas, Albert du Roy n'exclut pas *« une modification de la nouvelle formule, sans dévier des grandes orientations rédactionnelles »*. Mais même si la nouvelle formule est abandonnée, Albert du Roy veut *« maintenir le projet rédactionnel »*.

UN NOUVEAU FEUILLETON

Désormais, l'audience doit être au rendez-vous. Outre les plus de cinquante ans, *« le journal de France 2 ne peut laisser les actifs de moins de cinquante ans et les moins de trente-cinq ans à une autre chaîne, ou hors de la télévision »*. Toutefois, les mauvais scores de Jean-Luc Delarue, même réduit à une demi-heure, risquent de « plomber » le 20 heures. Optimiste, Albert du Roy note *« un léger mieux depuis quinze jours »*. En décembre, ce regain pourrait s'accentuer, mais il s'agit d' *« un effet saisonnier : il y a plus de public devant la télévision en décembre qu'en août*, explique un spécialiste. *Il provoquera mécaniquement une augmentation de l'audience de France 2. Mais sa part d'audience restera stable ou baissera »*.

Jean-Pierre Cottet maintient que « l'access prime time *n'a qu'une influence marginale sur l'audience du 20 heures. La faible audience de Nagui n'empêchait pas le JT de TF 1 d'enregistrer de fortes audiences »*. Le directeur d'antenne de France 2 envisage de restructurer l'*access prime time* autour d'un feuilleton de vingt-six minutes à la rentrée 1998. Un pari audacieux même si, selon lui, *« l'innovation est de plus en plus difficile car nous sommes obligés de céder à la pression médiatique, sinon nous nous faisons lapider »*.

Guy Dutheil

La chaîne d'information du groupe Amaury et de Canal Plus sera prête à la rentrée 1998

LUNDI 24 NOVEMBRE, le directeur général du *Parisien*, Fabrice Nora, présentait aux syndicats de l'entreprise l'état de l'avancement des négociations entre le groupe Amaury et Canal Plus pour la création d'une chaîne d'information en continu. Le groupe de presse et Canal Plus seront représentés à parité dans la société créée pour gérer la chaîne. Un accord pourrait être signé avant Noël et la nouvelle chaîne devrait démarrer en septembre 1998. Le directeur général sera issu de Canal Plus, tandis que le directeur de la rédaction viendra du *Parisien*.

La chaîne donnera la priorité à l'information de proximité. Selon Fabrice Nora, *« son regard sur l'information sera sensiblement celui du Parisien »*. Elle devrait compter une centaine d'employés et s'appuyer sur le réseau du *Parisien* en Ile-de-France. Son budget est estimé à 150 millions de francs ; à titre de comparaison, celui de LCI est de 280 millions de francs.

Les deux rédactions seront indépendantes mais celle du *Parisien pourrait exercer un « droit d'alerte »*, en proposant ses principaux sujets du jour. Selon Noël Couëdel, directeur général adjoint du *Parisien*, le journal pourrait aussi devenir *« l'agence de la chaîne sur l'Ile-de-France »*. Les syndicats FO et SNJ (Syndicat national des journalistes, autonome) demandent que la rédaction soit *consultée sur ce projet*.

Les négociations porteront sur les conditions financières du *« droit d'alerte »* du *Parisien*, mais aussi sur le respect d'une certaine confidentialité pour des informations exclusives, afin qu'elles ne bénéficient pas à la concurrence.

L'autre quotidien du groupe Amaury, *L'Equipe*, a signé, début octobre, un accord avec CanalSatellite pour la diffusion d'une chaîne d'information sportive en continu qui devrait démarrer au printemps 1998, avant la Coupe du Monde de football.

La chaîne sportive est, elle, directement gérée par le groupe Amaury, à travers *L'Equipe* et sa filiale d'organisation d'événements sportifs, Amaury Sport Organisation (Tour de France, Paris-Dakar). Définie par le directeur de la rédaction du quotidien, Jérôme Bureau, comme *« une LCI du sport »*, elle ne fera pas de retransmissions, mais offrira des informations et des reportages sur le sport.

Alain Salles

Les télévisions soignent leurs habits

AVEC l'explosion du numérique, le métier d'« habilleur » de chaînes est en pleine expansion. Des sociétés françaises qui restent de taille modeste tentent de faire contrepoids dans un secteur largement dominé par les Anglo-Saxons. Outre-Atlantique, la culture du *broadcast design* est bien ancrée, avec le Salon annuel Promax, qui a accueilli, en juin à Chicago, plus de 150 chaînes de cinquante pays et 10 000 *professionnels*.

Les leaders sont américains, comme Novocom ou Pittard & Sullivan (qui a créé en septembre la nouvelle identité des émissions enfantines de TF 1), ou britanniques, comme Lambie-Nairn (Arte). Dans leur ombre, Gédéon Communications, l'une des dernières sociétés de production indépendantes en France, pour l'image, ou Nova Prod, filiale de Nova Presse, voire Vol de nuit, pour le son, défendent le parti pris français.

Gédéon Communications s'est vu confier, en novembre, l'habillage des deux chaînes russes de télévision publique, RTR et la future RTR2 (ex-Kultura), après avoir conçu l'identité graphique de RTL 2 en Allemagne, de Telecine sur GloboSat au Brésil, et d'autres chaînes diffusées notamment en Turquie et à Abou Dhabi. En France, la société se targue d'avoir conçu près de 70 % des habillages actuellement à l'antenne. Après ceux de M 6, France 3, TF 1, TPS, Paris Première, Série Club, Canal J, elle vient d'achever celui de Comédie !, diffusée à partir du 29 novembre sur CanalSatellite, et met la dernière touche à ceux des chaînes M 6 Music, diffusée en janvier sur TPS, et Forum Planète, sur CanalSatellite à la fin de l'année.

La santé de ces petites sociétés reste fragile, comme celle des chaînes qu'elles aident à lancer. *« Le nombre de chaînes de télévision se multiplie mais elles démarrent avec des budgets de plus en plus réduits »*, analyse Gilles Galud, président de Gédéon Communications. Mais modifier l'image d'une antenne est une décision stratégique. Même si le budget qui y est consacré dépasse rarement 5 millions de francs, la décision est souvent prise par *« un président qui veut marquer son territoire »*, explique un producteur. A France Télévision, on justifie l'abandon depuis octobre du générique des *« gens bondissants »* – en vigueur depuis 1992 sur France 2 – par la *« relative fatigue oculaire des téléspectateurs »*.

DU « SHOW-BIZ » À « L'AIR DU TEMPS »

C'est la société View qui a conçu la nouvelle imagerie de rentrée de France 2, et Nova Prod l'identité sonore. Celle-ci a été créée de toutes pièces à partir de bruits quotidiens (scie métallique, sons de cloches...) et de voix, retravaillés ensuite au synthétiseur. *« Il ne fallait pas poursuivre avec les instruments à vent, qui restaient la base musicale de France 3, mais imaginer, dans une espèce de mélange d'architecture et de cuisine, des sonorités acoustiques plus contemporaines qui restent chaleureuses »*, explique Andrew Orr, directeur de Nova Prod.

Dans le domaine de la télévision hertzienne en France, le précédent grand changement remonte à 1995. A cette époque, TF 1, qui démarrait sa *« quête de sens »*, avait voulu troquer son ton show-biz pour s'inspirer de *« l'air du temps »*. Elle avait enrichi son vocabulaire consacré à l'autopromotion – de 300 à 600 mots – et abandonné les superlatifs. Ce schéma installé il y a trois ans perdure. Un nouveau lot de cinquante génériques publicitaires a été livré à la chaîne il y a quinze jours. *« Il s'agit d'un mélange de saisons, d'humeurs et de styles de vie »*, précise M. Galud. S'il qualifie son travail d'*« intuitif »*, il a tout de même veillé *« au juste équilibre de femmes, d'enfants, de vieux, de campagne, de mer et de montagne »*.

Florence Amalou

هكذا من الاصل

■ LE DOLLAR restait ferme, jeudi matin, face au franc et au deutschemark à, respectivement, 5,9020 francs et 1,7637 mark contre respectivement 5,8940 et 1,7608 mercredi soir.

■ TOKYO a terminé la séance de jeudi sur une hausse de 3,5 %, les craintes qui régnaient depuis quelques jours sur le système financier de l'archipel s'étant apaisées.

■ LA BOURSE DE SÉOUL a terminé en baisse après de nouvelles défaillances dans le secteur bancaire. L'indice composite a perdu 5,60 points, pour clôturer à 433,10 points.

■ L'OR a ouvert à 296,50-297,00 dollars l'once jeudi à Hong-kong. Le métal jaune a franchi à la baisse, mercredi, le seuil des 300 dollars l'once.

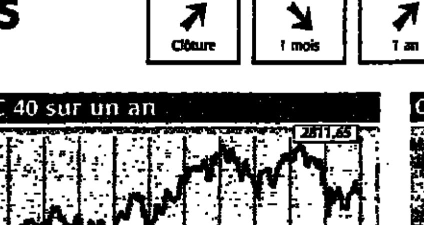
■ À NEW YORK, le Dow Jones a terminé la séance de mercredi en baisse de 14,17 points (– 0,18 %) à 7 794,78, avant la fermeture du marché jeudi pour congés.

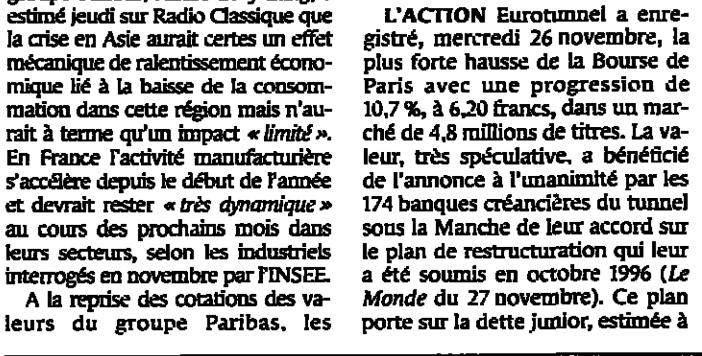
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris sur sa lancée


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40/5 jours

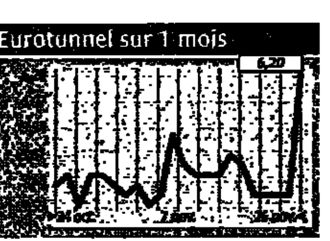
GRÂCE À LA FERMETÉ du dollar et la bonne tenue de Tokyo, la Bourse de Paris était à nouveau orientée à la hausse jeudi 27 novembre. En progression de 0,86 % à l'ouverture, le CAC 40 enregistrait en milieu de journée un gain de 0,76 % à 2 832,95 points. Le volume de transactions était assez important autour de 4 milliards de francs sur le réglement mensuel en milieu de journée.

Le président du directoire du groupe Paribas, André Lévy-Lang, a estimé jeudi sur Radio Classique que la crise en Asie aurait certes un effet mécanique de ralentissement économique lié à la baisse de la consommation dans cette région mais n'aurait à terme qu'un impact *« limité »*. En France l'activité manufacturière s'accélère depuis le début de l'année et devrait rester *« très dynamique »* au cours des prochains mois dans leurs secteurs, selon les industriels interrogés en novembre par l'INSEE.

A la reprise des cotations des valeurs du groupe Paribas, les échanges étaient importants sur ces titres. Paribas était en hausse de 0,04 % à 444,70 francs tandis que la plupart des analystes estiment que l'opération de restructuration engagée par la compagnie financière, valorise le titre à au moins 500 francs. Cetelem était en hausse de 16 % à 779 francs et la Compagnie bancaire de 11,60 % à 914 francs.

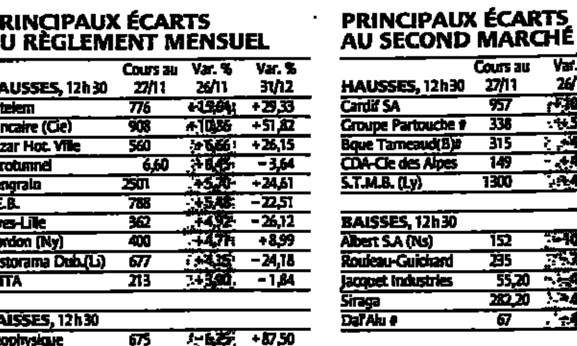
Eurotunnel, valeur du jour

L'ACTION Eurotunnel a enregistré, mercredi 26 novembre, la plus forte hausse de la Bourse de Paris avec une progression de 10,7 %, à 6,20 francs, dans un marché de 4,8 millions de titres. La valeur, très spéculative, a bénéficié de l'annonce à l'unanimité par les 174 banques créancières du tunnel sous la Manche de leur accord sur le plan de restructuration qui leur a été soumis en octobre 1996 (*Le Monde* du 27 novembre). Ce plan porte sur la dette junior, estimée à 69,6 milliards de francs. Depuis le début de l'année, l'action Eurotunnel a enregistré une baisse de plus de 9 %.


Eurotunnel sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 27/11	Var. % 26/11	Var. % 31/12
Cetelem	776	+15,64	+29,33
Bancaire (Cie)	908	+10,86	+51,82
Bazar Hot. Ville	560	+6,66	+26,15
Eurotunnel	6,60	+6,45	–3,64
Bongrain	2501	+5,70	+24,61
S.E.B.	788	+5,46	–22,51
Fives-Lille	362	+4,92	–26,12
Nordon (Ny)	400	+4,71	+8,99
Castorama Dub.(Li)	677	+4,35	–24,18
SEITA	213	+3,90	–1,84
BAISSES, 12h30			
Geophysique	675	–6,25	+87,50
Sat	1606	–6,40	+3,94
Sefimeg CA	326	–3,55	–13,29
CS Signaux(CSEE)	174,70	–3,48	–25,62
Christian Dalloz	695	–3,42	+12,75
Credit Lyonnais CI	273	–3,19	+105,26
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,55	–2,94	+2,41
Cipe France Ly #	153,60	–2,76	–25,36
Havas Advertising	728	–2,28	+26,60
Coflexip	581	–1,85	+111,27

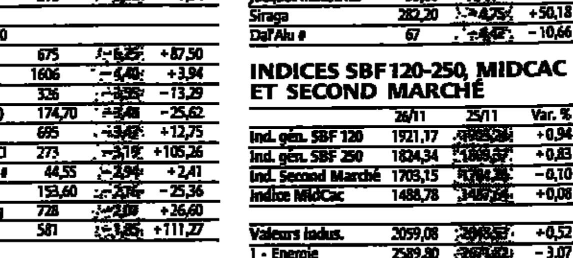


PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 27/11	Var. % 26/11	Var. % 31/12
Cardif SA	957	+7,38	+33,84
Groupe Partouche #	338	+5,98	–20,47
Bque Tarneaud(B)#	315	+4,96	+30,70
CDA-Cie des Alpes	149	+4,92	–6,87
S.T.M.B. (Ly)	1300	+4,81	–0,68
BAISSES, 12h30			
Albert S.A (Ns)	152	–10,85	+56,53
Rouleau-Guichard	235	–7,66	–29,21
Jacquet Industries	55,20	–4,82	—
Siraga	282,20	–4,25	+50,18
Dal'Alu #	67	–4,42	–10,66

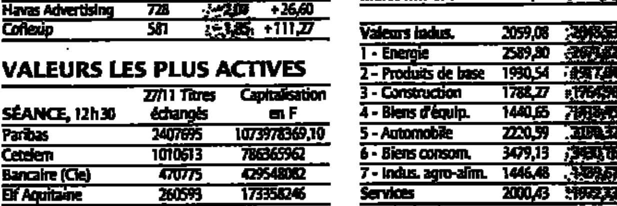
VALEURS LES PLUS ACTIVES

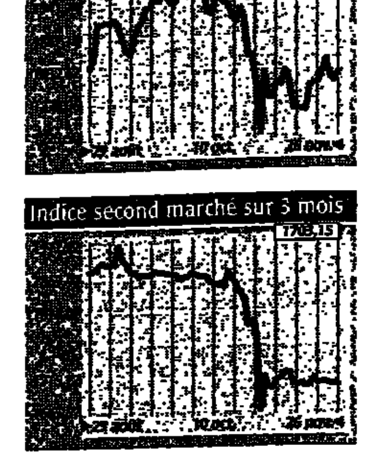
SÉANCE, 12h30	27/11 Titres échangés	Capitalisation en F
Paribas	2407695	1073978369,10
Cetelem	1010613	786365962
Bancaire (Cie)	470775	429548082
Elf Aquitaine	260593	173358246
B.N.P.	543412	153146969,20
LVMH Moet Hen.	110216	110219184
Carrefour	34435	107880698
Alcatel Alsthom	146457	107704590
Axa	241905	103287038,80
Castorama Dub.(Li)	145087	97668037



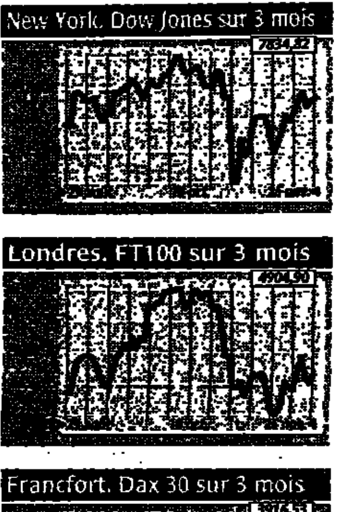
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	26/11	25/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1921,17	1903,26	+0,94
Ind. gén. SBF 250	1824,34	1809,37	+0,83
Ind. Second Marché	1703,15	1704,86	–0,10
Indice MidCac	1488,78	1487,64	+0,08
Valeurs indus.	2059,08	2048,57	+0,52
1 - Energie	2589,80	2671,82	–3,07
2 - Produits de base	1990,54	1977,08	+0,70
3 - Construction	1788,27	1764,98	+1,32
4 - Biens d'équip.	1440,65	1418,45	+1,57
5 - Automobile	2220,59	2190,32	+1,38
6 - Biens consom.	3479,13	3430,16	+1,43
7 - Indus. agro-alim.	1446,48	1439,67	+0,47
Services	2000,43	1972,33	+1,44
8 - Distribution	3737,58	3678,70	+1,60
9 - Autres services	1304,91	1288,31	+1,32
Sociétés financières	1415,04	1401,05	+1
10 - Immobilier	720,76	715,18	+0,78
11 - Services financ.	1484,54	1465,53	+1,30
12 - Sociétés invest.	1627,33	1628,59	–0,07




Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo en forte hausse

LA BOURSE de Tokyo a accentué sa reprise jeudi 27 novembre, terminant en hausse de 3,48 % dans l'espoir de voir le gouvernement faire appel aux fonds publics pour redresser le système financier. L'engagement des autorités à empêcher de nouvelles faillites d'établissements financiers, pris mercredi sous la forme d'un rare communiqué commun du ministère des finances et de la Banque du Japon, a aussi rassuré le marché. L'indice Nikkei a fini en hausse de 557,65 points à 16 603,20, non loin d'un plus haut de la séance de 16 630,47. La Bourse avait déjà regagné 1,12 % mercredi.

Le Dow Jones, principal indicateur de la Bourse de New York, a terminé la séance de mercredi en baisse de 14,17 points (– 0,18 %) à 7 794,78 lors d'une séance calme avant la fermeture du marché jeudi pour la journée du *Thanksgiving*. Wall Street a entamé la journée en hausse mais les échanges se sont très vite ralentis, les opérateurs adoptant une attitude attentiste jusqu'à la fin de la séance. La publication de l'indice montrant une croissance de 3,3 % au troisième trimestre n'a pas eu d'impact.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 26/11	Cours au 25/11	Var. en %
Paris CAC 40	2815,97	2786,26	+1,06
New-York/DJ indus.	7834,82	7808,95	+0,33
Tokyo/Nikkei	16045,60	15867,50	+1,11
Londres/FT100	4904,90	4862,50	+0,84
Francfort/Dax 30	3916,53	3850,25	+1,72
Frankfort/Commer.	1297,63	1274,89	+1,75
Bruxelles/Bel 20	2893,32	2893,32	....
Bruxelles/Général	2392,68	2367,38	+1,06
Milan/MIB 30	1219	1219	....
Amsterdam/Gé. Cbs	597,10	591,90	+0,87
Madrid/Ibex 35	589,10	589,10	—
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	....
Londres FT30	3158,90	3145,50	+0,42
Hong Kong/Hang S.	10590,10	10325,56	+2,50
Singapour/Strait t	1653,55	1646,40	+0,43

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

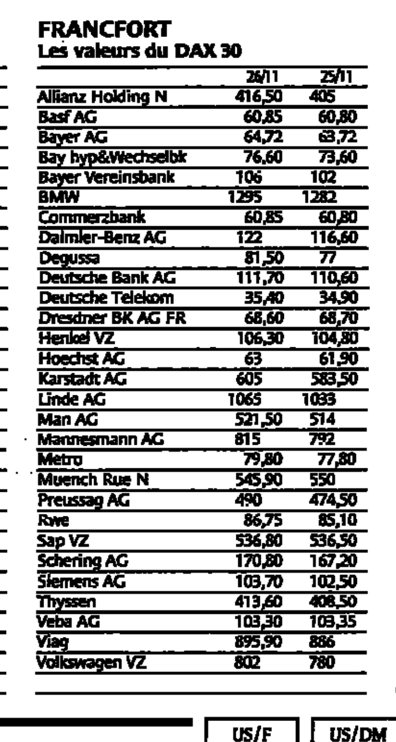
	26/11	25/11
Alcoa	67	68,18
Allied Signal	37,12	36,62
American Express	78,43	77,68
AT & T	56	55,43
Boeing Co	52,12	51,37
Caterpillar Inc.	47,68	47,56
Chevron Corp.	79,75	81
Coca-Cola Co	62,68	64,31
Disney Corp.	94,50	93,62
Du Pont Nemours&Co	60,87	61
Eastman Kodak Co	60	60,93
Exxon Corp.	61,62	61,12
Gen. Motors Corp.H	60,31	60,68
Gen. Electric Co	73,37	72,87
Goodyear T & Rubbe	60,50	61,25
Hewlett-Packard	60,50	61,81
IBM	109	107,43
Intl Paper	47,37	47,18
J.P. Morgan Co	114,50	113,43
Johnson & Johnson	62,93	64
Mc Donalds Corp.	48,68	49,50
Merck & Co.Inc.	94,50	93,93
Minnesota Mng.&Mfg	97,56	97,25
Philip Moris	43,75	43,62
Procter & Gamble C	76,31	77,75
Sears Roebuck & Co	45,87	46,18
Travelers	49,12	49,31
Union Carb.	43,93	44,31
Utd Technol	74,93	73,68
Wal-Mart Stores	40	39,56

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	26/11	25/11
Allied Lyons	5,35	5,35
Barclays Bank	14,40	14,27
B.A.T. Industries	5,36	5,31
British Aerospace	15,89	15,70
British Airways	5,54	5,48
British Petroleum	8,20	8,46
British Telecom	4,62	4,53
B.T.R.	2,11	2,09
Cadbury Schweppes	6,19	6,16
Eurotunnel	0,61	0,60
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,83	13,58
Granada Group Plc	8,51	8,48
Grand Metropolitan	5,58	5,67
Guinness	5,57	5,61
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,09	7,03
H.S.B.C.	14,64	14,08
Impérial Chemical	8,76	8,82
Legal & Gen. Grp	5,17	5,23
Lloyds TSB	6,68	6,61
Marks and Spencer	6,13	6,10
National Westminst	9,02	8,99
Peninsular Orienta	6,54	6,55
Reuters	6,91	6,99
Saatchi and Saatch	1,18	1,16
Shell Transport	4,18	4,20
Tate and Lyle	4,64	4,60
Zeneca	18,35	17,78

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	26/11	25/11
Allianz Holding N	416,50	405
Basf AG	60,85	60,80
Bayer AG	64,72	63,72
Bay hyp&Wechselbk	76,60	73,60
Bayer Vereinsbank	106	102
BMW	1295	1282
Commerzbank	60,85	60,80
Daimler-Benz AG	122	116,60
Degussa	81,50	77
Deutsche Bank AG	111,70	110,60
Deutsche Telekom	35,40	34,90
Dresdner BK AG FR	68,60	68,70
Henkel VZ	106,30	104,80
Hoechst AG	63	61,90
Karstadt AG	605	583,50
Linde AG	1065	1033
Man AG	521,50	514
Mannesmann AG	815	792
Metro	79,80	77,80
Muench Rue N	545,90	550
Preussag AG	490	474,50
Rwe	86,75	85,10
Sap VZ	536,80	536,50
Schering AG	170,80	167,20
Siemens AG	103,70	102,50
Thyssen	413,60	408,50
Veba AG	103,30	103,35
Viag	895,90	886
Volkswagen VZ	802	780


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

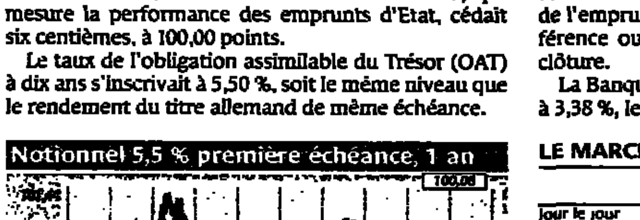
Recul du Matif

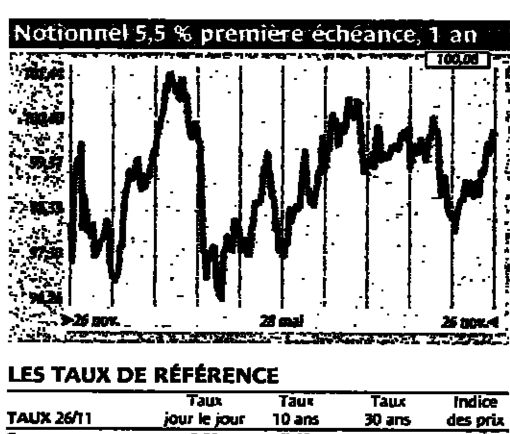
LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère baisse, jeudi 27 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait six centièmes, à 100,00 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,50 %, soit le même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé sur une note irrégulière à l'issue d'une séance écourtée en raison de la fête du Thanksgiving. Le taux de l'emprunt à 30 ans, qui constitue l'échéance de référence outre-Atlantique, s'était inscrit à 6,05 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, jeudi matin, à 3,38 %, le taux de l'argent au jour le jour.


Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 26/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,33	5,47	6,03	1,70
Allemagne	3,30	5,47	6,07	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,51	NC	2,80
Italie	6,25	6,01	6,55	2,60
Japon	0,62	1,91	NC	0,50
Etats-Unis	5,53	5,84	6,05	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 26/11	Taux au 25/11	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	–1,95	–1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	–2,18	–2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	–2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 26/11	Vente 26/11	Achat 25/11	Vente 25/11
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,83	3,98	3,80	3,95
3 mois	4,36	4,51	4,28	4,43
6 mois	3,68	3,57	4,44	4,59
1 an	4	4,15	3,98	4,10
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 3 mois	3,6875	—	3,6875	—
Pibor Francs 6 mois	3,8164	—	3,8164	—
Pibor Francs 9 mois	3,9434	—	3,9551	—
Pibor Francs 12 mois	4,0664	—	4,0938	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5781	—	4,5938	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6510	—	4,6615	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7448	—	4,7500	—

MATIF

Echéances 26/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	81704	100,08	100,14	99,88	100,08
Mars 98	2785	99,54	99,60	99,40	99,58
Juin 98	2	99	99	99	99
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	10261	96,27	96,28	96,25	96,26
Mars 98	17361	96,07	96,08	96,05	96,06
Juin 98	5213	95,85	95,87	95,84	95,85
Sept. 98	1227	95,68	95,69	95,66	95,68
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	408	99	99,06	98,92	99,02
Mars 98	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 26/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 97	23817	2818	2831	2802	2827
Déc. 97	12195	2827	2836	2810,50	2833,50
Janvier 98	7	2831	2840,50	2831	2840,50
Mars 98	532	2852	2852	2838,50	2844

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,8715 | US/DM ↗ 1,7609 | US/¥ ↘ 127,0200 | DM/F ↘ 3,3473 | £/F ↘ 9,8275

Vigueur du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, jeudi matin 27 novembre, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques sur les places financières. Il s'échangeait à 1,7635 deutschemark et 5,9040 francs, soutenu par les perspectives d'un statu-quo monétaire durable en Allemagne.

Le billet vert était stable, face à la monnaie japonaise, à 127,09 yens. Les investisseurs prenaient peu de nouvelles positions du fait de la fermeture des marchés new-yorkais pour le Thanksgiving Day. *« Etant donné l'absence des acteurs américains, le dollar devrait fluctuer autour des 127 yens »*, a déclaré un opérateur d'une banque japonaise.

Le franc se montrait très ferme face à la monnaie allemande, à 3,3465 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 26/11	% 25/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7300	–0,01	322	346
Ecu	6,6295	–0,09	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,8715	+0,71	5,5300	6,1300
Belgique (100 F)	16,2285	–0,01	15,6600	16,7680
Pays-Bas (100 fl)	297,0100	–0,01	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4155	+0,08	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9000	–0,05	82	92
Irlande (1 iep)	8,7135	—	8,2800	9,1200
Gde-Bretagne (1 L)	9,8275	–0,01	9,3500	10,2000
Grèce (100 drach.)	2,1335	–0,09	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,3400	–0,41	70	80
Suisse (100 F)	414,5100	+0,11	398	422
Norvège (100 k)	82,0400	–0,29	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5620	–0,01	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9610	—	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1276	+0,64	3,8100	4,4100
Japon (100 yens)	4,6262	+0,56	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	110,8500	—	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	27/11	26/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7609	1,7584	+0,60
TOKYO : USD/Yens	127,0200	127,3080	–0,22

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8669	5,8689	5,8320	5,8390
Yen (100)	4,6067	4,5990	4,5637	4,5594
Deutschemark	3,3441	3,3436	3,3468	3,3468
Franc Suisse	4,1433	4,1386	4,1414	4,1388
Lire ital. (1000)	3,4189	3,4142	3,4175	3,4148
Livre sterling	9,8218	9,8138	9,8377	9,8227
Peseta (100)	3,9583	3,9558	3,9640	3,9688
Franc Belge (100)	16,220	16,208	16,232	16,222

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,88	3,62	3,75
Eurodollar	5,62	5,81	5,84
Eurolivre	7,39	7,62	7,75
Eurodeutschemark	3,93	3,74	3,86

L'OR

	cours 26/11	cours 25/11
Or fin (k. barre)	57000	57000
Or fin (en lingot)	57400	56950
Once d'Or Londres	300,70	297
Pièce française(20f)	329	327
Pièce suisse (20f)	333	328
Pièce Union lat(20f)	330	328
Pièce 20 dollars us	2335	2335
Pièce 10 dollars us	1350	1600
Pièce 50 pesos mex.	2125	2115

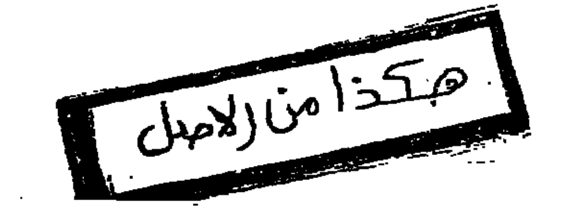
LE PÉTROLE

En dollars	cours 27/11	cours 26/11
Brent (Londres)	19,08	18,58
WTI (New York)	19,45	19,11
Light Sweet Crude	19,71	19,12

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	27/11	26/11
Dow-Jones comptant	134,45	[illegible]
Dow-Jones à terme	143,82	144,25
CRB	235,69	235,59
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1863,50	1866,50
Cuivre à 3 mois	1880	1882,50
Aluminium comptant	1581,25	1577,50
Aluminium à 3 mois	1606	1605,50
Plomb comptant	542,50	530,50
Plomb à 3 mois	552	556
Etain comptant	5782,50	5825
Etain à 3 mois	5760	5775
Zinc comptant	1164,75	1144
Zinc à 3 mois	1159,50	1167,50
Nickel comptant	6157,50	6172,50
Nickel à 3 mois	6250	6315

MÉTAUX (New-York)		**$/once**
Argent à terme	537,50	537,50
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	206,10	208,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	335	329,25
Maïs (Chicago)	270,25	272,75
Grain. soja (Chicago)	712,75	729,25
Tourt. soja (Chicago)	233,70	237,45
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	76,30	75,75
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1544	1552
Café (Londres)	1601	1635
Sucre blanc (Paris)	309,40	310,10
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	70,95	70,35
Jus d'orange (New-York)	79,80	79,80



RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 27 NOVEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,70 %
CAC 40 : 2831,45

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	987	[illegible]	- 1,72	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	939	[illegible]	- 0,95	[illegible]
Renault (T.P.)	1780	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2235	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1268	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	920	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1075	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	333,70	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Air Liquide	905	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Alcatel Alsthom	726	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	759	[illegible]	+ 3,82	[illegible]
Axa	429,90	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Bail Investis.	773	[illegible]	+ 2,19	[illegible]
Bancaire (Cie) ●	819	[illegible]	+ 10,86	[illegible]
Bazar Hot. Ville	525	[illegible]	+ 6,66	[illegible]
Bertrand Faure	362	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
BIC	408,10	[illegible]	- 0,68	[illegible]
BIS	495,50	[illegible]	- 1,10	[illegible]
B.N.P.	279,10	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Bollore Techno.	757	[illegible]	- 1,45	[illegible]
Bongrain	2366	[illegible]	+ 5,70	[illegible]
Bouygues	618	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Bouygues Offs.	268	[illegible]	- 1,49	[illegible]
Bull#	67,70	[illegible]	—	[illegible]
Canal +	1008	[illegible]	- 0,49	[illegible]
Cap Gemini	514	[illegible]	—	[illegible]
Carbone Lorraine	1578	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Carrefour	3076	[illegible]	+ 2,34	[illegible]
Casino Guichard	330	[illegible]	- 0,06	[illegible]
Casino Guich.ADP	253	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	650	[illegible]	+ 4,15	[illegible]
C.C.F.	378,30	[illegible]	- 1,26	[illegible]
Cegid (Ly)	610	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Cerus Europ.Reun.	32,50	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Cetelem ●	671	[illegible]	+ 15,64	[illegible]
CGIP	1915	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Chargeurs	325	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
Christian Dalloz	720	[illegible]	- 3,47	[illegible]
Christian Dior	572	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Ciments Francais	236,50	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Cipe France Ly #	157	[illegible]	- 2,16	[illegible]
Clarins	444,50	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Club Mediterranee	444,80	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Coflexip	592	[illegible]	- 1,85	[illegible]
Colas	836	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Entrep.	13,25	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Comptoirs Mod.	2720	[illegible]	- 0,33	[illegible]
CPR	478	[illegible]	- 0,08	[illegible]
Cred.Fon.France	63,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	282	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	336,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	181	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	3726	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	929	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	1250	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro	559	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Systemes	152,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	279,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Deveaux(Ly)#	700	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dexia France	612	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	100	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	156	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie des)	776	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Eiffage	257	[illegible]	—	[illegible]
Elf Aquitaine	660	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Eramet	229,90	[illegible]	- 0,82	[illegible]
Eridania Beghin	895	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Essilor Intl	1640	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1511	[illegible]	+ 3,57	[illegible]
Esso	485	[illegible]	—	[illegible]
Eurafrance	2330	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Euro Disney	7,85	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1170	[illegible]	- 1,62	[illegible]
Eurotunnel	6,20	[illegible]	+ 6,45	[illegible]
Fimalac SA	456,70	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Finextel	106	[illegible]	—	[illegible]
Fives-Lille	345	[illegible]	+ 4,92	[illegible]
France Telecom	214,20	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Fromageries Bel	4101	[illegible]	+ 2,17	[illegible]
Galeries Lafayette	2540	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
GAN ex.dt sous.	139,20	[illegible]	- 0,86	[illegible]
Gascogne (B)	474	[illegible]	- 0,84	[illegible]
Gaumont #	388	[illegible]	- 0,77	[illegible]
Gaz et Eaux	2452	[illegible]	+ 2,77	[illegible]
Geophysique	720	[illegible]	- 6,25	[illegible]
G.F.C.	520	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	555	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Groupe GTM	378,80	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	124,40	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Guilbert	772	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Guyenne Gascogne	1900	[illegible]	- 1,57	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1159	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Havas	379,90	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Havas Advertising	743	[illegible]	- 2,01	[illegible]
Imetal	669	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Immeubl.France	335	[illegible]	—	[illegible]
Infogrames Enter.	860	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Ingenico	116	[illegible]	—	[illegible]
Interbail	166,20	[illegible]	- 1,32	[illegible]
Intertechnique	1190	[illegible]	—	[illegible]
ISIS	663	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Jean Lefebvre	336	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Klepierre	754	[illegible]	+ 3,31	[illegible]
Labinal	1497	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Lafarge	380,20	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Lagardere	173	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Lapeyre	335	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Lebon	263	[illegible]	- 0,08	[illegible]
Legrand	1101	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Legrand ADP	730	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Legris Indust.	204,20	[illegible]	+ 0,39	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
Volkswagen A.G #	3325	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Volvo (act.B) #	159,30	[illegible]	- 2,69	[illegible]
Western Deep #	102,70	[illegible]	- 1,46	[illegible]
Yamanouchi #	139,50	[illegible]	+ 2	[illegible]
Zambia Copper	14,30	[illegible]	+ 1,39	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 27 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

	Cours précéd.	Derniers cours
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,07	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,40	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,60	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,40	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,48	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,15	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	340	[illegible]
Commerzbank AG	209,90	[illegible]
Fiat Ord	16,95	[illegible]
Gold Fields South	80	[illegible]
Kubota Corp	18,80	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 26 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Le gouvernement a annoncé, jeudi 27 novembre, une série de mesures concernant la mise sur le marché des plantes génétiquement modifiées, dont plusieurs dizaines (maïs, soja, coton, colza) sont déjà commercialisées aux Etats-Unis. ● LA CULTURE DU MAÏS transgénique de la société suisse Novartis est désormais autorisée sur le territoire français, cette variété ne présentant, selon les experts, aucun risque pour l'environnement. ● AUCUNE AUTORISATION ne sera donnée pour les espèces végétales autres que le maïs (colza et betterave notamment) tant que l'absence de risque pour l'environnement ne sera pas démontré. ● UN DÉBAT NATIONAL sur les plantes transgéniques et les aliments qui peuvent en être issus va être organisé. Il pourrait s'accompagner d'une *« conférence de consensus »*, à laquelle seraient associés des représentants des citoyens.

Le gouvernement autorise la mise en culture du maïs transgénique

Le Comité de prévention et de précaution (CPP) vient de confirmer l'innocuité de cette céréale génétiquement modifiée. Pas question, en revanche, d'autoriser la culture de colza ou de betterave transgéniques tant que l'absence de risque pour l'environnement n'aura pas été démontrée

LE MAÏS transgénique pourra être cultivé sur le territoire français : ainsi vient d'en décider le gouvernement de Lionel Jospin, qui a annoncé, jeudi 27 novembre, une série de mesures concernant la mise sur le marché des plantes génétiquement modifiées. Quatre ministres (de l'agriculture, Louis Le Pensec, de l'environnement, Dominique Voynet, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, des affaires européennes, Pierre Moscovici) et deux secrétaires d'Etat (aux PME, Marlyse Lebranchu, à la santé, Bernard Kouchner) ont été mobilisés pour l'occasion.

Préparées, lundi 24 novembre, dans le cadre d'une réunion interministérielle présidée par le premier ministre, ces mesures concernent l'ensemble des variétés végétales transgéniques. Pour le gouvernement, le premier impératif était de débloquer le dossier du maïs transgénique mis au point par la société suisse Novartis, dont les semences sont « gelées » sur le territoire français depuis l'hiver dernier.

Cette céréale contient dans son patrimoine trois gènes étrangers : un gène toxique pour la pyrale (insecte ravageur), un gène de tolérance à l'herbicide Basta, et un gène de résistance à un antibiotique (l'ampicilline). Au cours de l'année, plusieurs comités d'experts européens et nationaux ont examiné les risques que pouvaient présenter cette variété, pour la santé comme pour le milieu naturel. Tous ont réaffirmé son inocuité.

Le Comité de prévention et de précaution (CPP), saisi par le ministre de l'environnement en septembre dernier, a conclu à son tour qu'elle ne présentait pas de risque. La culture intensive de cette espèce ne risque pas, notamment, de provoquer une fuite de gènes dans l'environnement (principale objection des écologistes à la dissémination des plantes transgéniques), le maïs cultivé ne pouvant se croiser avec aucune variété sauvage apparentée.

Répondant aux vœux du ministère de l'agriculture, qui souhaitait redonner une *« cohérence »* à la position française, et à ceux de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), la culture de ce maïs « mutant » est donc désormais permise en France. En revanche, il n'y aura pas, dans un avenir proche, d'autorisation de mise sur le marché pour les semences de colza et de betterave transgéniques rendues résistantes aux herbicides Basta et Roundup.

« DISPOSITIF DE BIO-VIGILANCE »

« Dans l'état actuel des connaissances, les espèces autres que le maïs ne présentent pas toutes les garanties requises pour respecter le principe de précaution », estime le gouvernement. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré que ces espèces cultivées pouvaient se croiser spontanément avec des variétés sauvages. L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) vient de notamment confirmer que le colza pouvait durablement transférer ses gènes à la ravenelle, une mauvaise herbe apparentée (*Le Monde* du 31 octobre).

En ce qui concerne le contrôle et le suivi des variétés transgéniques dont la culture sera autorisée, le gouvernement prévoit deux mesures. La première consiste à mettre en place un *« dispositif de bio-vigilance »* afin de suivre sur une grande échelle l'évolution des cultures et leur impact sur le milieu naturel. Placé sous la tutelle des ministères de l'agriculture et de l'environnement, ce dispositif sera piloté au plan administratif par les services de la protection des végétaux, au plan scientifique par l'INRA et plusieurs instituts techniques. Sa mise en œuvre se fera conjointement à la mise en culture du maïs de Novartis – dont l'autorisation, *« transitoire »*, restera soumise à l'avis de ses experts. De manière générale, l'agrément d'une plante modifiée devra *« s'accompagner d'une période complémentaire de surveillance, avec possibilité de retrait du marché »*.

Seconde mesure : la composition de la commission du génie biomoléculaire (CGB) sera *« renouvelée dans les prochains jours »*, et une modification de son fonctionnement sera effectuée *« dans les six mois à venir, afin d'y ouvrir largement les débats aux défenseurs de l'environnement et aux consommateurs »*. La CGB, créée en 1986 par le ministère de l'agriculture, a pour mission, en France, d'émettre un avis sur les risques liés à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le domaine agricole et agroalimentaire. Composée pour l'essentiel d'experts scientifiques, elle a examiné, en dix ans, près de cinq cents dossiers émanant de laboratoires publics ou privés. Des analyses dont personne ne conteste la qualité technique, mais qui n'ont pas pallié l'absence d'un véritable débat de société.

« UN DÉBAT NATIONAL »

Partant de ce constat, le gouvernement a par ailleurs annoncé sa décision de lancer *« un débat national sur les plantes génétiquement modifiées et sur les aliments qui peuvent en être issus »*. Organisé au cours du premier semestre 1998, en accord avec l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ce débat pourrait s'accompagner d'une *« conférence de consensus »*. Une formule lancée en 1985 par le Danemark et pratiquée par plusieurs pays d'Europe du Nord, qui implique les citoyens autour d'un thème de société se prêtant à la controverse.

Concernant les risques sanitaires des plantes transgéniques et de leurs dérivés, le gouvernement a précisé que leur évaluation serait confiée, dès sa création, à la future agence de sécurité sanitaire des aliments. Par ailleurs, et c'est un fait nouveau, l'avis du ministère de la santé sera désormais obligatoire pour toute autorisation de mise sur le marché.

Reste le problème de l'étiquetage des produits alimentaires issus des plantes transgéniques – notamment du soja, dont l'importation des Etats-Unis reste autorisée. Pour respecter le *« principe d'équivalence »* établi par la réglementation de Bruxelles (selon lequel l'étiquetage est obligatoire lorsqu'un produit nouveau diffère de son équivalent classique), le gouvernement a décidé, *« dans l'attente de précisions européennes, de se baser sur l'analyse des protéines »*. Tout emploi de farine, de protéines ou de fèves de soja, ou encore de farine, semoule ou gluten de maïs devra donc être signalé par les fabricants de produits alimentaires.

Catherine Vincent

La sélection du maïs à travers les siècles

- 7000 ans av. J.-C. — FOYER D'ORIGINE : MEXIQUE ET GUATEMALA
• Sélection du maïs par les Mayas et les Aztèques
• Sélection empirique de populations à partir des grains des plus beaux épis
Début du XV[e] siècle — SÉLECTION DE POPULATIONS — INTRODUCTION DU MAÏS EN EUROPE
• Adaptation au climat européen
Début du XX[e] siècle
• Création de «lignées pures » (par autofécondations successives) en utilisant au maximum l'extrême variabilité du maïs
1950 — SÉLECTION D'HYBRIDES À PARTIR DE LIGNÉES PURES
• En 40 ans (1950-1990) les surfaces de maïs sont multipliées par 15 et le rendement par 4
1970 — SÉLECTION EN CONTRE-SAISON
• Reproduction à l'identique de génomes-types grâce aux cultures in vitro
CULTURE IN VITRO
• Repérage des gènes intervenant dans l'expression de caractères agronomiques
1980 — CARTOGRAPHIE GÉNÉTIQUE
• Enrichissement de propriétés nouvelles par transfert de gènes
TRANSGENÈSE
Aube du XXI[e] siècle

L'histoire du maïs est étroitement liée à celle de l'humanité. Du plus vieil épi connu jusqu'à nos jours, c'est le travail de l'homme qui a fait vivre, évoluer et se développer le maïs. Il y a 7000 ans, un épi de maïs mesurait environ 2,5 cm. Au début de l'ère chrétienne, sa taille atteignait 10 cm de long. Elle peut aujourd'hui dépasser les 30 cm.

L'épopée d'une céréale

● **1994.** Le maïs transgénique (ou maïs Bt) de la firme Ciba-Geigy (devenue depuis Novartis) fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission du génie biomoléculaire (CGB) française.
● **1995.** La CGB propose à la Commission européenne d'autoriser les essais en champ. L'accord intervient en avril.
● **Décembre 1996.** La Commission de Bruxelles donne son feu vert à la commercialisation et à la culture du maïs Bt. En avril 1996, elle avait déjà autorisé l'importation d'un soja transgénique mis au point par Monsanto. En juin 1997, elle approuvera également la culture de deux colzas résistants à un herbicide (AgrEvo).
● **Janvier 1997.** Arguant de la santé des consommateurs, le Luxembourg, l'Autriche et l'Italie interdisent toute vente et utilisation du maïs Bt sur leur territoire.
● **Février 1997.** Le premier ministre, Alain Juppé, interdit sa culture – mais non son importation – sur le territoire français.
● **Juin 1997.** Après avoir revu leur dossier, trois comités scientifiques de l'Union européenne, respectivement chargés de la santé humaine, de la santé animale et des pesticides, concluent à l'inocuité du maïs Bt.
● **Début novembre 1997.** La Commission européenne accorde un délai de deux mois à l'Autriche, au Luxembourg et à l'Italie pour se mettre en conformité avec sa décision.
● **27 novembre 1997.** Le gouvernement français autorise la culture du maïs Bt.

Les consommateurs européens mi-figue mi-raisin

POUR OU CONTRE les aliments transgéniques ? Alors que les Américains ont accepté quasiment sans broncher l'arrivée de ces nouveaux produits, les consommateurs du Vieux Continent sont nettement plus réticents. Une enquête d'opinion sur la perception publique des biotechnologies, publiée en septembre par la Commission européenne, montre ainsi que 30 % seulement des Européens seraient prêts à acheter des fruits génétiquement modifiés s'ils avaient meilleur goût. Mais une analyse plus poussée révèle que cette défiance varie fortement d'un pays à l'autre – d'où les difficultés d'harmonisation auxquelles se heurtent les responsables de Bruxelles.

Selon une enquête en cours, menée par Suzanne de Cheveigné, chercheuse au CNRS et responsable pour la France du projet « Les biotechnologies et le public européen », 78 % des Autrichiens et 70 % des Allemands refuseraient ainsi d'acheter des pommes de terre ou des tomates génétiquement modifiées, tandis que 60 % des Français et plus de 70 % des Portugais l'accepteraient. Dans les faits, peu de produits alimentaires contenant ou provenant de plantes transgéniques sont actuellement disponibles sur le marché. Mais chacun, à lui seul, constitue un micro-événement sociologique.

En Suisse, le groupe Kraft Jacobs-Suchard a ainsi décidé, en juin, de retirer de la vente 750 tonnes de chocolat dont la lécithine provenait de soja transgénique. En Grande-Bretagne, la situation est plus nuancée : après avoir massivement rejeté, il y a quelques années, une levure de boulanger génétiquement modifiée, les consommateurs ont tout aussi massivement accepté la purée de tomate transgénique Zenaca, diffusée depuis février 1996 en grande surface. Le secret de cette réussite : ses deux distributeurs, J Sainsbury et Safeway Stores, ont mené sur ce produit une politique de communication extrêmement efficace, fondée sur une transparence absolue.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Plus généralement, comment entendre les réactions disparates et souvent contradictoires des Européens vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés ? Dans la revue *Biofutur*, qui vient de publier un excellent numéro spécial sur le sujet (« L'Europe et les biotechnologies végétales », novembre 1997, 80 p., 85 F), le sociologue britannique Brian Wynne (université de Lancaster) avance une explication, fondée sur *« l'abîme d'incompréhension »* qui existe entre le scientifique et le citoyen ordinaire. *« De façon tout à fait rationnelle, les gens*, estime-t-il, *réagissent aux OGM autant en fonction de l'expérience qu'ils ont des institutions supposées maîtriser la technologie et ses risques qu'à l'exposé des risques eux-mêmes. »*

Une chose est sûre : quels que soient les intérêts et les enjeux industriels et agronomiques des plantes transgéniques, leur acceptation constitue, avant tout, un choix de société. Or, dans un domaine qui concerne tout un chacun – celui de l'alimentation –, les procédés d'obtention, les enjeux et les risques des OGM restent souvent mal perçus. Le Danemark et les Pays-Bas l'ont compris, qui ont déjà organisé plusieurs débats publics et contradictoires sur ce choix technologique. En France, une « Conférence de citoyens » sur les biotechnologies traîne depuis plusieurs mois dans les cartons du gouvernement. Il faut espérer qu'elle en sortira bientôt.

C. V.

L'impossible transparence dans l'étiquetage des aliments

COMMENT le consommateur peut-il être informé de la présence d'OGM (organismes génétiquement manipulés) dans les produits alimentaires ? En France, comme au niveau européen, l'étiquetage qu'il convient de donner à ces produits pose un véritable casse-tête. En théorie, tout produit susceptible de contenir des OGM doit être étiqueté depuis le 1[er] novembre dans les pays de l'Union. Mais, dans les faits, le flou le plus total règne sur les modalités de cet étiquetage, dont les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés.

En juillet 1997, la Commission européenne avait proposé un texte prévoyant trois possibilités : 1) lorsque l'on sait que le produit contient des OGM ou en est issu, cela doit être signalé sur l'étiquette ; 2) les producteurs d'aliments certifiés sans OGM peuvent l'indiquer s'ils le souhaitent, mais n'y sont pas tenus ; 3) en cas de doute, il est obligatoire d'en faire mention, par exemple sous la forme *« susceptible de contenir des OGM »*.

C'est ce dernier cas qui, dans les faits, risque d'être le plus fréquent, dans la mesure où il sera impossible, pour nombre de produits alimentaires, de certifier la présence ou l'absence d'OGM. Un seul exemple suffit à s'en convaincre : celui du soja, dont les produits dérivés se retrouvent dans plus de la moitié des produits alimentaires vendus en supermarchés. Or l'Américain Monsanto, qui exporte massivement son soja vers l'Europe, refuse de séparer ses variétés transgéniques des variétés classiques.

Selon Marie-José Nicoli, présidente de l'association française de consommateurs UFC-Que Choisir, la récolte importée en 1997 contiendrait environ 15 % de soja issu de semences transgéniques (contre 2 % en 1996). La situation est d'autant plus complexe que l'Europe ne peut en aucun cas, en vertu des accords de l'Organisation mondiale du commerce, fermer la porte aux importations américaines. La réalité économique est ainsi faite que le citoyen européen, même si l'Union le désirait, ne peut accéder à une connaissance totale des OGM qu'il consommera demain.

COMBLER LE VIDE RÉGLEMENTAIRE

Comment, dans ce contexte, atteindre la meilleure transparence possible ? En France, faute de mieux, l'Association nationale des industries agro-alimentaires (ANIA) a pris les devants. Le 20 novembre, son conseil d'administration a proposé à ses adhérents un ensemble de recommandations sur les modalités d'étiquetage des OGM. Rappelant que ces dispositions sont prises *« pour combler le vide réglementaire actuel »*, elle recommande aux industriels de changer l'étiquetage *« lorsque le fabricant n'est pas en mesure d'assurer que les ingrédients utilisés proviennent de soja et de maïs conventionnels »*, et *« lorsque le produit contient les ingrédients suivants : farine ou protéine de soja et leurs dérivés, extraits de fèves de soja contenant des protéines, farine ou semoule de maïs, gluten de maïs »*. Des recommandations qui rejoignent, dans ses grandes lignes, la position du gouvernement.

C. V.

Le PSG retrouve sa confiance mais perd ses titulaires

Vainqueur de Göteborg (1-0), en Suède, le club parisien peut encore envisager une qualification pour les quarts de finale de la Ligue des champions. Pour cela, il doit absolument battre les Turcs du Besiktas Istanbul, le 10 décembre, au Parc des Princes

Les clubs français jouaient leur avenir en Ligue des champions, mercredi 26 novembre, lors de l'avant-dernière journée des matchs de poule. Et ils se sont sauvés, ou peu s'en faut. Grâce à sa victoire in extremis (1-0), en Suède, face à l'IFK Göteborg, le Paris-Saint-Germain entretient l'espoir d'une qualification en quarts de finale au titre de meilleur deuxième. Grâce à l'incroyable sursaut de son duo d'attaquants David Trezeguet-Thierry Henry, l'AS Monaco s'est finalement imposée (3-2), sur son terrain, devant le Sporting du Portugal, pour conserver la première place de sa poule et espérer se qualifier directement. Tous les grands d'Europe n'ont pas eu ce bonheur. La Juventus de Turin a été battue (2-0) sur le terrain du Feyenoord de Rotterdam. Le FC Barcelone, qui reste dernier de sa poule malgré une victoire (1-0) contre Newcastle, a perdu toutes ses chances de qualification.

GÖTEBORG
de notre envoyée spéciale

Eric Rabesandratana a marqué, mercredi 26 novembre, son premier but en Coupe d'Europe, et le premier avec le Paris-Saint-Germain. L'action a été foudroyante et belle. « Rabe », comme ses coéquipiers ont choisi de le dénommer, a repris de la tête un centre précis de Franck Gava pour tromper Sören Järelöv, le gardien de l'IFK Göteborg, offrant la victoire (1-0) au PSG. C'était à la 86e minute, il était temps...


FOOTBALL

Auparavant, le match avait été agaçant d'occasions ratées, et les Parisiens étaient réduits à dix après l'expulsion de Jimmy Algerino (75e). Après, il fut délicieux de suspense, les hommes de l'entraîneur Ricardo serrant les dents pour repousser les dernières attaques suédoises. Au coup de sifflet final, ils ont levé les bras comme s'ils venaient de gagner une Coupe d'Europe. Cette victoire signifiait qu'ils pouvaient encore espérer une place en quarts de finale de la Ligue des champions.

La soirée s'annonçait délicate : une pelouse givrée, un froid de canard, un ballon-glaçon difficilement contrôlable. Le PSG, d'occasion en occasion, ne parvenait pas à marquer ce fameux but libérateur. Un centimètre en moins ou en trop, une course trop rapide sanctionnée par un hors-jeu, un gardien suédois motivé, Paris souffrait d'autant que les joueurs de Göteborg avaient envie de venger le 3-0 récolté au Parc des Princes en septembre. Mais leurs contre-attaques étaient, elles aussi, victimes des rigueurs du froid nordique.

Le match courait au nul et à l'élimination du PSG lorsque Jimmy Algerino a bousculé, à la limite de la surface de réparation, un certain Johnny Ekström qui courait vers le but. Le geste, aussi désespéré que répréhensible, lui a valu un carton rouge. A dix contre onze, les Parisiens se sont lancés dans une course éperdue à la victoire, ramenés à la réalité d'un jeu plus simple, donc plus efficace. Les coudes se sont serrés, les courses ont été éperdues et la tactique plus pragmatique. Un centre, une tête, le tour était joué.

DERNIÈRE CHANCE

Venu de Nancy, Eric Rabesandratana avait été le premier joueur transféré à Paris pour la saison 1997-1998. Dans une équipe surpeuplée de vedettes, il n'avait pu vraiment trouver sa place. Les premiers déboires du PSG et les avalanches de blessures lui ont permis de se lever du banc de touche. Son premier match, il l'a vécu à Munich le 22 octobre, en Ligue des champions, lors de la cuisante défaite contre le Bayern (5-1). Depuis, il a été de toutes les déconvenues : la défaite contre l'Olympique de Marseille (2-1), la déroute contre Monaco (3-0) et le retour à la quatrième place du classement général provisoire du championnat de France de première division. Pas de quoi décourager le bonhomme. La preuve.

De toute façon, les dirigeants du club avaient décidé de frapper fort. Le staff du PSG est arrivé à Göteborg dès le dimanche 23 novembre. Il fallait remonter le moral de chacun, retrouver le fameux « fusionnel », ciment affectif indispensable à toute équipe de sport collectif normalement constituée. Patrice Loko, écarté depuis le mois d'août, a été rappelé comme remplaçant. Christophe Revault, auteur de bévues d'anthologie, a été maintenu dans les buts. Ça a marché. En Suède, les Parisiens ont su saisir la énième dernière chance de leur saison tragi-comique. Christophe Revault, par exemple, a été superbe de témérité et de précision. Il s'est fait le gardien sûr d'un petit bataillon de défenseurs redevenus intransigeants.

« Christophe aussi a marqué ce soir, estime Ricardo, l'entraîneur de l'équipe. *Je suis très content pour lui. »* Du travail d'équipe. Florian Maurice, lui, remercie Jimmy Algerino : *« On peut lui dédier cette victoire. Il s'est sacrifié pour nous. »* Le PSG a donc gagné à Göteborg. A quel prix ? Cinq des protagonistes de cette victoire ne seront pas au Parc des Princes, le 10 décembre, contre le Besiktas Istanbul : Jimmy Algerino, mais surtout Bruno N'Gotty, Laurent Fournier et Eric Rabesandratana, qui ont tous trois écopé leur deuxième carton jaune de la compétition, sanctions survenues à la fin d'une partie où les esprits se sont bêtement échauffés.

RETOUR DE LOKO

Il y a aussi les blessés. Alain Roche, victime d'un blocage douloureux du genou droit, va subir des examens. Marco Simone n'est pas remis de son claquage à la cuisse. Pour raccommoder – une nouvelle fois – l'équipe, il faudra sans doute faire appel à des joueurs du centre de formation ; espérer le retour en forme du capitaine Rai, qui n'a pas semblé au mieux mercredi ; enfin, compter sur l'excellent Franck Gava et le méritant Florian Maurice. Et puis, à Göteborg, Ricardo a sonné l'heure du rachat de Patrice Loko : *« Au moment où Eric a marqué le but, je pensais faire rentrer Loko. Je pensais que c'est lui qui pourrait marquer. »*

Le 10 décembre, devant son public, le PSG doit signer une victoire-fleuve et convoiter la défaite d'un bon nombre de clubs pour finir parmi les meilleurs deuxièmes de cette phase de la compétition. Bref, il doit attendre un petit miracle. Mais à cœur vaillant...

Bénédicte Mathieu

Les jeunes mobilisés pour la Coupe du monde

POUR CÉLÉBRER ses vingt années de partenariat avec la Fédération internationale de football, la firme américaine Coca-Cola s'est vu accorder le droit de parrainer trois opérations destinées à mobiliser les jeunes du monde entier à l'occasion du Mondial 1998, organisé en France (10 juin-12 juillet).

La première opération concerne le recrutement des porteurs de drapeau. Lors des cérémonies officielles précédant chaque match, seize jeunes (huit pour chaque) porteront les drapeaux nationaux des deux équipes. Ils seront 1 024 au total (878 Français et 146 étrangers), âgés de douze à vingt ans (nés entre 1978 et 1986), à être retenus à l'issue de différents concours mis en place par la multinationale dès la mi-décembre.

La deuxième opération prévoit l'organisation de match de lever de rideau et s'inscrit dans le cadre d'un programme initié par la Fédération française de football (FFF) en copartenariat avec le Crédit agricole. La firme a été chargée de sélectionner, dans le monde entier, 80 jeunes joueurs – garçons et filles – âgés de onze à douze ans (nés en 1986 et 1987). La sélection française, forte de vingt footballeurs en herbe, ouvrira les matches du Stade de France de Saint-Denis et du Parc des Princes. Chacune des dix villes organisatrices est invitée à monter une équipe de dix joueurs et à la présenter au tournoi organisé sur les terrains du Centre technique national de Clairefontaine (Essonne), en mai 1998, qui déterminera les deux formations retenues.

La troisième opération permettra de recruter les 564 ramasseurs de ballon, âgés de onze à seize ans (nés entre 1982 et 1987), nécessaires au bon déroulement de la compétition. Parmi les 340 ramasseurs Français, 210 seront choisis à l'issue d'un jeu d'adresse (le Coca-Cola foot challenge, créé il y a vingt ans) destiné à tous les jeunes licenciés de la FFF et organisé à partir de janvier 1998, et 130 seront retenus au terme d'opérations promotionnelles et autres concours par voie de presse. Les 224 candidats étrangers devraient être choisis selon cette même modalité.

★ Toutes les informations pratiques concernant les conditions d'accès à ces trois opérations sont disponibles sur le 3615 FFF, le 3615 Coca-Cola et, à partir de la mi-décembre, sur le serveur vocal du 08-36-68-97-98.

■ **Le premier ministre Lionel Jospin assistera *« probablement »* au tirage au sort** de la phase finale de la Coupe du monde, qui aura lieu, jeudi 4 décembre, au Stade-Vélodrome de Marseille. Profitant de l'occasion, les syndicats CGT et FO de la régie des transports marseillais (RTM) ont déposé un préavis de grève pour le jour même. Leurs revendications portent notamment sur la semaine des 32 heures pour le personnel roulant, la sécurité et les salaires. *« A travers l'événement médiatisé du tirage au sort, on verra peut-être à Pékin les traminots marseillais faire grève »*, a expliqué Charles Andréani, délégué CGT.

David Trezeguet et Thierry Henry sauvent Monaco

MONACO n'a pas un large public mais il a Jean Tigana. A défaut de mettre de l'ambiance, l'entraîneur sait mettre la pression. A lui seul, il peut réveiller une équipe amorphe. Menés à la mi-temps (0-2) au stade Louis-II par le Sporting du Portugal, mercredi 26 novembre, les joueurs de la Principauté sont ressortis des vestiaires métamorphosés. *« Je n'ai pas été trop dur mais j'ai dû les secouer un peu. On était en dedans, il le fallait »*, a déclaré le coach. Les diplomates appellent cela *« une discussion franche et constructive »*.

Au bout de la soirée et d'une folle seconde mi-temps, Monaco a réussi un exceptionnel renversement de situation, l'emportant (3-2) dans les arrêts de jeu. Trois buts marqués en moins d'une demi-heure par les deux attaquants espoirs du club, David Trezeguet (66e min) et Thierry Henry (75e min et 94e min). Depuis le début de saison, Jean Tigana se plaisait à alterner les deux hommes en attaque. Poussé par les événements, le responsable technique s'est décidé à les associer, composant une ligne offensive à trois avec le Nigérian Victor Ikpeba.

La sortie du milieu de terrain Martin Djetou, blessé au quart d'heure dans un choc – qui lui vaudra neuf points de suture à l'arcade sourcilière – avec le gardien adverse Filip Dewilde, lui-même remplacé par le jeune Tiago, a précipité l'amalgame des deux compères de l'équipe de France espoirs. L'option comportait des risques. Désorganisés en milieu de terrain, les Monégasques allaient d'ailleurs encaisser coup sur coup deux buts (Luis Miguel, 31e min, Oceano sur pénalty, 38e min).

Fort de son avance, le Sporting commettait l'erreur de se replier en défense. Monaco entamait alors une constante domination. En fin de match, l'oppressant blocus aboutissait finalement à un heureux dénouement. *« Monaco a prouvé ce soir qu'il était une grosse équipe, de niveau européen »*, se glorifiait le capitaine Fabien Barthez. Avec douze points, la formation du Rocher reste en tête du groupe F. En cas de victoire ou de match nul, mercredi 10 décembre, à Leverkusen, elle se qualifiera pour les quarts de finale de la Ligue des champions. En cas de défaite, elle peut encore espérer terminer parmi les deux meilleurs deuxièmes.

Profitant de l'absence de la Coupe des coupes, la cinquième journée de la Ligue des champions s'est étalé sur deux journées, la moitié des rencontres devant se disputer jeudi 27 novembre. Après le Bayern de Munich, vainqueur (2-0) du Besiktas en Turquie, le Borussia Dortmund qui accueille l'autre club d'Istanbul, le Galatasaray, peut également se qualifier dès cette semaine. Le Bayer de Leverkusen étant toujours en position favorable, trois clubs allemands pourraient donc se retrouver en quarts de finale au mois de mars.

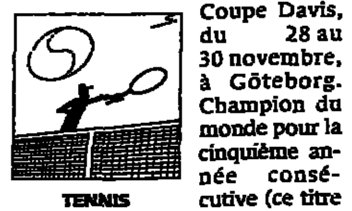
En perdant (0-2) sur la pelouse du Feyenoord de Rotterdam, la Juventus de Turin, vainqueur de la Ligue des champions en 1996 et finaliste en 1997, est en fâcheuse posture. Manchester United, qui devait rencontrer les Slovaques de Kosice à Old Trafford, jeudi, n'a besoin que d'un point pour se qualifier dans le groupe B. L'autre club anglais en lice, Newcastle, est, lui, définitivement éliminé après sa défaite à Barcelone, dans le groupe C. Des incidents impliquant des supporteurs sont survenus après les matches Lierse-Bayer Leverkusen et Barcelone-Newcastle.

Benoît Hopquin

Pete Sampras est l'unique atout des Américains en finale de la Coupe Davis contre la Suède

GÖTEBORG
de notre envoyée spéciale

Pete Sampras est le chef de file de l'équipe des Etats-Unis qui rencontre la Suède en finale de la Coupe Davis, du 28 au 30 novembre, à Göteborg. Champion du monde pour la cinquième année consécutive (ce titre est décerné au joueur qui finit l'année à la première place du classement mondial), celui-ci ne répugnerait pas à conclure une saison pourtant déjà bien remplie en gagnant le vieux saladier d'argent, comme il l'avait fait en 1995, à presque lui tout seul, contre la Russie. Il avait alors disputé deux simples et le double.


TENNIS

En Suède, les données sont sensiblement les mêmes. Sauf qu'en 1995 les Russes avaient tenté (en vain) de le déstabiliser en choisissant la terre battue comme surface de jeu, alors que cette année les Suédois ont opté pour une de ces surfaces rapides sur lesquelles l'Américain est roi. La manœuvre est claire : les Suédois pensent qu'ils n'ont aucune chance de prendre des points contre Sampras sur quelque surface que ce soit, mais qu'en revanche le reste de la sélection nord-américaine – un Michael Chang en bout de course et un Todd Martin en fin de carrière – peut en perdre sur un court rapide. A moins que Sampras ne soit appelé à la rescousse en double samedi, mathématiquement les Suédois peuvent donc l'emporter 3-2.

Finalistes pour la cinquante-neuvième fois d'une épreuve qu'ils ont gagnée trente et une fois, les Etats-Unis n'exercent plus sur le tennis mondial l'hégémonie qui fut la leur au cours des années Connors puis McEnroe (onze victoires en Coupe Davis depuis 1968).

PAS DE RELÈVE

Ce déclin est inscrit dans le classement mondial calculé chaque semaine par l'Association des joueurs professionnels (ATP) : ils ne sont plus que deux Américains, Sampras et Chang, parmi les vingt premiers, après avoir occupé près de la moitié des places pendant un quart de siècle. Jonathan Stark, Alex O'Brien ou Ken Leach n'étant que d'honnêtes joueurs de double, le premier Américain susceptible d'opérer la relève s'appelle Chris Woodruff et papillonne aux alentours de la trentième place. Vainqueur, cette année, du Tournoi de Montréal, cet universitaire de vingt-quatre ans, passé professionnel il y peu, ne peut remplir seul le vide qui s'est créé.

Longtemps, la Fédération américaine (USTA) a pensé que les camps d'entraînement ou les universités suffisaient à faire pousser les graines de champion. Cela a circonscrit l'essentiel du recrutement aux enfants de familles aisées. Du coup, le pays est passé à côté de jeunes talents, faute d'avoir démocratisé l'accès aux installations, équipements et entraîneurs.

L'USTA, qui a déboursé 1,5 milliard de francs pour reconstruire le site des Internationaux des Etats-Unis, a ainsi réalisé, en août, que les futures finales de ces Internationaux pourraient être disputées par des « étrangers ». Le risque de voir spectateurs et annonceurs se détourner de l'événement a bien été mesuré lorsque Pete Sampras a été éliminé en huitièmes de finale par le Tchèque Petr Korda et que l'Australien Patrick Rafter a gagné l'épreuve en battant le Britannique Greg Rusedski.

Les joueurs du Vieux Continent deviennent peu à peu maîtres du circuit. Ils ont par exemple obtenu qu'à partir de l'an 2000 le Tournoi de Key Biscayne soit disputé sur terre battue, l'une de leur surface de prédilection.

DÉMOCRATISER LE TENNIS AMÉRICAIN

Le débat sur la démocratisation du tennis s'est enflammé. Elu président de la Fédération américaine de tennis en janvier, après une virulente campagne électorale stigmatisant un système trop libéral, Harry Marmion a promis plus d'argent. L'USTA a tout d'abord accommodé un programme de trois ans pour les juniors, dans lequel 20 millions de francs ont été injectés.

Il s'agit aussi de décentraliser. La Floride ne sera plus le nombril du tennis américain, des camps d'entraînement ouvrent dans tout le pays et des centaines d'entraîneurs ont été engagés. Des programmes d'initiation vont être multipliés. Ceux-ci s'adjoindront aux initiatives privées ancrées dans le pays depuis longtemps : *« Il ne s'agit en aucun cas de passer d'un extrême à l'autre »*, estime Harry Marmion.

Une victoire américaine en Coupe Davis n'accélérera sans doute pas cette tardive marche en avant. Le saladier d'argent, aux Etats-Unis, ne provoque pas ce souffle lyrique porteur de vocations qui fait languir les jeunes joueurs européens. Une victoire suédoise, en revanche, démultiplierait encore l'énorme engouement qui fait vivre les clubs.

La Suède, finaliste pour la onzième fois en vingt ans, fait comme toujours preuve de sa richesse. En 1996, Stefan Edberg et Thomas Enqvist avaient été sélectionnés pour les simples. Le premier étant parti à la retraite, le second devrait disputer sa sélection avec Magnus Larsson et Jonas Bjorkman, devenu, en un an, le quatrième joueur mondial. Cette émulation fait de la Suède la favorite de cette finale.

B. M.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : le Tribunal des comptes portugais** a annulé, mardi 25 novembre, le contrat entre la mairie de Cascais (près de Lisbonne) et le consortium qui procède aux travaux d'amélioration de la piste automobile d'Estoril, compromettant ainsi le retour de la formule 1 au Portugal en octobre 1998. La Fédération internationale de l'automobile (FIA) a en effet inclu le Grand Prix du Portugal dans le calendrier du championnat du monde 1998 (le 11 octobre) à la condition que soient achevés des travaux sur le circuit.

Le Tribunal des comptes a condamné la décision du gouvernement, qui, pour gagner du temps, avait autorisé la mairie de Cascais à adjuger directement les travaux à un entrepreneur sans appel d'offres, pour un montant d'un milliard d'escudos (33,6 millions de francs environ). La presse portugaise estime que la décision du Tribunal des comptes ne laisse augurer rien de bon pour la tenue du Grand Prix en 1998.

■ **Le verdict du tribunal d'Imola après le décès d'Ayrton Senna** sera rendu le 16 décembre, a annoncé, mercredi 26 novembre, le président du tribunal d'Imola. Le procureur avait demandé l'acquittement de Franck Williams et de trois responsables du circuit. Il avait requis un an de prison avec sursis pour le directeur technique de l'écurie Williams-Renault, Patrick Head, et l'ingénieur Adrian Newey. – *(AP.)*

■ **BASKET-BALL : les Chicago Bulls se sont inclinés** une nouvelle fois, sur le parquet de Seattle (90-91), mardi 25 novembre, en championnat NBA. Scottie Pippen a, par ailleurs, réitéré son désir de quitter l'équipe, après dix ans dans les rangs de Chicago.– *(AP.)*

■ **BOXE : l'Américain Shane Mosley a conservé son titre de** champion du monde de boxe des poids légers, version IBF, en battant le Mexicain Manuel Gomez, par K.-O. à la onzième reprise d'un combat prévu en douze, à El Paso (Texas).

■ **FOOTBALL : convoqué par le sélectionneur brésilien, Ronaldo,** l'attaquant de l'Inter de Milan, ne participera pas au match retour de la Coupe UEFA, face à Strasbourg, le 9 décembre.

■ ***Bora Milutinovic***, l'entraîneur serbe du Mexique, qualifié pour la Coupe du monde 1998, a été limogé par la fédération, mercredi 26 novembre.

■ **RUGBY : l'équipe de Nouvelle-Zélande**, qui affrontera l'Angleterre samedi 29 novembre, a pris le thé avec la reine Elizabeth II d'Angleterre, mercredi 26 novembre, au palais de Buckingham. Les trente-six joueurs et neuf membres de l'encadrement ont été présentés à la reine par leur capitaine, Sean Fitzpatrick, avant de prendre le traditionnel thé, accompagné de gâteaux à la crème et de sandwiches, dans des tasses en porcelaine.– *(AFP.)*

■ **VOILE : le bateau américain *Chessie-Racing* a rallié**, mercredi 26 novembre, le port australien de Fremantle, arrivée de la seconde étape de la Whitbread, en sixième position, avec environ 57 heures de retard sur le vainqueur, le Suédois *Swedish-Match*. Les deux tiers de la flotte engagée dans cette course à la voile autour du monde en équipage et avec escales ont accompli les 4 600 milles de cette étape entre Le Cap (Afrique du Sud) et Fremantle : *Innovation-Kvaerner* (Nor.), *Toshiba* (N.-Z.), *Silk-Cut* (G.-B.) et *EF-Language* (Suè.). – *(AFP.)*

■ **LOTO : les tirages numéro 95 du loto** effectués mercredi 26 novembre ont donné les résultats suivants :

● premier tirage : 7, 11, 19, 37, 42, 46, numéro complémentaire 24. Les rapports sont pour six bons numéros de 3 441 495 F ; cinq numéros et le complémentaire : 16 125 F ; cinq numéros : 4 730 F ; quatre numéros et le complémentaire : 216 F ; quatre numéros : 108 F ; trois numéros et le complémentaire : 24 F ; trois numéros : 12 F.

● second tirage : 6, 16, 18, 23, 42, 47, numéro complémentaire 49. Les rapports sont pour six bons numéros de 3 707 590 F ; cinq numéros et le complémentaire : 59 780 F ; cinq numéros : 5 715 F ; quatre numéros et le complémentaire : 278 F ; quatre numéros : 139 F ; trois numéros et le complémentaire : 30 F ; trois numéros : 15 F.

هكذا من الأصل

ouverner,
citoyen »
Saint-Just



Les mobiles à l'heure du choix

Dans un marché en forte progression, les fabricants de téléphones proposent des appareils de plus en plus performants et légers

A L'APPROCHE des fêtes de fin d'année, les offres de téléphone mobile proposées aux consommateurs sont de plus en plus nombreuses. A coups de prix cassés, d'appareils offerts ou d'heures de communication gratuites, les opérateurs tentent de gagner de nouveaux clients pour un produit qui a déjà séduit 5 millions de personnes en France. Mais le grand nombre de modèles de téléphone portable en compétition rend difficile le choix des consommateurs. Le Salon international des mobiles et des communications (Sircom), qui accueille le public vendredi 28 novembre au CNIT-La Défense, permet de constater la rapidité du développement dans ce secteur.

En 1996, l'appareil avait peu d'importance : largement financé par les opérateurs, à hauteur de 1 500 francs, il était même parfois offert avec l'abonnement. En 1997, seul Bouygues continue à inclure le téléphone dans ses forfaits. Les deux autres opérateurs, France Télécom et SFR, ont réduit la subvention à 1 000 francs en avril, puis à 500 francs en octobre. Cette somme est déduite du prix lorsqu'on achète un abonnement avec son mobile. Mais la suppression de cette prime est annoncée pour l'an prochain.

Le nombre des modèles offerts sur le marché a véritablement explosé. Quinze marques proposent cette année près de soixante nouveaux appareils recensés par *Mobiles Magazine*. Les anciens (plus de 120 modèles commercialisés entre 1994 et 1996) sont relégués au rayon des déstockages, dans le cadre d'offres promotionnelles, ou sur le marché de l'occasion. Les prix sans abonnement vont de 1 000 francs pour le Philips Fizz à 5 490 francs pour le Startac 85 de Motorola, pourvu d'une batterie auxiliaire et capable de recevoir des messages et de transmettre des données informatiques.

Pour le consommateur, le choix est difficile, car le prix n'est pas forcément une garantie de performance. Ainsi, des deux téléphones proposés dans le cadre de l'offre Ola de France Télécom, l'un, l'Alcatel-Ola 101, possède une autonomie de 120 heures en veille et de 5 h 30 en appel, nettement supérieure à celle de l'autre, le Philips-Ola 102 : 85 heures en veille et 2 heures en appel. « *Sans compter*, précise un vendeur, *qu'il y a de nombreux retours pour le Philips, et aucun pour l'Alcatel.* »

PLUSIEURS CRITÈRES

Les pionniers du téléphone mobile ont parfois l'impression d'avoir servi de cobayes, tant la technologie a évolué rapidement. Marc T..., qui a acheté un Panasonic en décembre 1996, constate que « *d'autres portables, plus rapides, indiquent par un signal que la communication est établie* ». Il attend la fin de l'année pour résilier son abonnement et se procurer un nouveau matériel. Un commerçant est prêt à lui reprendre son téléphone pour 500 francs sous forme de bons d'achat, à condition qu'il achète un Startac de Motorola. « *Mon appareil coûtait 1 600 francs dans le cadre de l'abonnement de trois heures chez SFR. Seul, il valait 2 500 francs. Une telle dépréciation en un an est pour le moins surprenante* », conclut-il.

Comment choisir ? Plusieurs critères entrent en jeu : le confort, la qualité sonore, la solidité, l'autonomie de l'appareil. Le confort peut se définir en trois mots : taille, poids et simplicité de maniement. Les nouveaux appareils sont beaucoup plus légers (de 99 grammes pour le Génie de Philips à 397 grammes pour le Nokia 9000) que les premiers. Mais il faut cependant se méfier de la miniaturisation extrême : le maniement des touches du clavier doit rester aisé.

Certains usagers préfèrent les grands formats à cause de l'écart bouche-oreille : « *J'aime bien écouter les réactions de mon correspondant pendant que je parle* », entend-on fréquemment, notamment ches les fans du Nokia. Ce sont les hommes qui préfèrent les petits appareils, pour pouvoir les glisser aisément dans la poche de leur veste, tandis que les femmes apprécient les téléphones plus grands « *pour mieux le localiser dans le sac à main* ». Enfin, la taille de l'écran – donc sa lisibilité – ne doit pas être négligée.

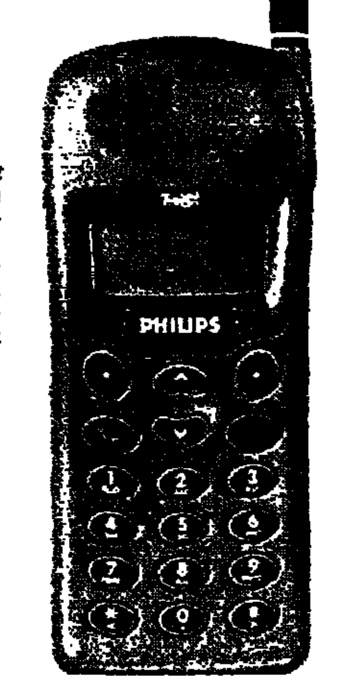
Nombre d'utilisateurs déplorent la fragilité de certains boîtiers, qu'il faut déplier avant de parler et dont la partie rabattable finit par casser. La qualité sonore est primordiale. On repère presque toujours les appels des portables à la mauvaise réception.

Reste le plus important : l'autonomie. Elle se définit de deux manières. L'autonomie en veille, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le téléphone peut rester allumé pour recevoir d'éventuels appels, varie selon les modèles, de 20 heures (Mitsubishi MT11) à 144 heures (Matra 2082). Il y a également l'autonomie en appel, ou en communication : il s'agit du temps pendant lequel l'appareil peut fonctionner en conversation, pour l'émission et la réception d'appels. Il est compris, selon les modèles, entre 1 h 30 (le Génie de Philips) et 10 heures (CMD-X2000 et CMD-Z1 de Sony).

Mais ce sont là les performances annoncées par les constructeurs. Les revues spécialisées, qui testent les appareils dans des conditions réelles d'utilisation, revoient ces chiffres à la baisse. En effet, lors des déplacements, le simple fait de garder le contact avec le réseau augmente la consommation de la batterie. Ainsi, dans son Guide du téléphone mobile 1998, la revue *Mobiles Magazine* a testé 59 appareils, en leur faisant subir cinq minutes de conversation et une période de déplacements d'une heure en début de charge de la batterie, puis en les laissant en veille jusqu'à extinction de celle-ci. L'autonomie en veille des téléphones précités ne dépasse pas 108 heures sur le Matra 2082 et 15 h 15 sur le Mitsubishi MT11. Chez Bouygues, qui utilise une norme différente, DCS 1800, l'autonomie est plus réduite : de 2 à 4 heures en communication, et de 20 à 60 heures en veille.

Il est possible d'augmenter l'autonomie en investissant dans des batteries plus performantes que les traditionnelles nickel-cadmium (NiCd), trop lourdes, polluantes et sujettes à l'effet-mémoire : il faut la décharger complètement avant de la recharger, sinon le rendement baisse inexorablement. Les meilleures sont les nickel-métal hydrure (NiMH), dont l'effet-mémoire est très faible et ne survient qu'au bout d'un an et demi, et les batteries au lithium, qui sont légères et ont une bonne autonomie mais sont plus chères et ne durent qu'un an. Pour éviter les mauvaises surprises, on a intérêt à acheter deux batteries de qualité ou à investir dans un chargeur efficace.

Michaëla Bobasch



PHOTOS D. R.

Trois appareils parmi la centaine sur le marché. En haut à gauche, le nouveau Twist de Philips (1 290 F, 169 g) ; ci-dessus, le Motorola qui figure dans l'offre Nomad de Bouygues (990 F, 240 g) ; ci-contre, le minuscule Sony CMD-Z1 (3 000 F, 220 g).

Les cartes de paiement

Pour éviter la contrainte de l'abonnement au téléphone mobile, il existe la carte prépayée. La Mobicarte de France Télécom coûte 270 francs et donne droit à un numéro de téléphone qui permet d'être appelé ainsi qu'à trente minutes de communications. On peut attendre six mois pour la recharger. Les trente minutes suivantes coûteront alors 144 francs et seront valables deux mois. La formule Entrée libre de SFR est une carte prépayée, incluant trente minutes de communications et valable deux mois. Un numéro de téléphone permet d'être appelé pendant un an. Prix : 270 francs, puis 144 francs par tranche de trente minutes.

Il existe aussi un pack Entrée libre, contenant la carte et un portable Sagem RC-712, pour 990 francs. Enfin, Nomad de Bouygues est un coffret (990 francs) avec un téléphone B-615 de Siemens, ou B-315 de Motorola, et une réserve préchargée de 57 francs. On doit ensuite recharger sa réserve pour un minimum de 145 francs. Au-delà de six mois, le service est interrompu. Tarif de la communication : 3,80 francs la minute aux heures de pointe (de 16 h 30 à 21 h 30 en semaine) et 1,90 franc pour les autres tranches horaires.

Les forfaits

Le mode de tarification des communications passées d'un téléphone mobile est complexe. Au-delà de la première minute, toujours indivisible, le décompte de la durée d'appel varie selon les opérateurs. Les tranches sont de quinze secondes chez Itineris et Bouygues, alors que SFR calcule à la seconde.

● **Petits forfaits :**
– Itineris-Ola : une heure par mois : 165 francs, soit 2,75 francs la minute ; au-delà, 2,50 francs la minute.
Offre de Noël : le « pack Ola » à *350 francs (au lieu de 790 francs)* et une heure de communications supplémentaire gratuite pendant six mois.
– Itineris-Evolution : une heure par mois : 205 francs, soit 3,42 francs la minute ; au-delà, 2 francs la minute.
– SFR : 30 minutes par semaine plus 30 minutes le week-end : 135 francs, soit 2,25 francs la minute (si on l'utilise correctement). Les heures non utilisées en semaine sont affectées au week-end. L'inverse n'est pas possible.
– SFR : une heure en semaine plus une heure le week-end : 165 francs, soit 1,37 franc la minute, ou 2,75 francs si on ne téléphone pas le week-end.
Offre de Noël : le « pack SFR-Motorola » à 125 francs (au lieu de 690 francs) jusqu'au 17 janvier permet d'accéder au forfait « 1 heure plus 1 heure ».

● **Forfaits de 2 heures :**
– Itineris-Evolution : 265 francs, soit 2,20 francs la minute ; au-delà, la minute coûte 2 francs.
– Bouygues : 175 francs, soit 1,45 franc la minute ; au-delà, 2 francs en heures pleines et 1 franc en heures creuses (21 h 30-8 heures et le week-end).

● **Forfaits de 3 heures :**
– Itineris-Evolution : 325 francs, soit 1,80 franc la minute ; au-delà, 2 francs la minute.
– SFR, 3 heures plus 3 heures le week-end : 295 francs, soit 0,81 franc la minute, ou 1,63 franc si on ne téléphone pas le week-end ; au-delà, 2 francs la minute.
Le « pack SFR-Sony » (1 490 francs) permet d'accéder au forfait 3 heures plus 3 heures.

● **Forfaits de 4 heures :**
– Itineris-Evolution : 385 francs, soit 1,60 franc la minute ; 2 francs au-delà.
– Bouygues : 275 francs, soit 1,14 franc la minute ; au-delà, 2 francs la minute en heures pleines et 1 franc en heures creuses.

● **Forfaits de 5 heures :**
– Itineris-Evolution : 445 francs, soit 1,48 franc la minute ; au-delà, 2 francs la minute.
– SFR, 5 heures plus 5 heures week-end : 455 francs, soit 0,75 franc la minute, ou 1,51 franc si on ne téléphone pas le week-end ; au-delà, 1,20 franc la minute.

■ **Salon.** La journée grand public du Salon international des mobiles et des communications (Sircom) a lieu vendredi 28 novembre, de 9 à 18 heures, au CNIT-La Défense à Paris. Il est possible de voir les différents modèles d'appareils et de rencontrer les opérateurs. Entrée : 50 francs.

■ **Normes.** Il existe deux normes pour le téléphone mobile : GSM (Groupe spécial mobiles) qui fonctionne sur 900 mégahertz. Elle est exploitée par Itinéris et SFR et dans vingt pays européens. L'autre norme, DCS-1 800, fonctionne en 1 800 mégahertz. Elle est utilisée par Bouygues, et à titre expérimental par France Télécom à Toulouse sur un réseau local nommé « Olla ». Les appareils téléphoniques sont spécifiques à chaque norme, mais des portables bimode ou bibande feront bientôt leur apparition chez Nokia et Ericsson.

■ **Assurances.** Avec l'apparition des cartes prépayées, les vols de téléphones mobiles pourraient se multiplier. Trois assurances couvrent le vol et la détérioration, ainsi que l'utilisation frauduleuse de l'appareil dans les 48 heures suivant le vol, et dans la limite de 2 000 francs par sinistre et par an. Il faut qu'il y ait eu vol avec agression ou effraction, et l'appareil de remplacement n'est pas forcément neuf. Tranquilitel pour Bouygues (195 francs par an), Assurance Mobiles pour Itinéris (100 francs) et Espace SFR (190 francs).

Dans le maquis des propositions d'abonnement

LA GRANDE bataille des promotions est lancée. Chez SFR, jusqu'au 17 janvier, le « *pack Motorola* » passe de 690 à 125 francs. Jusqu'à Noël, on peut emporter le Ola d'Itineris pour 350 francs (185 francs pour la mise en service et le paiement d'avance d'une heure de communications à 165 francs, l'appareil étant gratuit), au lieu de 790 francs avec, en prime, une heure de communications supplémentaire pendant six mois. L'objectif affiché est d'attirer de nouveaux clients : les femmes et les jeunes, qui ne sont pas encore équipés, mais aussi les infidèles, dont l'abonnement chez le concurrent arrive à échéance, et qui sont en quête d'un contrat plus avantageux.

Il faut examiner les offres à la loupe. Les voyageurs auront le choix entre deux opérateurs : Itineris-France Télécom et SFR-Cegetel. Le troisième, Bouygues-Télécom, ne couvre actuellement qu'une partie du territoire, essentiellement l'Ile-de-France, la Normandie, les Pays de la Loire et les environs de Lyon. Avant d'opter pour un opérateur, il faut s'assurer que la « couverture » est correcte dans la région souhaitée, pour ne pas faire comme ce Parisien qui a dû attendre onze mois avant de pouvoir utiliser son portable Itineris en week-end dans sa résidence secondaire de Vaison-la-Romaine. Il ne faut pas se fier aux cartes des opérateurs, qui n'ont aucune valeur contractuelle. Il est prudent de mener soi-même l'enquête.

LIMITES ET SATURATION

La qualité du réseau entre également en jeu. Un abonné d'Itineris à Montpellier déplore de devoir sortir de son appartement situé dans une rue étroite, au rez-de-chaussée d'un grand immeuble, pour répondre à ses appels. Il faut connaître les limites du téléphone portable : il ne fonctionne pas en sous-sol, dans les tunnels et les vallées encaissées. Enfin, il peut y avoir des phénomènes de saturation, si trop d'appels simultanés ont lieu dans la même zone.

Quant aux tarifs, tous les opérateurs ont simplifié leurs offres, sous forme de forfaits, plus avantageux que les abonnements où l'on paie de 3 à 4,80 francs la minute. Le principe consiste à acheter des heures de communications mensuelles. Bouygues propose deux forfaits de deux et quatre heures par mois. Itineris propose deux forfaits : Ola, une heure mensuelle, et Evolution, qui peut être modulé à tout moment de une à cinq heures par mois, selon les vœux de l'usager. SFR commercialise quatre forfaits de trente minutes, une, trois, ou cinq heures, dont le temps est doublé pour le week-end.

Le prix de la minute varie, selon les forfaits, de 0,76 à 2,25 francs. Mais il peut aussi s'avérer supérieur, notamment pour les clients de SFR qui ne téléphoneraient jamais pendant le week-end. En effet, les heures de semaine non utilisées sont automatiquement basculées sur le week-end, tandis que l'inverse n'est pas possible. Une enquête de *60 millions de consommateurs*, publiée dans le numéro de novembre, montre que la personne qui prendrait un forfait de trente minutes sans téléphoner le week-end paierait 135 francs pour une demi-heure de communication, soit 4,50 francs la minute.

Ceux qui veulent être joints à tout moment sans passer beaucoup de communications pourront opter pour un forfait d'une heure. Les autres auront intérêt à voir plus grand, sinon il leur en coûtera 2,50 francs la minute supplémentaire. Enfin, sauf chez Bouygues, le temps passé à consulter son répondeur est toujours décompté du forfait.

On a intérêt à bien évaluer ses besoins, pour ne pas se retrouver comme cette abonnée de Ola, avec un dépassement mensuel de 800 francs. Le téléphone portable devient vite un compagnon indispensable. « *Au début, j'étais sceptique*, raconte cet abonné de SFR. *Maintenant, je ne peux plus m'en passer. Un jour, à la gare de Lyon, nous étions ma femme et moi, chacun à une extrémité du quai. Grâce à nos téléphones, nous avons pu nous retrouver rapidement.* »

M. Bo.

Les hommes aussi font tapisserie

LES SPÉCIALISTES de DMC, grande marque alsacienne du fil à broder, sont formels : « *Toutes les merceries ont leur clientèle d'hommes.* » Martine Schapiro, qui dirige le magasin parisien répondant au joli nom de Célimène Pompon, confirme. « *Cette clientèle*, dit-elle, *tend à se développer même si elle reste très marginale. Ce qui l'intéresse c'est la tapisserie, pas la broderie. Les hommes disent que cela les détend mais ils veulent aussi que cette activité ait une utilité. Leurs travaux servent le plus souvent à recouvrir des fauteuils ou des coussins.* »

Aux Tapisseries Hervé Lelong, à Aubusson (Creuse), on ne parle plus de clientèle marginale. Un bon millier de messieurs – « *du jeune avocat au retraité en passant par le médecin* » – figurent dans le fichier clients, ce qui représente environ 25 % de la fréquentation. Ils passent commande ou viennent acheter des canevas et des fournitures de tapisserie à l'aiguille pour la reproduction de dessins ou de motifs anciens.

« SE LIBÉRER LA TÊTE »

« *Ce sont des gens à l'esprit très encombré qui ont besoin de se libérer la tête*, dit-on chez Hervé Lelong. *Ils ne s'en cachent pas.* » « *L'été dernier, pour les besoins d'une maquette de thonier réalisée pour mon fils, j'ai découvert la couture – à la main et à la machine – pour confectionner des voiles avec œillets et des bordures*, raconte un publicitaire. *J'ai adoré cela : la précision du travail est telle que l'on ne pense absolument à rien d'autre.* »

Organisatrice du salon Créations et savoir-faire (35 000 visiteurs l'an passé), dont la deuxième édition se tiendra du 27 novembre au 1er décembre à l'hippodrome d'Auteuil, à Paris, Aude de Thuin est convaincue que ces nouveaux travaux manuels masculins (tapisserie, reliure, rénovation de meubles anciens, marquetterie) tiennent « *du bricolage raffiné et du train électrique, en plus moderne* ». « *Un certain nombre d'hommes ont bien compris que ces activités – au même titre que la cuisine, par exemple – ne sont pas en rupture avec les valeurs masculines* », ajoute-t-elle.

Ce n'est pourtant pas demain que l'aiguille du point de croix ou de la tapisserie supplantera la perceuse ou le tournevis. Même si le hit-parade des activités manuelles masculines évolue doucement, les hommes ne représentent pas un marché pour les « loisirs créatifs » (broderie, patchwork, encadrement, peinture sur porcelaine...), activités à dominante très largement féminine dont le poids économique est évalué à quelque 6 milliards de francs. L'an passé, le groupe DMC a ouvert six magasins Loisirs et Création pour un chiffre d'affaires de 70 millions de francs et compte en ouvrir dix autres en 1998. Pour réaliser 175 millions de francs de ventes l'an prochain, ses dirigeants ne comptent pas sur les hommes.

Fréquenté à 93 % par des femmes, le très chic salon Créations et savoir-faire n'accueille pas seulement des nouveaux convertis à l'enluminure ou à la tapisserie. Aussi, pour que les « *accompagnateurs* » ne trouvent pas le temps trop long, a-t-il été décidé de créer une élégante « *garderie pour hommes* ». Au programme : jeux de fléchettes pour gagner des cravates, initiation au lustrage de chaussures et conseils pour assortir costume et chemise. Il y aura tout de même un bar...

Jean-Michel Normand

★ **Créations et savoir-faire,** du **27 novembre au 1er décembre,** à **l'hippodrome d'Auteuil (200 exposants). Entrée : 60 francs (gratuit pour les moins de 12 ans). Tarif réduit (30 francs) pour les nocturnes (18-21 heures) le vendredi et le samedi.**

Temps pluvieux

UNE VASTE ZONE dépressionnaire est située au large de l'Irlande, et dirige sur la France vendredi un flux perturbé de sud-ouest. Une nouvelle perturbation abordera l'ouest du pays le matin, puis se décalera vers l'est l'après-midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Il pleuvra encore en début de matinée, puis l'après-midi les nuages resteront nombreux, avec des averses. Le vent de sud-ouest à ouest soufflera assez fort près des côtes. Il fera 12 à 14 degrés l'après-midi.

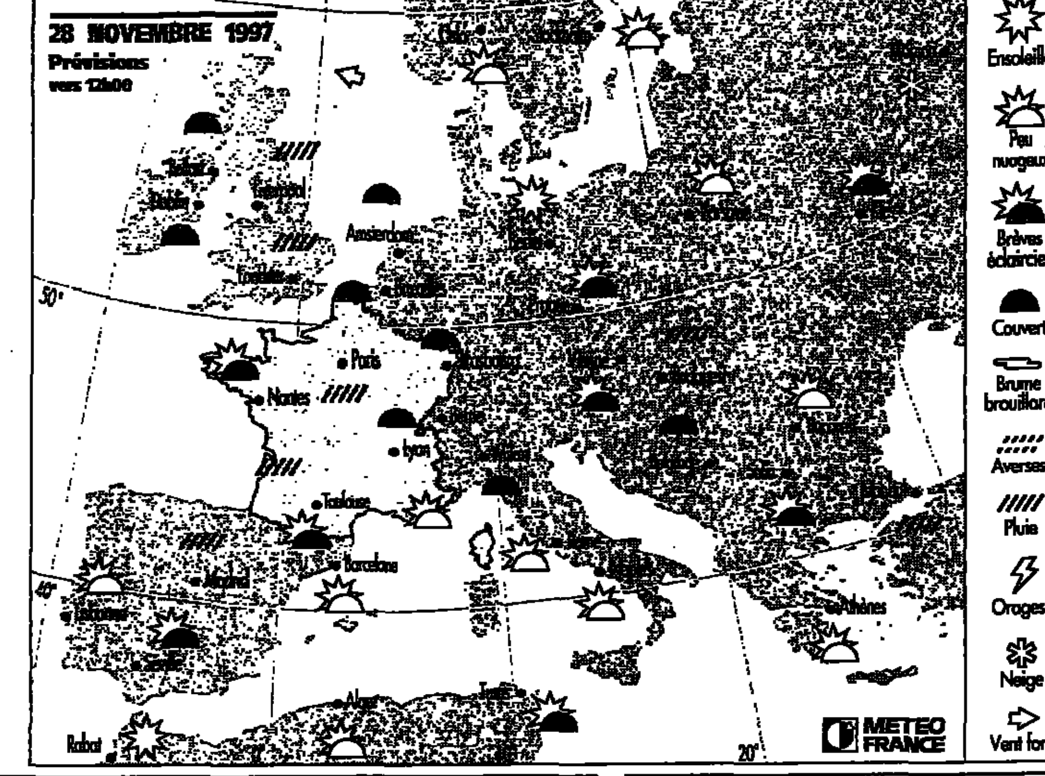
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps restera couvert toute la journée, avec de la pluie faible le matin, mais plus soutenue en cours d'après-midi. Le vent de sud à sud-ouest soufflera à 60 km/h en rafales à la mi-journée. Le thermomètre marquera 10 à 12 degrés au maximum.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages resteront nombreux, puis le ciel se couvrira l'après-midi. La pluie s'étendra à l'ensemble des régions en soirée. Les températures maximales avoisineront 9 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Midi-Pyrénées, le ciel sera voilé le matin, mais les nuages et la pluie arrivera en cours d'après-midi. Ailleurs, le temps sera gris et pluvieux dès le matin. Les éclaircies reviendront l'après-midi, avec des averses près des côtes. Le vent de sud à sud-ouest soufflera à 60 km/h en rafales. Il fera 13 à 15 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin et l'Auvergne, il pleuvra une bonne partie de la journée. Sur Rhône-Alpes, les éclaircies du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi. Les températures maximales iront de 12 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages et les éclaircies alterneront, avec des pluies en Languedoc-Roussillon. Il fera 13 à 16 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Jusqu'au 12 décembre, Jumbo Voyages propose des promotions sur les vols British Airways à destination de Boston, Los Angeles, San Francisco, Miami, New York et Orlando. Préacheminements, moyennant un supplément, de Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, Nice et Montpellier, également avec British Airways. Une condition pour bénéficier de ces offres : ajouter au vol une prestation terrestre complémentaire (nuit d'hôtel, location de voiture, etc.). Renseignements dans les agences de voyages ou au 01-46-34-19-79.

■ **AUTRICHE.** Depuis octobre, la compagnie autrichienne Lauda Air fait voler sur la ligne Paris-Vienne-Kuala Lumpur-Sydney-Melbourne un Boeing 777 dont les 344 places sont équipées d'un écran vidéo (12 programmes et les nouvelles de l'agence Reuters), d'un téléphone et d'un fax.

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 C	KIEV	-5/-1 N	VENISE	9/13 N	LE CAIRE	15/24 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	13/17 S	VIENNE	3/5 N	MARRAKECH	11/22 N
				ST-DENIS-RÉ.	22/27 N	LIVERPOOL	9/12 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/19 P
				EUROPE		LONDRES	9/13 P	BRASILIA	21/26 P	PRETORIA	15/23 P
				AMSTERDAM	8/11 C	LUXEMBOURG	5/9 C	BUENOS AIR.	16/27 S	RABAT	13/22 S
FRANCE métropole		NANCY	3/8 C	ATHENES	12/16 S	MADRID	5/11 P	CARACAS	24/29 S	TUNIS	13/18 N
AJACCIO	10/17 S	NANTES	9/15 N	BARCELONE	10/17 S	MILAN	9/12 C	CHICAGO	6/10 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	11/16 P	NICE	9/15 S	BELFAST	7/10 C	MOSCOU	-6/-4 *	LIMA	21/26 N	BANGKOK	28/34 N
BORDEAUX	9/15 P	PARIS	6/12 P	BELGRADE	5/10 C	MUNICH	0/6 C	LOS ANGELES	10/17 S	BOMBAY	23/30 P
BOURGES	6/11 P	PAU	6/15 P	BERLIN	-1/4 S	NAPLES	11/18 S	MEXICO	9/20 S	DJAKARTA	26/31 N
BREST	10/13 N	PERPIGNAN	7/16 C	BERNE	3/8 C	OSLO	-10/-8 S	MONTREAL	-5/1 P	DUBAI	19/25 N
CAEN	6/12 P	RENNES	9/14 N	BRUXELLES	8/11 C	PALMA DE M.	11/20 S	NEW YORK	2/10 C	HANOI	25/31 P
CHERBOURG	7/14 N	ST-ETIENNE	6/13 C	BUCAREST	-2/3 S	PRAGUE	-2/2 N	SAN FRANCIS.	11/15 S	HONGKONG	22/26 N
CLERMONT-F.	6/13 C	STRASBOURG	1/5 C	BUDAPEST	2/5 P	ROME	11/17 S	SANTIAGO/CHI	11/28 S	JERUSALEM	13/23 S
DIJON	3/9 C	TOULOUSE	7/13 N	COPENHAGUE	-2/3 N	SEVILLE	12/19 N	TORONTO	2/7 C	NEW DEHLI	10/21 S
GRENOBLE	5/12 N	TOURS	7/11 P	DUBLIN	6/11 C	SOFIA	4/8 N	WASHINGTON	3/14 C	PEKIN	0/5 C
LILLE	5/10 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/9 N	ST-PETERSB.	-6/-4 *	**AFRIQUE**		SEOUL	4/11 C
LIMOGES	7/11 P	CAYENNE	24/30 P	GENEVE	4/10 C	STOCKHOLM	-6/-4 S	ALGER	13/18 S	SINGAPOUR	26/29 P
LYON	5/11 C	FORT-DE-FR.	25/29 S	HELSINKI	-6/-2 *	TENERIFE	16/20 N	DAKAR	25/29 S	SYDNEY	19/25 S
MARSEILLE	9/15 S	NOUMEA	23/29 S	ISTANBUL	9/13 P	VARSOVIE	-6/-1 S	KINSHASA	21/29 P	TOKYO	9/14 C

Situation pour le 27 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 29 novembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

VENTES

Numismatique antique et monnaies royales à Drouot

MARDI 9 et mercredi 10 décembre, les collectionneurs de numismatique auront l'occasion d'acquérir à Drouot plusieurs *monnaies historiques d'une* grande rareté, lors de la dispersion de deux ensembles réunis en une seule vente, couvrant toutes les époques, de l'Antiquité aux temps modernes.

D'une nécessité devenue si banale, les anciens Grecs avaient réussi à créer d'authentiques chefs-d'œuvre réalisés avec un sens de la beauté aussi aigu que dans la statuaire. Leurs monnaies aux flancs larges, les plus anciennes de l'Histoire, se caractérisent par des gravures profondes, de véritables bas-reliefs en miniature.

Elles sont illustrées ici par une des pièces les plus célèbres et les plus achevées de la frappe grecque, le décadrachme d'argent du graveur Evainète, considéré comme le premier maître de l'art numismatique. Elle commémore la victoire de Syracuse sur la flotte d'Athènes en 413 avant J.-C. L'effigie de la nymphe Aréthuse offre un profil pur et des traits empreints d'une beauté calme, archétype de l'idéal classique. Des dauphins virevoltants entourent ce noble visage, rappelant les origines marines de la cité, le revers est orné d'un char à quatre chevaux *en pleine course (70 000 à* 75 000 francs).

Le monnayage gaulois se signale par une statère d'or représentant Vercingétorix où son nom figure encore avec presque toutes ses lettres, fait rarissime pour cette monnaie déjà très rare. Frappée par la tribu des Arvernes dont il était le chef, elle est sans doute le seul portrait réalisé de son vivant *dont on ait gardé* la trace (400 000 à 500 000 francs).

La série des « royales » françaises, qui racontent l'Histoire de France du Moyen Age à la Révolution, comprend la prestigieuse « couronne d'or » de Philippe VI de Valois, connue seulement à trente exemplaires. Les deux collections en possédaient une chacune, elle est donc proposée en *double dans un état de conserva*tion « extrêmement rare » pour l'une (280 000 à 320 000 francs), de « toute rareté » pour l'autre (250 000- 280 000 francs). Gravée d'une couronne surmontée de fleurs de lys, au revers d'un motif polylobé inspiré de la rosace où sont inscrits divers symboles, cette pièce pleine de majesté est aussi une des compositions les plus har*monieuses de l'époque gothique.*

Du XVII[e] siècle, on retiendra une « pièce de plaisir » de huit louis d'or, frappée par Louis XIII qui les distribuait à ses courtisans pour sa table de jeu. Ce portrait est l'œuvre du médailleur Jean Warin, qui renouvelle, à cette époque, l'art numismatique français, abandonnant l'usage de représenter les souverains figés dans leur jeunesse, *qui prévalait depuis la* Renaissance, pour une vision plus réaliste. Datée de 1640, cette monnaie aux dimensions spectaculaires (4,2 cm de diamètre, 53,55 g) montre le roi, dont les traits ont vieilli, quelques années avant sa mort (240 000 à 280 000 francs).

Ces médailles exceptionnelles ne doivent pas laisser oublier les quelque six cents lots de la vente, où des monnaies anciennes intéressantes restent accessibles à partir de 5 000 à 10 000 francs. Les pièces plus modernes que les francs du système décimal, adopté après la Révolution, se négocient en majorité entre 1 500 et 5 000 francs.

Catherine Bedel

★ Richelieu-Drouot, mardi 9 et mercredi 10 décembre, exposition les mêmes jours de 11 à 13 heures, étude Tajan, 37, rue des Mathurins 75008 Paris. Tél. : 01-53-30-30-30. Expert Jean Vinchon, 77, rue de Richelieu, 75002 Paris. Tél. : 01-42-97-50-00.

Calendrier

Antiquités

● **Lille (Nord)**, Grand Palais, jusqu'au lundi 1er décembre, de 10 h 30 à 19 h 30, nocturne vendredi 28 novembre, jusqu'à 22 h 30, 50 exposants, entrée 40 francs.
● **Reims (Marne)**, Parc des expos, du vendredi 28 novembre au lundi 1er décembre, le vendredi de 15 à 21 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, lundi de 10 à 18 heures, 60 exposants, entrée 25 francs.
● **Courbevoie (Hauts-de-Seine)**, 7, bd Aristide-Briand, du vendredi 28 au dimanche 30 novembre, de 11 à 19 heures, 50 exposants.
● **Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)**, Parc expo, samedi 29 et dimanche 30 novembre, de 10 à 19 heures, 60 exposants, entrée 20 francs.
● **Eu (Seine-Maritime)**, chapelle des Jésuites, du vendredi 28 au dimanche 30 novembre, de 11 heures à 19 h 30, 20 exposants, entrée 25 francs.
● **Toulon (Var)**, Palais des congrès Neptune, jusqu'au dimanche 30 novembre, de 10 à 19 heures, 40 exposants, entrée 25 francs.

Brocantes

● **Caen (Calvados)**, Parc expo, 150 exposants, de 10 à 19 heures, entrée 20 francs.
● **Laval (Mayenne)**, salle polyvalente, place Hercé, du vendredi 28 au dimanche 30 novembre, 75 exposants, 20 francs.
● **Le Boulou (Pyrénées-Orientales)**, Les Echards, route du Stade, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 25 exposants.
● **Paris**, rue Oberkampf, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 120 exposants.
● **Bonnières-sur-Seine (Yvelines)**, salle des fêtes, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 30 exposants, entrée 12 francs.
● **Mantes-la-Jolie (Yvelines)**, Parc expo, île L'Aumône, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 40 exposants, entrée 15 francs.
● **Pontoise (Val-d'Oise)**, Hall Saint-Martin, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 80 exposants.

Collections

● **Paris**, Forum des Halles, porte Lescot, cartes postales, 60 exposants, entrée 15 francs.
● **Paris**, Aquaboulevard, 4, rue Louis-Armand, Toymania, 200 exposants, entrée 55 francs.
● **Saint-Etienne (Loire)**, Carrefour multicollections, 4, rue André-Malraux, samedi 29 et dimanche 30 novembre, 110 exposants, entrée 20 francs.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97264

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II							■					
III												
IV				■					■			
V						■		■				
VI			■									■
VII					■			■				
VIII				■			■				■	
IX									■			
X												

HORIZONTALEMENT

I. Pour lui, se jeter à l'eau c'est prendre un bon bol d'air. – II. Entre largo et andante. Fermeture de route. – III. Comme des régimes difficiles à supporter. – IV. Elimine. Son régime est difficile à supporter. Signal de départ. – V. Dur, lourd et noir. Grands amateurs de son. – VI. Points sur la rose. On lui doit *L'Art poétique français*. – VII. Mis en couche. Inconnu souvent cité. Commune du Morbihan. – VIII. La fin pour Citroën. Vient compléter le vu. *Blesse toujours* au même endroit. – IX. Passé discrètement. Désert. – X. Se portent au cou.

VERTICALEMENT

1. Traces du temps. – 2. Distribuèrent les armes. – 3. Pour elle, ce n'est pas la réussite. A beaucoup de mal à accepter les contraintes de la vie. – 4. A la cour du sultan. Les sondés qui ne savent pas. Un petit coin de parapluie. – 5. Protégée par des poils. Monnaie d'Extrême-Orient. – 6. Descend en droite ligne. Le cœur du village. – 7. *Oiseau... ou per*choir pour Cyrano. Le chlore. – 8. Plat provençal. Avalée comme la honte. – 9. Coule en Chine et au Kazakhstan. C'est le hasard. – 10. Viennent en aide aux maîtres chanteurs. – 11. Donne de la puissance à la voix. Note. – 12. Points de suspension. Laissé en partant.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97263

HORIZONTALEMENT

I. Grands-messes. – II. Roturière. Pô. – III. Ame. Allergie. – IV. Falbala. Reçu. – V. Fier. Fémur. – VI. In. Auge. Sire. – VII. Bisets. Net. – VIII. Ecole. Eole. – IX. Ulules. Liège. – X. Récession. Es.

VERTICALEMENT

1. Graffiteur. – 2. Romain. Clé. – 3. Atèle. Bouc. – 4. Nu. Braille. – 5. Draa. Usées. – 6. Sillage. Ss. – 7. Méla. Eté. – 8. Ere. Solo. – 9. Serres. Lin. – 10. Géminée. – 11. Epicure. Ge. – 12. Sœurettes.

L'ART EN QUESTION N° 42

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Une famille de peintres

NEVEU ET FRÈRE de peintres, Orazio Lomi adopte le nom de sa mère, Gentileschi. Très influencé par le Caravage, dont il a été l'élève, il transpose les épisodes de l'histoire sainte dans un climat familier et adopte l'usage du clair-obscur. Dans une veine plus légère, il représente Diane, sœur jumelle d'Apollon, fille de Jupiter et de Léto, soufflant dans son cor pour appeler ses compagnes, jeunes filles farouches qui vivent avec elle dans les forêts et les espaces sauvages.

Orazio Gentileschi dote la vierge chasseresse des attributs qui l'accompagnent suivant la tradition iconographique, l'arc et le chien. Le peintre a lui-même initié sa fille Artemisia Gentileschi (1593-1652) à la peinture. L'actrice Valentina Cervi incarne le personnage d'Artemisia dans un film réalisé en 1997 par :



PATRICK JEAN/MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE NANTES

Orazio Gentileschi (1565-1647) : « Diane chasseresse » (entre 1624 et 1626), huile sur toile, 215 x135 cm, Nantes, Musée des beaux-arts.

■ Agnès Merlet ?
■ Brigitte Rouan ?
■ Sandrine Veysset ?

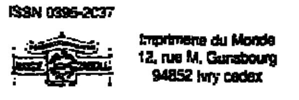
Réponse dans *Le Monde* du 5 décembre

Solution du jeu n° 41, publié dans *Le Monde* du 21 novembre :

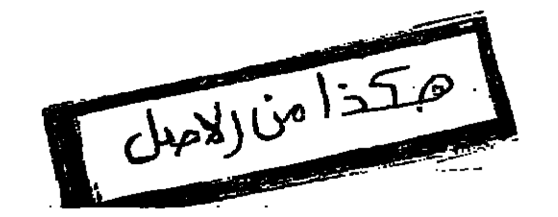
John Pierpont Morgan fut lié pendant quarante-trois ans à l'avenir du Metropolitan Museum, auquel il légua la plus grande partie de sa collection à partir de 1897.

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.
Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.
Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble.
Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.
Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.
Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE





ETHNOLOGIE Le projet présidentiel de création d'un grand Musée de l'homme, des arts et des civilisations (MHAC), qui sommeillait depuis le changement de gouvernement, est de nouveau à l'ordre du jour. Des missions d'expertise ont été mises en place, des discussions ont cours entre les deux ministères en charge du dossier – l'éducation nationale et la culture – dans l'attente de décisions importantes d'ici à la fin de l'année. ● OÙ INSTALLER LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT ? La question de la localisation se pose, lancinante. Treize scénarios et sept sites sont actuellement à l'étude pour ce projet d'un coût évalué à 600 millions de francs. ● DÈS LA FIN DE 1999, une antenne du Musée de l'Homme sera ouverte au Louvre. ● MAURICE GODELIER, ethnologue de renom, devrait être nommé prochainement au poste de directeur scientifique du MHAC.

Le « Musée des arts premiers », enjeu culturel de la cohabitation

Jacques Chirac veut que la France dispose d'un grand Musée de l'Homme, des arts et des civilisations. Le gouvernement est disposé à satisfaire ses vœux même si le coût – 600 millions de francs –, la localisation et les collections soulèvent des difficultés

LES GRANDS PROJETS culturels présidentiels ont toujours une dimension politique. Celui de Jacques Chirac ne manque pas à la règle écrite par ses prédécesseurs. Le futur Musée de l'Homme, des arts et des civilisations (MHAC), plus connu sous le nom de « Musée des Arts premiers », a incontestablement *« un contenu philosophique, reposant sur la non-hiérarchie des cultures et sur l'ouverture en direction des autres civilisations »*, comme l'affirme Jacques Kerchache, collectionneur et chercheur dont les ouvrages font autorité, à qui cette institution encore dans les limbes doit beaucoup.

Elle a néanmoins été soumise aux aléas de la cohabitation. Si l'Elysée et Matignon ont toujours affiché leur accord sur le bien-fondé d'une telle opération, le dossier n'en sommeillait pas moins depuis le changement de gouvernement. On n'en trouve d'ailleurs aucune trace concrète dans les budgets 1998 des ministères de la culture et de l'éducation nationale, qui se partagent la tutelle de l'institution à construire. Celle-ci intègrera le Musée des arts d'Afriques et d'Océanie (MAAO), qui dépend du premier, et le département d'ethnologie du Musée de l'Homme, placé sous l'autorité du second.

Le dossier du MHAC est de nouveau à l'ordre du jour : missions d'expertises, discussions entre les deux ministères et nomination d'un directeur scientifique, en attendant, d'ici à la fin de l'année, des décisions importantes – localisation, structures juridiques et budget d'acquisition du futur établissement. Mais le pilotage du projet est désormais sensiblement différent. A l'époque du gouvernement Juppé, le ministère de la culture assumait seul l'ambition présidentielle. Le ministre de l'éducation nationale se désintéressait du MHAC, ce qui a d'ailleurs déclenché la grogne chez ses administrés. On a assisté depuis au rééquilibrage des responsabilités. Le successeur de François Bayrou à l'éducation nationale, Claude Allègre, n'entendait pas rester à l'écart de l'opération.

Il y a quelques semaines, il fournissait une adresse parisienne à la mission de préfiguration du MHAC, qui s'installera bientôt rue Vacquerie, près de l'Etoile, dans un bâtiment appartenant à son ministère. Il serait sur le point de doter l'institution d'un directeur scientifique en matière de recherche et d'enseignement supérieur : Maurice Godelier serait chargé de ce poste sensible. Cet ethnologue réputé, qui a fait toute sa carrière au CNRS et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (où il enseigne encore) est incontestablement un homme de gauche. Son essai, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, fit grand bruit quand il fut publié par Maspero en 1972.

« UNE CHANCE »

Il a depuis accompli de nombreuses missions sur le terrain, en Nouvelle-Guinée - Papouasie, et vient de publier un nouvel essai : *L'Enigme du don*. Avec Claude Lévi-Strauss, il a soutenu dès le départ le projet présidentiel, estimant qu'il était *« une chance pour l'ethnologie »*. Il deviendrait donc l'alter ego de Germain Viatte, ancien conservateur du Musée national d'art moderne, chargé par la culture du projet muséologique. Les deux hommes se sont rencontrés. Le courant semble passer.

« Il faut viser l'unité des collections et des personnels, indique Germain Viatte. *Il ne peut y avoir des gens chargés des collections face à des chercheurs : cela ne ferait que reproduire la situation du Musée de l'Homme ou celle qu'a connue le Musée des arts et traditions populaires. »* Le conservateur propose d'affirmer la dimension artistique des collections sans négliger pour autant leur contexte ; de donner toute sa place à la recherche et à l'enseignement, sans oublier la création contemporaine ; bref d'inventer quelques chose de nouveau. *« Il est très important que la communauté scientifique se retrouve dans cet établissement aux côtés des conservateurs. Si l'on saucissone l'établissement – musée d'un côté, réserves et recherche de l'autre –, on reviendra à un musée de type très classique et on n'innovera en rien. Cela vaudrait-il alors la peine de sortir de la situation où l'on est aujourd'hui : MAAO d'un côté, Musée de l'Homme de l'autre ? »*

CONCERTATION

Ces bonnes intentions suffiront-elles à désamorcer la fronde des milieux scientifiques hostiles à l'opération, en particulier celle d'Henry de Lumley, directeur du Muséum d'histoire naturelle et responsable du laboratoire de Préhistoire, une des trois composantes du Musée de l'Homme ? Maurice Godelier devra patiemment convaincre ses collègues qu'ils ont tout à gagner dans l'affaire. A commencer par la modernisation du *Muséum d'Histoire naturelle*.

La concertation est aussi la règle entre les deux ministères qui doivent résoudre immédiatement trois problèmes, plus politiques qu'il n'y paraît. Le premier est celui de la localisation du MHAC *(lire ci-dessous)*. Faut-il construire pour la nouvelle institution ou la loger dans un bâtiment existant ? Lequel ? Combien de mètres carrés lui attribuer ? Ces choix ne sont pas innocents. Outre leurs incidences financières, ils recadrent – ou non – le projet même de Jacques Chirac. Le MHAC devra ensuite être doté d'une structure juridique. Elle prendra vraisemblablement la forme d'un un établissement public. Mais de quel type ? Industriel et commercial (EPIC), administratif (EPA), scientifique, culturel et technique (EPSCT) ou totalement nouveau, comme celui qui a été attribué au Centre Pompidou ? Dans ce cas, le vote d'une loi est nécessaire. Ce débat juridique est délicat car il met en cause un élément d'un établissement d'enseignement supérieur (le *Muséum d'histoire naturelle*), jaloux de son autonomie, dont le directeur est élu par ses pairs.

Il était enfin prévu de doter la mission de préfiguration d'un budget pour compléter les collections du futur établissement. Celles qui existent – environ 400 000 numéros au Musée de l'Homme et 20 000 au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie –, sont abondantes mais disparates sur le plan de la qualité *et surtout pleines de « trous »* : héritières du passé colonial français, elles ignorent des pans entiers de civilisations. Il faudra donc les compléter en achetant sur le marché. Le budget nécessaire est estimé à 150 millions de francs, sur trois ans. La même somme avait été affectée au Musée d'Orsay au moment de sa création, au début des années 80. Mais rien ne figure au titre des achats dans les différents budgets de l'Etat en 1998.

Ces trois dossiers doivent être réglés avant Noël par les deux ministères : le temps presse, le MHAC doit ouvrir avant 2002, date de la fin du septennat et de la législature. Encore faudrait-il que culture et éducation aient la même approche des problèmes. Pour la culture, il s'agit d'un chantier type « grands *travaux » de plus, avec toutes les* pesanteurs financières que cela suppose. Le MHAC va coûter cher – autour de 600 millions de francs – et le budget de la culture est très serré. Enfin, le cabinet de Catherine Trautmann a d'autres chantiers qui lui tiennent sans doute plus à cœur, comme la mise en place de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), rue de Richelieu. Il est donc tenté de défendre un projet plutôt minimaliste.

DYNAMISER LA RECHERCHE

Paradoxalement, le ministère de l'éducation semble plus concerné. Claude Allègre, lorsqu'il était conseiller de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, avait médité sur les institutions muséales dépendant du ministère – la rénovation de la galerie de l'évolution du Muséum d'histoire naturelle en avait résulté. Pour les membres du cabinet de Claude Allègre, il s'agit d'un projet qui, alliant muséographie et recherche, peut remettre en selle une partie de l'ethnologie, dont on sait que les éléments les plus performants ne relèvent pas tous du Musée de l'Homme.

Un établissement d'un type nouveau pourrait dynamiser la recherche et être une étape dans la réforme de certaines institutions dépendant du ministère. Mais celui-ci a un impératif absolu : ne pas brusquer les scientifiques et les associer au projet. *« Les conservateurs de musée sont nommés. Les professeurs des universités sont élus »*, fait-on remarquer rue de Grenelle. En cas de désaccord, Matignon tranchera.

E. de R.

Treize scénarios et sept sites à l'étude en Ile-de-France

***LA QUESTION** est lancinante* depuis la décision du président de la République de créer un nouvel établissement : où installer le nouveau-né ? Serge Louveau, secrétaire général de l'Etablissement public du Grand Louvre (EPGL), familier des grands travaux, a reçu la mission de trouver un berceau à sa dimension. Le 4 novembre, il a donc remis un rapport de 150 pages où douze scénarios sont étudiés. Ils se combinent dans six lieux, tous à Paris. Un treizième synopsis, en proche banlieue, a été rajouté *in extremis*.

Le terrain nu du quai Branly, à deux pas de la tour Eiffel, permet de développer le projet tel qu'il était prévu initialement : 35 000 m² d'un seul tenant pour les salles d'exposition destinées au public, les réserves visitables et le centre de recherche. C'est la solution qui a la faveur de la mission de préfiguration du futur Musée de l'Homme, des arts et des civilisations (MHAC). C'est aussi la plus rapide, l'ouverture de l'établissement devant se faire avant la fin de 2002. Mais il *faut construire. Coût : 950 millions* de francs – sans compter le prix du terrain. Il pourrait être financé, au tiers, par la construction d'un hôtel sur la même parcelle. La superficie de cette dernière est en effet de 24 000 m², avec une servitude d'espace vert de 7 500 m², mais un coefficient d'occupation des sols (COS) de 75 000 m². Encore faudrait-il que cette parcelle, qui appartient à l'Etat, soit affectée à ce projet.

Cette procédure, classique dans les pays anglo-saxons, est inhabituelle en France. De plus, construire un nouvel équipement culturel au centre de la capitale va à l'encontre de la doctrine du rééquilibrage Paris-province chère à la ministre de la culture. Pourtant, l'installation du MHAC dans un bâtiment déjà existant n'est guère moins chère – de 450 à 650 millions de francs – et souvent plus compliquée. La reconversion du Grand Palais est à peu près exclue. Elle amènerait le Palais de la découverte à s'exiler ou à éclater à travers Paris les diverses fonctions du MHAC. Elle condamnerait *surtout toute transformation* ultérieure de ce hall de verre et d'acier, voué depuis sa naissance aux manifestations temporaires. Le Palais de Tokyo, toujours visé, ne fait que 20 000 m². En creusant, on gagnerait de 6 000 à 7 000 m². Les réserves du musée seraient alors logées en banlieue.

Une partie du cabinet de Catherine Trautmann milite pour cette solution qui va à l'encontre de la nécessaire unité de l'institution. Et que deviendrait le Palais du cinéma dont le ministre a annoncé le 5 novembre, dans ces colonnes, qu'il s'installerait dans ces murs ? Reste aussi le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, porte Dorée. En creusant et en annexant un terrain situé derrière le bâtiment de Laprade, on peut dégager 28 000 m², et y ajouter encore 2 700 m² si on utilise l'aquarium – bientôt obsolète puisque la Ville de Paris va en construire un autre au Trocadéro, dans trois ans. Cet édifice a un passé colonial qui *déplaît à l'Elysée*.

DÉCISION MI-DÉCEMBRE

Le cas du Palais de Chaillot a été réexaminé pour la énième fois. Mais le Musée de la marine restant dans l'aile Passy et celle de Paris *étant dédiée au Musée des monuments* français, la place manque. A moins, là encore, d'éclater le projet. Il faudrait aussi en chasser les deux laboratoires restants – préhistoire et anthropologie-biologie – alors que le ministère de l'éducation privilégie *la concertation avec* le Muséum d'histoire naturelle.

Personne ne semble vouloir de la quatrième travée de la Cité des sciences et de l'industrie – le MHAC y manquerait, dit-on, de visibilité. Pourtant l'espace est vaste (près de *40 000 m²) et, après des débuts difficiles*, l'ensemble Villette connaît un gros succès. Autant d'atouts qu'il *faudrait examiner de plus près*.

Ultime solution, celle de la Grande Arche de la Défense, où les espaces inoccupés ne manquent pas : le toit, propice aux expositions, le foyer et les sources d'Europe, dans le socle ; éventuellement les Collines de l'automobile, en pleine déconfiture, qui permettraient de rajouter 19 000 m² aux 28 000 des trois premiers volumes. La Caisse des dépôts et consignations ne serait pas fâchée de se débarrasser de ce complexe qui fonctionne mal. La Grande Arche est située entre une banlieue populaire (Nanterre) et un quartier d'affaires ; l'édifice attire 400 000 visiteurs par an. Des inconvénients existent : il faut relier entre eux ces espaces dispersés, aux volumes compliqués et qui relèvent d'entités juridiquement différentes. Et que faire de la Fondation des droits de l'homme, éléphant blanc de l'ère mitterrandienne ?

Le rapport est sur le bureau des ministres concernés *mais aussi sur* celui de Jacques Chirac et de Lionel Jospin. Décision prévue à la mi-décembre.

E. de R.

Une antenne au Louvre

Le Musée de l'homme, des arts et des civilisations disposera, dès la fin de 1999, d'une antenne de 1 600 m² dans le pavillon des Sessions *(aile de Flore) du* Louvre (coût : 30 millions de francs). Un concours d'architecture vient d'être lancé pour son aménagement. Y seront présentées environ 140 pièces, *« exceptionnelles en termes d'invention formelle et d'innovation, inattaquables sur le plan historique et permettant de rompre avec les idées reçues »* (Germain Viatte).

Ces chefs-d'œuvre viendront aussi bien de l'Afrique que des Amériques, des îles de l'Océanie ou de l'Insulinde. Selon Jacques Kerchache, la moitié de ces objets *seront acquis sur le marché international* ou auprès de collectionneurs, les collections publiques étant insuffisantes. Le prestige du lieu où elles seront exposées doit faciliter ces achats – car ces pièces « exceptionnelles », particulièrement recherchées aujourd'hui, sont très chères. Cette antenne sera-t-elle provisoire ou définitive ? La question n'est pas tranchée.

TROIS QUESTIONS À...

MAURICE GODELIER

1 Vous êtes pressenti au poste de directeur scientifique du futur musée. Comment concevez-vous cette mission ?

Je serai chargé de mettre sur pied un *établissement expérimental*, d'un type nouveau, où des objets venus de diverses civilisations non occidentales seront présentés, et dont les identités sociales et historiques seront explorées. Des éléments de ce musée existent, mais éclatés, repliés sur eux-mêmes et sans grands moyens. Cet établissement, géré conjointement par des conservateurs et des ethnologues, sera un banc d'essai pour une muséologie interactive avec la recherche.

Le contact esthétique avec un bel objet crée une émotion qui donne le désir d'en savoir plus. C'est là que doit s'opérer le passage de la muséologie à la science.

2 *Vous aurez aussi à répondre à* l'inquiétude de certains milieux scientifiques qui se sentent dépossédés par une telle opération...

Je ne serai là ni pour dépecer le Musée de l'homme, ni pour faire plier des chercheurs mécontents, ni pour résoudre des problèmes de laboratoires paralysés. Le ministre de *l'éducation nationale*, de la recherche et de la technologie, M. Claude Allègre, a d'ailleurs rappelé l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Tout passera donc par la négociation. Ce nouvel établissement est une chance pour le désenclavement de l'ethnologie. Il facilitera les adhésions et les reconversions. D'autres équipes, des professeurs, des chercheurs du CNRS, rejoindront celles du Musée de l'homme. Mais il s'agit bien d'une nouvelle formule, pas de la revitalisation de l'existant avec des moyens supplémentaires.

3 Quel doit être le rôle de l'antenne du Louvre ?

On jugera le projet à partir de cette antenne, ouverte dès 1999. Elle devra donc refléter l'esprit du nouvel établissement. Les accusations d'esthétisme vont certainement être multipliées par cent puisqu'on y verra une centaine d'objets exceptionnels. Ces pièces remarquables ont *pour but d'inciter les gens à visiter le* nouveau musée. Il ne faut donc pas louper ce passage initiatique.

Propos recueillis par Emmanuel de Roux



Chico Buarque, chanteur et écrivain brésilien

« Il m'a fallu vingt ans pour mûrir un langage d'écrivain »

« Vous êtes en France invité par Atlândida, festival consacré aux cultures des pays lusophones. Avez-vous le sentiment d'appartenir à cette communauté ?

– En vérité, les Brésiliens n'ont pas ce sentiment. Nous sommes très éloignés de l'Afrique de langue portugaise, notamment. Pour moi, Atlândida est surtout l'occasion d'approcher une musique et une littérature très mal diffusées au Brésil. Je viens de découvrir par exemple un roman épistolaire fort intéressant de l'Angolais José Eduardo Agualusa. Même parmi les auteurs portugais, seuls José Saramago et José Cardoso Pires ont un public au Brésil. En matière musicale, Césaria Evora a été invitée à chanter chez nous après avoir eu du succès en France, mais c'est à peu près tout. Alors que, paradoxalement, toute la musique brésilienne est imprégnée d'Afrique.

– Reste la langue, dont vous êtes un amoureux, à travers la chanson, mais aussi par le roman depuis la parution d'*Embrouille* en 1990.

– J'étais un écrivain dans l'âme et sûr de le devenir quand j'ai commencé à faire de la musique, parce que je suis davantage familier des mots que des notes. La musique, chez moi, relève plus de l'intuition que de la vraie connaissance. J'ai longtemps attendu avant d'en venir au roman. Il m'a fallu vingt ans pour mûrir un langage d'écrivain, trouver un ton qui me soit propre. Avant, je subissais des influences directes, comme celle de Guimaraes Rosa ou de certains auteurs français. De la même façon, quand j'ai commencé à composer de la musique, j'étais très marqué par la bossa nova, par Tom Jobim. C'est seulement au bout de deux ou trois ans que j'ai trouvé ma manière à moi.

– Votre activité musicale a-t-elle influencé votre écriture romanesque ?

– Bien plus que les textes des chansons, c'est la construction musicale elle-même, les mouvements, les rythmes qui ont marqué mes romans. Presque mécaniquement, des vices de musicien revenaient dans ma façon d'écrire, des répétitions, comme un jazzman qui développe un thème, improvise, y revient en imaginant d'autres orchestrations. L'écriture d'une chanson est solitaire, mais sitôt terminée, on la partage avec des musiciens. Avec un livre, on est seul pendant et après. Au début, j'avais le désir de guider le lecteur, d'être une sorte de régisseur, de lui indiquer de quelle façon il devait lire tel ou tel passage, à quelle vitesse.

– *Embrouille* et *Court-circuit*, vos deux romans (parus chez Gallimard), mettent en scène des personnages à la dérive, désorientés, en difficulté avec la réalité.

– Rien n'est autobiographique, mais c'est mon atmosphère. Chez moi, le pouvoir de l'imagination est plus puissant que la compréhension de la vie pratique et sociale.

– Pourtant, vous vous êtes attaqué à la réalité, en vous engageant politiquement.

– Avec beaucoup de difficulté et en étant souvent très mal à l'aise. Durant les années de dictature, j'ai ressenti la nécessité de jouer un rôle dans la vie politique de mon pays, mais j'ai dû me faire violence, un peu comme pour monter sur scène. Quand cela a été fini, je me suis éloigné, car le fait de m'impliquer « sérieusement » dans le monde politique aurait été une démarche contre-nature. Dans les années 70, les artistes avaient un rôle extraordinaire : il n'y avait pas de liberté de presse, de réunion. Un concert se transformait en meeting, même si le chanteur chantait des chansons d'amour.

» Aujourd'hui, j'ai des opinions que j'exprime publiquement mais elles n'ont pas plus de poids que celles d'un footballeur. En fait, la fiction m'attire plus que n'importe quelle fonction publique. La littérature est un choix d'impopularité, ou au moins d'anonymat, mais la popularité n'est pas une valeur en soi. Je reviens cependant à la chanson dès que j'ai fini un livre. Un nouvel album va sortir au Brésil au printemps prochain.

– Vous avez participé à *Terra* (éd. La Martinière), du photographe Sebastiao Slagado, un album dédié aux sans-terre brésiliens.

– Ce livre – des photos de Sebastiao Salgado, un texte de José Saramago et mes chansons –, aborde la question agraire sous l'angle social. Mais ce problème est devenu politique dans la mesure où le gouvernement l'envisage sous l'angle policier et presque militaire, sans volonté de le résoudre. Le mouvement des sans-terre est le plus fort et le plus visible que nous ayons eu depuis les années 70. Dans un pays de cette dimension, si on pouvait installer sur leurs terres les gens qui en ont besoin, ce serait déjà bien. »

Propos recueillis par Raphaëlle Rérolle


PHILIPPE BORDAS

Chico Buarque, invité du festival Atlântida.

★ Atlândida, jusqu'au 29 novembre. Tél. : 01-40-25-47-04. Rencontre avec les écrivains, Fondation Calouste Gulbenkian, le 28 novembre à 18 heures. Musiques créoles (Tito Paris, Maria Alice, Carlos Burity) à l'Elysée-Montmartre, le 28 à 19 h 30. Photos de Sebastiao Salgado et de Ricardo Rangel, Musée-Galerie de la Seita, jusqu'au 29 novembre.

DÉPÊCHES

■ **POLITIQUE CULTURELLE : des professionnels de la musique**, regroupés au sein de trois associations, ont proposé le 25 novembre aux députés d'adopter un amendement destiné à faciliter la circulation des artistes étrangers en étendant aux *« professionnels de la culture »* les visas portant la mention « scientifique » – réservés aux chercheurs, étudiants et enseignants. Au moment de l'examen du projet de loi sur la nationalité à l'Assemblée nationale, Zone franche (réseau qui regroupe des professionnels des musiques du monde), Musiciens sans frontières et le Collectif pour des artistes sans frontières estiment que cette *« extension permettrait à notre pays d'affirmer sa vocation culturelle internationale »*.

■ **CINÉMA : l'Espace Accatone a hissé un drapeau noir frappé du slogan** « La culture est trahie » pour protester contre la baisse des subventions qu'il reçoit du Centre national de la cinématographie. L'ex-Studio Cujas, repris il y a dix ans par l'écrivain Kazik Hentchel, s'adresse publiquement au directeur du CNC ainsi qu'à la ministre de la culture, Catherine Trautmann, pour demander la redéfinition du statut de la *« salle indépendante »*. Il précise que diverses actions de protestation seront organisées avec L'Entrepôt et avec d'autres cinémas concernés.

■ **VENTES : un dessin de Prud'hon au prix record de 2,5 millions de francs,** une huile de Fragonard, et une craie noire, lavis brun et gouache blanche de Géricault ont marqué les enchères du 25 novembre à Drouot. *L'Etude de femme assise* de Prud'hon, qui a été enlevée par un Américain, a représenté à elle seule la moitié du produit total vendu (4,94 millions) par l'étude Piasa. Un autre record a été atteint par *La Procession de Silène*, de Géricault, qui a été adjugée pour 1,45 million à un marchand genevois par l'étude Binoche. *La Jeune Fille aux petits chiens*, de Fragonard, a été acquise pour 2,4 millions par un particulier français. L'étude Binoche a également vendu pour 1,5 million une commode attribuée à Charles Cressent.

■ **Une scène de plage peinte par Claude Monet** devrait atteindre plus de 4 millions de livres (40 millions de francs) lors d'une vente chez Christies's le 9 décembre, selon l'estimation de la maison d'enchères. *Sur les planches de Trouville* a été peint par l'impressionniste français en 1870, année où il fuyait sur la côte les créanciers parisiens. De multiples grains de sable sont collés sur ce tableau, qui n'a pas été montré au public depuis plus de cent ans car il avait été acheté en 1884 par le grand-père de l'actuel propriétaire.

La fin d'une vieille superstition

LONGTEMPS, le vert a été banni des *théâtres. Il était hors de question qu'il y eût* sur un plateau la moindre trace de cette couleur. Directeurs, metteurs en scène, techniciens, comédiens, tous redoutaient le vert comme la peste. Ils n'en voulaient pas pour une raison aussi obscure qu'implacable : la superstition. Mettre du vert, c'était appeler le malheur.

Au théâtre, la superstition est aussi naturelle que la peur. Peur d'entrer en scène, de perdre le texte, de courir au « bide » – à l'échec. Pour conjurer le sort, des habitudes ont été prises qui, au fil du temps, ont acquis force de lois. Il y en a trois : ne jamais prononcer le mot corde, ne pas offrir d'œillets, et ne pas mettre de vert. Offrir des œillets à une comédienne, c'est risquer de l'offenser. Autrefois, ces fleurs charmantes étaient très bon marché. On les offrait aux seconds rôles, ou aux figurantes. En envoyer à une actrice, c'est lui signifier l'estime relative que l'on a pour son talent.

L'interdiction de prononcer le mot corde s'ancre dans une belle histoire. A la fin du siècle dernier, quand furent construits des théâtres équipés de scènes sophistiquées, il a fallu trouver des machinistes qui n'aient pas peur de grimper sur des passerelles suspendues à des hauteurs impressionnantes. La marine marchande à voile étant alors en perte de vitesse, d'anciens marins se sont reconvertis dans les théâtres, où ils ont importé un de leurs interdits : prononcer le mot corde, totalement banni sur un bateau. A cela s'ajouta la mort d'une comédienne connue, Mademoiselle Dufresne, qui se pendit sur une scène.

Personne ne peut dire avec exactitude d'où vient la hantise du vert. Certains pensent qu'elle remonte à l'Antiquité grecque. Les comédiens jouaient alors avec des masques de cuivre qui teintaient leurs visages, les rendant reconnaissables par tous lorsqu'ils quittaient la scène. Considérés pendant des siècles comme des maudits, excommuniés par l'Eglise qui les interdisait de sépulture, les acteurs auraient fait une fixation sur le vert, symbole de leur exclusion. Pourtant, Molière avait fait tendre de tissu vert les murs de son théâtre de l'Ancienne Comédie. Et il a écrit *Le Misanthrope*, l'homme aux rubans verts.

N'empêche. En ce dernier siècle du millénaire, le vert s'est vu exclu des théâtres français (en Espagne, c'est le jaune). Au point que, jusqu'au début des années 90, on n'en voyait jamais. Quoiqu'il s'en défendît – par superstition ? –, le grand Pierre Dux faisait teindre en marron les rubans du Misanthrope, qu'il joua souvent sur la scène de la Comédie-Française. Aujourd'hui encore, le directeur d'un théâtre privé parisien va jusqu'à éviter de manger des légumes verts. Il fait figure d'exception. Car le vert trône sur les scènes.

On se souvient d'une de ses premières apparitions, discrète mais marquante : quand Klaus-Michael Grüber a mis en scène *Danton* de Büchner aux Amandiers de Nanterre, en 1989, on a pu voir, posté dans un coin de l'immense plateau baigné de noir, un fauteuil vert, d'un vert à faire pâlir l'espérance.

Puis il y eut, pour *Un mari*, d'Italo Svevo, monté par Jacques Lassalle à la Colline en 1991, le décor d'un intérieur bourgeois entièrement vert. Ce fut le début de la fin. Depuis, la couleur maudite est partout. Elle ne l'est donc plus. Ainsi, sans que personne ne sache pourquoi, une superstition – une « survivante », selon l'étymologie – a vécu.

Brigitte Salino

Le premier Salon international européen pour la photographie a été un succès public

PARI RISQUÉ, mais tenu. Le public et les collectionneurs étaient au rendez-vous du premier salon Paris Photo, qui a eu lieu au Carrousel du Louvre, du 21 au 24 novembre (*Le Monde* du 21 novembre). La France est encore très loin de rejoindre les Etats-Unis sur le marché de la photographie, mais le frémissement est indéniable. Les organisateurs, comme la plupart des exposants, se disent *« très agréablement surpris »* et enthousiastes. Vingt-deux mille visiteurs, dont une petite moitié de payants, auraient fréquenté le Carrousel – seule la nocturne du vendredi 21 a été boudée. *« C'est un succès*, affirme l'organisateur, Rik Gadella, *les spécialistes étaient là, mais aussi de nouveaux collectionneurs qui ont acheté leur première image. »*

L'ambiance était également enjouée, avec un public captif *« moins snob qu'à la FIAC*, dit un marchand, *aussi heureux que nous d'être là »*. *« Ça faisait longtemps que je n'avais pas senti une atmosphère aussi positive à Paris »*, affirme le galeriste Alain Gutharc. Le choix du lieu, le Carrousel du Louvre, a coûté cher aux exposants – 40 000 francs pour 25 mètres carrés –, mais était judicieux : chic, bien placé, il a réuni une petite soixantaine de stands (galeries, agences photos, libraires) sur deux allées spacieuses, le tout bien présenté. *« Un salon à taille humaine, ce qui est déterminant »*, ajoute le galeriste Michel Durand-Dessert. Il y avait néanmoins beaucoup d'images à voir, en raison de leur petit format. Ainsi, la galerie 1900-2000 est arrivée à accrocher une centaine de photos, parfois superposées sur quatre rangs, dont un bel ensemble sur Dora Maar.

Les visiteurs ont-ils acheté ? Il est toujours difficile de répondre, tant les marchands restent discrets ou font de l'intox. Mais il semble que le grand public, qui fonctionne au coup de cœur, motivé par le sujet représenté – notamment le portrait d'une personnalité – ou le regard d'un jeune auteur, était bien plus nombreux que les collectionneurs chevronnés, obnubilés par des épreuves effectuées à l'époque de la prise de vue (vintage) et qui mettent beaucoup d'argent dans une image.

AMÉRICAINS HORS DE PRIX

Dans cette logique, les galeries qui proposaient des auteurs en activité à des prix raisonnables, entre 2 000 et 10 000 francs, ont, à les écouter, bien marché. Nina Beskow aurait vendu seize portraits de Gisèle Freund entre 10 000 et 15 000 francs chacun. Eric Franck a négocié douze photos de Martine Franck à 5 000 francs. Alain Gutharc a vendu vingt-cinq images entre 1 800 et 3 000 francs pièce, Michel Durand-Dessert sept photos entre 30 000 et 80 000 francs. Agathe Gaillard n'est pas moins enthousiaste. Beaudoin-Lebon avance *« 600 000 francs de ventes »*, dont une photo du XIXe siècle à 150 000 francs – *« pas exposée au stand, mais vendue grâce au Salon »*, dit-on à la galerie.

Les agences photos affirment également avoir réussi leur foire. Douze photos et trente livres vendus pour 70 000 francs chez Magnum. Vu, qui ouvrira une galerie en février 1998, avance un chiffre d'affaires de 177 000 francs avec Munoz, Lele, Iturbide, Pernot. *« Beaucoup de promesses d'achats pourraient se concrétiser dans les semaines qui viennent »*, affirme Christian Caujolle comme d'autres exposants. Pour la photographie historique (XIXe siècle et entre-deux-guerres), signalons le succès spectaculaire de la galerie Csaba Morocz, dont les photographies de Hongrois méconnus des années 20 et 30 sont parties comme des petis pains. Parce que les images étaient surprenantes, de qualité et à des prix raisonnables : moins de 20 000 francs.

En revanche, les galeries américaines, qui proposaient de la marchandise historique, superbe mais hors de prix, auraient peu ou pas vendu. Et seraient désappointées. C'est le cas de Janet Lehr, qui présentait quelques chefs-d'œuvre encastrés dans du bois doré, dont un Coburn à 350 000 dollars (2,1 millions de francs environ), photographie la plus chère du Salon. Etait-il judicieux de présenter de telles pièces au Carrousel ? *« Janet Lehr n'était pas là pour vendre, mais pour rencontrer de futurs collectionneurs »*, répond Rik Gadella. Ce dernier ajoute que nombre d'exposants affirment vouloir revenir en 1998 : *« La plupart de ceux que j'ai interrogés sont rentrés dans leurs frais. »*

POLÉMIQUE

Comme pour toute foire, une petite polémique est venue pimenter son déroulement : Cartier-Bresson est tombé sur deux de ses photos proposées 13 000 francs pièce. Il s'agit, selon le photographe, de deux tirages effectués il y a plus de vingt ans pour être reproduits dans la presse. Volés à leur auteur mais très prisés par des collectionneurs qui les préfèrent aux épreuves de collection d'aujourd'hui...

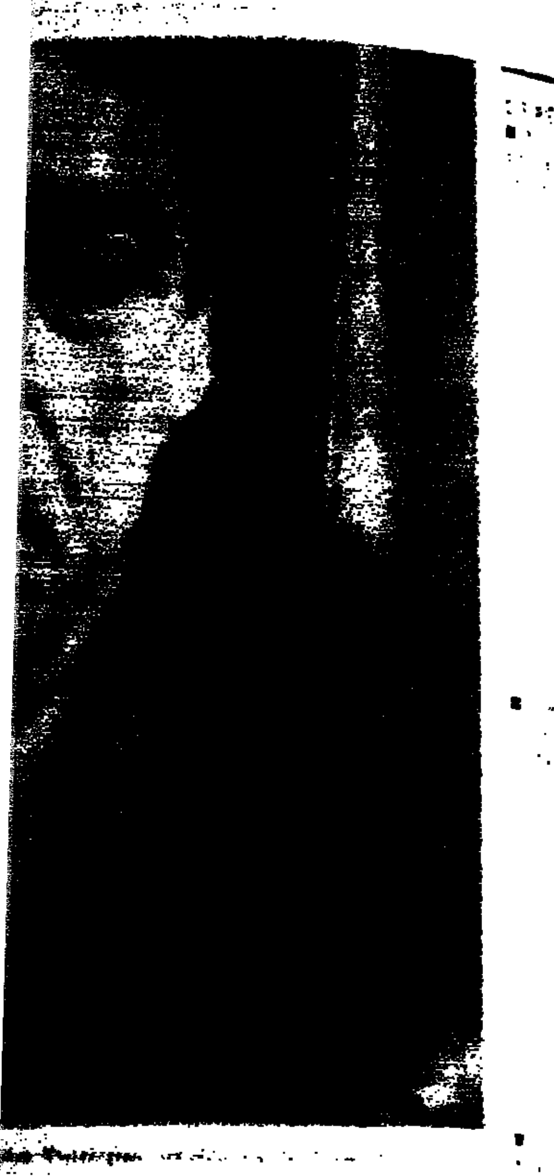
Reste que, selon nombre d'exposants, les organisateurs auraient perdu de l'argent en raison du nombre trop faible d'entrées payantes. Ce salon a coûté entre 4 et 5 millions de francs. *« Nous allons équilibrer »*, répond Rik Gadella, qui espère un gros sponsor pour l'édition 1998 (du 20 au 23 novembre) et compte *« accueillir une vingtaine de galeries supplémentaires et mettre un peu plus l'accent sur la période de l'entre-deux guerres »*. Deux collectionneurs invités (un institutionnel et un privé) dévoileront également des images axées sur l'architecture.

Michel Guerrin

330 000 F pour un album de voyages de Louis Vignes

Cinq ventes aux enchères de photographies ont accompagné, entre le 21 et le 25 novembre, le salon Paris Photo. Les résultats sont honorables même si on reste loin des ventes de Christie's et Sotheby's à New York ou Londres. A la vente d'Olivier Coutau-Bégarie (850 000 francs), le 21 novembre à Drouot, le carnet de contacts de Capa sur la guerre sino-japonaise (1938) a été adjugé 85 000 francs sans qu'aucune institution française trouve bon de préempter cette pièce. Lors de la vente Beaussant Lefèvre du 21 novembre (988 100 francs), un album de 93 photographies de voyages en Orient, constitué par Louis Vignes en 1864, a été acheté 330 000 francs par la Bibliothèque nationale de France. La vente la plus importante fut celle de Jacques Tajan, le 24 novembre, qui a atteint 1,5 million de francs avec deux Man Ray adjugés autour de 90 000 francs chacun et un étonnant daguerréotype anonyme, représentant une foule en extérieur lors d'un pèlerinage vers 1850, vendu 62 000 francs.

هكذا من الاصل



Disney règle leur compte à Eros et Thanatos et s'attaque au second degré

Hercule. La major américaine passe la mythologie au crible d'Hollywood

Absence de manichéisme, représentations subtiles de la mort, présence de la sexualité, expliquent pour une large part que l'usine de dessins animés Disney n'ait pratiquement pas utilisé jusqu'à présent les cycles légendaires grecs. L'autre nouveauté du trente-cinquième long-métrage Disney, *Hercule*, c'est la collaboration du caricaturiste britannique Gerald Scarfe, qui pour la première fois écorne la joliesse mièvre du graphisme Disney.

Film américain de John Musker et Ron Clements. (1 h 31.)

Ponctuel comme le beaujolais nouveau ou les *embouteillages* de l'Ascension, le « nouveau Disney » suscite généralement des réflexes *pavloviens dus* à la nature évidemment industrielle de sa conception et de sa diffusion. Entre hypnose et rejet, il reste un espace étroit pour considérer simplement cet objet particulier qu'est chaque dessin animé de chez Disney – ne serait-ce *que pour évaluer ce que* goberont cette année nos chers mouflets.

Première question posée par cet *Hercule* : comment se fait-il que, hormis une incursion, dans *Fantasia*, il y a près de soixante ans (sur un mouvement de la *Pastorale* de Beethoven), Disney n'ait pas davantage utilisé la mythologie antique ? Le film (dont le graphisme *emprunte généreusement* au dessin animé de 1940) répond sans ambage : les cycles légendaires grecs sont habités par une sexualité « impure », *dont on ne sait que faire* chez Tonton Walt, moins encore chez les hommes d'affaires puritains *qui lui* ont succédé à la tête de l'empire. Hercule ne sera donc plus le fruit du désir de Zeus pour une mortelle mais, dans un joyeux salmigondis mêlant la Belle au bois dormant, le Christ et Œdipe, un *enfant des dieux devenu humain suite* à la malveillance du méchant Hadès.

L'autre obstacle majeur à un traitement hollywoodien de la mythologie classique est son absence de manichéisme, avec les représentations beaucoup plus subtiles et sages de la mort qui y ont cours. Foin de ces nuances, le dieu des enfers devient une *sorte* de Cruella androgyne et édenté, doué des talents d'un Houdini pyromane, et passez *muscade*. Bref, pour faire du Disney avec le patrimoine légendaire de l'Occident, il suffit de régler leur compte à Eros et Thanatos. Menée ici avec une incontestable virtuosité, l'opération prouve l'authentique puissance *mythologique d'Hollywood, qu'on* aurait grand tort de prendre à la rigolade sous prétexte que ce sont ici des gribouilleurs de crobards bariolés et non des grands prêtres qui nous les transmettent.

Le déroulement du trente-cinquième *long-métrage d'animation* Disney est d'une remarquable puissance de distraction. Enlevé comme une revue de Broadway pilotée par un quintet de choreutes *soul* du meilleur effet, le récit esquive brillamment le piège d'un tel projet : énumérer l'accomplissement des douze travaux dudit Hercule. Pro*cédant* à un hardi mélange des récits mythologiques – Pégase devient animal de compagnie d'Hercule (qui, dans ce contexte, devrait d'ailleurs s'appeler Héraklès) –, on reconstruit un scénario-type de superproduction hollywoodienne actuelle. A peu de chose près celui d'*Independence Day*, avec les Titans relookés chez Marvel *Comics dans le rôle des créatures* d'un autre monde et le roi des enfers en super-vilain, ce pauvre Eurysthée ne faisant selon les experts californiens décidément pas le poids (il a carrément disparu du scénario).

LA MIÈVRERIE ÉCORNÉE

Le ressort psychologique est celui, *désormais obligatoire*, de la « différence » puis de la reconnaissance par la collectivité, la force incontrôlée du héros tenant cete fois lieu d'étrangeté, après la laideur de Quasimodo ou le goût des livres de la Belle. Mais, moins prêchi-prêcha *que certains de leurs collègues*, Musker et Clements, les coréalisateurs du film, se soucient surtout de creuser le sens qu'ils avaient défriché avec *Aladin* grâce au personnage du génie : en jouant sur la dérision et le clin d'oeil qui fait sourire les adultes, en misant gros sur la musique et le rythme et en accélérant tous les tempos : *Hercule*, en nombre d'actions accomplies, de mots prononcés comme en rapidité des déplacements, va approximativement vingt fois plus vite que *Blanche Neige*, le long-métrage fondateur.

La principale *nouveauté de ce* film est d'avoir pour la première fois écorné la joliesse mièvre du *graphisme Disney*, en faisant appel au caricaturiste britannique Gerald Scarfe. Comme presque toujours en pareil cas, c'est chez « la fille » que le résultat est le plus intéressant, c'est-à-dire Meg (pour Megara, passons), femme fatale ayant beaucoup vécu, *« fille perdue »* très loin des archétypes féminins maison. Les auteurs s'offrent même quelques coups de griffes aux gentilles bestioles disneyiennes, mignons lapins et piafs pioupioutant qui se révèlent ici des masques *pour les créatures infernales* et idiotes au service d'Hadès. Bref, les entreprises Disney maîtrisent de mieux en mieux l'ajout du second degré à leur panoplie. Leurs productions y gagnent en efficacité et en « modernité ». Chacun décidera s'il y a lieu de s'en réjouir.

Jean-Michel Frodon

Le troublant constat d'une fuite dans la folie

Okaeri. Ce premier film construit un élégant réquisitoire contre le conformisme social

Film japonais de Makoto Shinozaki. Avec *Susumu Terajima, Miho Uemura, Tomio Aoki*, Shoichi Komatsu. (1 h 39.)

Okaeri s'ouvre avec un visage de femme en gros plan. Opaque, concentré sur une tâche de dactylographie si l'on en juge par la bande-son, ne révèlant aucune émotion particulière. *C'est celui de Yuriko, personnage central du* très beau film de Makoto Shinozaki. Son immobilité faussement sereine ne montre pas la rupture mentale, *le* dysfonctionnement psychique insidieux dont cette femme est déjà la victime.

Yuriko est mariée depuis trois ans à Takashi. Il est enseignant dans une école privée, elle effectue à la maison quelques travaux de secrétariat pour un éditeur. Elle attend régulièrement *son mari, tous les soirs après avoir* préparé le dîner, et l'accueille par un rituel « Okaeri ! » (bienvenue à la maison !), dans un appartement anonyme qui n'a plus rien à voir avec les cloisons de papier du cinéma japonais classique. On est ici au cœur de l'horreur moderne. Enfermé dans sa routine, Takashi, qui se permet quelques virées dans les bars avec un de ses collègues, ne remarque pas les écarts de *comportement de sa femme*, son *impassibilité*, ses absences à l'aube, ses promenades nocturnes et mystérieuses qui semblent obéir à une injonction supérieure. Lorsqu'il finit par l'interroger, celle-ci lui déclare devoir effectuer des « patrouilles » pour le compte d'une mystérieuse et redoutable « organisation ». Il *comprend enfin que son épouse* sombre lentement dans la schizophrénie.

Celle-ci, à travers laquelle Yuriko réinterprète sa propre existence, *devient le révélateur* de la société elle-même, d'un univers qui a éliminé le hasard et la passion. Derrière le déséquilibre de la jeune femme se dessine le refus d'une vie sans aventure *et* sans désir, le rejet de la résignation, la révolte contre l'abandon « raisonnable » de ses aspirations de jeunesse *(après son mariage, Yuriko a renoncé à être* pianiste). Pour signifier la fatale succession d'événements quotidiens sans aspérités, Shinozaki filme le même endroit (une banale cage d'escalier) à différents moments, en conservant le même emplacement de caméra, et rend perceptible la monotonie des lieux.

Mais la beauté des plans fixes ne réside pas uniquement dans la façon dont ils accentuent l'émotion face à la longue descente de la jeune femme vers la folie. Leur composition très précise, quoique extrêmement discrète, intègre un certain nombre d'objets apparemment anodins qui évoquent un fonctionnalisme abstrait, un mécanisme cérébral menacé par la panne. Un ordinateur, une barrière de passage à niveau, *un jet d'eau, un ventilateur changent discrètement* de statut, devenant les rouages métaphoriques d'un processus invisible. Par sa mise en scène, le réalisateur va conjuguer la description froide d'un univers social atone et la peinture d'une chute vertigineuse dans la schizophrénie, jusqu'à intégrer dans le même plan le monde objectif et le dérapage cérébral.

Au sommet d'une colline dénudée, en rupture avec l'environnement urbain, l'homme et la *femme se réuniront à nouveau, filmés de très* loin, frêles idéogrammes à la recherche d'une fusion oubliée. Par sa capacité à conjuguer réalisme, émotion et abstraction, ce premier film met en évidence le talent d'un cinéaste.

Jean-François Rauger

L'art du harcèlement selon le chorégraphe Wim Vandekeybus

***7 FOR A SECRET NEVER TO BE TOLD*, chorégraphie de Wim Vandekeybus. Jusqu'au 29 novembre, à 20 h 30. Théâtre *de la Ville, place du Châtelet*, Paris 4e. Mo Châtelet. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.**

« One for sorrow, Two for joy, Three for a girl, Four for a boy, Five for silver, Six for gold, Seven for a secret never to be told. » Cette petite comptine anglaise enguirlande le nouveau spectacle du Flamand Wim Vandekeybus, dont le titre reprend la dernière rime. Chaque chiffre fait référence à la pie, *l'oiseau jacasseur qui chaparde* ce qui brille et prédit l'avenir. Volatile de mauvais augure, apparemment, pour le chorégraphe. Il n'a de cesse de piquer les humains, de les harceler pour mieux les manger, voire de les passer tout vif au four pour en faire jaillir la vérité. Poisson à deux *jambes, femme-poubelle* ou saucisse humaine, la pie se charge d'accoucher le monstre qui croupit *en nous. Ses plumes acérées* comme des javelots tomberont du ciel pour nous crucifier. Plus les hommes sont fragiles, *plus la peur* est grande, plus la superstition gagne du terrain.

Tristesse, joie, amour, argent, or et secrets indicibles : cette ritournelle minimale, le chorégraphe l'enflamme en conteur. Sur le fil de sept séquences portées respectivement par sept danseurs (sans compter l'homme-oiseau et une sorte de joker superstitieux), il assemble un patchwork chaotique, tant esthétique que musical. Sur fond d'accordéon, une mascarade de monstres se déploie, des femmes *se convulsent en solo sur des crépitements* de guitare tandis que la voix rocailleuse du chanteur belge *Arno tente de relever les hommes* qui tombent.

Wim Vandekeybus prend des *risques, ose le théâtre (les moments* en anglais sont malheureusement difficilement compréhensibles), le grotesque surréalisant (imagerie un brin banale !), mais l'ensemble boite quelque peu, en partie handicapé par un rythme trop lâche. Son savoir danser reste en revanche irréprochable. Survolté comme à son habitude, le chorégraphe catapulte les images dans une gestuelle plus extrême que jamais. Lancés à fond de train, ses danseurs tour*noient comme happés* par un vent mauvais. Arrière toute, les voilà partis à reculons avec une vélocité *saisissante*. Ils *chutent, roulent*, s'agrippent avec une énergie incendiaire.

JOUISSANCE ET COMBUSTION

Pic d'intensité : dans une scène de *duos, les danseurs envoient en* douce des coups dans les chevilles des danseuses, pour les faucher et *mieux les rattraper in extremis.* Héroïques, beaux dans leur diversité, les interprètes, tous frais *compagnons du chorégraphe*, insufflent une force nouvelle à cette danse de combat, exercice de survie que Vandekeybus pousse dans ses ultimes retranchements. Le système, aussi virtuose soit-il, menace néanmoins d'enfermement, *d'étouffement*.

Plus de dix ans après ses débuts, le chorégraphe-metteur en scène ne *se contente pourtant plus de* l'impeccable mécanique des corps. La jouissance de la vitesse, du *risque, la combustion de l'instant ne* lui suffisent plus. Depuis sept ans et quatre spectacles, il s'évade dans le fantastique, cherche le point de bascule entre réel et imaginaire, normalité et folie. Plus de spectacle sur scène, mais un mystère pour incarner l'invisible. Le virage remonte à 1989. Sur le port de Hambourg, il croise un vieil acteur, Carlo Verano, qu'il filme, enregistre longuement. Dans la foulée, il se lie avec Saïd Gharbi, Marocain aveugle qu'il met *en scène dans trois pièces avant de* le filmer à Tanger, où il rencontre l'écrivain américain Paul Bowles. Le *ver est dans le fruit. Sous influence*, Wim Vandekeybus s'insinue sous la peau des apparences, dans les sou*terrains de l'être pour en sublimer* les failles, les troubles anomalies.

Dans la lignée de *Mountains Made of Barking* (1995), *magnifique* hallucination théâtrale, ce spectacle poinçonne le Vandekeybus nouvelle *manière. La certitude du corps n'est* qu'un leurre qu'une pie mal venue peut réduire en miettes.

Rosita Boisseau

SORTIR

PARIS

Soirées Aldo Romano : Palatino
Batteur dont l'une des qualités est un sens mélodique qui s'exprime parfois dans des *chansons*, Aldo Romano *convie* des amis en jazz pour plusieurs soirées au Duc des Lombards. Le club parisien recevra ainsi Paolo Fresu (trompette), Glenn Ferris (trombone) et Michel Benita (contrebasse). Suite en décembre avec Steve Kuhn, Intervista, Louis Sclavis, Henri Texier...
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 27, 28 et 29. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Viva Zapata !
Une nuit de soutien aux Indiens du Chiapas dépasse forcément l'enjeu *mexicain de la lutte* zapatiste. Les artistes (Noir Désir, Lofofora, Tarace Boulba, *Génération* Chaos, Sapho...) et associations présents au Zénith sont autant sensibles à ce combat local qu'aux messages diffusés « contre le néo-libéralisme et pour l'humanité » de l'été 1996. Mobilisation festive et libertaire, *cet événement* proposant concerts, expositions, films et débats verra ses bénéfices reversés *« aux communautés indiennes du Chiapas ».*
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. A partir de 18 heures, le 27. Tél. : 01-42-08-60-00. De 100 F à 120 F.

General D, Stomy Bugsy, Lord Kossity
Avant une soirée consacrée aux musiques créoles le 28 novembre avec les Cap-Verdiens Tito Paris et Maria Alice, puis l'Angolais Carlos Burity, le festival Atlantida, consacré aux cultures de langue portugaise, célèbre l'« Internationale » hip-hop. Au *programme*, Stomy Bugsy, *né à* Sarcelles de parents cap-verdiens, Lord Kossity, *d'origine antillaise*, et en vedette, de Lisbonne, General D., né à Maputo, Mozambique, dont le deuxième album *Kanimambo* (EMI) scelle l'accord parfait entre le hip-hop et l'Afrique.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 20 heures, le 27. Tél. : 01-44-92-45-45.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Addicted to love
de Griffin Dunne (Etats-Unis, 1 h 40), avec Meg Ryan, Matthew Broderick, Tcheky Karyo.

Le Goût de la cerise
d'Abbas Kiarostami (Iran, 1 h 39), avec Homayoun Ershadi, Abdolhossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari, Safar Ali Moradi, Mir Hossein Noori, Ahmad Ansari.

Hercule
dessin animé de John Musker, Ron Clements (Etats-Unis, 1 h 31).

Okaeri
de Makoto Shinozaki (Japon, 1 h 39), avec *Susumu* Terajima, Miho Uemura, Shoichi Komatsu, Tomio Aoki.

Senza pelle
d'Alessandro Alatri (Italie, 1 h 30), *avec* Anna Galiena, Massimo Ghini, Kim Rossi Stuart.

Sept ans au Tibet
de Jean-Jacques Annaud (Etats-Unis, 2 h 15), *avec Brad Pitt, Davie* Thewlis, B. D. Wong, Mako, Danny Denzongpa, Victor Wong.

Sling Blade
de Billy Bob Thornton (Etats-Unis, 2 h 15), *avec Billy Bob Thornton, Dwight* Yoakam, J. T. Walsh, John Ritter, Lucas Black, Natalie Canerday.

Sous les pieds des femmes
de Rachida Krim (France, 1 h 25), avec Claudia Cardinale, *Feyria Deliba, Nadia* Farès, Mohamad Bakri, Yorko Voyagis, Hamid Tassili, Bernadette Lafont.

Un frère
de Sylvie Verheyde (France, 1 h 30), avec *Nils Tavernier, Emma de Caunes*, Jeannick Gravelines, Emmanuel Nicolas, Ann-Gisel Glass, Karole Rocher.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, *3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78* (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission *par place*). *Place de la Madeleine* et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Pourquoi j'ai mangé mon père
de Roy Lewis, *mise en scène de* Samuel Bonnafil, avec Bernard Dhéran et Thomas Suire.
Théâtre Trévise, 14, rue Trévise, Paris 9e. Mo Cadet. 22 heures, le 27. Tél. : 01-47-70-19-10. 50 F et 100 F.*

Check-up
d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 21 heures le 27. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam
Schubert : *Symphonie nos 5 et 9 « la Grande »*. Nikolaus Harnoncourt (direction).
Châtelet. *Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 27. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 295 F.*

Salomon
De Haendel. Alison Hagley, Susan Bickley (sopranos), Andreas Scholl (alto), Charles Daniels (ténor), Peter Harvey (basse), Gabrieli Consort & Players, Paul McCreesh (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 27. Tél. : 01-44-84-44-84. De 140 F à 200 F.

Ensemble Organum
Chants de l'Eglise de Rome. Marcel Pérès (direction).
Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-48-24-16-29. De 110 F à 200 F.

La Capella Reial de Catalunya
Musique à la cour aragonaise de Naples. Jordi Savall (direction).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon, Paris 5e. Mo Luxembourg. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-44-70-64-10. 130 F.

Opéras louffes
Sacha Guitry. Louis Beydtz : *La Société des messieurs prudents*. Franc-Nohain. Claude Terrasse : *La Botte secrète*. Edwige Bourdy (soprano), Vincent Vittoz, Yves *Coudray* (ténors), *Lionel* Peintre, Christian Crapez (barytons), Jacques Bona, Vincent Bouchot (basses), France Pennetier, Vincent Leterme (piano), Jean-Claude Pennetier (direction), Mireille Laroche (mise en scène), Anne-Marie Gros (chorégraphie).
Péniche Opéra, 200, quai de Jemmapes (canal Saint-Martin), Paris 10e. Mo Jaurès, Louis-Blanc. 21 heures, le 27. Tél. : 01-42-45-18-20. 150 F.

Carlos Nunes
Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache, Paris 4e. Mo Châtelet-Les Halles. 2 h 30, le 27. Tél. : 01-42-36-13-90. De 100 F à 130 F.

Sierra Maestra
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-45-23-51-41.

Les Essais de Jean-Luc Godard
Ce ne sont ni les films ni les fictions, mais les essais de Jean-Luc Godard qui sont présentés au Jeu de paume. A mi-chemin entre film et vidéo, l'essai est une forme à part que Godard utilise pour analyser sa création.
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Du 25 novembre au 4 janvier. Tél. : 01-47-03-12-50. 38 F.

RECTIFICATIF

Cycle de sept nô
sur une scène traditionnelle
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin.
Réservation, tél. : 01-42-02-02-68, et non 01-42-02-22-68, comme nous l'avons indiqué par erreur dans notre édition du 26 novembre.

RESERVATIONS

Le Chaperon rouge
d'Evguéni Schwartz, mise en scène de Laurent Serrano, avec Cendre Chassanne, Pierre-Yves Boutrand, Cécile Leterme, Xavier Czapla et Jean-Baptiste Gillet.
Espace Jules-Verne, rue Henri-Douard, 91 Brétigny-sur-Orge. Les lundi 1er et mardi 2 décembre, à 10 h 30 et 14 h 30. Tél. : 01-60-85-20-85. 20 F et 50 F.*

La Tueuse
d'André-Paul Antoine, mise en scène de Christophe Emonet, avec Gwenaëlle Anglade, Jean-Piere Belissent, Agnès Deschamps, Gilles Gars, Marion Hérold, Dorothée Sitbon et Jean-Louis Vidal.
Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. A partir du 1er décembre. Du mercredi au samedi, les lundi, mardi, à 20 h 30. Tél. : 01-43-27-88-61. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 17 janvier.*

Texas
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Mo Porte-de-Bercy. Le 12 décembre. Réservation Fnac et Virgin, TU 170 F.

Machine Head
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 4 décembre à 19 h30. Location Fnac et Virgin, TU 149 F

DERNIERS JOURS

30 novembre :
Pereira prétend
d'après Antonio Tabucchi, mise en scène de Didier Bezace, avec Anne Baudoux, Fabien Béhar, Didier Bezace, Maya Borker, Maurice Boyer, Laurent Caillon, Gérald Cesbron, Daniel Delabesse, Thierry Gibault, Jean-Paul Perez et Lisa Schuster.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. De 70 F à 130 F.*

30 novembre :
Dans la jungle des villes ou l'Arrière-monde
de Bertolt Brecht, mise en scène de Philippe Duclos, avec Nicolas Bouchaud, Eric Caravaca, Jeanne Casilas, Agathe Dronne, Jany Gastaldi, David Gouhier, Jean-Louis Grinfeld, Vincent Guédon, Daniel Martin, Nathalie Nambot, Nicolas Pierson et Antoine Régent.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 70 F et 110 F.*

**Tarif réduit*

EN VUE

■ Quatre-vingt-onze dessins de clowns réalisés par des personnalités portugaises et lusophones seront vendus au bénéfice de la Maison de l'artiste pour l'accueil des retraités du spectacle. **Mgr Ximenes Belo,** évêque de Dili, Est-Timorais, Prix Nobel de la paix, a offert son autoportrait en soutane violette, une manche retroussée sur le bras, une colombe posée sur la main.

■ Mardi 25 novembre, à Saint-Georges-de-l'Oyapock, **Jacques Chirac** s'adresse à **Fernando Henrique Cardoso** pour lui dire tout son *« plaisir d'accueillir le président du Mexique »* (M. Cardoso est président du Brésil). Au moment de la Pâque orthodoxe, **Boris Eltsine** lance, en sortant de la nouvelle cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou : *« Joyeux Noël ! »* Et, au printemps, **Bill Clinton** écrit à **Petre Roman**, qui lui avait adressé, en souvenir de la « révolution », un drapeau roumain dans lequel l'emblème communiste avait été découpé : *« Merci beaucoup pour le joli poncho ! »*

■ Le magazine américain *Newsweek* publie en couverture de sa dernière édition une photographie retouchée de la mère des septuplés de l'Iowa. **Bobbi MacCaughney** paraît plus digne de l'heureux événement avec un sourire élargi et des dents redressées. En 1994, *Time* avait rectifié l'image de **O. J. Simpson**, l'ancien champion de football, qui, accusé du meurtre de sa femme, « sortait » mieux en plus noir et plus laid.

■ **Lord Spencer,** frère de la *« princesse du peuple »*, en instance de divorce, plaide l'insolvabilité. Son épouse, **Victoria Lockwood,** lui réclame 37 millions de francs ; or les revenus annuels du comte s'élèvent à 9,8 millions de francs.

■ Les ouvriers d'une scierie de l'île de Sakhaline, pays brumeux et froid de l'Extrême-Orient russe, souffrent parce qu'ils ne touchent plus leur salaire depuis des mois. Deux d'entre eux menacent de s'immoler par le feu. Un troisième, le plus désespéré, vient de se clouer la main contre un mur.

■ **Alejandro Vasquez,** propriétaire d'un florissant élevage de poulets, enlevé près de Villeta par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), cheminait depuis un mois dans la cordillère des Andes sur un mulet qui appartenait à un boucher de la localité d'Uribe quand, soudain, la bête de somme fit un bond de côté, dévala une pente et échappa aux guérilleros. Le mulet connaissait la région : il est retourné seul chez son maître avec l'otage ficelé sur son dos. A Uribe, M. Vasquez a été libéré.

Christian Colombani

Qui est responsable de la crise financière asiatique ?

La presse d'Asie du Sud-Est cherche moins un coupable qu'une locomotive capable de tirer la région de ce mauvais pas. Mais le Japon, sollicité par nombre d'éditorialistes, récuse ce rôle

ET SI, après s'être plaint du désintérêt américain pour leurs difficultés financières, les Asiatiques s'en prenaient aux Japonais qui ont laissé, depuis 1995, glisser le yen face au dollar et, ainsi, joué malgré eux les catalyseurs dans l'effondrement des monnaies et des Bourses d'Asie du Sud-Est ? Curieusement, la question est rarement posée dans ces termes. *« Si le Japon avait suivi une politique plus sensée pour stimuler sa propre reprise, les crises des taux d'échanges en Asie du Sud-Est et en Corée auraient pu être évitées ou beaucoup moins pénibles. Il n'est cependant pas trop tard : si le Japon fournit un stimulant fiscal et permet au yen de s'apprécier, les dommages imposés au reste de l'Asie pourront être renversés »*, juge un économiste dans la page éditoriale de l'*Asian Wall Street Journal.* Mais il est l'un des rares, non à le penser, mais à le dire.

À LA LIMITE DE L'EXCUSE

Le *Bangkok Post* aurait, pour sa part, plutôt tendance à tracer un parallèle entre les problèmes financiers du Japon et ceux de la Thaïlande. *« Prenez le cas de Yamaichi Securities* [quatrième société de courtage japonaise, en liquidation]. *Son effondrement était au-delà des moyens de contrôle du gouvernement japonais comme de la banque centrale de ce pays, même s'il est clair que les défauts de supervision et de réglementation, de la part de la banque centrale, y ont contribué »*, écrit le quotidien de Bangkok en ajoutant que, pour ce qui la concerne, *« la Banque de Thaïlande doit accepter toute responsabilité au cas où elle manquerait, dans le futur, à agir immédiatement et de façon appropriée »*. Dans cet exemple, le Japon ne fait pas figure d'accusé, mais plutôt de référence à la limite de l'excuse face à l'inertie des autorités monétaires thaïlandaises lors des déboires, subis voilà quelques mois, par cinquante-deux sociétés financières qui depuis, il est vrai, ont été suspendues.

Le recours au Japon, dont les réserves de devises s'élèvent à environ 220 milliards de dollars, semble encore l'emporter sur le reste.



Même après l'abandon, face aux objections occidentales, de l'idée d'un Fonds de secours d'urgence asiatique, que Tokyo avait même envisagé à hauteur de 100 milliards de dollars, le *Nation*, autre quotidien de Bangkok, souhaitait encore, le 24 novembre, que le Japon soit *« la figure centrale d'un plan de secours »*.

« Le premier créditeur international, en dépit de ses propres problèmes, pourrait procurer autant de devises que nécessaire pour faire face aux passifs à court terme de la Thaïlande et d'autres pays confrontés à des dettes extérieures et à une fuite des capitaux. » « Il est temps, conclut le *Nation, que Tokyo administre l'antidote et que les Etats-Unis accordent, par l'intermédiaire du FMI, tout le soutien à leur disposition s'ils ne veulent pas se joindre au nouveau syndicat monétaire. Il ne s'agit pas de la survie d'une seule nation mais de celle de l'ordre économique global. »*

Tout en aidant ses voisins asiatiques, le Japon n'en est pas pour autant prêt à reconnaître une responsabilité particulière dans la gestion de la crise. *« Nous ne sommes pas assez arrogants pour nous considérer comme la puissance de l'Asie capable de tirer les autres »*, a averti, à Vancouver, le premier ministre Ryutaro Hashimoto.

Jean-Claude Pomonti

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre
■ Une opposition unanime et une majorité divisée : sur le papier, le projet de loi du gouvernement sur la nationalité ne devrait pas être approuvé par l'Assemblée. Mais l'arithmétique n'a rien à voir avec la politique, dans la vie parlementaire. Les opposants, au sein de la majorité, ne voudront pas ouvrir une crise majeure qui placerait le gouvernement en danger de mort. Et l'opposition, la droite, n'est pas en mesure de forcer le gouvernement à retirer son texte. La partie est donc d'ores et déjà jouée. L'affaire de la nationalité française aura surtout permis à une droite qui, depuis son fiasco électoral, n'avait pas grand-chose à dire, de se rassembler autour d'un discours unique et de défendre, dans l'ordre et la discipline, un grand principe selon lequel on n'est pas Français automatiquement, mais c'est un honneur, un privilège qu'il faut acquérir.

L'HUMANITÉ HEBDO
Martine Bulard
■ La nouvelle donne nationale et internationale conduit certains commentateurs et hommes politiques à rêver d'une seule formation politique à gauche, le Parti socialiste englobant le Parti communiste. On peut tout de suite rétorquer que les charmes d'un parti unique n'ont guère été probants dans l'Histoire. Mais, à l'évidence, la question est plus sérieuse que cela. Elle pose, en fait, celle de l'apport original de chacun des partis de gauche dans une société en plein bouleversement. La mutation du PCF, sa volonté de travail approfondi sur sa propre histoire, les changements du PS, la reconnaissance d'une *« majorité plurielle »* au sein même du gouvernement obligent à reconsidérer les rapports entre ces partis, entre ces partis et les citoyens, entre les citoyens et chacune de ces formations. Mais doit-on pour autant faire, comme le disent certains, *« un congrès de Tours à l'envers »* ? Doit-on gommer la scission de 1920 conduisant à la naissance du PCF ? Ni la direction du Parti communiste ni celle du Parti socialiste ne l'entendent ainsi.

THE WASHINGTON POST
■ Jorge Mas Canosa était peut-être le seul dirigeant politique ethnique aux Etats-Unis dont la mort puisse susciter une faille dans la politique que lui-même et ses partisans ont soutenue. Fondateur et président de la Fondation nationale cubano-américaine, M. Mas a construit un lobby qui a obligé les président et les Congrès américains successifs à être attentifs à sa ligne dure anticastriste. L'isolement et les pressions sont maintenus depuis quarante ans et ont eu leur utilité. Mais les circonstances ont changé, et on a besoin maintenant d'autre chose : de quelques pas soigneusement choisis permettant de renouer le commerce et les rapports.

THE TIMES
■ Sous la houlette de Tony Blair, l'attitude du Parti travailliste à l'égard de nombreux phénomènes de notre société a suivi une courbe allant de l'hostilité complète à l'acceptation prudente ou enthousiaste, en passant par le rejet muet. A la libre entreprise, aux contribuables à très hauts revenus et aux armes nucléaires sont venues s'ajouter les écoles privées sur la liste des choses que les travaillistes adoraient détester mais qu'ils tolèrent aujourd'hui.

www.ncmec.org

Une association retouche des photos d'enfants disparus, afin de tenir compte des années qui passent

AU DÉBUT de l'année, la police de Porto Rico, enquêtant sur Sonja Guzman, une enfant de huit ans maltraitée par sa mère, découvrait que son certificat de naissance était un faux. Qui était Sonja en réalité ? Après des mois de recherche, un agent d'Interpol retrouvait sa véritable identité en consultant les photos affichées sur le site Web de l'association américaine NCMEC (Centre national pour les enfants disparus et exploités). La fillette s'appelle Crystal Anzaldi, elle a été enlevée en 1990 dans la maison de ses parents à San Diego, en Californie, alors qu'elle n'avait que quatorze mois. Cette identification d'une enfant de huit ans aurait bien sûr été impossible à partir d'une photo ordinaire, prise alors qu'elle était encore au berceau. Mais pour ce type d'affaires, la NCMEC fait appel à une technique très élaborée de transformation d'image, qui permet de recréer le portrait d'un enfant en « vieillissant » la dernière photo disponible.

Il s'agit d'un travail complexe, au carrefour de l'art et de la science, mis au point avec l'aide d'IBM, de Sony, de CompuAge et des services secrets. Il faut d'abord déterminer si l'enfant ressemble plus à son père ou à sa mère, puis combiner sa photographie avec un portrait de jeunesse du parent sélectionné, et enfin effectuer diverses retouches et agrandissements.

Le NCMEC ne chôme pas, car aux Etats-Unis 2 300 mineurs disparaissent chaque jour. Le site Web, utilisé à la fois par le public et par la police, reçoit près d'un million de visites par jour. Il affiche aujourd'hui 900 photos, accompagnées de dossiers très complets consultables à partir d'informations parcellaires grâce à un moteur de recherche. Le NCMEC propose également une base de données contenant le signalement de deux cent douze personnes soupçonnées d'avoir perpétré un enlèvement, dont beaucoup sont des parents en fuite avec leur enfant après avoir refusé de se plier à une décision de justice lors d'un divorce ou d'une séparation.

La technologie n'a pas résolu tous les problèmes de Crystal : elle devra décider si elle souhaite rencontrer sa mère, qui mène une existence difficile marquée par la drogue, la délinquance et un grave accident. En attendant, elle devrait rester sous la tutelle de l'Etat. Malgré tout, cette photo fabriquée circulant sur Internet lui a donné une chance de recommencer sa jeune vie sur de nouvelles bases.

Debra Seagal-Ollivier et Yves Eudes

SUR LA TOILE

ÉCHEC À LA VACHE FOLLE
■ Les supermarchés Continent et la coopérative Soviba ont installé sur leurs sites web un système permettant à leurs clients de vérifier l'origine exacte de chaque pièce de viande achetée chez Continent et bénéficiant du label « Elevage de France ». En tapant le « numéro de traçabilité » inscrit sur l'emballage, on obtient les coordonnées de l'éleveur, la race de l'animal, sa catégorie, son numéro d'identité, son alimentation et ses conditions d'élevage.
www. soviba. fr
www. continent. tm. fr

SURF SANS FIN
■ Depuis le 21 novembre se déroule à Montréal un « Internetthon », épreuve d'endurance opposant des internautes qui surfent sur le web sans interruption, jusqu'à épuisement. Félix, le vainqueur provisoire, a tenu 102 heures et 56 minutes sans compter les temps de pause, loin devant le second, Olivier, qui a craqué après seulement 80 heures et 9 minutes. Les photos des concurrents en action sont visibles sur le site *www.cdrom-depot.qc.ca/nethon.htm.*

Bons baisers de Parthenay

par Alain Rollat

L'IDÉE était simple. Pour ses débuts sur France 3, mercredi soir, Patrick de Carolis, venu de M 6, avait choisi de concilier télévision de proximité et grand reportage. D'où le titre de son nouveau magazine : « Des racines et des ailes ». *« Les racines,* expliquait-il le matin même dans les colonnes du *Parisien, ce sont les traditions, les cultures ; les ailes, c'est le monde qui bouge. »* Simple mais, donc, menacé de grand écart. L'exercice était d'autant plus périlleux que Patrick de Carolis avait opté pour le travail en direct et en extérieur. Il avait quitté les studios parisiens pour Parthenay, paisible cité des Deux-Sèvres, connue pour ses vestiges médiévaux et son marché aux bestiaux. Pourquoi Parthenay ? Parce que *« c'est la première ville informatisée de France, un vrai laboratoire qui permet de voir comment la population utilise les outils informatiques »*.

Mais la vraie question était de savoir si l'on pouvait mélanger l'ancien et le moderne, le local et l'international, la carte postale et le Web, sans verser dans la niaiserie, le factice ou l'incohérence. Le nouveau directeur des magazines de France 3 avait poussé la témérité jusqu'à programmer deux enquêtes difficiles à mettre en images en même temps qu'un reportage aussi lointain que conventionnel. Pouvait-on traiter successivement, et sérieusement, des applications judiciaires de l'acide désoxyribonucléique à Pleine-Fougères, du traitement de la dyslexie en France et des milices de femmes aux Etats-Unis ?

Patrick de Carolis l'a fait. Et bien fait. Il s'est trouvé à Parthenay des gens simples pour parler avec intelligence des choses les plus compliquées parce que chacun des trois sujets illustrés soumis à leur regard critique avait été conçu avec un souci de sobriété pédagogique, sans aucune concession à la mise en scène, et réalisé en se donnant le temps et les moyens de produire une télévision respectueuse de ceux qui la regardent. Au-delà du savoir-faire discret de Patrick de Carolis, dont l'apport vient ainsi ajouter, dans la grille de France 3, une touche de fraîcheur à l'acquis patrimonial de « La Marche du siècle », le mérite en revient naturellement aux ressources et au talent des équipes régionales du secteur public, trop souvent laissées en jachère.

Cela confirme tout simplement qu'il n'est pas difficile de trouver des professionnels capables de produire des émissions télévisées qui soient à la fois attrayantes et de bonne qualité. Même s'il est plus facile, en effet, d'en trouver pour la production de médiocrités en série. C'est banalement une question de choix. De choix civique.

هكذا من الأصل

JEUDI 27 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.50 Angle mort ■
De Geoff Murphy (Etats-Unis, 1992, 100 min). Ciné Cinémas

20.00 La Scoumoune ■
De José Giovanni (France, 1972, 100 min). TV 5

20.30 Spéciale première ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1974, 105 min). Ciné Cinémas

20.30 Charlie et ses deux nénettes ■ ■
De Joël Seria (France, 1973, 85 min). Canal Jimmy

20.30 The Commitments ■
D'Alan Parker (Grande-Bretagne, 1991, 125 min). RTL 9

20.35 Encore ■ ■
De Pascal Bonitzer (France, 1996, 95 min). Canal +

20.35 A Canterbury Tale ■ ■
De Michael Powell et Emeric Pressburger (GB, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

20.35 L'Ombre du passé ■ ■
De Ronald Neame (Grande-Bretagne, 1962, 100 min). TMC

20.50 Il était une fois... un flic ■
De Georges Lautner (France, 1971, 100 min). France 3

21.00 La Reine vierge ■
De George Sidney (Etats-Unis, 1953, 120 min). Histoire

21.00 Le train sifflera trois fois ■ ■
De Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 95 min). Paris Première

21.30 Ulysse ■
De Mario Camerini (Italie, 1954, 100 min). Disney Channel

22.00 Bad Boys ■
De Rick Rosenthal (Etats-Unis, 1982, v.o., 110 min). Canal Jimmy

22.05 La Bible de néon ■ ■
De Terence Davies (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 90 min). RTBF 1

22.15 USS Alabama ■
De Tony Scott (Etats-Unis, 1995, v.o., 114 min). Canal +

22.15 Le Lieu du crime ■ ■
D'André Téchiné (France, 1985, 90 min). Ciné Cinémas

22.35 Le Docteur ■
De R. Haines (EU, 1991, 125 min). RTL 9

22.40 Un si doux visage ■ ■ ■
D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.00 Gaijin, *les chemins de la liberté* ■ ■
De Tizuka Yamasaki (Brésil, 1980, v.o., 105 min). Arte

23.45 La Balance ■
De Bob Swaim (France, 1982, 105 min). Ciné Cinémas

0.10 Hommes, femmes, mode d'emploi ■
De Claude Lelouch (France, 1996, 115 min). Canal +

0.40 Les Maudits ■ ■
De René Clément (France, 1946, N., 100 min). RTL 9

0.50 La Frontera ■ ■
De Ricardo Larrain (Chili, 1991, v.o., 120 min). Arte

1.30 Evergreen ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michel Field ; Docteur William Lonenstein ; François Weyergans. Gérard Biton ; Michel Nounz. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jacques Marseille ; Jacques Le Goff ; Marc Lachiver ; André Glucksmann. Histoire
20.05 Temps présent. La nouvelle vie de Vanna. Le Temps : un mariage arrangé. TSR
20.55 Envoyé spécial. Spécial médecines parallèles. France 2
22.20 Faxculture. Invités : Alain Corneau ; Alain Chabat ; Ernst Beyeler ; Albertine. TSR
22.35 D'un monde à l'autre. TV 5
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Le Chemin des Dames : avril 1917. Histoire
23.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
0.00 Saga-Cités. Zebda. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Olivier Messiaen. L'héritage. [2/3]. Muzzik
19.20 La Nouvelle Ere glaciaire. Planète
20.35 Julien et les autres. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. America Latina, metissages. Arte
21.00 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [1/2]. Planète
21.55 Les Chevaliers. El Cid, le mercenaire. Planète
22.00 Jazz Memories. Memphis Slim. [1/2]. Muzzik
23.15 La Royal Air Force. [8/8]. Le Transport Command. Planète
0.00 Les Figures de la foi. [3/3]. Bernard de Clairvaux. Histoire
0.20 J'ai neuf ans et je travaille. Téva

SPORTS EN DIRECT

20.00 Ski. Coupe du monde : Super G dames. Eurosport
3.00 Hockey sur glace NHL. Calgary Flames - Chicago Blackhawks. Canal +

MUSIQUE

19.05 Brahms nº 2. Concert enregistré salle *Pleyel, à Paris.* France Supervision
21.00 Brundibar. Mise en scène de Charlotte Nessi. Muzzik
22.35 Claudio Arrau. Concert de ses 85 ans. Paris Première
23.00 Mozart en tournée. *Munich, une étape, K 537.* Muzzik
23.40 Concert pour l'Europe. France Supervision
0.00 Vénus. Mise en scène de Francisco Negrin. Muzzik

THÉÂTRE

20.45 La Seconde Surprise de l'amour. De Marivaux. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 Le Nid tombé de l'oiseau. D'Alain Schwarzstein. Festival
22.35 Beauté fatale. O De Fritz Kiersch. TF 1
22.35 Le Forcené de l'hôpital. Δ De Peter Levin. M 6

SÉRIES

20.50 La Basse-cour. O Le Diable dans l'école. TF 1
23.00 Code Quantum. *Un mari pour deux.* Série Club
23.10 Kojak. Cas de conscience. France 2
1.00 New York District. Les hirondelles du Nigeria. France 3

NOTRE CHOIX

● 19.55 Muzzik
Les Enfants de Terezin

« Ghetto paradisiaque », selon la propagande allemande, Terezin (Theresienstadt) était en fait une antichambre de la mort d'où partaient les convois pour Auschwitz, mais aussi un haut lieu de résistance culturelle où les jeunes recevaient clandestinement une véritable éducation artistique. Bien peu ont survécu pour restituer l'enfer de la vérité parmi les quelque 140 000 personnes (dont près de 15 000 enfants) qui ont transité par Terezin entre le 24 novembre 1941 et le 7 mai 1945. Mais d'innombrables documents attestent des épouvantables conditions de vie et de la terreur au quotidien. En dépit et à cause de cela, Terezin – c'est ce que relate le documentaire sobre et bouleversant écrit par Eytan Keller – était un prodigieux vivier culturel où musiciens, peintres, dramaturges, poètes et professeurs avaient tissé un formidable réseau clandestin. – *V. Ca.*

● 20.45 Arte
La Peau du foot

Si le Brésil a, très tôt, réuni des joueurs de races différentes, ce film d'Albert Knechtel montre que le mélange n'a pas été si facile. Et les stars noires témoignent que le football reste une affaire de pauvres, un moyen d'échapper à la misère. A l'orée des années 20, le football, fraîchement importé d'Angleterre, était réservé à l'élite blanche. Mais le petit peuple s'appropria peu à peu le ballon rond. Cependant l'ostracisme ne cessera vraiment qu'avec le sacre du « roi » Pelé, aujourd'hui devenu ministre des sports. Pour les jeunes des bidonvilles, le football est le seul moyen d'échapper à leur condition et le ballon a la couleur de l'argent. – *B. H.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Ma Coupe du monde, Résultat des courses.
20.50 La Basse-cour. Téléfilm O de Christiane Leherissey.
22.35 Made in America. O Beauté fatale.
0.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.55 Lumières sur un massacre.
1.00 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Envoyé spécial. Spécial médecines parallèles.
23.05 Lumières sur un massacre.
23.10 Kojak. Cas de conscience.
0.35 En fin de compte.
0.50 Journal, Météo.
1.05 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Lumière sur un massacre.
20.50 Il était une fois un flic ■ Film de Georges Lautner.
22.40 Soir 3.
23.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.00 Saga-Cités. Zebda.
0.30 Espace francophone. Andrée Chédid, portrait.
1.00 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michel Field, William Lonenstein, François Weyergans.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Encore ■ ■ Film de Pascal Bonitzer.
22.10 Flash infos.
22.15 USS Alabama ■ Film de Tony Scott (v.o.).
0.10 Hommes, femmes, mode d'emploi ■ Film de Claude Lelouch.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 et 0.45 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Certains aiment la poésie.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. America Latina : Métissages.
20.45 ▶ La Peau du foot.
21.45 Voix indiennes.
23.00 Gaijin, les chemins de la liberté ■ ■ Film de Tizuka Yamasaki (v.o.).
0.50 La Frontera ■ ■ Film de Ricardo Larrain (v.o.).

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Tendrement vache. Film de Serge Penard.
22.35 Le Forcené de l'hôpital. Téléfilm Δ de Peter Levin.
0.15 Techno Max, Techno Mix.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Pierre Assouline.
21.00 ▶ Lieux de mémoire. *Les terris du Nord.*
22.10 For intérieur.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de Florentz, Prokofiev.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Vivier, Pärt.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Karajan et l'Orchestre de Paris.* Œuvres de Tchaïkovski, Franck, Debussy, Ravel.
22.40 Les Soirées... (suite). Karajan et la France. Œuvres de Roussel, Lekeu, Debussy.

VENDREDI 28 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.00 Romulus et Rémus ■
De Sergio Corbucci, Franco Giraldi (Italie, 1962, 120 min). Histoire

13.35 Les Voleurs ■ ■
D'André Téchiné (France, 1996, 110 min). Canal +

13.40 Next Stop Greenwich Village ■ ■
De Paul Mazursky (Etats-Unis, 1975, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

15.00 A Canterbury Tale ■ ■
De Michael Powell et Emeric Pressburger (Grande-Bretagne, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

15.30 Australia ■ ■
De Jean-Jacques Andrien (France - Belgique, 1989, 115 min). Ciné Cinémas

17.05 L'Eternel Retour ■
De Jean Delannoy (France, 1943, N., 110 min). Ciné Cinéfil

18.55 Evergreen ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, *1934, N., v.o., 95 min*). Ciné Cinéfil

20.30 Courrier sud ■
De Pierre Billon (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.50 Un baiser avant de mourir ■
De James Dearden (Etats-Unis, 1991, 95 min). TSR

22.05 La Maison du Maltais ■ ■
De Pierre Chenal (France, 1938, N., *90 min*). *Ciné Cinéfil*

22.50 Serial Mother ■
De John Waters (Etats-Unis, 1994, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

23.00 Copycat ■
De J. Amiel (EU, 1995, 123 min). Canal+

0.05 ▶ Fille d'Eve ■ ■
De Georg Jacoby (Allemagne, 1938, N., v.o., 80 min). Arte

0.20 A l'Ouest, rien de nouveau ■ ■ ■
De Lewis Milestone (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 130 min). France 2

0.20 Le Programme ■
De David S. Ward (Etats-Unis, 1993, 115 min). Ciné Cinémas

0.40 Les Amants de Vérone ■ ■
D'A. Cayatte (F, 1948, N., 105 min). *RTL 9*

1.10 Billy le Kid ■ ■
De King Vidor (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.35 Parole d'Expert. France 3
14.20 Le Sens de l'Histoire. Albert Speer. La Cinquième
14.45 Ecran savoir multimédia. La science-fiction. Eric Frère et le multimédia. RTBF 1
15.00 De l'actualité à l'histoire. Les socialistes à l'épreuve du pouvoir. L'Italie de Romano Prodi. Histoire
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jacques Marseille ; Jacques Le Goff ; Marc Lachiver ; André Glucksmann. Histoire
18.00 Stars en stock. Burt Lancaster. Rita Hayworth. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Zucchero (live). Canal +
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Le Chemin des Dames : avril 1917. Histoire
20.00 Temps présent. J'étais réfugié, je suis ministre. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Best of. Paris Première
20.05 C'est la vie ! Je crie, tu boudes, on se détruit. TSR
20.50 Thalassa. Dame de nage. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Tanzanie : Les peintres Tinga-Tinga. France : L'orfèvre des vaches. Argentine : Les quatre frères du polo. France 3
22.45 Bouillon de culture. Nouveau féminisme ou éternel féminin ? France 2
23.05 Sans aucun doute. La violence conjugale. TF 1
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [1/3] : Les Rendez-vous manqués. France 3

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. La Loutre, clown de mer. La Cinquième
19.15 Histoires de la mer. [6/13]. Les gardiens de la mer. Planète
19.45 Artémise. Portrait d'une femme ordinaire. Planète
20.00 Les Figures de la foi. [3/3]. Bernard de Clairvaux. Histoire
20.35 Dialogues d'hippopotames. Canal +
20.35 *Soweto : histoire d'un ghetto.* [1/3]. Planète
21.00 Françoise Dolto. [2/3]. Parler vrai. TV 5
21.30 Les Tigres. Planète
21.55 Dawn Upshaw au Albert Hall. France Supervision
22.00 Le Grand Jeu, URSS-USA. [3/6]. 1945-1953 : minuit dans le siècle. Histoire
22.05 The Intimate Art. Muzzik
22.15 Grand format. Missile. Arte
22.20 Viva la plata. Planète
23.20 Dancing in the Street. [6/10]. Eight Miles High. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

20.00 Ski. Coupe du monde. Slalom parallèle dames. Eurosport
22.30 Funboard. Fundole Euro Tour 1997 (4ᵉ manche). Eurosport

MUSIQUE

19.15 Festival international de musiques sacrées de Fès. « Hamza Chakour ». France Supervision
21.00 Madeleine Peyroux. Au Spectrum de Montréal 1997. Muzzik
22.55 Un bal masqué. Mise en scène de John Cox. Paris Première
0.00 Symphonie nº 3 de Mendelssohn par Chailly. Muzzik

THÉÂTRE

0.25 La Seconde Surprise de l'amour. De Marivaux. Mise en scène de Marion Bierry. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 L'Enfant sage. De Fabrice Cazeneuve. Festival
20.30 Piège pour un flic. De Sandor Stern. RTL 9
20.45 La Marche fatale. D'Oliver Hirschbiegel. Arte
20.50 Juge et partie. O De Jacques Malaterre. M 6
21.20 Entre terre et mer. D'Hervé Baslé [2/6]. RTBF 1
22.05 Le Serre aux truffes. De Jacques Audoir. Festival
22.40 Délice oriental. De Norbert Meisel. RTL 9
23.25 Le Justicier solitaire. O De Mel Damski. M 6
23.45 Père et prêtre. De Sergio Martino [1/2]. Téva

SÉRIES

20.55 Maigret. Les Vacances de Maigret. France 2
21.50 Bottom. Parade (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Twin Peaks. Episode nº 8 (v.o.). Série Club
22.30 Dream On. Classe *tous risques (v.o.).* *Canal Jimmy*
22.55 Seinfeld. Poker Mentor (v.o.). Canal Jimmy
0.30 Angela, 15 ans. Vous dansez, Monsieur ? (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 17.50 France 2
Chair de poule

Jouer à se faire peur

LES DIFFICULTÉS d'audience de Jean-Luc Delarue ont une conséquence heureuse pour le *jeune public : contrainte de réviser* sa grille de fin de journée, France 2 propose désormais tous les jours de la semaine en fin d'après-midi (en plus des mercredis et samedis matins) la fameuse série « Chair de poule » lancée à la rentrée au rythme de deux épisodes hebdomadaires. Les amateurs de cette série d'épouvante destinée aux pré-adolescents peuvent, depuis le 17 novembre, s'offrir une demi-heure de frisson presque quotidiennement.

La chaîne, encouragée par les bons scores réalisés par ce programme – 43 % de part de marché en moyenne sur les onze-quatorze ans en septembre-octobre –, espère ainsi revigorer son audience de fin de journée. Le pari n'est pas absurde : diffusé depuis 1995 sur Fox TV aux Etats-Unis, « Chair de poule » (« *Goosebumps* » en anglais) se situe en tête du hit-parade des programmes pour enfants. Et, compte tenu du succès phénoménal, en France comme ailleurs, des livres de Robert L. Stine, écrivain américain auteur des petits livres de poche à l'origine de la série télé, l'essai valait d'être tenté. Editées par Bayard Presse, ces histoires bien ficelées, parfaites pour jouer à se faire peur, ont déjà été vendues à plus de trois millions d'exemplaires, avec une moyenne de 100 000 ventes par volume.

La Malédiction de la momie, La Maison des morts, L'Horloge maudite, Terreur sous l'évier, Le Fantôme d'à côté... La simple lecture des titres donne une idée de l'ambiance. Monstres, macchabées et autres horreurs peuplent ces récits qui exploitent avec habilité la propension des enfants à naviguer entre le réel et l'imaginaire. La série télé utilise les mêmes ressorts qui font le succès de la collection de poche : une intrigue à multiples rebondissements, qui se noue dans un univers familier (la cave, la chambre, etc.) ; une fin positive, mais jamais tout à fait rassurante... *La réalisation est soignée,* les éclairages et les bruitages sont effrayants à souhait. On conseillera cependant aux plus jeunes et aux cœurs sensibles de regarder ces petits thrillers en famille.

Sylvie Kerviel

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 TF 1 jeunesse.
17.10 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Ma Coupe du monde.
20.50 Les Enfants de la télé.
23.05 Sans aucun doute. La violence conjugale.
0.55 Lumières sur un massacre.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.10 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 et 15.00 Derrick.
16.05 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres.
17.40 et 22.40 Un livre, des livres.
17.50 Chair de poule.
18.15 Friends.
18.40 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.45 Un héros de lumière. Le général Leclerc 1902-1947.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Maigret. *Les Vacances de Maigret.*
22.35 Lumières sur un massacre.
22.45 Bouillon de culture. Nouveau féminisme ou éternel féminin ?
23.50 En fin de compte.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Ciné-club.
0.20 A l'Ouest, rien de nouveau ■ ■ ■ Film de Lewis Milestone (v.o.).

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.35 Simon et Simon. Téléfilm de John McPherson.
16.05 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Lumière sur un massacre.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Dame de nage.
21.55 Faut pas rêver.
22.55 Météo.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [1/3].
0.20 Libre court.
0.40 Cap'tain Café.
1.30 New York District.

CANAL +

13.35 Les Voleurs ■ ■ Film d'André Téchiné.
15.25 Quand sonnent les crotales.
16.20 Dracula, mort et heureux de l'être. Film de Mel Brooks.
17.50 Le Journal du cinéma.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.15 Cyberflash.
18.25 Lumières sur un massacre.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Dialogues d'hippopotames.
21.25 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga, manga.
23.00 Copycat ■ Film de Jon Amiel.
1.05 Le Cavalier du diable. Film d'Ernest Dickerson.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
13.55 Artisans du Rajasthan.
14.20 Le Sens de l'Histoire.
15.25 Pasteur, l'héritage menacé.
16.25 La France aux mille villages.
16.55 Cellulo.
17.20 Allô la terre.
17.35 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Aventures du XXᵉ siècle.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.25 et 1.25 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Marche fatale. Téléfilm d'Oliver Hirschbiegel.
22.15 Grand format. Missile.
0.05 ▶ Fille d'Eve ■ ■ Film de Georg Jacoby (v.o.).
1.30 Le Dessous des cartes.
1.40 Music Planet. Salif Keita.

M 6

13.30 Le Drame de Ted Kennedy junior. Téléfilm de Delbert Mann.
15.10 et 1.05 Boulevard des clips.
16.05 Hit machine.
17.25 M 6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.50 Juge et partie. Téléfilm O de Jacques Malaterre.
22.35 Two. Les parents nourriciers.
23.25 Le Justicier solitaire. Téléfilm O de Mel Damski.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Gérard de Cortanze.
21.00 Black and blue. A la (re)découverte d'Eddie Costa.
22.10 Fiction. *Nuits de rêve,* de Jean Thibaudeau.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. En direct. Œuvres de Haydn, Szymanowski, Dukas, R. Strauss.
22.30 Musique pluriel. *Œuvres de Kagel, Tibrook.*
23.07 Jazz-club. Le Palatino.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Muzio Clementi.
22.30 Les Soirées... (suite). *Œuvres de Haydn, Field, Viotti, Czerny.*

هكذا من الاصل

Le Monde
VENDREDI 28 NOVEMBRE 1997

Citoyen lecteur

par Pierre Georges

ALLEZ, en route, pour une petite chronique citoyenne à destination, hypothétique, de lecteurs-citoyens. De toute manière, aussi sûrement que la *gauche est plurielle, que la droite* est singulière et que novembre annonce décembre, la citoyenneté est redevenue une valeur sûre, à la mode des mots. Pour le dire, ou pour ne rien dire.

On nous le faisait remarquer, ce matin. On met, ces temps-ci, du « citoyen » dans tous les plats et à toutes les sauces. Organise-t-on un débat, de n'importe quelle nature ? Il sera « *citoyen* ». Ce qui ne rend pas nécessairement les intervenants moins affligeants, mais donne *a priori* aux auditeurs la satisfaction du civisme accompli. Une entreprise projette-t-elle une embauche ? Elle se devra d'être absolument « *citoyenne* », moins fondée sur la nécessité que sur le devoir.

Tout acte, toute activité deviennent ainsi marqués du sceau de la citoyenneté. Prendre le bus le matin ? Un acte citoyen. Payer ses impôts ? Evidemment, oui. Eduquer nos chers enfants pour leur apprendre à respecter leurs tendres professeurs ? Démarche citoyenne. Ne pas jeter de papiers gras dans la rue ? Un bel effort de citoyenneté ou de civisme. Pas de propreté, ce serait trop vulgaire.

La France ne compte plus de sujets. Encore moins de camarades ou d'habitants. Elle s'honore de soixante millions de citoyens. Elle citoyenne à tout va. Encore que ce soit là façon de parler. Car les furieux débats qui ont lieu à l'Assemblée nationale sur l'accès à la citoyenneté française, entre inné et acquis, montrent bien que cela ne se trouve pas sous le sabot d'un député.

C'est même tout l'inverse. Le pays n'a jamais autant invoqué *la citoyenneté pour la pratiquer* aussi peu. Imaginons le parcours du jeune candidat-citoyen. « *Bonjour, monsieur l'officier d'état civil, ce serait pour acquérir la citoyenneté française. – Quoi ? Comment ? Z'avez votre numéro d'ordre, vos papiers, nom du père, de la mère, du grand-père, de la grand-mère, de l'employeur, du logeur, vos quittances, casier judiciaire, formulaires B 12 réactualisés B 23, couleur des yeux, des cheveux, la peau, je vois. Z'avez tout cela ? Tombe mal, on n'a plus l'article en magasin !* »

Normal. La citoyenneté française est chose trop précieuse pour être confiée aux étrangers. Réservons-là aux choses essentielles. Tenez, par exemple, ces histoires d'effet de serre, l'apocalypse demain. A la première occasion, il nous faudra filer pour acheter, enfin, une voiture citoyenne. On imagine déjà la bobine du concessionnaire. De quelle couleur ? « *Citoyenne, l'on vous dit.* » Quelles options ? « *Citoyennes, tout le pack citoyen.* »

C'est dit, à la première occasion, nous irons déguster des plats citoyens. L'un raffole de la tête de veau. L'autre ne crache pas sur le saumon. Un menu citoyen et cohabitionniste, *por favor*. Et puis, pour finir, nous renouerons avec de vieilles pratiques révolutionnaires. Plus d'appellations dépassées. Plus de *Monsieur*. Plus de *Madame*. Encore moins de *Mademoiselle*. Du « *Citoyen* », de la « *Citoyenne* ». A tous les étages !

Plus de 11 000 cadres militaires ont demandé à bénéficier d'un pécule pour quitter l'armée

Un dossier sur cinq seulement a été accepté

MALGRÉ le chômage qui rend *hasardeuse* toute reconversion après un certain âge, 11 050 officiers et sous-officiers, soit 5 % du total des effectifs militaires, auront demandé à bénéficier d'un pécule pour quitter les armées en 1997. Si les candidats se sont bousculés pour ne plus porter l'uniforme, les élus sont, en fin de compte, singulièrement moins nombreux : seuls 2 290 dossiers ont été acceptés, ce qui représente un élu pour cinq volontaires au départ. Député (PRS) d'Eure-et-Loir, François Huwart donne ces précisions dans un rapport qu'il consacre, au nom de la commission de la défense de l'Assemblée, à la situation des personnels de la défense. Il considère que « *le nombre élevé* » des demandes demeurées insatisfaites permet au mouvement, amorcé cette année, de se renouveler, voire de s'amplifier, de façon à réussir la professionnalisation dans les armées.

Entre 1997 et 2002, les armées devraient se séparer de 15 800 cadres, soit 23,2 % de leurs effectifs. Pour encourager des départs volontaires, le gouvernement d'Alain Juppé, puis celui de Lionel Jospin ont institué un système de pécules « incitatifs », qui sont d'autant plus généreux que l'officier ou le sous-officier quitte l'uniforme très en avance par rapport à la limite d'âge de son grade. A ces pécules, dont les avantages pécuniaires iront en diminuant au fur et à mesure de la mise en place de la professionnalisation, s'ajoute un *système existant de pécules* destinés à inciter des cadres à partir « par anticipation », avec la retraite du grade immédiatement supérieur au leur.

En 1997, selon M. Huwart, on aura compté 2 289 départs en échange du versement d'un pécule « incitatif », et 680 autres départs moyennant l'attribution d'un pécule « par anticipation ». Si le second système, désormais codifié dans une loi, a permis de satisfaire *la quasi-totalité de la demande*, le premier système s'est montré en revanche très sélectif.

> La gendarmerie, dont les effectifs sont promis à une forte hausse, a restreint le nombre de départs

Tous les prétendants – 11 054 *exactement* – au pécule « *incitatif* » n'ont pu se faire entendre. Seulement 20,7 % des dossiers ont été retenus, soit 2 116 sous-officiers et 173 officiers. A lui seul, le corps des sous-officiers représente donc 92,5 % des départs. En majorité, les « partants » volontaires appartiennent à des formations vouées à la dissolution ou exercent des spécialités excédentaires.

Ce taux de satisfaction des candidatures varie beaucoup d'une armée à l'autre. Ainsi, plus de la moitié des officiers de l'armée de terre et de l'armée de l'air qui en ont fait la demande ont bénéficié d'un pécule. Ces deux armées ont même été les seules à en distribuer à des officiers. Avec 18 % des demandes satisfaites, la marine a réservé les pécules à ses officiers-mariniers (l'équivalent du corps des sous-officiers dans les autres armées).

Loin derrière, la gendarmerie, *dont les effectifs sont promis* à une forte hausse dans les six années à venir, a considérablement restreint le nombre des pécules : 3,2 % des demandes présentées par ses sous-officiers ont abouti. Pour M. Huwart, une telle attitude est délibérée. La gendarmerie veut limiter le vieillissement de ses fonctionnaires et elle s'est servie du système des pécules « incitatifs » comme un mode de gestion de sa pyramide des âges.

Pour 1997, pécules « incitatifs » et pécules « par anticipation » ont représenté une dépense globale de 653 millions de francs. Pour 1998, *ils devraient nécessiter un investissement* de 903 millions de francs, soit une augmentation de 38,3 %. A eux seuls, les pécules « incitatifs », qui permettront de résorber le trop-plein des demandes encore insatisfaites, mobiliseront 822 millions, en accroissement de 43,7 % par rapport à 1997.

Jacques Isnard

Yves Bonnet, ancien directeur de la DST, placé en garde à vue

L'ANCIEN directeur du contre-espionnage français, entre 1982 et 1985, Yves Bonnet, qui fut député (UDF) de la Manche jusqu'aux dernières élections, a été placé en garde à vue à Paris, mercredi 26 novembre. M. Bonnet était toujours interrogé, jeudi matin, sur ses relations avec la société Conserver, qui entendait commer*cialiser* un *produit miracle – le* « Conserver 21 » –, présenté comme susceptible d'allonger la durée de vie des aliments. Les en*quêteurs* agissent à la demande du juge d'instruction Laurence Vichnievsky, saisie d'une information judiciaire pour « *escroquerie, faux et usage et abus de confiance* ».

La décision d'interroger l'ancien patron de la Direction de la surveillance du territoire (DST) donne brutalement du relief aux investigations menées sur la faillite de la société Conserver, créée et dirigée par Denis Allet pour vendre cette « *découverte* ». Entre 1995 et 1996, M. Allet avait réussi à convaincre plusieurs investisseurs d'apporter des fonds à l'entreprise. Près de 3 millions de dollars (environ *18 millions de francs) auraient* ainsi été versés par un ancien chef d'entreprise américain, Charles Stein, et des capitaux en provenance de Malaisie auraient alimenté les caisses de Conserver, à hauteur de 7 à 8 millions de dollars (environ 45 millions de francs).

Incarcéré depuis le 28 mars, Denis Allet a expliqué au juge les conditions qui lui ont permis de monter ce projet. Il a détaillé les interventions dont il dit avoir bénéficié de la part de M. Bonnet pour tenter d'installer une usine dans le département de la Manche. En outre, le frère d'Yves Bonnet a occupé les fonctions de directeur général de Conserver grâce à l'entremise d'un ancien trésorier du Centre national des indépendants (CNI), *associé au projet* « Conserver 21 », Jean-Michel Beaudoin – lui aussi placé en détention –, et proche de l'ex-directeur de la DST.

Les investigations du magistrat tendent à faire la lumière sur l'existence d'une complicité éventuelle entre M. Bonnet et Denis Allet. Enfin, les policiers devaient interroger M. Bonnet sur les déclarations de M. Allet, qui a affirmé que l'ex-patron de la DST avait connaissance du rôle de couverture joué par cette société pour des ventes d'armes à des pays étrangers.

Jacques Follorou

Barbara enterrée par ses « enfants »

CERTAINS sont venus de loin, comme Dominique, *une jeune femme blonde et pâle*, arrivée de Nantes « *par le train de 5 h 30* ». Patrick, trente ans, bonnet gris et chemise orange, est arrivé de Calais par la route. Vers 10 heures, jeudi 27 novembre, l'allée *qui borde la quatrième division du cimetière* parisien de Bagneux (Hauts-de-Seine) commence à se remplir d'une foule silencieuse, recueillie. Tous sont venus pour Barbara – « *parce qu'on était ses enfants* » –, lâche Brigitte, très émue.

L'artiste, Monique Cerf, avait pris le nom de Barbara lorsqu'elle s'était lancée dans la chanson au début des années 50. Elle est décédée à l'Hôpital américain de Paris, dans la nuit du 24 au 25 novembre, à l'âge de soixante-sept ans.

« *Barbara, c'est quelqu'un qui m'a toujours accompagnée, dans les moments de cafard, dans les moment de bonheur. C'est quelqu'un qui remet debout* », souffle Dominique, la Nantaise. « *Nous sommes venues sans fleurs* », expliquent Martine et Elisabeth, arrivées tout juste d'Amiens. « *On s'est dit qu'il y aurait trop de monde. Mais on reviendra plus tard, avec des mimosas* », ajoute Martine. Des mimosas ? « *En souvenir de l'île aux mimosas, comme dans* Lily Passion », explique Elisabeth, étonnée qu'on s'étonne. « *Aujourd'hui, c'est notre dernière occasion d'être dans son public, d'être ensemble pour elle. La prochaine fois, ce sera différent, on sera seules.* »

Patrick sanglote sans retenue : « *J'ai envie de tourner la page, c'est pour ça que je suis ici.* » Barbara, c'est un peu sa « *mère spirituelle*, explique-t-il. *Elle m'a appris les notions essentielles : l'espoir, la force de vivre, l'amour.* »

Devant la stèle noire de la famille, où sont gravées, en doré, l'étoile de David et la liste des noms des défunts, on finit d'installer deux énormes vasques, piquées de roses rouges : deux mille roses, cadeau de la firme Polygram.

La dalle du caveau a été dégagée. Dans l'allée, sous le ciel bas et triste, on installe hâtivement des micros sur un autel improvisé. Plus loin, deux catafalques noirs ont été dressés. L'ombre de la dame brune passe sur Montrouge.

Catherine Simon

De nouveaux obstacles au contrôle de True North par Publicis

LE GROUPE publicitaire français Publicis, qui a lancé le 10 novembre (*Le Monde* du 26 novembre) une offensive « amicale » destinée à prendre le contrôle de son ancien allié, l'américain True North, en proposant la fusion de leurs réseaux *respectifs – Foote, Cone et* Belding (FCB) et Publicis – pourrait voir son projet tourner court. Premier coup dur, le principal client de FCB menace de quitter le groupe si le contrôle de True North venait à changer. Par un courrier adressé le 21 novembre à Maurice Lévy, *patron de Publicis, le PDG* de Johnson Wax, William Perez, apporte son soutien à Bruce Mason, actuel patron de True North. Johnson Wax est l'un des plus gros clients internationaux de FCB avec un budget d'environ 400 millions de dollars (environ 2,4 milliards de francs) dans quatre-vingts pays.

Par ailleurs, une « pilule empoisonnée » a été glissée lors de la première alliance entre Publicis et True North, en 1988, afin de *compliquer les choses si le français* décidait de prendre le contrôle de l'américain. Le conseil d'administration de True North peut décider en cas d'opération « hostile » d'augmenter le capital en émettant des titres qu'il réserverait aux autres actionnaires à un prix inférieur à celui du marché. Ce procédé augmenterait, s'il était utilisé, la facture pour Publicis.

Enfin, True North a annoncé avoir obtenu, mercredi 26 novembre, l'aval *des autorités boursières* américaines (SEC) pour sa fusion avec Bozell. Le groupe publicitaire américain pourra respecter le calendrier prévu de son rapprochement avec ce réseau en convoquant ses actionnaires à une assemblée générale extraordinaire à Chicago, le 30 décembre. De son côté, M. Lévy, qui maintient n'avoir « *aucune hostilité à l'égard de l'entreprise ni à l'égard des équipes de direction* », affirme « *consolider sa position* » afin de contrer la fusion entre Bozell et True North, dont il est le premier actionnaire (18,5 %).

Florence Amalou

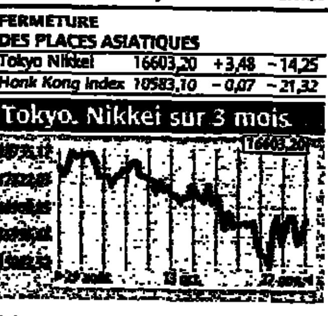
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 27 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16603,20	+3,48	–14,25
Honk Kong index	*10583,10*	*–0,07*	*–21,32*

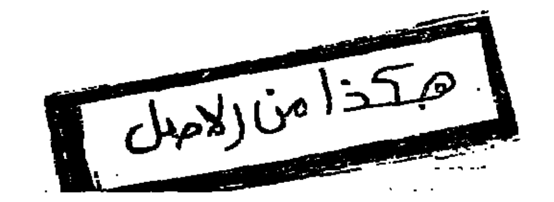


OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 27/11	Var. en % 26/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2827,94	+0,58	+22,12
Amsterdam CBS	889,19	+0,78	+37,17
Bruxelles	15386	+0,52	+45,55
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3746,86	+0,10	+37,47
Londres FT 100	4891,20	—	+18,76
Madrid Ibex 35	....	—	—
Milan MIB 30	22981	+0,63	+46,40
Zurich SMI	5786,90	+0,85	+46,79

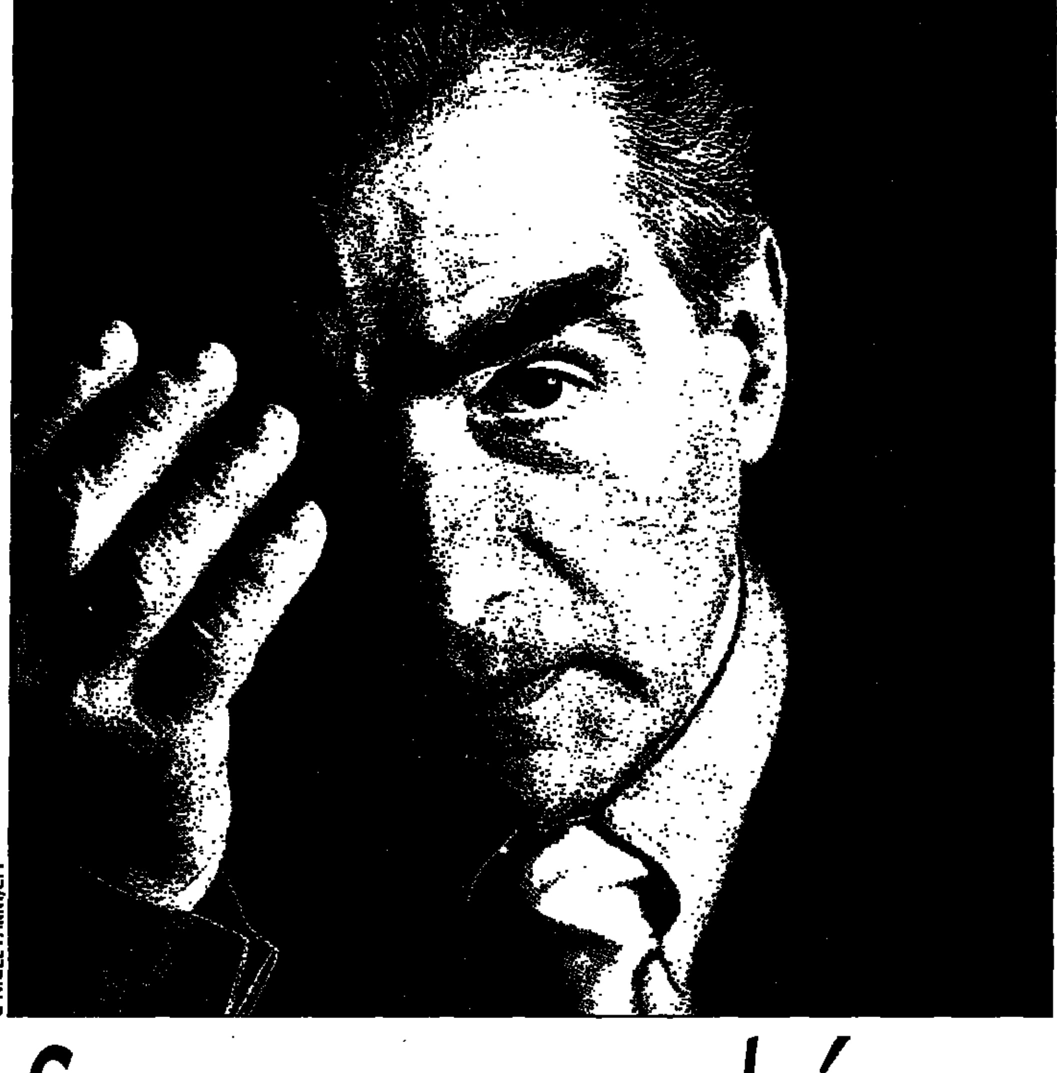
Tirage du *Monde* daté jeudi 27 novembre : 492 328 exemplaires 1





Le Monde des LIVRES

VENDREDI 28 NOVEMBRE 1997



© NIGEL PARRY/CPI

Scorsese, grand écran

A rebours, le cinéaste laisse défiler les images de Hollywood. Une histoire dans laquelle il tente de démêler les fils de sa propre existence

Votre « voyage à travers le cinéma », est-ce une autobiographie ou une histoire du cinéma américain ?

– Je me suis très vite rendu compte que je ne pouvais pas prendre une approche chronologique pour raconter l'histoire de Hollywood, puisque celle-ci commence le jour où j'ai vu mon premier film, en 1946. Je savais au moins par où commencer. Je parle donc du Hollywood que je connais et qui n'a rien à voir avec celui des années 10 ou 20. Mon voyage commence en 46, mais je remonte le temps pour découvrir comment les films sont devenus ce qu'ils étaient lorsque je les ai découverts. Je ne l'ai pas uniquement fait pour des raisons historiques, mais parce que j'étais remué par ces couches profondes de cinéma qui remontaient à la surface.

– Alors que vous menez une enquête sur la manière dont vous avez grandi avec le cinéma, vous insistez énormément sur la dimension documentaire des films qui vous ont marqué, comme ce passage où vous écrivez que *La Terre des pharaons*, de Hawks, est un documentaire sur l'Egypte 2800 ans avant J.-C.

– J'ai commencé à comprendre, grâce à la mise en scène de Howard Hawks et aux décors d'Alexandre Trauner, ce que pouvait être la vie d'un Egyptien à cette époque et leur fierté d'appartenir à leur religion. Je me souviens toujours de cette scène où les prêtres annoncent que les dieux d'Egypte vont parler, plusieurs centaines de figurants sont massés près des rives du Nil, et vous êtes pourtant témoin d'un moment intime très fort. Et lorsque les dieux d'Egypte parlent, ils parlent vraiment. On se doute bien qu'il y a des prêtres derrière les statues, mais ce n'est pas grave, c'est leur croyance qui importe. Bien sûr, toute l'intrigue du film est assez faible, très hollywoodienne dans le sens négatif du terme, mais à aucun moment Hawks ne regarde la culture égyptienne de haut ou avec mépris. *La Terre des pharaons* est loin d'être d'une parfaite exactitude historique, mais ce n'est pas le problème, vous vous retrouviez plongé dans l'Egypte pharaonique en éprouvant des sentiments très forts pour des individus pourtant très éloignés de vous, et Hawks ne faisait aucune concession là-dessus. Grâce à une telle approche, je me suis senti plus proche de gens nés il y a cinq mille ans. Ils étaient devenus brutalement mes frères. J'étais assez souvent rebuté par la manière dont on nous enseignait l'histoire à l'école. Qu'est-ce que les gens du passé avaient à nous dire ? Peu de choses pour le gamin que j'étais, tout cela manquait cruellement de vie et d'énergie. Les décors de *La Terre des pharaons* ont tout bouleversé. Les gens issus des classes ouvrières n'avaient pas les moyens à l'époque d'aller au théâtre, cela ne faisait pas partie de notre culture, au contraire du cinéma. Le premier film dramatique que je me souvienne avoir vu était *Le Calice d'argent*, de Victor Saville, c'était une grande fresque biblique en couleurs dont les décors étaient simplifiés à l'extrême. Tout cela sentait le toc, on sentait bien que ces maisons n'étaient en fait que des façades, mais on acceptait facilement la convention. Bien sûr, ce film n'est pas très bon, et je n'avais pas vu à l'époque *Nosferatu* ou *Caligari*. Les seuls films étrangers que je connaissais étaient ceux de Rosselini ou de De Sica. Le premier film français que j'aie vu était *Les Enfants du paradis*, à la télévision. J'adore l'idée de lire les sous-titres, j'avais accès à un langage inconnu. Regarder les films italiens à la télévision en compagnie de mes parents et de mes grands-parents était une expérience unique. Les personnages sur l'écran et les membres de ma famille appartenaient au même univers, possédaient la même culture et parlaient bien évidemment la même langue. Ils étaient simplement séparés par l'océan Atlantique. Quand je voyais *Rome, ville ouverte*, et plus encore *Païsa*, qui se déroule en Sicile, je voyais mes grands-parents.

– Vous comparez la salle de cinéma à une église, et le film à un objet de culte. Le souvenir d'un film est-il toujours lié au lieu où vous l'avez découvert ?

– Je pourrais parfaitement relier la découverte d'un film avec le cinéma où je l'ai vu. Je me souviens parfaitement de l'endroit où j'ai découvert *La Prisonnière du désert*, je pourrais même vous dire le jour, la taille de l'écran, l'état dans lequel je me trouvais en sortant du cinéma. Je pourrais même vous donner des renseignements identiques sur presque tous les films que j'ai vu. Mais c'est étrange, car ce que je sais du cinéma provient en grande partie de la télévision. J'y ai revu plusieurs fois *Citizen Kane*, avec une image défectueuse et un son tremblant, et j'ai pourtant été frappé par la force de ce film. Un tel choc est aujourd'hui plus difficile à cause de la fragmentation de l'image par des publicités. Les constantes interruptions amoindrissent l'effet d'un film et empêchent de se concentrer. Bien sûr, les films étaient aussi à l'époque interrompus par les publicités, mais il y en avait moins. Les années 50 étaient une période plus paisible aux Etats-Unis, c'est pour ça que j'aime tant cette époque, mais c'était aussi une période de dépression, de repli sur soi, nous ne savions pas ce qui se passait, la première partie de la guerre froide était difficile à vivre pour un enfant. C'est frappant de voir comment la face cachée des années 50 est apparue dans certains films comme *En quatrième vitesse*, d'Aldrich, *Règlements de compte*, de Lang, ou *La Toile d'araignée*, de Minnelli. A croire qu'il y avait là un malaise impossible à enfouir.

– Dans votre analyse de *Detour*, d'Edgar Ulmer, vous écrivez que *« le film noir montrait comment un homme ordinaire pouvait tout perdre pour s'être détourné de son chemin. Aguiché par la perspective de plaisirs interdits, il finissait par souffrir les affres de l'enfer »*. A propos de Cassavetes, vous dites qu'il cherchait la vérité et une forme de rédemption. Peut-on qualifier de chrétienne votre vision de l'histoire du cinéma ?

– Sans aucun doute, puisque je suis chrétien. Les principes éthiques des gens de mon quartier étaient très différents de ceux des Américains. Par quartier, je veux dire le village sicilien qui avait été transféré des côtes de la Méditerrannée à Downtown New York, et par Américains tous ceux qui n'étaient pas juifs ou italiens. C'était un endroit très dur, pas plus difficile que bien d'autres endroits aujourd'hui, mais il y régnait un code de l'honneur très sévère, où la moindre infraction était sanctionnée par la mort immédiate. Nous vivions tous dans la peur, non qu'il y ait eu un contrat au-dessus de nos têtes, mais j'étais un gamin, je traînais dans la rue, et je devais utiliser tout mon savoir-faire pour me faire respecter sans tomber dans la violence. J'ai vu mon père se conduire avec beaucoup de précautions avec des hommes de la Mafia, il n'avait rien à voir avec eux, mais il leur devait le respect, et c'était une chose difficile à obtenir sans avoir à tuer quelqu'un. Les règles de l'Eglise étaient beaucoup moins conflictuelles, c'était un endroit plus réconfortant pour un gamin de huit ans. J'étais aussi très bien à la maison, avec mes parents et mon frère, et même si nous avions les mêmes dysfonctionnements que n'importe quelle autre famille, nos liens restaient très forts. Le cinéma participait également de cela – *A l'est d'Eden* est entièrement centré sur l'amour du père. Si je comprenais aussi bien le film noir, c'est simplement parce qu'il reflétait ce que je voyais tous les jours dans la rue. Non que je croisais des hommes maudits par le sort, condamnés à vivre en enfer, comme dans *Detour*, mais je connaissais ces rues, cette lumière, et j'ai trop souvent rencontré des hommes qui avaient perdu tout espoir. Ils étaient là, et je savais que je ne les reverrais pas, certains étaient jeunes, d'autres moins. C'était une autre époque, très différente du crime organisé aujourd'hui, les structures de cet univers étaient féodales.

– Aviez-vous une identification très forte avec certains films, comme ceux de Ford, dont la vision de la famille semble renvoyer une image proche de celle où vous avez grandi ?

– J'avais treize ans lorsque j'ai découvert *La Prisonnière du désert*. Mais c'est en vieillissant que j'ai compris que le personnage d'Ethan Edwards, interprété par John Wayne, avait toujours été amoureux de la femme de son frère, et ce n'est montré qu'imperceptiblement, avec un gros plan furtif où on la voit enlever ses vêtements. Et là on comprend ce qu'il représente désormais pour la famille. Il est devenu un renégat, non pas au sens légal du terme, mais sur un plan sentimental. Il n'appartient plus vraiment à la famille, il s'en sortira, il a fait ce qu'il avait à faire, mais ce n'est plus un membre à part entière du clan. Même dans *Le Massacre de Fort Apache*, toutes les scènes où le colonel Thursday, interprété par Henry Fonda, laisse sa fille, et comment John Agar s'arrange avec cette famille, sont magnifiques. Une des scènes-clés est celle où le colonel Thursday vient dans la maison de Ward Bond pour se plaindre de son fils, et ce dernier doit lui rappeler qu'il est chez lui, et donc astreint à respecter certaines règles de bienséance. Il parle pourtant ici à son supérieur hiérarchique, et transparaît ici le fait que les sentiments familiaux prennent le pas sur tout le reste. La scène la plus émouvante est celle du bal, c'est un grand moment communautaire, et le colonel Thursday n'y trouve pas sa place, on lit parfaitement sur son visage qu'il n'a jamais vu une chose pareille. Et puis vous avez cette scène magnifique dans *Qu'elle était verte ma vallée* où le père entre dans la maison et où les garçons se mettent en rang et lui remettent sans broncher l'argent qu'ils gagnent chaque semaine en travaillant à la mine, car c'est pour la maison. Ça se passait de la même manière chez moi, mon frère remettait chaque semaine à mon père l'argent qu'il venait de gagner. Les films de Ford étaient donc très proches de nous, même si ce dernier était irlandais, et je dis cela parce que les Italiens ont eu beaucoup de difficultés en s'installant aux Etats-Unis, et en partie parce que les Irlandais étaient déjà arrivés depuis plusieurs générations. Le clash entre les Italiens et les Irlandais était d'autant plus violent que les Italiens avaient plus de mal à s'intégrer, car ils ne parlaient pas anglais. Encore aujourd'hui, vous trouvez des Italo-Américains qui ne tiennent pas à s'intégrer – mes grands-parents ne sont, par exemple, jamais devenus citoyens américains. Ma famille fonctionnait sur un mode tribal, seuls les liens du sang importaient. Sorti de cette réalité, il était hors de question de faire confiance à qui que ce soit. Lorsque mon grand-père est mort, c'est l'aîné des sept ou huit frères et soeurs de mon père qui a pris en charge toute la famille. Cela signifiait s'occuper de ma grand-mère, convoquer les réunions de famille dès qu'il y avait un problème avec l'un des enfants. Il était le seul habilité à prendre les décisions, même si celles-ci pouvaient être contestées. Il a aujourd'hui quatre-vingt-douze ans, et il est le dernier survivant de la famille.

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Lire la suite page V

Romorantin, c'est déjà l'Amérique

De sa voix grinçante et désaccordée, avec des mots pour rien, des bouts de bois et des morceaux de ficelle, Pierre Autin-Grenier bricole un monde à sa ressemblance

TOUTE UNE VIE BIEN RATÉE
de Pierre Autin-Grenier.
L'Arpenteur-Gallimard,
128 p., 75 F.

Il est riche à sa façon, pluriel et complexe, ce monde où vivent les demi-soldes, les éclopés de l'existence, tous ceux qu'un sort funeste a relégué dans les marges des villes, loin du confort climatisé. Régi par les lois non écrites d'un savoir-vivre – ou plutôt d'un « savoir ne-pas-mourir » –, il confère à ceux-là, dans le meilleur des cas, le pouvoir de regarder autrement les choses et les personnes, la liberté de parler et de rêver dans des directions que rien ne signalait. De ce monde, de ces marges, Pierre Autin-Grenier n'est pas le porte-parole. Singulier et solitaire à la manière de Pirotte, de Calaferte, ou mieux de Robert Walser, il n'écrit qu'en son propre nom, bricoleur impavide s'ingéniant, *« armé de bouts de bois et morceaux de ficelle, tout simplement à rafistoler l'univers »*.

Les livres qu'il publie, on le jurerait, lui ressemblent. Outre quelques titres chez de petits éditeurs, voici un deuxième volume de brefs récits, à peine des nouvelles, quelquefois des histoires, souvent des instants d'émotion chapardés à l'ordinaire gris des jours... A nouveaux, on songe aux proses, promenades et autres déambulations du grand Suisse déjà cité : Robert Walser. Les titres, d'emblée, disent combien Pierre Autin-Grenier est loin de tout triomphalisme existentiel, combien lui est étrangère la volonté de puissance, et lui semble déplacé le désir de dominer, d'imposer, de s'imposer : hier, c'était *Je ne suis pas un héros* (L'Arpenteur-Gallimard, 1993) ; aujourd'hui : *Toute une vie bien ratée*.

Bien sûr, on pourrait éprouver, devant cet aveu et toute la déréliction qu'il contient, une sorte de recul, de lassitude : encore un pleurnichard, un vaincu fier de l'être... qu'il se ressaisisse que diable, la vie est un combat, la victoire est au bout de la plume : jouissons-en, chantons-la...

Mais voilà, c'est d'une autre chanson qu'il s'agit, violente parfois, grinçante, désaccordée... Il y a du Tristan Corbière dans cette tristesse fière, cette humeur sombre qui protège de tout alanguissement. *« Emmitouflé de noir »*, la tête dans les nuages, prêtant une attention soutenue aux variations climatiques, conformant ses états d'âme aux bulletins de la météorologie, Autin-Grenier n'a d'autres affaires à régler que celles du temps qui passe. Alors, il note des *« mots pour rien »*, dans un *« petit carnet quadrillé gainé de cuir noir »*, des mots destinés à pallier l'insuffisance des boussoles qui, depuis *« belle lurette (...) n'indiquent plus vraiment le nord »*.

Du temps, Pierre Autin-Grenier tire donc la matière, cocasse ou saugrenue, profondément émouvante, d'une conversation de soi à soi, avec le monde pour témoin. Oh, le constat qui naît de ces entretiens n'est pas toujours plein d'entrain, mais il est lucide : *« Tu vois, je crois qu'en fait ce que j'aime bien, là où je suis le mieux je veux dire, c'est précisément dans ce nulle part qui mène d'un point à un autre ; parce qu'être amarré au port ou dériver en ville c'est la même fragilité de vivre et que partir pas plus qu'arriver n'a jamais été mon métier. »*

Il est souvent question de départ cependant dans ces récits à la première personne : *« Romorantin, c'est loin : c'est déjà l'Amérique. Et les Apaches, là-bas, vivent tous comme retirés dans les Rocheuses. »* Et Autin-Grenier ne se lasse pas de rêver à *« ces pays où l'on peut voir des hippopotames aux yeux d'insomniaques faire chavirer de jeunes piroguiers noirs sur le fleuve Niger, ou bien des sorciers animistes au regard halluciné envoûter des guerriers peuls »*.

Une fois que l'on a constaté leur si parfaite impuissance, peut-être même leur inutilité, rien n'empêche de s'enchanter du pouvoir imaginaire, illimité lui, des mots. Pouvoir sans prestige, certain pourtant. Ils ne changeront pas le monde, ni la vie, ces mots, ils ne conduiront dans nul ailleurs, sinon celui des rêves qu'on ne se fatigue de faire qu'une fois mort. Poser cette question – *« Pouvait-on, dans la perspective d'une journée de printemps se pointant en plein automne, imaginer se retrancher de la planète pour malaxer des mots ? »* –, c'est déjà y répondre par une affirmation joyeuse. Celle précisément qu'Autin-Grenier nous donne, dans son désenchantement même, à lire avec bonheur.

Patrick Kéchichian

le feuilleton

de Pierre Lepape

L'île des Bienheureux



De ces traités sur l'art de converser émanent les échos d'un monde perdu. Un territoire à l'écart des vanités de l'ego, des enjeux politiques et religieux, où s'expriment une morale, une esthétique au parfum discret de subversion

L'ART DE LA CONVERSATION
Anthologie établie
et éditée par Jacqueline Hellegouarc'h.
Préface de Marc Fumaroli,
Classiques Garnier, 648 p., 165 F.

Emmanuel Kant ne passe pas pour être un chantre du badinage. Il écrit pourtant en 1798 dans son *Anthropologie* : « *La forme de bien-être qui paraît s'accorder le mieux avec l'humanité est un bon repas et une bonne compagnie (et autant que possible variée). (...) La nation française se caractérise entre toutes par son goût de la conversation ; elle est à ce point de vue un modèle pour les autres nations. Le Français est communicatif ; non par intérêt, mais par une exigence immédiate de son goût.* » A l'école du bonheur de vivre ensemble, les Français sont les élèves les plus doués. La Révolution qui s'achève ne modifie pas le diagnostic, elle le confirme : « *L'envers de la médaille, c'est une vivacité que des principes réfléchis ne maîtrisent pas suffisamment et, à côté d'une raison clairvoyante, une frivolité qui ne conserve pas longtemps certaines formes, pour la seule raison qu'elles sont vieilles ou simplement qu'on s'en est engoué outre mesure, même si elles ont donné satisfaction.* » Pour échapper à l'ennui, la conversation réclame toujours du neuf, du vivace, de l'inédit. Son mode d'être, c'est la fluidité, l'inconstance. L'espace du bonheur est aussi celui de l'éphémère, ce qui n'étonnera personne.

Que la France ait été pendant deux siècles le modèle – copié, envié et moqué, comme tous les modèles – de cette douceur cultivée, il nous est plus difficile de le comprendre. La conversation n'est pas un échange de paroles, c'est un art de vivre, au sens le plus plein : une esthétique et une morale, intimement liés. A l'époque où nous sommes de la communication, fût-elle baptisée interactive, elle fait figure de monde perdu ou de vieille lune. La communication se mesure en termes d'efficacité et de rendement ; c'est une technologie de comptables et d'ingénieurs où tout est affaire de quantité : un travail. La conversation est une activité libre, un loisir, un jeu, un sport, un luxe où s'exprime la gamme des qualités de l'homme sociable. Dans son bel essai sur *La Conversation*, Marc Fumaroli la compare à un orchestre où chaque musicien, non content de bien tenir sa partie, sait la plier à chaque instant au jeu des autres (1). Les musiciens de jazz appellent cela un *bœuf*, avec ce que cela comporte d'improvisation, de négociation, d'enthousiasme et de pur plaisir de célébrer la convivialité. L'important n'est pas de briller mais, comme dit le chevalier de Méré, de « *rendre le monde plus heureux* ». La conversation est un humanisme.

Hélas, il n'y avait pas de magnétophone pour enregistrer les entretiens de l'hôtel de Rambouillet où ceux du salon de Mme de Lambert. Y en eût-il eu que les conversants auraient refusé que l'on gardât une trace de cette jouissance partagée. La parole publique, celle de l'éloquence, des sermons et des discours possède une majesté et un pouvoir de persuasion assez pesants pour s'inscrire dans les livres ; la conversation est un art noble, désintéressé, enclos dans la sphère privée, dont les auteurs sont les uniques consommateurs. Ils n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes, c'est la source de leur liberté. De la fine fleur de la civilisation française, de cette littérature orale au sommet de son épanouissement, il ne nous reste que des échos et des regrets.

Les plus audibles de ces échos sont les multiples traités de conversation qui, sous des formes diverses, ont tenté d'établir une théorie et une pratique de l'art de se plaire en bonne compagnie. L'anthologie de ces textes que présente Jacqueline Hellegouarc'h est un régal. Des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* du père Bouhours (1671) à *De la conversation* de l'abbé Morellet (1812), on y raconte d'abord une histoire. Celle de la pérennité et des bouleversements de l'honnête société parisienne de l'apogée du siècle de Louis XIV aux tumultes de la Révolution. De texte en texte, d'Antoine Gombaut à Nicolas Trublet et de Paradis de Moncrif à Germaine de Staël, on voit ce qui bouge, apparaît, se démode, plie ou triomphe, mais aussi ce qui résiste, s'affine, submerge. Bien sûr, la conversation a changé de couleur sociale, de langage, de rhétorique et d'éthique entre les belles heures aristocratiques de l'hôtel de Sablé et les dîners du baron d'Holbach où pérorent philosophiquement des nobles et des bourgeois, des financiers et des poètes. Mais elle demeure aussi le lieu où, selon Mme de Staël, « *pour un moment au moins, l'on se plaît et l'on jouit les uns des autres, comme si tout était concorde, union et sympathie dans le monde* ». L'utopie d'une humanité réconciliée, pour un moment au moins.

Autre permanence, d'un bout à l'autre de cette chaîne de traités : le sentiment que de tels livres ne servent finalement à rien. D'un côté, on aligne jusqu'à la manie les articles d'un code vétilleux tout hérissé d'interdits. On dresse des listes de mots proscrits, de tournures fautives, de vocables trop vieux ou trop *neufs*, de manières de dire trop savantes ou trop naïves. On traque la vulgarité, on moque l'excès de passion, on règle le débit de la voix, les mouvements du corps, l'éclat du regard. On trace des frontières subtiles mais infranchissables entre l'*esprit beau*, entre tous aimable, et le *bel esprit*, suspect de préférer les mots aux choses. Le salon est une école où l'on apprend le plus compliqué des métiers et un tribunal qui vous condamne à la moindre faute de goût. Mais les mêmes auteurs qui légifèrent sur ce qui se dit et ne se dit pas, sont aussi ceux qui avouent que la beauté de la conversation réside dans le *naturel* et dans les vertus de l'amitié et de la confiance. Comme l'écrit Madeleine de Scudéry : « *Il faut pourtant que la conversation paraisse si libre qu'il semble qu'on ne rejette aucune de ses pensées ; et qu'on dise tout ce qui vient à la fantaisie, sans avoir nul dessein affecté de parler plutôt d'une chose que d'une autre. (...) Ainsi je veux qu'on ne sache jamais ce que l'on doit dire, et que l'on sache pourtant toujours bien ce qu'on dit.* » La quadrature du cercle ? Plutôt la définition d'une discipline du plaisir social et d'une diplomatie de l'esprit. Les traités de conversation rappellent les règles d'un jeu qui ne s'apprend pas davantage que la respiration ou le sommeil : l'usage du monde.

Le Monde, c'est le commencement de tout et sa fin. Le Monde, et non le moi, ni le roi, ni Dieu. La conversation circonscrit un territoire autonome qui se confond avec la morale qu'on y pratique et la langue qu'on y parle. A l'écart des vanités de l'*ego*, des enjeux du pouvoir et de la politique et de l'emprise du religieux. Les parleurs des ruelles et des salons n'ignorent assurément pas l'écrasant absolutisme royal, ni le grand débat sur l'amour-propre, l'orgueil et l'honneur qui enflamme les moralistes, ni l'omniprésence de la foi. Mais ils décident de mettre entre parenthèses ces réalités pesantes et communes. On est surpris, quand on lit ces quasi-inconnus que sont Pierre d'Ortigue de Vaumorière, François de Callières ou Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, de constater le peu de place – hors quelques formules rituelles et distraites – qu'occupent dans leur pédagogie de la conversation les références à la toute-puissance du roi et à la toute-puissance de Dieu. Comme s'il fallait les oublier pour pouvoir goûter au plaisir de parler.

A la même époque, vers 1670, une dame de la haute société, Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt, écrivait à l'usage de sa fille un « règlement » d'une tout autre tonalité : « *Tout le plaisir et le repos ne se doit prendre que pour relâcher l'esprit et le corps, afin de les rendre plus propres à souffrir les peines que l'on est obligé de prendre pour son salut.* (2) » On ne converse pas chez la duchesse, on y traque le démon, lequel « *se sert de tous les objets pour ruiner nos bonnes résolutions* ». A commencer par les amies. Quant aux amis, il est inutile d'en parler, à moins qu'il ne soient décatis : « *Ne souffrez point chez vous de visites d'hommes qui soient en âge et de sorte à pouvoir être suspects.* » L'ouvrage de Mme de Schomberg, publié anonymement trente ans après sa mort, eut un énorme succès pendant tout le XVIIIe siècle, et encore après la Révolution. L'art de la conversation pratiqué pourtant par une élite de privilégiés qui se revendique comme telle, exhale un parfum discret de subversion. En quoi on reconnaîtra qu'il s'agit d'un art.

Il est donc attaqué de tous les côtés et par tous les dogmes. On dénonce pêle-mêle en lui la superficialité, la tyrannie de la mode, l'hypocrisie des moeurs, la dictature de l'opinion, l'égoïsme de caste, le mépris de la vraie science, la dilution de l'individu dans le collectif : le triomphe, en effet, de la mondanité. Mais un triomphe en forme de chef-d'œuvre : épuré, poli, débarrassé de la sottise, allégé des jargons, purgé des vanités.

Savoir vivre, ça n'est pas rien. Parlant de ses conversations dans le parc de la Chevrette, Diderot écrit à Mme d'Epinay : « *C'est là qu'est la paix, l'amitié, la gaieté, les libertés, le plaisir, le bonheur.* »

(1) Marc Fumaroli : « La Conversation », dans *Les Lieux de mémoire*, tome III, volume 2. Gallimard, 1992. Ce texte est repris dans *Trois institutions littéraires* – les deux autres sont « La Coupole » et « Le génie de la langue française » – paru dans Folio-histoire, nº 62, en 1994.

(2) Jeanne de Schomberg : *Règlement donné par une dame de qualité à M*** sa petite-fille pour sa conduite et celle de sa maison.* Edition critique par Colette H. Winn. Champion (230 p., 220 F.)

versions originales

Un mari porté disparu

LA HIJA DEL CANIBAL
de Rosa Montero.
Espasa Calpe « Narrativa »,
338 p., 2600 pesetas.

Après neuf années de vie commune, Lucia a épousé Ramon. Un an plus tard, ils décident de partir à Vienne pour le réveillon. Dans la salle d'embarquement de l'aéroport, Ramon part aux toilettes. Il n'en ressortira pas. D'abord agacée, puis anxieuse et désemparée, Lucia ne sait trop quoi faire. Les hôtesses et la police lui montrent une certaine commisération, mais tout ce qu'on trouve à lui dire c'est que cela arrive fréquemment, qu'il aura bu, qu'il sera parti avec sa secrétaire... On lui demande s'il se droguait, s'il avait des maîtresses, des ennemis, s'ils s'étaient disputés, et elle a beau répondre négativement en affichant une belle dignité outragée, elle se rend compte qu'en réalité elle n'en sait rien, que la routine a tout occulté, et que si elle le croit incapable de toute escapade, c'est uniquement parce qu'elle le trouve trop mou et trop ennuyeux.

Mais cet homme qu'elle n'aimait plus beaucoup, qu'elle croyait connaître et même trop connaître, lui réserve quelques surprises. Peu de temps après, elle apprendra par un coup de téléphone qu'il a été enlevé par une organisation terroriste. S'ensuivront toutes sortes d'aventures assez farfelues, de coups de théâtre en tout genre, de rencontres avec des personnages ambigus et étonnants, petits truands, chefs de la mafia chinoise, jeune juge intègre et encombrée d'un bébé criard. A partir de cette trame rocambolesque, Rosa Montero part dans plusieurs directions, coupant de manière ingénieuse le déroulement de l'action par des anecdotes, des souvenirs, des réflexions, cassant ainsi la routine de la narration chronologique et laissant le lecteur en suspens pour mieux amener les épisodes suivants. Ainsi, elle se livre à des réflexions sur l'amour et sur le couple, sur la quarantaine, le temps qui passe.

Mais c'est là une des faiblesses du livre. Il est difficile de renouveler tout ce qui a pu être dit sur l'usure des sentiments ou sur le fait d'éprouver de l'attirance pour un partenaire plus jeune quand on arrive à la maturité. La presse féminine et les romans écrits ces trente dernières années ont plus que fait le tour de la question, et certaines réflexions qui peuvent paraître fort amusantes lors d'un dîner entre amies supportent mal le passage à l'écrit.

Bien sûr, Rosa Montero a de l'humour, de l'intelligence, de la distance, et elle n'est pas forcément responsable de certaines stupidités de sa narratrice : l'usage de la première personne permet le bénéfice du doute. Mais l'un de ses artifices consistant justement à reprendre parfois la parole en utilisant la troisième personne, force est de constater que la journaliste qu'elle est aussi – elle travaille pour le quotidien *El Pais* – pointe un peu trop le bout de sa plume. En revanche, lorsqu'elle conte les aventures de son autre personnage principal, Felix, un octagénaire épatant qui aide lui aussi Lucia dans cette chasse à son homme, on se félicite de la justesse et du sérieux de ses recherches. A onze ans, Félix était un anarchiste poseur de bombes, à quinze ans il était devenu torero. Il retrace les moments douloureux et épiques de l'histoire de l'anarchisme espagnol, et plus particulièrement la vie de Durruti, parti avec Ascaso cambrioler les banques d'Amérique du Sud pour fournir des fonds à la révolution mais qui n'hésitait pas à mettre un tablier pour s'occuper de la maison et donner le bain de sa petite fille quand sa femme travaillait.

Au-delà du romanesque – il faut bien se garder de croire que tous les anarchistes étaient des *pistoleros* –, l'auteur rend compte de plus de cinquante ans d'histoire de l'Espagne. Félix rentre à Madrid sous la dictature de Primo de Riveira en 1926, il découvre le monde des toreros où les apprentis, poussés par la faim et l'analphabétisme, cherchent à échapper à la misère pour se retrouver pris dans une ambiance cruelle et sauvage, où après un accident on reste sans soins faute de moyens mais où l'on peut rêver et faire la fête. Viendra la guerre civile. Félix retrouve ses compagnons, mais plus le temps passe et plus il va découvrir que « *vivre, c'est perdre* » ; il va aller de déroute en échecs, de malchance en désillusions, de trahisons en désespoir, et errer à travers le monde pour échapper à trop de souvenirs, jusqu'au moment où, de retour d'exil, il rencontrera dans l'Espagne franquiste celle qui va devenir sa compagne, longtemps après les passions de sa jeunesse, et qui ne saura jamais rien de son passé. Mais il y aura gagné le goût de la vie.

Martine Silber

De l'Antiquité à l'éternité

Aux termes d'un contrat passé avec un dieu, une sibylle parcourt tous les degrés de l'existence humaine. La géologie du cosmos sous la plume poétique de Max Rouquette

TOTA LA SABLA DE LA MAR
de Max Rouquette.
Llibres del Trabucaire,
« Prosa Occitana », 230 p., 100 F.

Max Rouquette a pris son temps pour écrire de grands et longs récits : les cinq livraisons publiées depuis 1961 de son *Verd Paradis* – deux volumes sont parus en français aux Editions de Paris, en 1995 et 1996 – sont faites d'histoires courtes, de fables humaines, simples, mais le plus souvent dures et violentes, sans fioriture narrative, mais tendues parfois jusqu'à l'extrême, probablement pour rendre perceptible au plus haut point l'intensité d'un instant, la douleur ou la couleur particulière d'un moment de vie qui, envahissant le paysage et finalement l'univers tout entier, semble faire communiquer l'écrivain avec la totalité du monde, temps autant qu'espaces.

Certaines des proses de *Verd Paradis* tentaient bien d'échapper à cette nécessité impérieuse de ne pas se perdre dans les méandres et les sinuosités du récit complexe ; mais c'était toujours pour mieux saisir, en élargissant tout en conservant la force première, la présence palpitante de ces moments d'exception. Récemment, pourtant, Max Rouquette a fini par franchir la barrière invisible mais sans doute redoutable pour lui du récit développé.

La Cèrca de Pendariès (éd. Llibres del Trabucaire, 1996), en adoptant la forme du journal – celui d'un médecin montpelliérain de la Renaissance au temps de la peste –, lui permettait d'effectuer une longue et patiente plongée dans les abîmes du corps et du cœur humains. C'est cette même forme du récit tourbillonnant que l'on retrouve aujourd'hui avec *Tota la sabla de la mar* (« Tout le sable de la mer »).

Cette fois, le tourbillon au plus profond duquel nous entraîne Max Rouquette prend naissance dans l'Antiquité, à Cumes, au temps des sibylles, ces prêtresses habitées par la présence d'Apollon dont on disait qu'en ces moments d'enthousiasme extatique elles pouvaient connaître la destinée des hommes... L'histoire est simple, linéaire, mais elle vit de cette minceur qui n'est qu'apparente, sans valeur unique : la destinée d'une sibylle, choisie pour occuper cette fonction depuis sa naissance et qui, aux termes d'un contrat particulier avec le dieu auquel elle est désormais soumise, va parcourir tous les degrés de l'existence terrestre. C'est en effet l'immortalité, « *une éternité relative* », qui constitue l'enjeu de cet étrange contrat. Mais la plongée dans ce temps nouveau, ni passager ni éternel, est assez rapidement lourde de conséquences inattendues : autour de la sibylle, le monde change, un monde succède à un autre, inexorablement. Les dieux eux-mêmes sont changés, oubliés, et la sibylle se retrouve ainsi seule, comme égarée dans le temps qui n'est plus, depuis longtemps déjà, le sien.

« *Nous t'avons donné une immortalité aussi vaste qu'il y a de grains de sable sur les rivages de la mer* », avait prévenu le dieu avant que ne se mettent en branle les implacables rouages de cet abandon au beau milieu du temps qui fuit. « *Jusqu'au dernier grain de sable s'écoulera ta vie, à nos côtés, ou peu s'en faut.* » Evanouis les dieux dans l'absence des siècles, vient pour la sibylle le temps des métamorphoses : toute la partie finale du récit, « *longue descente vers l'éternité* », se déroule comme une approche sensuelle et pourtant terrible de la vie élémentaire, de l'animal au végétal, puis du végétal au minéral. Extinction progressive du sentiment de la durée, apprentissage sans fin de cette indifférence au monde qui serait la caractéristique essentielle de l'existence cosmique. Au bout du compte, enfouissement dans un tout ultime qui donne son poids de chair battante à l'existence, au fur et à mesure qu'il s'en empare et la rend ainsi proche du néant. L'éternité...

Au-delà de son sujet, c'est l'orchestration complexe de tous les changements, immenses ou infimes, conduisant à cet abandon minéral qui fait la séduction et la capacité d'envoûtement de *Tota la sabla de la mar*. Les métamorphoses de la sibylle anonyme lui font parcourir les états sans nombre du monde, et chacune de ces transmutations apparaît alors comme une fusion musicale avec la solitude sans retour des êtres de toutes sortes qui composent l'étrange continuité de l'univers. Cette connaissance, qui est au fond négative, de plus en plus négative, donne alors à entendre, par-delà les sons et les rythmes, quelque chose qui embrasserait sans bien entendu les confondre l'infinie parcellisation et la somme inimaginable, mais quelque part perceptible, du temps.

Messagère malgré elle de ce qui s'enfuit et de ce qui demeure, la sibylle de Max Rouquette traverse la géologie formidable du cosmos pour en restituer ce qui pourrait être son parfum, son irisation ténue sur la surface des corps et les paysages.

L'écriture n'y est plus que sensation pure « *du vide et de la nuit* », et ce bloc sans contours de spirales errantes s'incarne en présences muettes et gelées : l'irruption vibrante du rien et du *tout*, entre deux abîmes d'absences.

Philippe Gardy

La beauté de l'impudeur

Lecteur puis amant d'A. E. – comme il la nomme –, Philippe Vilain emprunte à la romancière la forme du « récit vrai », pour dire une passion qui n'est pas si simple, pour être impudique avec délicatesse

L'ÉTREINTE
de Philippe Vilain.
Gallimard, coll. « L'Infini »
118 p., 75 F

On est saisi d'emblée, par le ton de ce premier roman : clarté, netteté, économie, rigueur. Ce qu'il y a à dire va être dit. Philippe Vilain parie sur la simplicité pour raconter une aventure étonnante, qui commence l'année où le narrateur réussit son bac. Il va désormais vivre seul avec son père, à Rouen, car celui-ci vient d'être quitté par sa femme – la mère du jeune homme. Le père lit un livre en cachette de son fils. Un jour, celui-ci en voit le titre : *Passion simple*. Il le lit, écrit à l'auteur, une femme, qu'il désigne par ses initiales, A. E. Il la rencontre, et ils deviennent amants. Le récit débute au moment où, d'après le jeune homme, ils ont rompu, après plusieurs années de relation.



BRUNO GARCIN GASSER POUR « LE MONDE »

« J'ignore ce que je suis en train de détruire en mettant au jour notre histoire, fût-ce sous la forme d'un roman. »

Le récit de Philippe Vilain est tranquillement impudique. Une tranquillité singulière, qui fait de *L'Etreinte* (le titre est emprunté à une toile de Picasso, et l'explication en est donnée au cours du roman) un curieux objet littéraire, très réussi, notamment dans sa manière de mêler deux histoires : celle entre le narrateur et A. E. ; celle entre le narrateur et son père, auquel il n'a jamais su *« avouer qu'*[il] *sortait avec une femme de son âge »* – qui pourrait donc être sa mère –, auquel il est comme gêné de mentir sur ses week-ends à Paris, sur son séjour à Venise, d'où il lui envoie de longues lettres. Puis le père retourne habiter avec sa femme, installée dans la banlieue de Paris.

L'identité d'A. E., auteur de *Passion simple* (qui a soulevé des polémiques et obtenu un grand succès), est transparente. Beaucoup, à sa place, auraient intrigué pour que le livre ne paraisse jamais ou pour que les protagonistes ne soient pas identifiables. Ce n'est pas dans la manière de cette femme – Philippe Vilain est même publié chez son éditeur. Elle pense que *dire* – et non pas *avouer* – est un geste de liberté. Non seulement pour celui qui l'accomplit, mais pour tout le monde. Et elle a bien raison. Mais elle a aussi le courage d'admettre toutes les conséquences de cette liberté-là. Y compris ce livre. Ce qui est extrêmement rare. Philippe Vilain a de la chance de devenir écrivain sous de tels auspices.

« J'ignore ce que je suis en train de détruire en mettant au jour notre histoire, fût-ce sous la forme d'un roman », se demande le narrateur vers la fin du livre. Mais cette histoire pouvait-elle être vécue sans être écrite ? Avec ses contradictions, ses passages obligés, ses naïvetés d'amours commençantes. Quand ils sont à Venise, on croirait entendre un vieil air de Barbara, tendre et ironique : *« Chaque fois qu'on aime d'amour, c'est avec jamais et toujours... Et l'on recommence soumise. Florence et Naples, Naples et Venise, on se le dit et on y croit, que c'est pour la première fois... Comme à chaque fois... »* Mais, bientôt, le jeune homme comprend où est le piège, lorsqu'on aime un écrivain, et singulièrement un écrivain qui affirme publier des « récits vrais » – en en faisant un genre littéraire, avec ses partisans et ses adversaires, tous aussi violents. *« J'ai commencé d'être jaloux après avoir relu* Passion simple *»*, constate-t-il. La jalousie le tourmente, surtout dès qu'A. E. s'isole dans son bureau pour *« travailler »*, c'est-à-dire écrire...

« Peu m'importe qu'A. E. ait été, dans la réalité, différente de celle que je décris (...), se dit-il, *dans la mesure où mon imaginaire jaloux a de lui-même déformé son image* (...), *transformé notre histoire en fiction. Ainsi, la question – que je me suis nécessairement posée au moment de révéler l'intimité d'un personnage public – d'écrire un récit autobiographique dont les faits seraient la transcription fidèle de la réalité se révèle sans fondement. Ma jalousie est en elle-même un roman. »* Et ce roman-là, qui se superpose et s'ajoute au récit amoureux et au récit filial, reste mystérieux, même si l'ont l'écrit sans honte et sans culpabilité. Que se passe-t-il vraiment au moment où l'on commence à être jaloux du passé de l'autre, jusqu'aux événements qui ont eu lieu alors qu'on n'était encore qu'un enfant ? L'impudeur est-elle un remède à la jalousie, ou au contraire une aggravation de celle-ci ?

L'Etreinte, sans les formuler, pose toutes ces questions et bien d'autres. Chacun peut trouver, dans le roman, des réponses, bien que Philippe Vilain ne donne pas vraiment la sienne. Il ne cherche pas « le fin mot de l'histoire ». Il se contente de prouver qu'il y a une beauté de l'impudeur, qu'on peut être impudique avec délicatesse, avec amour. Qu'il n'y a rien là de choquant, si ce n'est une idée assez violente de la littérature...

Josyane Savigneau

L'homme sans gravité

Suspendu au plafond, Eric Chevillard se joue, avec poésie et drôlerie, des lois de la pesanteur

AU PLAFOND
d'Eric Chevillard.
Minuit, 157 p., 78 F.

Du côté de chez Crab, de chez Furne, de chez Palafox, rien ne se passe exactement comme ailleurs. Avec une douce obstination, Eric Chevillard, depuis dix ans, dans ses huit romans, impose un univers étrange, qui évoque Kafka, Michaux et Beckett, mais aussi les contes d'Andersen.

Au plafond livre d'abord un témoignage sur une expérience exceptionnelle : le narrateur porte en permanence une chaise retournée sur sa tête. Peut-être est-ce pour cela que, si ternes soient ses vêtements, on se retourne sur lui. Pourtant son équipement n'a rien de saugrenu, ni d'ostentatoire : il remonte au temps où, enfant apeuré et solitaire, il souhaitait se recroqueviller, *« grandir en rond »* : le médecin imposa l'exercice de la chaise retournée, pour l'inciter à pousser droit. *« Je me redressai. Il y avait donc une place pour moi sous le soleil. »* Voici maintenant l'ancien enfant craintif au centre d'une aventure : elle se déroule dans le chantier abandonné de ce qui devait être une immense bibliothèque. Là habitent Kolski le sculpteur d'odeurs, Toupouria l'ancien grutier, les inséparables Malton et Lanson, Egger, et Madame Stempf, rempailleuse et conteuse, qui refuse de laisser ses enfants sortir de son ventre.

Enfin apparaît Méline, la première à accepter le narrateur avec sa chaise, à comprendre que *« pour être différent* [il] *n'en* [est] *pas moins quelconque »*. Lorsque le petit groupe est expulsé du chantier, elle l'héberge dans l'appartement de ses parents, les Raffin. C'est alors que surgit l'absurde, ou le merveilleux, comme dans les contes de Madame Stempf. Et que le récit, littéralement, décolle.

Les sept nouveaux venus s'installent au plafond, où les conditions de vie sont bien meilleures qu'au sol : là-haut, pas d'encombrement, pas de cloisonnement. Le narrateur peut enfin lâcher sa chaise, dont la force ascensionnelle lui a permis de s'élever au dessus de la mêlée. Il ne s'agit pas de renversement des valeurs mais de changement de point de vue.

Il faut avouer que, du plafond, la vision inversée est assez perturbante. Le regard plongeant écrase les volumes et les perspectives. Pour regarder face à face ceux d'en bas, il faudrait interposer un jeu de reflets croisés : *« Comme les visiteurs de la Scuola grande di San Rocco, à Venise, contemplent au plafond les scènes bibliques du Tintoret sans lever les yeux, portant avec lenteur et précaution leurs miroirs comme des plateaux trop chargés. »*

Terra incognita, le plafond est un espace neutre et vierge, où il n'est pas question de reproduire les erreurs d'en bas. Comment se nourrir ? comment se laver ? comment se salir ? comment ne pas tomber ? inutiles questions, qui restent, elles aussi, en suspens. Autant rester immobile, le dos tourné au sol, comme le paresseux, ce mammifère édenté qui, *« à force d'inertie,* (...) *s'est doté d'un corps réellement doué pour la paresse »*.

Car là-haut, il n'y a à craindre ni les inondations ni les invasions de fourmis rouges : rien, si ce n'est la tête-de-loup de Madame Raffin. C'est un paysage neuf, dans une fraîcheur d'aube. Dommage que Méline hésite à rejoindre son ami au plafond, à lui donner un fils *« natif de ce continent libre »*.

Le narrateur, cet homme sans gravité, n'a pas à craindre qu'on lise, dans son histoire, de *« très obscures et prétentieuses paraboles »*. C'est au contraire une fable aérienne, cocasse et poétique : l'invention d'un monde à l'envers, où l'essor de l'imagination se joue des lois de la pesanteur.

Monique Pétillon

A la recherche de l'« homme sauvage »

L'HOMME DU CINQUIÈME JOUR
de Jean-Philippe Arrou-Vignod.
Gallimard, 336 p., 125 F.

En 1929, un jeune ingénieur-géographe russe, Andreï Tchinenoff, en mission dans la région autonome de Karatchaï-Tcherkess, fait la mystérieuse et terrifiante rencontre d'une créature mi-homme mi-bête : l'homme sauvage, l'« almasty ». Il consigne dans son journal la prodigieuse vision de cet être velu dont l'origine semble se perdre dans la nuit des temps.

Bien des années plus tard, en 1996, Iskander Mehmet, vieil érudit turc, spécialiste de paléontologie, Richard Exelmans, célèbre primatologiste, iconoclaste et baroudeur, et une jeune linguiste russe, Natalia Zviaguintsievna, bientôt rejoints par un journaliste désabusé, Philippe Morane, entreprennent une expédition au cœur du Caucase, à la recherche de l'« almasty », ce cousin asiatique du yéti.

Ironisant au passage sur les deux savants, ces *« Tintin chenus (...) rattrapés par le démon de l'aventure »*, et sur l'improbable *« quête du Graal »* de Morane, Jean-Philippe Arrou-Vignod, dans son seizième livre, trouve incontestablement son propre registre : une ambitieuse réflexion sur les origines, menée au rythme palpitant d'un roman d'aventures, dans un style irréprochable – comme Morane, le romancier semble réprouver l'*« inélégance »*.

Lors de cette longue traque, chacun de ces personnages est ramené à sa propre histoire. Illusion ou réalité, l'*« homme du cinquième jour »* les renvoie à la part obscure d'eux-mêmes. Tandis que les ravins, les vallées et les cimes déchiquetées du Caucase dessinent *« l'archaïque figure de la malédiction originelle sous la surface policée du monde »*.

M. Pn

L'envoûtement des mots

Françoise d'Eaubonne revient sur sa passion de la littérature, part affective de la vie

LA LISEUSE ET LA LYRE
de Françoise d'Eaubonne.
Ed. Les Belles Lettres, 192 p., 79 F.

Les talents de polémiste de Françoise d'Eaubonne ont atteint leur plénitude dans les années 70, où soudain le paysage intellectuel était, sinon conforme à ses idéaux, du moins prêt à accueillir ses professions de foi, dont Rimbaud, Verlaine, Louise Michel, mais aussi Flaubert, Balzac, Mlle de Lespinasse, Emily Brontë étaient les inspirateurs. Depuis, celle qui n'a jamais renoncé au féminisme a poursuivi une œuvre de plus en plus solitaire, tantôt romanesque, tantôt biographique, boudée injustement par la critique et le monde éditorial.

Elle revient en essayiste, mais en intimiste, parce qu'elle réfléchit sur sa passion de la littérature. Non pas par nombrilisme. Il ne s'agit pas pour elle de parler d'elle, si singulier et décapant que soit son personnage, si authentique et courageux qu'ait été son parcours, si nombreuses que fussent les raisons qu'elle aurait de se montrer amère et vindicative. C'est au contraire sur un ton ferme mais totalement serein qu'elle rappelle quelques données élémentaires de la passion des mots, de la confiance en la littérature et, finalement, de l'optimisme foncier qui lui permet de continuer à affirmer haut et clair ses convictions.

Sur un mode élégant et alerte, qui par instants rappelle celui de Colette, qu'elle admire, elle retrouve les anciens appels de son enfance à la lecture : *« choir dans le royaume des signes écrits »*. Elle décrit l'instant où la lecture vainc l'angoisse des ténèbres, où *« l'univers dostoïevskien a supplanté celui du quotidien »*, où l'on s'égare *« dans les gouffres en formes de lettres que nous offre Edgar Poe »* et *« où l'œil intérieur, derrière le trou du masque qui permet de voir, découvre l'œil extérieur, en d'autres termes, où celui qui regarde hors de lui voit ce qui se passe en lui-même.* De te fabula narratur. » C'est de toi que parle le conte. Il y a dans ces aperçus de l'envoûtement du lecteur une finesse d'analyse bachelardienne, quand le philosophe voulait *« reconstituer en nous l'être des solitudes libératrices »* (dans *Poétique de la rêverie*).

A partir du mythe d'Orphée, Françoise d'Eaubonne trace, avec une intuition poétique détachée de toute prétention démonstrative, l'histoire secrète de la création littéraire : *« Chaque rayon de cette lyre qui deviendra astre, c'était, inextricablement unis, une note et un mot : ainsi naquirent les lettres. »* Mais elle affirme surtout le pouvoir des livres sur la vie : la littérature ne redouble pas la vie, elle n'ajoute pas un divertissement inutile et secondaire aux exigences impérieuses d'une existence matérielle. Comme tous les écrivains véritables, comme tous les lecteurs passionnés, elle sait que les livres font partie intégrante de la vie affective de chacun, la construit, la révèle, l'ordonne. Les livres, pourtant, ne sont pas seulement consolations et source de plaisir. Ils peuvent, rappelle-t-elle, engendrer l'effroi. Elle évoque Sade et Cioran avec cette belle formule : *« Par quel prodige ce goût de cendre peut-il se préférer au pain ? »*

Et, parce qu'elle est Françoise d'Eaubonne, c'est-à-dire qu'à aucun moment elle ne cédera devant le conformisme, elle ajoute, en signalant que l'« enfer » de la Bibliothèque nationale fut fréquenté par elle plus souvent qu'à son tour : *« Lorsque j'eus accès à l'« enfer », il me fallut bien passer des grilles et voir des clefs tourner, mais, au lieu de descendre, c'est un escalier à monter qui s'offrit à mes pas. »*

René de Ceccatty

Une journée particulière

FORT DE L'EAU
de Daniel Picouly.
Flammarion, 360 p., 104 F.

Fort de l'eau, c'est le jardin du paradis. Une volière bruissante d'oiseaux. Le terrain de découvertes fébriles d'une jeunesse ébouriffée qui pousse aux aventures de romans. Sans rompre avec la nostalgie et les confidences gourmandes qui ont fait le succès du *Champ de personne*, Daniel Picouly reprend sa chronique familiale pour évoquer une journée particulière.

Eté 1962. Seule une partie de la tribu a traversé la mer pour de premières vacances algériennes : le p'pa – *« chaudronnier-formeur-P3-maxi-tous-métaux à Air France »* que le fils soupçonne d'être, en dehors des heures de travail, un autre Batman capable de sauver la France ; la m'an – elle a décidé, loin de la « Cité Million » d'Orly, de ne rien faire sinon concourir pour la palme du meilleur couscous ; surtout deux cadettes fines mouches, qui comprennent tout trop vite pour le pauvre narrateur, contraint de gommer deux ans de son état civil pour assumer sa taille et les irritantes paresses d'une puberté qui tarde. Dans le cœur, tous les autres et en voix off un prof de français qu'on jurerait échappé de la galaxie Pennac.

Histoire d'un jour donc, qui va propulser brusquement un enfant joueur, intimidé par ses propres curiosités, dans l'impitoyable univers des grands. Sans toutes les cartes gagnantes. 4 août 1962. Retour de Ben Bella à Alger. Transfert du contrôle aérien aux nouvelles autorités. L'envol aussi d'une fausse Marilyn – quand les premiers émois chaussent les bottes de la légende – et celui des bengalis, dont le départ superstitieusement annoncé marque le vrai rite de passage de ce roman trop gorgé de saveurs pour s'avouer initiatique.

Ph.-J. C.

Chant d'ailleurs

Après Œdipe, Henri Bauchau reprend la route de Thèbes accompagné de l'égnimatique Antigone

ANTIGONE
d'Henry Bauchau.
Actes Sud, 356 p., 128 F.

Hanté par les grandes figures mythologiques, Henry Bauchau, écrivain et psychanalyste, achève aujourd'hui un vaste cycle romanesque consacré aux deux héros de Thèbes, monstres sacrés du théâtre antique : après *Œdipe sur la route* et *Diotime et les lions* (1), *Antigone*. Il s'insinue dans les interstices de la légende, les *« silences »* laissés par Sophocle : après la mort d'Œdipe à Colone, Antigone, *« l'infatigable marcheuse »*, reprend la route de Thèbes, où elle assiste, impuissante mais non résignée, à la lutte à mort que se livrent ses frères Etéocle et Polynice. L'auteur reprend l'histoire où il l'avait laissée dans *Œdipe sur la route*. Il creuse toujours plus profond dans l'intériorité de ses personnages. D'*Œdipe* à *Antigone*, on passe ainsi du *« il »* au *« je »* : c'est ici Antigone elle-même, narratrice du roman, qui nous dit son histoire au présent, à mesure qu'elle la vit ; et de la grotte où elle périt emmurée, asphyxiée par les flammes, elle parvient encore à nous décrire sa propre mort. Cet épisode final reprend en écho les premières pages du roman, où, déjà, Antigone pénètre dans une grotte. Sur l'une des parois, le peintre Clios a représenté le combat d'Apollon, dieu solaire, avec le monstre Python. *« Il découvre, dans mon regard, que l'œuvre qu'il croyait achevée ne l'est pas et qu'elle exige encore de lui un immense travail. »* Métaphore du roman tout entier : *« l'œuvre »* à achever, c'est aussi Antigone elle-même, qui rentre à Thèbes pour y accomplir son destin ; et le combat de la lumière contre l'ombre, de l'amour contre la haine fratricide, est le sien. L'image du processus créateur qui oppose l'homme à la matière parcourt l'ensemble du roman. Douleur de l'être qui se découvre et se construit peu à peu : Henry Bauchau puise largement à la source de son expérience psychanalytique. Victime de sa propre *« folie du bien »*, de sa défense acharnée des valeurs de paix et de piété familiales, l'héroïne se condamne à jouer perpétuellement son rôle de fille et de sœur, sans espoir de devenir, à son tour, *« une femme et une mère »* ; investie d'une mission qu'elle sait vouée à l'échec, parfois *« submergée par le sentiment de l'invincible absurdité de tout »*, elle n'en refuse pas moins, obstinément, *« les vérités qui ne sont pas les siennes »*.

Bauchau prête à Antigone son style sobre, limpide, admirable dans l'évocation du champ de bataille comme dans celle des objets les plus humbles, des formes les plus élémentaires de la vie, qui se voient intégrés au *« grand cycle »* de la nature.

Etrange et fascinante jeune fille que celle dont la voix nous parvient ainsi, par le truchement de l'écriture d'un homme !

Judith Roze

(1) Actes Sud, 1990 et 1991. Signalons également la parution de journaux « estivaux » d'Henry Bauchau et Werner Lambersy : *Etés*, éd. Labor, coll. « Poteau d'angle ».

هكذا من الاصل

Mémoire du Paraguay

Roa Bastos achève sa trilogie sur le « monothéisme du pouvoir » avec les années Stroessner

LE PROCUREUR
(El Fiscal)
d'Augusto Roa Bastos.
Traduit de l'espagnol (Paraguay)
par François Maspero,
Seuil, 365 p., 150 F.

Sans Augusto Roa Bastos, le Paraguay aurait perdu sa mémoire. Il appartient à cette lignée de créateurs dont la vie et l'œuvre battent à l'unisson avec l'histoire de leur pays. Il a tout vu, il a tout vécu, notamment la guerre du Chaco – de 1932 à 1935, à laquelle il participa alors qu'il avait quinze ans. Une guerre, par Boliviens et Paraguayens interposés entre la Standard Oil et la Royal Dutch Shell pour une région désertique : deux cent mille morts... et pas une goutte de pétrole ! Influencé par les conteurs paysans et en fusionnant le guarani, langue des vaincus, avec le castillan, Roa Bastos exprimait dans *Fils d'homme* (Seuil, 1995) le monde violent, grotesque, baroque, d'un pays que les jésuites avaient baptisé « le royaume de Dieu sur la terre ».

C'est avec la même écriture – *« avec mon sang »*, dira-t-il –, que Roa Bastos présentait, dans *Moi, le Suprême* (Seuil, 1993), la personnalité contradictoire du docteur Francia, despote éclairé du Paraguay entre 1814 et 1840. Cet Enver Hodja du Cône sud a sauvegardé l'indépendance de son pays en le faisant vivre dans une autarcie à peine tempérée par la contrebande. Dans ce cri d'indignation et d'amour adressé à un peuple réduit au silence, Roa Bastos montrait que le danger de tout absolutisme réside moins dans ses multiples usurpations et autres impostures que dans le fait qu'il oriente, monopolise, truque ou ampute le bagage mythique qui constitue le fond même de la mémoire collective.

Ces deux livres, obstinément mûris, travaillés et retravaillés pendant une quinzaine d'années chacun, sont les deux premiers volets d'une trilogie sur le *« monothéisme du pouvoir »*. L'auteur n'avait fait que *« copier ce qui a été dit et composé par autrui »*, son œuvre n'étant *« rien d'autre qu'un de ces livres qu'écrivent les peuples »*.

Le Procureur se situe dans les dernières années de Stroessner. Ainsi, la trilogie embrasse toute l'histoire du Paraguay. Le texte comporte deux parties, la première se déroule en Europe, la seconde au Paraguay. Il est écrit par Félix Moral, pseudonyme d'un professeur paraguayen exilé en France, qui parle de son impossible retour au Paraguay. En parallèle, le narrateur raconte les avatars du grand-père de l'auteur. La biographie de Moral est calquée sur celle de Roa Bastos : journaliste, exilé politique, professeur dans une université française.

Tout au long du récit, le passé de l'un et le présent de l'autre s'entremêlent au point que Roa Bastos devient le principal personnage du roman. Mais il faut un certain ton pour bien parler de son alter ego ; plus du tout le ton du moi, mais bien celui de l'autre. Et de toute évidence, si les remarquables dons de conteur de Roa Bastos lui ont été légués pour révéler les souffrances d'un peuple, ils sont inopérants lorsqu'il s'agit, par exemple, de décrire l'impuissance du professeur ou l'émerveillement érotique d'un Latino-Américain européanisé et octogénaire en découvrant les délices du nombril au miel.

Dans une courte note introductive, Roa Bastos prévient qu'il avait écrit une première version de ce roman au cours des dernières années de Stroessner. En 1989, une insurrection renversa le dictateur. Considérant que le sujet était hors de propos, Roa Bastos décide de le détruire. *« En quatre mois*, ajoute-t-il, *une version totalement différente a surgi de cette mutation. »* Une telle légèreté confirme, s'il en était besoin, que le temps n'épargne pas ce qui se fait sans lui.

Ramon Chao

L'utopie du barbier

Virtuelle et vertueuse, l'île de Schnabel propose ses mystérieuses contradictions depuis trois siècles. Entre le picaresque qui est son modèle, et le gothique que le roman annonce

L'ÎLE DE FELSENBOURG
(Die Insel Felsenburg)
de Johann Gottfried Schnabel.
Traduit de l'allemand
par Michel Trémousa,
Fayard, 324 p., 120 F.

C'est une île perdue dans l'Atlantique sud. Depuis qu'un tremblement de terre a bloqué ses accès naturels, elle cache ses trésors derrière des falaises hostiles, comme toutes les cités perdues, tous les Shangri-la de la littérature. On ignore sa position exacte : qu'importe, puisqu'elle n'existe pas : un Allemand l'a inventée en 1731. On n'en sait guère plus sur ce Schnabel que sur son île : un barbier de condition modeste qui n'a jamais navigué de sa vie. Son livre connut un succès foudroyant en Allemagne, le best-seller absolu de l'époque, traduit aujourd'hui en français pour la première fois. Au fond de sa province saxonne, Schnabel imagine la première occupation de l'île par un groupe de naufragés espagnols dont le dernier s'éteignit après un séjour de cinquante ans. La seconde occupation survint un peu plus tard, avec trois hommes et une femme, début d'une prolifique descendance enrichie par quelques apports étrangers, des naufragés ou des épouses qu'on va chercher à Sainte-Hélène. Le livre raconte l'histoire de cette communauté telle que la découvre un jeune homme, collatéral du patriarche fondateur qui l'a fait venir secrètement d'Europe. La vie de ce garçon, ce qu'il voit sur place, les récits qu'on lui fait et les manuscrits qu'on lui soumet permettent de présenter le point de vue et le parcours personnel de certains des colons, sans toutefois apporter de réponse aux nombreuses questions que peut se poser le lecteur contemporain. La plus immédiate est de comprendre le but que poursuivait Schnabel. Qu'est-ce donc que ce diable de livre ? Une robinsonnade ? Assurément pas. L'auteur, qui connaît bien la question, se défend de suivre la mode de son temps. Il montre d'ailleurs qu'elle a précédé et non suivi le *Robinson Crusoé* de Defoe, publié douze ans avant Felsenbourg. On ne retiendra qu'un seul principe robinsonnien de son texte : l'homme peut et doit subjuguer la nature. Ainsi les singes qu'on peut domestiquer deviendront de fidèles serviteurs, encouragés à se reproduire et décorés d'un collier rouge. On liquidera les autres, qui ne sont que bruyants chapardeurs. Le fondateur de la colonie s'enorgueillit d'en avoir abattu plus de cinq cents. Pour le reste, l'auteur ne nous donne que peu de détails sur les conditions d'adaptation des colons, leurs techniques, leur combat contre la disette. Ils travaillent, ils prospèrent, rien ne leur manque : voilà tout. Ils sont heureux. Avons-nous donc affaire à une utopie, Schnabel a-t-il découvert le moyen de faire vivre les hommes en bonne intelligence ? Peut-être, mais ces moyens, il ne les livre qu'en termes très généraux et non sans un soupçon d'hypocrisie. Le premier d'entre eux est la piété : on vit heureux à Felsenbourg parce qu'on respecte la pratique et la morale luthérienne. On prie avec ferveur, on chante des cantiques avec allégresse. Et les impies, dira-t-on, et les rebelles ? Schnabel évoque sans les décrire de vagues châtiments et laisse deviner le pouvoir absolu du patriarche, sans jamais en montrer l'exercice. A la vérité, impies et rebelles meurent, la plupart du temps, avant même d'avoir gagné l'île. C'est donc le pouvoir divin qui concède le bonheur aux survivants ; ils sont des Elus et la colonie est une fille de Sion.

Ces bondieuseries susciteront un peu plus qu'un intérêt de curiosité si l'on examine les crimes qui mènent les méchants à leur perte, assurant ainsi le bonheur de la communauté : ce sont presque toujours des crimes sexuels. La poursuite du plaisir charnel affleure dans tous les récits qu'on nous propose. Toutes les transgressions y sont mentionnées, sinon décrites, avec une complaisance un peu suspecte : l'inceste, la pédophilie, le voyeurisme, le sadisme, la sodomie et jusqu'à la zoophilie. Si le péché répugne à Schnabel, il l'intéresse pourtant bigrement ; il a d'ailleurs écrit, peu après Felsenbourg, un roman libertin qui s'accorde mal avec la dévotion de son île. Tout aussi contradictoire avec le concept même d'utopie, l'argent apparaît comme le sexe, et souvent lié à lui. Les personnages sont presque toujours des riches, parfois frappés en Europe par des catastrophes financières soigneusement décrites. Leur fortune ne leur sert plus de rien dès qu'ils adhèrent à la colonie, pourtant celle-ci recèle de fabuleux trésors dont il est fréquemment question, car telle est la récompense promise aux élus par le Dieu de Schnabel : le bonheur et la richesse.

PICARESQUE ET GOTHIQUE

Les amours excessives et les détournements de fortune illustrent donc le passé des habitants de l'île. Si l'on ajoute des enlèvements, des cachots, la Sainte Inquisition, des guichets secrets, des travestissements et quelques spectres, on débouche sur deux formules romanesques, celle du picaresque, que Schnabel continue, et celle du gothique, qu'il annonce avec un indiscutable talent de conteur. On est ici bien loin de Thomas More ou de Swift, et bien près du Melmoth de Maturin que révéraient les surréalistes. On peut enfin s'interroger sur les deux interdits majeurs imposés aux habitants de l'île : l'inceste et, en ce qui concerne la descendance directe du fondateur, le départ. Une nouvelle contradiction qui a trait au sang, ce que suggèrent aussi les invraisemblables tableaux généalogiques minutieusement établis par l'auteur : on y trouve chacun des trois cent cinquante habitants de l'île, dont à peine une douzaine sont mentionnés dans le texte.

La démarche inquiète autant qu'elle surprend par son incongruité : alors ? un seul sang, un seul dieu, un seul patriarche ? Brr... Mieux vaut voir ici un mystère de plus et laisser à chacun le plaisir d'interpréter comme il peut ce livre obsessionnel, hautement symbolique, qui intrigue sans convaincre et passionne plus qu'il n'émeut.

Jean Soublin

Johann Gottfried Schnabel.
Johann Gottfried Schnabel a publié en 1731, sous le pseudonyme de Gisander, un texte intitulé *L'Ile de Felsenbourg*, déjà accompagné d'un *Supplément*. D'autres volumes vinrent compléter le récit en 1732, 1736 et 1743, si bien qu'on peut parler d'un roman divisé en quatre parties, même si tel n'était pas sans doute le projet initial de l'auteur. Il fallut attendre 1880 pour qu'on découvre la véritable identité d'un écrivain dont le succès fut immense, en dépit d'une critique souvent réticente. L'édition française donne la première partie, accompagnée d'une bibliographie, de notes et d'une utile postface du traducteur.

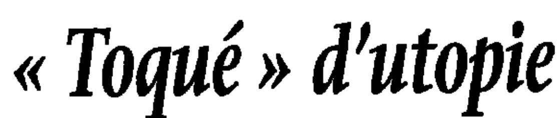
l i v r a i s o n s

● **LE MOUSSE,** d'Hector Malot
Remi l'enfant trouvé, Vitalis à barbe blanche, Joli-Cœur le singe espiègle... que de lecteurs ont pleuré, souri, sont allés de l'angoisse à l'émotion avec *Sans famille*. Accompagné d'illustrations anciennes, ce roman inédit promet les mêmes sensations. Mais sommes-nous encore capables de nous émouvoir pour une enfant perdue qui devient moussaillonne ? Pouvons-nous retrouver l'esprit d'un lecteur de la précédente fin de siècle avec ce romancier que Zola disait *« fils indépendant de Balzac »* et dont Vallès assurait qu'il faisait *« œuvre révolutionnaire »* ? C'est une cure de nostalgie qui nous est proposée, une expérience à ne pas manquer (Le Rocher, 225 p., 98 F). **P. R. L.**

● **CORRESPONDANCE GÉNÉRALE, VIII, 1940-1944,**
de Roger Martin du Gard
Ces 669 lettres attentionnées envers 119 correspondants – Schlumberger, Malraux, Stéphane... – couvrent les prudentes années de guerre de Martin du Gard. L'écrivain pacifiste d'*Epilogue*, point final des *Thibault*, est alors terriblement démenti par l'Histoire et assez démoralisé : *« J'ai traversé Paris. J'ai entrevu quelques gens. Des vieux messieurs de mon âge, qui se nourrissent de lion, les pieds au sec, et* Le Figaro *en poche. J'ai compris que je n'avais rien de mieux à faire que de venir me terrer ici, sauvagement.* (...) *Et d'attendre. Attendre les événements. Attendre de savoir ce que je pense, ce que je dois penser, ce qu'il faudra penser dans six mois. »* (Edition établie, présentée et annotée par Bernard Duchatelet, Gallimard, 848 p., 390 F.) **Cl. P.**

● **MARCEL AYMÉ, UN HONNÊTE HOMME,** de Michel Lécureur
Le parcours littéraire de Marcel Aymé fut, de son propre aveu, une véritable énigme. Revue et augmentée, Michel Lécureur réédite la biographie qu'il avait donnée en 1988 à La Manufacture (Les Belles Lettres/Archimbaud, 448 p., 165 F.). Michel Lécureur a également réuni divers textes de l'auteur de *La Jument verte* sur un thème intriguant, qui donne son titre au volume *De l'amour et des femmes*. *« Il existe deux sortes de femmes seules : les riches d'une part et, de l'autre, celles qui ne le sont pas... »* Deux nouvelles inédites – dont la première convoque Mac Orlan, Gen Paul, Utter et autres Montmartrois de la grande époque – ferment le volume et font taire toute inquiétude... (Les Belles Lettres/Archimbaud, 184 p., 98 F). **Cl. P.**

● **EDMOND ROSTAND OU LE BAISER DE LA GLOIRE,**
de Caroline de Margerie
Mars 1896. Dans sa loge, Coquelin hurle : *« A la fin de l'envoi, je touche ! »* L'auteur, vingt-huit ans, lui a présenté un extrait de la pièce à laquelle il travaille. Dix-neuf mois plus tard, c'est le triomphe, et cette année, sans une ride, Cyrano fête ses cent ans. Cela valait bien un hommage à son créateur. Il lui est rendu par un remarquable travail que sert un style clair. A partir de documents inédits, dont la correspondance, Caroline de Margerie fait découvrir un Rostand en bien des points inconnu. La complexité du personnage paraît à la lueur d'approches qui doivent au bouillonnement littéraire d'une fin de siècle mais aussi à la psychologie, à la politique, à la sociologie. Le coquet seigneur de Cambo, académicien, mondain et amoureux, est aussi le citoyen qui soutient Dreyfus, *« contre Barrès qu'il admire aux côtés de Zola qu'il aime moins »*, l'écrivain qui recommande à Eugène Fasquelle *Du côté de chez Swann*, un homme à la fois misanthrope et fidèle en amitié, une « vedette » qui sait poser pour le photographe... (Grasset, 300 p., 135 F). **P. R. L.**



« Toqué » d'utopie

Deux fables politico-philosophiques pour retrouver le lyrisme visionnaire et l'ironie d'Andreï Platonov

LE CHANTIER
et ROMAN TECHNIQUE
(Kotlovan)
d'Andreï Platonov.
Préfacés et traduits du russe
par Louis Martinez et Anne
Coldefy-Faucard,
Laffont, coll. « Pavillons »,
236 p., 129 F.

En guise de commentaire, dans les marges d'un manuscrit publié en Russie au début des années 30, Staline avait qualifié son auteur, Andreï Platonov, de *« salopard »*. Peu avant, Gorki faisait savoir à cet *« homme de talent »* que quelque chose, décidément, n'allait pas. *« L'obstacle*, lui écrit-il dans une lettre de 1929 rapportée par Georges Nivat, *c'est votre mentalité anarchiste* (...). *Malgré votre tendresse pour les hommes, vos personnages sont voilés d'ironie, le lecteur voit moins en eux des révolutionnaires que des "toqués", des "cinglés". »*

Dès lors, c'en est fini de Platonov. Il publie quelques critiques sous pseudonyme, s'essaie à des récits patriotiques, sans conviction. Mais ses personnages, eux, condamnés le plus souvent à rester au tiroir, continuent inlassablement leur quête du bonheur. Car les *« toqués »* de Platonov, héros misérables, gueux errants, Don Quichotte épris d'humanité, ne se résignent pas à laisser la bureaucratie meurtrière confisquer leur propre utopie. Fidèles à la croyance enthousiaste en une collectivité harmonieuse, ils ne désespèrent pas d'un communisme débarrassé des perversions idéologiques, de la lutte des classes, du sacrifice des vies humaines. Communiste exemplaire, idéaliste jusqu'au bout, Andreï Platonovic Klimentov a préféré prendre pour nom de plume son patronyme, Platon. En hommage, peut-être, à celui pour qui les principes du Vrai, du Beau, du Bien fondaient (autrement) la république idéale et le gouvernement des sages.

« Salopard. » Le compliment de Staline vaut pour *Makar pris de doute*, un récit dont le titre, appliqué au rêve de la révolution et aux crimes de la collectivisation, ne trompe personne. Si bien qu'à la même époque, lorsque Platonov rédige *Le Chantier*, il laisse ce premier livre délibérément à l'abandon (le texte qui paraît aujourd'hui, déjà publié en France sous le titre *La Fouille* – L'Age d'homme, 1974 –, n'est officiellement édité en Russie qu'en 1987). On y retrouve l'un de ces héros auxquels Platonov donne sa tendresse, violemment écartelé entre la bonne volonté d'un élan communautaire et le pouvoir mortifère des bureaucrates qui l'utilisent à leurs propres fins. Rien mieux que *Le Chantier* ne peut exprimer la déception platonovienne : la gigantesque construction destinée à accueillir tous les laissés-pour-compte de l'humanité prend la forme vaine d'un travail de Sisyphe, où les dérisoires jeux de pouvoir des apparatchiks n'ont d'effet que la famine, la mort des ouvriers, le désastre d'une entreprise collective réduite à son absurdité. Dans une langue savoureuse (admirablement traduite) mêlant l'ironie et le lyrisme visionnaire, la langue de bois du Parti à la mélancolie simple de *« toqués »* portés par le rêve du bonheur, cette fable politico-philosophique file la métaphore d'un chantier de destruction où les hommes de bonne volonté, en creusant les fondations d'une grotesque cité de l'avenir, procèdent à son édification négative et à celle de leur tombeau.

Roman technique, qui stigmatise aussi l'impasse tragique de la religion du progrès et de la technique, est resté enfoui jusqu'en 1990 dans les caves de la Loubianka sous l'honorable mention *« A conserver pour l'éternité »*. Platonov, lui, est mort en 1951, épuisé, pestiféré, plus utopiste que les utopistes au pouvoir, exclu pour avoir continué à rêver avec trop d'obstination.

Marion Van Renterghem

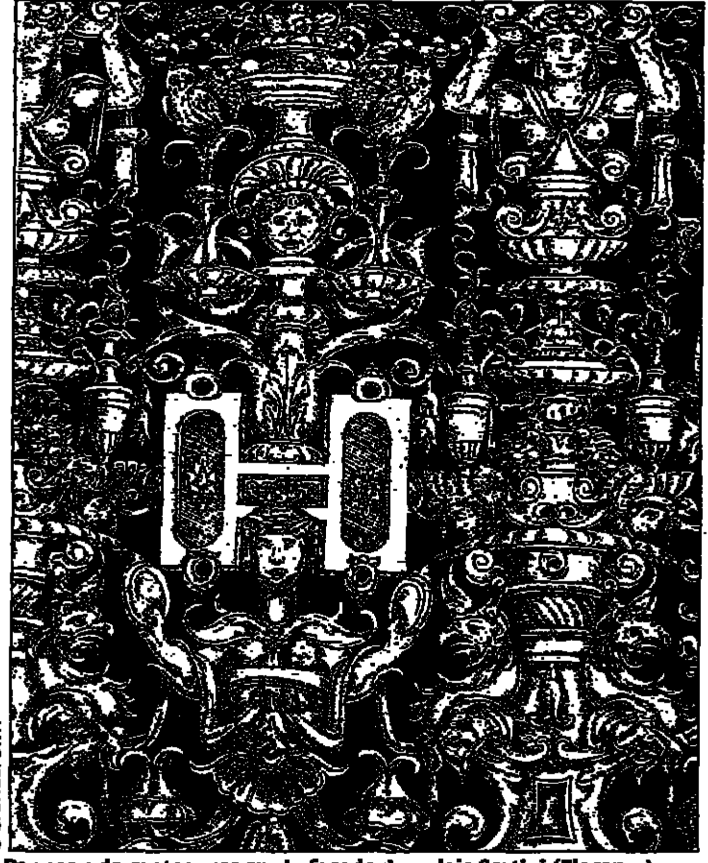
Le grotesque, le chimérique, le vraisemblable

Vers 1570, les décors de grotesques étaient à la mode en Italie. Simple fantaisie ? L'analyse de Philippe Morel réinterprète profondément ces savantes extravagances

LES GROTESQUES
Les figures de l'imaginaire dans la peinture italienne de la fin de la Renaissance
de Philippe Morel.
Flammarion, 182 ill., 190 p., 195 F.

C'était, au XVIe siècle, une question sérieuse que celle de la fertilité de l'union entre des espèces différentes. Les savants admettaient le plus souvent que rien ne s'opposait à ce que de tels coïts produisent des créatures hybrides. Pline et Plutarque l'avaient écrit. Aldrovandi, Liceti et Paré l'écrivaient à leur tour. Ce dernier citait des exemples convaincants. En 1493, un enfant avait été engendré par une femme et un chien, ayant au-dessus du nombril apparence humaine, en dessous canine. D'autres auteurs savaient qu'en Norvège, sur une plage, *« un nombre infiny de peuple »* avait assisté au bain de soleil d'*« un homme marin armé d'escailles de poisson »*. En Poméranie, une sirène s'était montrée, *« ayant face de femme et fort sujette à la paillardise »*. Cardan voit en ces créatures les preuves de *« la facilité de la génération »*. Paré, reprenant un argument de Pline, énonce la maxime décisive : *« De raison il n'y en a aucune fors de dire que Nature se joue en ses œuvres. »* Nulle limite à sa fécondité. Puisqu'il y a des rhinocéros et des cynocéphales, des hippocampes et des girafes, pourquoi n'y aurait-il ni centaures, ni tritons, ni néréides, ni hexachires – homme à six bras –, ni lycanthropes ?

Dans ce cas, pourquoi ne se trouverait-il pas des peintres pour les représenter et, agissant à l'instar de la Nature, susciter des monstres impossibles, des créatures grotesques. Ils ne font que tirer parti de la force proliférante de la Nature. Introduire la notion d'imagination en son sens actuel afin d'expliquer la formation de ces figures grotesques, ce serait commettre un anachronisme et méconnaître les modes de pensée de la Renaissance.


© G. DAGLI ORTI
Panneau de grotesques sur la façade du palais Sertini (Florence) par A. Di Cosmo Feltrini

Telle est la thèse que développe Philippe Morel. Las de ne lire à propos de ces inventions picturales qui ont pullulé dans l'Italie maniériste que des considérations rapides, s'apuyant sur de rares travaux et l'un des derniers essais d'André Chastel, il a entrepris une analyse complète du phénomène, de la chronologie et de l'inventaire des peintures à leurs interprétations et leurs possibles et impossibles décryptages. Les grotesques, entre 1570 et 1600, envahissent murs et plafonds et occupent toute surface libre. Leurs auteurs se nomment Cesare Baglione, Giovan Antonio Paganino, Giovanni di Udine, Allori et Sabaoth. Souvent aussi, collaborateurs d'un maître, ils demeurent anonymes. Ils ne sont ni d'un talent ni d'une inventivité égale. Des besogneux, des appliqués se distinguent ceux qui, tel Baglione, s'avancent loin dans l'impossible, l'extravagant, l'hermétique, le paradoxal. Fantaisie, disait-on pour s'en débarrasser. Morel réplique en citant les dialogues de Francisco de Hollanda. Michel-Ange y affirme que la réunion picturale d'éléments hétérogènes, si elle *« reste conforme aux proportions en chacune de ses parties, sera très harmonieuse et très naturelle »*. Encore ce mot. Ainsi en revient-on à Paré et à l'existence des hybrides. Ainsi en revient-on à la conviction que la compréhension de ces curiosités ne peut se passer de données extérieures à une histoire de l'art qui réduirait tout à des questions plastiques. *« Il serait vain ou fallacieux, pour le XVIe siècle plus que pour toute autre époque, d'établir, comme on le fait encore trop souvent, une frontière radicale entre les différentes activités de l'esprit, qu'elles soient scientifiques, littéraires ou artistiques »*, écrit l'auteur.

Il applique ce programme avec succès, que ce soit en regardant du côté des sciences naturelles telles qu'elles se pratiquent à la Renaissance, ou en se souvenant que Montaigne qualifie ses *Essais* de *« grotesques et corps monstrueux, rapiécés de divers membres, sans certaine figure, n'ayant ordre, suite ni proportion que fortuite »*. Ce rapprochement permet d'introduire d'autres notions, non moins utiles, le burlesque, la parodie, le renversement, le calembour, la dérision. Autant de manières de faire parler ces peintures. Car rien n'est moins gratuit ni moins simplement ludique que les grotesques.

Ils sont morts quand des théoriciens ont affirmé que les images de main humaine n'avaient de réelle valeur que si elles respectaient et révélaient la vérité des êtres et des choses. A ce moment, la pensée scientifique n'accordait plus crédit aux apparitions de sirènes et aux enfants-chiens. Autrement dit : d'autres modes de raisonnement triomphaient et d'autres conceptions esthétiques avec eux.

Philippe Dagen

Commerce et cinéma

L'art et l'industrie cinématographiques à travers quelques fragments de discours économiques

UNE HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CINÉMA FRANÇAIS (1895-1995).
Regards croisés franco-américains
sous la direction
de Jean-Pierre Benghozi
et Christian Delage.
L'Harmattan. 364 p. 190 F.

Voici un livre d'un intérêt certain, à condition de n'accorder aucun crédit à son titre. Il ne s'agit en effet nullement d'une histoire économique du cinéma français – ce qu'on peut d'ailleurs déplorer, les ouvrages de référence en la matière faisant gravement défaut. Il s'agit, en effet, de la transcription des communications présentées par une vingtaine de chercheurs, français et américains, lors d'un colloque organisé en 1996, dans le cadre du centenaire du cinéma, à l'initiative des deux universitaires qui en assurent aujourd'hui la publication. L'intérêt de l'ouvrage tient précisément à l'hétérogénéité des thèmes abordés, en fonction des domaines d'études particuliers de chacun.

Ainsi, par exemple, du travail passionnant – quoique ne concernant qu'indirectement le cinéma – de l'universitaire américaine Vanessa Schwartz sur les spectacles en vogue à Paris à la fin du XIXe siècle : le Musée Grévin, les « panoramas » et aussi la morgue pris d'assaut par un public de curieux y dessinent les prémices communes et mal connues d'un certain aspect du cinéma, du tourisme de masse et de la commémoration – autant de domaines promis à un bel avenir au siècle suivant, le nôtre. Ainsi, d'un extrême à l'autre, le travail très précis et ponctuel d'Antoine de Baecque sur la société de production de François Truffaut et, par l'autre bout de la lorgnette, le remarquable survol de l'histoire des « majors » hollywoodienne par Douglas Gomery (professeur à l'université du Maryland) complété par une mise au point contemporaine du chercheur Joël Augros.

La variété des approches, des thèmes et des angles, fait à la fois la qualité et la limite de l'ouvrage. Celui-ci s'ouvre sur une très pertinente description des débuts économiques du cinéma par Guy Fihman, qui, sous le titre « La stratégie Lumière : l'invention du cinéma comme marché », montre les aspects à la fois visionnaires, aventureux et extrêmement concrets des frères Lumière prenant de vitesse Edison et définissant la particularité du cinéma face à l'approche *« audio-visuelle »* de l'industriel américain. Il se termine aux antipodes d'une telle démarche, avec les amples mais approximatives affirmations de Janet Staiger sous le titre « *Le commerce international du cinéma et les flux culturels mondiaux : une approche néomarxiste* ».

Cette hétérogénéité ne permet pas de donner toute leur valeur à des études comme celle de Gilles Willems portant sur les tribulations du groupe Pathé-Nathan dans les années 30 ou à la recherche de Jacques Choukroun (professeur au lycée de Lunel) sur les stratégies de l'industrie française à la même époque, travaux qui ne prennent tout leur sens qu'au sein d'une démarche plus globale. Délibérément conçu comme élément d'une stratégie de consolidation de l'histoire du cinéma en tant que domaine de recherche savante à part entière, le livre, par son caractère composite, témoigne en même temps de l'ampleur, de l'importance et des limites d'une approche universitaire de ce domaine : le cinéma, comme tout autre, est évidemment susceptible de faire l'objet des attentions de l'*alma mater* – il a suffisamment protesté qu'il en était digne lorsque celle-ci s'en détournait. Mais sans que cela dispense celle-ci de respecter les singularités de celui-là.

Jean-Michel Frodon

Scorsese à l'écran

Suite de la page I

Vous savez, il m'est de plus en plus difficile de me sentir partie prenante dans le cinéma que l'on voit aujourd'hui. Au moins, lorsque je revois un film que j'ai découvert gamin, même si c'est une série B, j'y retrouve une certaine nostalgie, une mémoire qui est toujours stimulante.

– Quel est le premier film dans lequel vous vous soyez intégralement reconnu, où le prolongement entre ce qui se déroulait sur l'écran et ce que vous viviez dans votre quartier apparaissait évident ?

– C'est incontestablement *Sur les quais*, de Kazan. C'était la première fois que je voyais à l'écran des acteurs du calibre de Brando ou Eva Marie Saint parler et bouger comme les gens de mon quartier. C'était un choc, car pour la première fois je me reconnaissais à l'écran. Je me moquais pas mal de l'histoire de ce mouchard, qui en plus se termine bien, ce qui n'a aucun sens, mais je la prenais comme une convention. Nous savions tous qu'il ne faut jamais l'ouvrir, et comme en plus on n'est jamais sûr de ce qui se passe, autant s'occuper de ce qui nous regarde. Aujourd'hui, *A l'est d'Eden* m'intéresse beaucoup plus, ses qualités plastiques sont supérieures, il a été tourné en couleurs et en Scope ; cette histoire fascinante d'un garçon qui veut être aimé par son père me frappe tout particulièrement... A cause de moi, mon père était devenu très sévère, guidé par des principes très stricts sur ce qu'un homme doit faire et ne pas faire. Il passait beaucoup de temps au travail, rentrait dîner à la maison, puis filait au bar du coin jouer aux cartes avec ses amis. Les seuls moments que je partageais avec lui étaient au cinéma. Comme j'avais en plus mes crises d'asthme, nous parlions assez peu. Le cinéma était notre principal moyen de communication, et encore, celui-ci fonctionnait plus sur une expérience commune que sur des impressions échangées ensemble. C'était la même chose avec mon frère, dans une certaine mesure. Surtout le jour où nous avons vu *Hamlet* avec Laurence Olivier. J'avais six ans, lui douze, et il ne connaissait rien à Shakespeare, mais il avait entendu dire qu'il y avait un fantôme et des duels à l'épée. Ma mère m'emmenait assez peu au cinéma, sauf pour *Duel au soleil*, de King Vidor. Le film avait été condamné par l'Eglise, et il y avait des scènes de sexe, cela faisait deux bonnes raisons de s'y précipiter. Mais je parlais souvent à ma mère, c'était mon père le plus silencieux, et il fallait déployer des trésors d'imagination pour trouver un moyen de l'approcher, même s'il était très attentif et responsable. Au moindre pépin de santé, et j'en avais tout le temps, il m'emmenait chez le médecin. Mais j'avais autre chose à lui dire, je ne sais pas quoi exactement, mais j'aurais voulu le lui dire.

– Comment expliquez-vous que des réalisateurs comme Jacques Tourneur, Anthony Mann, Phil Karlson, Edgar Ulmer, à qui vous accordez une place très importante, soit aussi peu connus aux Etats-Unis ?

– Il suffit de voir quels sont les *films sélectionnés aux Oscars*. Ceux-ci ont été créés dans les années 20, à un moment où Hollywood traversait une série de scandales. Les Oscars sont donc venu combler ce déficit de respectabilité et apporter une certaine crédibilité. La respectabilité est un concept bourgeois : vous voulez être reconnu par les autres. Pourquoi vouloir être absolument accepté ? Je viens d'une famille de la classe ouvrière, c'est comme ça, et je n'y changerai rien. Je crois qu'on a peur, en Amérique, de prendre des cinéastes comme Anthony Mann ou Sam Fuller au sérieux. Ils ont essentiellement œuvré dans le cinéma de genre, considéré comme dégradant. Comment peut-on ne pas prendre au sérieux Anthony Mann ? Il a fait plusieurs westerns avec James Stewart qui ont révolutionné le genre. Il m'a fallu du temps pour aimer ses westerns, j'allais voir en priorité ceux de Hawks et de Ford, j'y trouvais à première vue une forme d'échappatoire, avec des paysages magnifiques et des chevaux, tout ce que je ne risquais jamais d'apercevoir chez moi. Je me souviens avoir aimé *Winchester 73*, de Mann, sans garder de souvenir exact du film, sauf cette scène où Jimmy Stewart va dégainer contre Stephen McNally, qui va répliquer, mais ils n'ont pas de pistolet, et en plus, ils sont frères.

– Anthony Mann et Samuel Fuller travaillaient à l'intérieur d'un système qui leur procurait une certaine liberté. Le prix de cette liberté consistait dans un certain effacement de leur part. Tout en étant un de leurs héritiers, vous fonctionnez très différemment, puisque l'on met autant en avant votre nom que vos films lorsque l'un d'eux sort.

– Je suis arrivé à une époque où le cinéma s'internationalisait et devenait un art beaucoup plus réflexif. Mann ou Fuller étaient purs et innocents, alors que j'ai une conscience beaucoup plus claire de la grammaire cinématographique. J'aurais énormément voulu travailler à l'intérieur du vieux système hollywoodien, mais, lorsque j'ai débuté ma carrière, dans les années 60, celui-ci s'était écroulé. Je suis au carrefour de plusieurs traditions : celle d'Orson Welles, Cassavetes, Antonioni, Gordard, Wajda, Kurosawa, Mizoguchi, tous mis ensemble. Pour arriver à monter mes films, qui coûtent relativement cher, je suis obligé de me montrer. Venir aux Oscars, recevoir des récompenses, ne jamais les refuser, pour qu'ils sachent que je veux encore faire des films et trouver de l'argent pour les tourner. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Le film d'une vie

C'est au milieu d'une vaste fresque hollywoodienne qu'apparaissent les images d'un destin porté sur l'écran, celui de Martin Scorsese

VOYAGE DE MARTIN SCORSESE À TRAVERS LE CINÉMA
de Martin Scorsese
et Michael Henry Wilson.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Serge Grünberg,
éd. Cahiers du cinéma,
192 p., 225 F. (1)

Parmi les nombreuses étapes du voyage de Martin Scorsese à travers le cinéma américain, il y en a une qui retiendra, plus que les autres, notre attention. Sans doute parce qu'elle ne regarde que lui et ne risque pas de se retrouver dans une autre histoire du cinéma américain. On retrouvera un certain nombre de repères dans ce beau livre et l'esquisse d'une chronologie. Elle fait débuter cette histoire, comme il se doit, par son commencement : la naissance d'Hollywood et l'ère du muet, avant de se continuer dans les années 40 où le système des studios atteint son apogée et de se terminer dans les années 60 au moment où il s'écroule. Cette histoire, déjà connue, est la seule que Scorsese semble tenir de quelqu'un d'autre. Ce qui frappe, dans le dialogue qu'il entame avec ses prédécesseurs, D. W. Griffith, King Vidor, Vincente Minnelli, John Ford, Irving Lerner, Samuel Fuller, Phil Karlson, John Cassavetes, c'est qu'il ne pose à aucun moment ces derniers comme ses ancêtres. Au contraire, ce qu'exprime Scorsese sur des films aussi connus que *La Foule*, *Naissance d'une nation*, *Les Ensorcelés*, ou plus obscurs, tels que *The Phenix City Story*, *Police spéciale*, ou *Meurtre sous contrat*, c'est chaque fois le cinéma à l'état naissant.

Autant dire qu'en refusant d'envisager l'histoire de façon linéaire, en la débarrassant du concept encombrant d'évolution, Scorsese montre qu'une histoire du cinéma est impossible. Il n'y a pas d'un côté un cinéma balbutiant, le muet par exemple, qui s'opposerait à un cinéma plus mature, mais un présent du cinéma, qui est aussi un achèvement, et que Scorsese s'acharne à débusquer dans le film hollywoodien, la série B, ou l'underground des années 60.

Avec encore plus de force que des extraits de film, les différentes photos de *Voyage à travers le cinéma américain* offrent une part importante à celles prises sur les plateaux de tournage – King Vidor en train d'examiner les images d'une bobine de film, John Cassavetes l'oeil scotché à sa caméra, Orson Welles contracté en train de régler sa direction d'acteurs sur le plateau de *Citizen Kane*. Max Ophuls, cigare en main, écoutant attentivement Joan Fontaine entre deux prises de *Lettre d'une inconnue*. Sauf que toutes ces photos fonctionnent à rebours. Il n'y a pas de visite de la grande cuisine hollywoodienne, où Scorsese nous expliquerait comment ça marche, mais une réflexion subtile sur l'art de toucher le spectateur, comme on dirait d'une flèche qu'elle atteint sa cible. Le cinéma est envisagé comme une science des effets. Ainsi, l'utilisation du Cinémascope dans *A l'est d'Eden* ou celle de la lumière dans *La Brigade du suicide* d'Anthony Mann pourraient donner lieu à une histoire de la photogénie, de la couleur, ou du Cinémascope.

André Bazin avait toujours eu, dans son travail de critique, une idée récurrente : montrer que le cinéma conservait le réel et qu'avant de lui ressembler il l'embaumait. Il parlait d'un miroir *« dont le tain retiendrait l'image »*. C'est cette image que Scorsese essaye de libérer dans son livre. *Voyage à travers le cinéma américain* est une autobiographie qui fonctionne sur un pacte étrange où l'intime et le public s'annulent et renvoient à l'image d'un cinéaste dont la biographie se serait emmêlée dans les fils tordus de la fiction hollywoodienne. Par un dérèglement dont Scorsese analyse très bien la nature, *Sur les quais*, *A l'est d'Eden* et *L'Ennemi public* ne sont plus des films avec Marlon Brando, James Dean, ou James Cagney, mais également des productions où figure un jeune Américain, fils d'immigrés italiens résidant dans le Lower East Side de Manhattan. C'est au milieu de cette immense toile d'araignée cinéphilique que Scorsese se débat et tente de recoller les morceaux éparpillés d'un puzzle existentiel.

Avec Scorsese apparaît une génération de réalisateurs nés dans la cinéphilie, qui élabore l'idée d'un cinéma sans vis-à-vis, sans extérieur, dont les fenêtres et les portes ouvrent encore sur d'autres films. Un cinéma qui a quitté la terre, et une vie qui s'est définitivement installée sur l'écran. Le cinéma ne ferait-il pas bon ménage avec la vie ? Ce serait plutôt le contraire. Le cinéma a fini par dévorer tout ce qui ne lui ressemble pas, empiétant sur la vie avec autant d'assurance et de discrétion que les extraterrestres de *L'Invasion des profanateurs de sépulture*.

S. Bd

(1) le livre est également édité en vidéo dans un coffret de 2 cassettes, 169 F., Arte Vidéo

هكذا من الأصل

La chronique de Roger-Pol Droit

Le retour des inspirés

ESSAIS
de Ralph Waldo Emerson.
Traduit de l'anglais par Anne Wicke,
Michel Houdiard éditeur,
« Littérature américaine ».
92 p., 89 F.
(Diffusion-distribution Castor et Pollux, tél. : 03-25-31-67-51, fax : 03-25-31-05-35).

À LA SOURCE PERDUE DU SOCIALISME FRANÇAIS
Anthologie de textes
de Pierre Leroux.
Etablie et présentée
par Bruno Viard,
éd. Desclée de Brouwer,
« Sociologie économique »,
590 p., 320 F.

Emerson et Leroux ne se ressemblent pas. Du moins au premier regard. L'un appartient à l'histoire de la pensée américaine, l'autre à celle de l'Europe intellectuelle et politique. Le premier est encore étudié dans sa patrie : ses œuvres complètes (douze volumes !) et son gigantesque journal (seize !) sont fréquentés par quelques-uns de nos contemporains. Le philosophe Stanley Cavell, par exemple, a consacré ces dernières années de remarquables analyses à la pensée d'Emerson. Pour les amateurs d'Internet, on signalera que la prose d'Emerson – conférencier héroïque, intarissable, chaleureux, parfois échevelé – se trouve, par centaines de pages, en ligne sur le Web. Ralph Waldo Emerson, après un siècle et demi, n'a donc pas été vraiment oublié. Tout au plus demeurait-il, faute de traductions disponibles, un penseur presque sans lecteurs en France. Le cas de son contemporain Pierre Leroux est plus préoccupant : deux cents ans après sa naissance, l'homme qui inventa le mot « socialisme » a pratiquement sombré, en France, dans l'indifférence générale. On sait à peine que ce fut l'un des grands esprits de son temps. Son influence multiforme et ses douze mille pages publiées (!) furent pratiquement éclipsées. Souhaitons que la copieuse anthologie composée par Bruno Viard permette une vraie redécouverte du géant dont le souvenir est devenu si ténu.

Ces deux prophètes ont en commun d'avoir vécu au moment où croissait la société industrielle. Leroux naît en 1797, Emerson en 1803. Ils ont sous les yeux l'écrasement des pauvres, les corps pliés aux machines, l'esclavage naissant dans les usines et celui encore florissant dans les plantations. La révolte et l'indignation habitent leur fibre la plus intime. L'espérance aussi : un temps nouveau leur paraît s'annoncer, malgré l'horreur présente, et à cause d'elle. Sous la souffrance ils discernent la fraternité, et sous l'inhumain une possible reviviscence de l'esprit. Ils cherchent l'un comme l'autre une religion pour l'avenir qui prolongerait le christianisme en réinventant des paradis sur terre. Construire un monde juste et digne est en effet leur obsession, leur raison de vivre. Ces quelques traits appartiennent, certes, à bon nombre de leurs contemporains, utopistes et rebelles, révolutionnaires et prophètes. Mais chez Emerson comme chez Leroux, l'imprudence visionnaire est dans les habitudes. Ils n'ont rien à voir avec les calculateurs de lois et les géomètres du pouvoir. Ce sont plutôt des esprits fervents, des âmes à grandes effusions, des cœurs gonflés d'espérance et de générosité. Des grandiloquents, des enthousiastes. De ces gens que les désabusés jugent ridicules, que les amateurs de style sec pensent excessifs. Brasseurs d'idées et bourlingueurs spirituels, lecteurs boulimiques et écrivains prolixes, ils appartiennent à une espèce en voie d'extinction : les inspirés. La réalité, telle qu'elle est, ne les a pas convaincus. A l'expérience, ils opposent toujours une attente, un espoir, un horizon où le monde ne serait pas comme avant.

Emerson souligne le contraste évident entre cette médiocrité répétée des vies réelles – l'expérience déçoit, enseigne les limites – et le sentiment éternellement vivace que tout reste à faire, que l'histoire humaine n'est pas encore écrite. Mais il en tire des conséquences tout à fait autres que les maîtres de la désillusion. Au lieu de proclamer dérisoire et vaine cette propension obstinée à croire en un changement radical, il dissocie le monde historique et celui de l'espoir. On en trouve un bon exemple dans un texte célèbre de 1844, intitulé *The Oversoul* – le terme est traduit dans ce volume par *L'Ame suprême*, d'autres proposèrent la « *surâme* » – où le penseur poète forge quelques formules frappantes. « *Les choses que nous croyons fixes maintenant se détacheront une par une, comme des fruits mûrs, de notre expérience, pour finir par tomber. Le vent les emportera, nul ne sait où. Les paysages, les silhouettes, Boston ou Londres, sont des faits aussi fugitifs qu'une institution passée, qu'un ruban de brume ou qu'une bouffée de fumée, et il en va de même pour la société et le monde. L'âme regarde délibérément vers l'avenir, elle crée un monde devant elle et laisse d'autres mondes derrière elle. Elle ne connaît ni les dates ni les rites, ni les personnes les spécialités ou les hommes. L'âme ne connaît que l'âme : la toile des événements est la robe flottante dont elle est revêtue.* » Nous voilà loin du pragmatisme ! Emerson, créateur d'une version transatlantique de l'idéalisme allemand, constitue encore aujourd'hui une sorte de face cachée de la pensée américaine. Pierre Leroux forme sans doute, à lui seul, une face cachée du socialisme français. L'oubli où est tombé cet homme infatigable, qui fut notamment l'ami de Heinrich Heine et de George Sand, est décidément une grande injustice. Son parcours fut mouvementé : misère, typographie, action clandestine, revues multiples, pauvreté de nouveau, exil. De Londres, en 1852, il écrit à George Sand « *Je suis dans l'esclavage le plus dur que puisse engendrer la misère.* » Et de Jersey, en 1859, à son ami Emile Ollivier : « *J'ai donné des leçons à Londres, j'ai fait ici des cours, j'ai essayé de vivre en fabriquant du cirage, j'ai entrepris aussi de fabriquer du guano humain, j'ai gardé des vaches, et, autant que j'ai pu, j'ai pensé.* »

Quelques prophètes du XIXe siècle demeurent encore dans l'oubli. Par exemple Emerson, ou Pierre Leroux. Que peuvent-ils nous apprendre ? Peut-être un sens de l'avenir

Ses tribulations mériteraient des pages. On ne retiendra que la curieuse actualité de sa réflexion. Leroux n'appartient pas seulement à la génération d'intellectuels français marqués par les rêves de la Charbonnerie et les dissensions opposant les disciples de Saint-Simon ou de Fourier. Certes, c'est bien un penseur dont l'itinéraire s'inscrit entre la révolution de 1830, celle de 1848 et les premières années du Second Empire. Mais il convient de remarquer combien certains traits de son œuvre nous le rendent singulièrement proche. Par exemple, un sens aigu de l'avènement d'une civilisation planétaire : « *Il est permis de croire que la moitié de la race humaine entrera peu à peu dans l'activité telle que l'Occident la conçoit (...) l'Orient commence à être agité par la civilisation européenne.* » Pierre Leroux possède également une vive conscience de l'égalité des sexes, pas vraiment répandue chez ses contemporains, même socialistes, ni sans doute chez les nôtres. Enfin, et surtout, sa pensée politique entend maintenir l'équilibre entre développement personnel et structure collective. « *Le socialisme absolu n'est pas moins abominable ni moins absurde que l'individualisme absolu (...)* », écrit-il en 1832.

Une erreur serait de croire que nous pourrions retourner, purement et simplement, au temps de ces prophètes et réemprunter leur chemin. Sans doute n'est-ce pas exactement ainsi qu'il convient de voir les choses. Nous ne pouvons évidemment pas répéter leurs phrases en faisant comme si Marx, et le marxisme, et l'histoire des communismes n'avaient pas existé. Mais nous avons sûrement pas mal à apprendre de ces penseurs d'avant, quelque chose à redécouvrir peut-être de leur inspiration visionnaire. Il était habituel, naguère, quand par chance on se souvenait de leur existence, de juger leurs livres boursouflés. Leurs illusions prêtaient à sourire et leurs bons sentiments agaçaient. Il se pourrait qu'on redevienne sensible à leur exigence de révolte et d'espoir comme à leur souffle parfois lyrique. Voilà des gens qui pensent que le pire n'est pas toujours sûr. Que le combat n'est pas inutile. Que l'humanité n'est pas totalement corrompue. Que l'espérance d'une autre histoire, même si elle est déraisonnable, excessive, improbable, ne mérite pas d'être abandonnée. Qu'il convient toujours de continuer à parier sur l'impossible, sans se soucier de la moquerie des malins ni de l'assurance des habiles. Voilà des inspirés qui ne se laissent pas abattre par l'arrogance du cynisme. Ouvrons les fenêtres.

★ Pour le bicentenaire de Pierre Leroux, l'association de ses amis organise un colloque sur « l'Europe démocratique et sociale » à l'Hôtel de Ville de Paris les 6 et 7 décembre (rens. : 01-42-38-44-23).

Reinhart Koselleck, lumineux théoricien de l'Histoire

Avec ce recueil d'études de sémantique historique, les Français pourront mesurer la pertinence du grand universitaire allemand

L'EXPÉRIENCE DE L'HISTOIRE
de Reinhart Koselleck.
Traduit de l'allemand sous la direction d'Alexandre Escudier,
Gallimard-Seuil, coll. « Hautes études », 247 p., 149 F.

L'Expérience de l'histoire, tel est le beau titre du troisième livre traduit en français de Reinhart Koselleck. Il y eut, en 1979, *Le Règne de la critique* (éd. de Minuit ; le livre avait été publié en 1959), plus près de nous, en 1990, le *Futur Passé : Contribution à la sémantique des temps historiques* (Ecole des hautes études en sciences sociales, paru, lui, en 1979), et aujourd'hui cet ouvrage, composé de sept textes et inédits comme tels en allemand. Il faut remercier les traducteurs et l'éditeur du volume, Michael Werner, du travail accompli. Même si manque encore son importante étude sur la Prusse (*La Prusse entre réforme et révolution, 1791-1848*), qui montre qu'il n'est pas seulement un théoricien de l'histoire, le lecteur français peut désormais prendre la mesure d'une des entreprises historiennes contemporaines les plus éclairantes, qui conjugue expérience de l'histoire et exigence de la pensée.

Né en 1923, professeur émérite à l'université de Bielefeld, haut lieu du renouvellement de l'historiographie allemande, Koselleck a attaché son nom à cette forme d'histoire nommée *Begriffsgeschichte*, histoire des concepts. Il a été, en effet, l'un des éditeurs et le principal rédacteur du *Dictionnaire des concepts de base de l'histoire*, en sept volumes, et dont la publication, commencée en 1972, s'est étendue sur vingt ans. Qu'entendre par histoire des concepts (l'expression vient de Hegel) ? Une histoire langagière des concepts, attentive aux échanges incessants entre langue et société et aux écarts entre des usages actuels et des usages passés d'un même concept, étant entendu que tout maniement actuel d'un objet d'étude passé implique une histoire des concepts qui ont permis de le nommer. C'est là « *une condition minimale de la connaissance historique* ». L'histoire conceptuelle n'est donc ni la seule forme d'histoire ni le tout de l'Histoire. Histoire conceptuelle et histoire de la société ont en permanence besoin l'une de l'autre. « *Une histoire ne s'accomplit pas sans paroles, mais elle ne se confond jamais avec elles, n'y est pas réductible.* »

D'où ces études de sémantique historique dont le présent livre donne deux exemples particulièrement notables. Le premier sur la notion de « fédération » (*Bund*) est une brève démonstration, d'autant plus savoureuse qu'elle eut pour cadre le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Fédération, vous avez dit fédération ! La sémantique fédérale fait, en tout cas, apparaître que *Bund*, avec d'abord ses acceptions théologique et juridique, a précédé la formation de l'Etat moderne. L'expression *Bundesrepublik*, probablement une traduction de l'expression « république fédérative » utilisée par Montesquieu, n'apparut qu'à la fin du XVIIIe siècle. Et il s'agissait, dans la perspective des Lumières, non pas évidemment de créer un Etat, mais de transformer l'Empire en une république d'Etats jouissant des mêmes droits constitutionnels. Plus tard, le *Bund* a pu servir à empêcher la formation d'un Etat national, tout en conservant une *part d'identité* commune. Au fond, l'idée fédérale, et c'est là sa richesse, travaille exactement sur la contradiction ouverte entre indépendance et lien, ou sur celle formée par la notion de *souveraineté partagée*. Mais, comme le note Koselleck, c'est un travail pragmatique, à l'écart des grands emportements : le *Bund*, à la différence de la nation, n'est « *jamais devenu un symbole qui pût prêter à identification* ».

Le second exemple traite, c'est bien le moins, du concept d'histoire lui-même. On a là, en quatre-vingts pages (reprises du *Dictionnaire*), un concentré des réflexions de Koselleck sur l'Histoire. C'est la présentation la plus éclairante du concept moderne d'histoire, tel qu'il s'est constitué à la fin du XVIIIe et développé en Europe au XIXe siècle. Le passage, en allemand, au singulier collectif *die Geschichte*, « l'histoire », voire « l'Histoire », conçue comme processus, annonçait en effet l'ouverture de l'époque moderne. On disait plutôt jusqu'alors « les histoires » et on employait *Historie* pour désigner le récit des événements, désormais *Geschichte* se charge de toutes les significations : elle est à la fois ce qui advient, le récit qui en est fait et la science historique elle-même, jusqu'à arriver à cette définition qu'en donnera J. G. Droysen : « *L'Histoire est savoir d'elle-même.* »

François Hartog

Dans les universités allemandes, cela signifie que l'Histoire se dégage de la tutelle des facultés de théologie et de droit et conquiert un espace disciplinaire propre. Plus largement, le monde moderne a fait de ce concept le premier vecteur de la compréhension qu'il a eue de lui-même et l'horizon, sinon la justification, de son action. Ordonnée par l'idée de progrès, embrassant tous les lieux et tous les temps, et ayant pour sujet hypothétique l'humanité, l'Histoire devient mondiale. « *Elle substitue insensiblement l'espèce à l'individu* », disait Schiller dans sa fameuse leçon « Qu'est-ce que l'histoire universelle ? », donnée à Iéna en 1789. Ne se voulant pas seulement science du passé mais proprement espace d'expérience, elle revendique aussi sa place dans le présent, qui n'est en effet rien d'autre que « *le présent de l'Histoire, l'histoire du présent* ». Selon une notation de Schopenhauer, « *c'est seulement par l'Histoire qu'un peuple devient complètement conscient de son être* ». Enfin, si jusqu'alors l'histoire « arrivait », elle devient désormais faisable : l'homme a une histoire parce qu'il la produit. Tout cela ne va pas sans emphase, sans naïvetés et ambiguïtés (oscillation entre le « pouvoir de l'histoire », d'un côté, et le faire de l'histoire de l'homme, de l'autre). C'est d'ailleurs en ce point que pourront venir se loger les critiques de Marx et Engels contre cette Histoire muée en entité métaphysique et, en même temps, réduite à des slogans qui en autorisent tous les usages idéologiques. Pour eux, c'est seulement avec l'avènement du communisme que les hommes pourront enfin faire pleinement leur histoire.

Pour le lecteur d'aujourd'hui, cet éclairant parcours s'achève un peu abruptement sur le rappel du lien entre l'avènement des temps modernes (*Neuzeit*) et la formation du concept d'histoire et, donc, sur la suggestion qu'il pourrait aussi disparaître avec eux, même si personne ne renonce sérieusement à s'en servir. Comment, a-t-on envie de demander à Koselleck, prolongerait-il son analyse sémantique, en prenant en compte le dernier demi-siècle ? Tout près de nous, quel rôle jouerait 1989 ?

Dépassant le seul terrain de l'histoire conceptuelle, les chapitres suivants montrent les développements de sa réflexion en direction d'une histoire de l'expérience historique. Dans un texte d'hommage à Gadamer (qui est aussi une lecture d'*Etre et Temps* de Heidegger), Koselleck donne, à l'occasion de cette confrontation avec deux pensées de poids, sa pleine mesure comme théoricien de l'Histoire. Il en résulte des pages nerveuses et denses (qui tranchent sur les patouillages ordinaires autour du « tournant linguistique »), où il s'emploie à montrer que l'Histoire, par sa théorie comme par sa méthode, est plus qu'une simple science philologique du texte et qu'elle ne peut, quant à son statut épistémologique, être tenue pour une subdivision de l'herméneutique. Le chapitre suivant traite de l'histoire et de la justice. Une fois constituée, l'histoire recèle-t-elle une justice qui lui soit propre ? Hérodote a répondu affirmativement, par la présence d'une justice immanente ; Thucydide a distingué entre le pouvoir et le droit ; saint Augustin a placé la vraie justice en Dieu ; ensuite sont venues l'expérience de la négativité et l'histoire absurde, et son contraire, l'histoire mondiale posée comme « *tribunal* du monde ». De ces cinq réponses, qui sont autant de trames d'expérience précédant toutes les démarches méthodologiques de l'historien, on peut tirer que la justice est une condition nécessaire (et non suffisante) pour faire l'expérience de l'Histoire.

S'interrogeant, enfin, sur les rapports entre les mutations ou les poussées d'*expérience* et les changements de méthode, Koselleck propose une sorte de typologie de leurs *corrélations*. En particulier, quelles conditions faut-il pour qu'on passe d'une histoire qui se contente d'enregistrer et d'accumuler à une histoire qui entreprend de récrire ? D'où un essai final qui est comme une retraversée au galop de l'historiographie occidentale, avec cette thèse : « *A court terme, il se peut que l'Histoire soit faite par les vainqueurs, mais, à long terme, les gains historiques de connaissance proviennent des vaincus.* »

« A tous les jeunes curieux de leurs racines »

L'ÂME ROMAINE
de Pierre Grimal.
Perrin, 192 p, 98 F.

Pierre Grimal avait écrit ce livre pour les enfants et adolescents, comme l'évoque clairement la dédicace : « *A tous les jeunes curieux de connaître leurs racines* ». Mais l'éditeur, de façon incompréhensible, ne précise pas ce « détail » qui change tout. Car ce serait faire injure à la mémoire de ce grand savant que d'imaginer qu'il ait pu adresser à un public adulte un livre où, certes, sa science n'est jamais prise en défaut, mais dont l'expression et la forme rappellent davantage les *Histoires de l'Oncle Paul* que l'auteur du *Siècle des Scipions*. Il faut donc rétablir l'intention du livre pour en apprécier l'intérêt. Sous la forme vivante d'un dialogue entre son précepteur Cornelius Fronton et le futur Marc Aurèle adolescent, Pierre Grimal/Fronton expose sans autre ordre logique que les rebondissements de la conversation les sujets les plus variés relatifs à l'histoire et à la civilisation de Rome.

Du pouvoir des consuls aux légendes de fondation, des jeux du cirque à l'art de construire, des croyances à la manière de compter le temps, des turpitudes des Julio-Claudiens à l'organisation des provinces, il offre de façon adaptée à un public jeune un véritable dictionnaire d'antiquités romaines, sans la sécheresse de ce type d'ouvrage mais aussi sans la commodité qu'offre l'ordre alphabétique des entrées (un index aurait été bienvenu). La variété des propos contribuera au plaisir du lecteur, qui lira ce livre comme un roman et en tirera le profit d'un manuel scolaire. Avec l'espoir que Pierre Grimal parvienne à lui communiquer quelques parcelles de l'intime connaissance qu'il avait de l'âme romaine.

Maurice Sartre

هكذا من الأصل

Quelle justice voulons-nous ?

Deux livres du philosophe américain Michael Walzer viennent éclairer ce que pourrait être la « justice » sociale dans un système démocratique et pluraliste

SPHÈRES DE JUSTICE
de Michael Walzer.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pascal Engel,
Seuil, 482 p., 180 F.

PLURALISME ET DÉMOCRATIE
de Michael Walzer.
Traduction collective,
Ed. Esprit, 224 p., 130 F.

Lorsqu'il publie, en 1971, sa *Théorie de la justice*, John Rawls réveille la philosophie politique américaine, qui somnolait depuis la mort de John Dewey (1952). Grâce à Rawls, la question de savoir ce que pourrait – ou ce que devrait – être la « justice » sociale dans un système démocratique et pluraliste devient alors le centre d'un débat animé aux Etats-Unis. Et, dans ce débat, une place à part doit être faite à une figure majeure, encore peu connue chez nous : celle de Michael Walzer, actuellement chercheur à l'Institute for Advanced Studies de l'université Princeton, près de New York.

Certes, Walzer collabore régulièrement à la revue *Esprit* et cinq de ses livres – dont une remarquable étude sur le problème de la « légitimité » révolutionnaire – ont déjà été traduits (1). Mais, pour ressaisir la cohérence globale de sa pensée, il est indispensable de se référer à *Sphères de justice*, son principal ouvrage, qui paraît seulement aujourd'hui (quatorze ans après l'édition originale), dans une excellente traduction due à Pascal Engel (2). Le lecteur, en outre aura tout intérêt à consulter aussi *Pluralisme et Démocratie*, que publient simultanément les éditions Esprit, car chacun des articles qui composent ce recueil apporte un éclairage utile à la compréhension des idées de Walzer.

Pour ce dernier, comme pour Rawls, le véritable problème n'est pas de justifier la démocratie (tous deux tiennent pour acquis qu'il s'agit du meilleur régime possible), mais de définir les conditions auxquelles la « justice » devrait être réalisée, afin de faire disparaître, ou de réduire au minimum, les inégalités sociales. Autre point de convergence : Rawls et Walzer s'accordent sur la nécessité de définir ces conditions dans une perspective « universaliste », valable pour n'importe quelle démocratie concrète. C'est la raison pour laquelle l'un et l'autre souscrivent, chacun à sa manière, à l'hypothèse du « contrat social », héritée de Locke, Rousseau et Kant.

Mais les ressemblances entre les deux penseurs s'arrêtent là. Chez Rawls, en effet, l'hypothèse d'un « contrat » originel comme seul fondement légitime de la vie sociale reçoit un traitement délibérément formaliste. La société est conçue comme un ensemble d'individus psychologiquement identiques. La solution proposée demeure donc abstraite. L'originalité de la démarche de Walzer consiste, au contraire, à faire une large place au pluralisme social et culturel constitutif de toute communauté humaine. Autrement dit, à postuler qu'il ne saurait y avoir un principe unique de justice, mais différents principes dont chacun serait applicable dans une « sphère » spécifique de la vie sociale.

Soit, par exemple, le « marché » économique, le monde de l'administration, l'univers des loisirs, celui de l'éducation, celui de la vie familiale, celui de la vie religieuse et celui des honneurs publics. Dans chacune de ces « sphères », une sorte de « bien » déterminé (l'argent, le pouvoir, le temps libre, la connaissance, l'amour, la grâce divine ou les récompenses officielles) est recherché par tous. Et, dans chaque « sphère », ce « bien » tend à être monopolisé par un petit groupe. Les inégalités n'ont pas d'autre source. A partir de cette analyse, deux remèdes sont possibles. Ou bien, comme le recommande Marx, on s'efforce de détruire les monopoles (au risque de les voir se reconstituer ailleurs). Ou bien l'on prend son parti de ces derniers, mais l'on s'attaque à un danger peut-être plus grave : celui qui surviendrait si l'une de ces « sphères » devenait, à elle seule, « prédominante ».

CONTRÔLE DES « MAÎTRES » DU MARCHÉ

C'est cette seconde piste que Walzer suggère d'emprunter. L'objectif n'est plus de transformer la société par voie de révolution. Mais plutôt de mettre en place des garde-fous destinés à empêcher le petit groupe de ceux qui, à l'intérieur de chaque « sphère », monopolisent un « bien » déterminé, d'utiliser leur position pour s'emparer, par la violence, des « biens » recherchés dans les autres « sphères ». Bref, il s'agit de faire en sorte que les « maîtres » du marché économique ne puissent pas devenir ceux de l'administration – ou que ceux qui contrôlent la répartition de la grâce divine ne puissent pas contrôler celle des connaissances scientifiques. A condition que les « sphères » coexistent sans se recouper et que l'individu soit libre d'appartenir à autant de « sphères » différentes qu'il le souhaite, les principales inégalités pourraient ainsi être, sinon supprimées, du moins réduites.

Contrairement à l'égalitarisme « simple » de Rawls, Walzer prône donc un égalitarisme « complexe », qui offre l'avantage de tenir compte du fait que les hommes n'ont pas envie d'être identiques. Et qu'ils ne le sont jamais, dans la réalité sociale. Du coup, s'appuyant sur son souci « communautaire », Walzer ne peut que s'opposer aux critiques « libertariens » de Rawls –, c'est-à-dire à ceux qui veulent que l'Etat intervienne le moins possible dans la vie sociale.

Faut-il pour autant, considérer Walzer comme un membre de l'autre famille qui critique Rawls, la famille « communautarienne » ? Non, car, à la différence d'Alasdair MacIntyre, par exemple, Walzer conserve intacte son exigence d'universalisme et se refuse à admettre que la « justice » puisse se réduire à telle ou telle conception morale ou religieuse. En outre, à l'inverse de la plupart des « communautariens » et de la totalité des « libertariens », il confie une fonction active de régulation sociale à l'Etat. Il se rapproche par là d'une conception « socialisante » qui doit beaucoup, sinon à Marx lui-même, du moins à certains aspects de l'« austromarxisme » du début de notre siècle, ancêtre de la social-démocratie actuelle.

On le voit bien : rien n'est plus faussement simple que la pensée de Walzer. Mais, si elle est difficilement « classable », cette pensée a un autre mérite : elle n'est jamais ennuyeuse. Nourrie d'enquêtes économiques, historiques et ethnologiques, elle offre, au fil des pages, une multitude d'aperçus, drôles ou graves, sur les aspects les plus concrets – et les plus problématiques – de nos sociétés actuelles.

Souhaitons que les réflexions de Walzer finissent par tomber sous les yeux de nos hommes politiques. Elles pourraient, en effet, contribuer à renouveler le débat français sur des questions qui présentent un réel caractère d'urgence philosophique et politique.

Christian Delacampagne

(1) *De l'exode à la liberté* (Calmann-Lévy, 1986) ; *La Révolution des saints* (Belin, 1988) ; *Régicide et Révolution* (Payot, 1989) ; *Critique et Sens commun* (Payot, 1990) ; *La Critique sociale au XXe siècle* (Métailié, 1996).

(2) Auquel on reprochera seulement (mais ce n'est qu'un détail) d'avoir traduit « *affirmative action* » par « action volontariste » et non, comme il est d'usage, par « discrimination positive ».

La République d'Agulhon

Un rappel historique et civique face aux dérives qui menacent le régime républicain

COUP D'ÉTAT ET RÉPUBLIQUE
de Maurice Agulhon.
Presses de Sciences-Po,
coll. « La Bibliothèque du citoyen », 98 p., 75 F.

LA RÉPUBLIQUE (1880-1995)
de Maurice Agulhon.
Hachette, 539 p., 450 F,
édition augmentée et mise à jour.

Sur la couverture de la nouvelle édition de cette *République*, un signe ne trompe pas. La photo d'un de Gaulle souriant entouré de « fifis » à Bayeux le 14 juin 1944 a succédé au sinistre portrait officiel par Chapelain-Midy, qui en fait un *condottiere* en veston. Cette initiative de l'éditeur est dans le droit-fil du propos de Maurice Agulhon : dire que la République, si bien acceptée aujourd'hui, mais « *sans que le conflit sur sa philosophie disparaisse vraiment* », a grand besoin de haute individualisation civique, aussi fidèle qu'avenante.

Cette République, triomphante dans les années 1880 et doublement menacée aujourd'hui par la « *dérive monarchique des institutions* » et « *la dérive anarchique de l'esprit public* » sur fond de délinquance, d'affairisme et de misère, reste le grand amour d'Agulhon, lui qui l'a vue naître notre Marianne, jadis, dans les Lumières de Provence, les cercles bourgeois et les chambrées populaires du XIXe siècle. N'attendons pas qu'il découche. Du haut d'une expérience historique assise sur deux siècles, il dit et dira inlassablement que nos anciens avaient su s'imposer un mélange de « *convenances, de sociabilité, d'honnêteté et de civisme* » pour se protéger « *de la pire immoralité, celle de la jungle* », et que le respect de cette vaillance-là est aujourd'hui plus que jamais la « *préface obligée de l'action* ».

Cette hantise de la « *jungle* » court surtout dans le nouveau chapitre de l'histoire de France, qui suit d'une plume limpide l'après-de Gaulle puis la tristouille saga mitterrandesque de notre destinée républicaine. A un président qui l'agace, Agulhon préfère, et de loin, Baudin, ce héros dont Mitterrand s'est détourné, puisque l'auteur du *Coup d'Etat permanent* a renié pendant trente ans sa promesse d'écrire sur le 2 décembre 1851. L'historien a néanmoins l'honnêteté de faire, sur la France d'après 81, un de ces bilans limpides, en partie double, que notre classe politique ferait bien de méditer. Toutefois, il ne retient pas ses coups, qui tous convergent au point le plus douloureux : la gauche ne cesse de se complaire dans « *une négation pure et simple des difficultés réelles et des analyses raisonnables* ». Il ne se prive pas davantage du coup de patte qui soulage, à propos de la vie privée du président, « *que l'on savait très libre, ce qui est banal, mais que l'on découvre maintenant tout à fait insolite* ».

Que faut-il faire, sinon retremper ses forces citoyennes dans l'histoire ? Agulhon donne à ce volontarisme un petit viatique sur un sujet rebattu mais qu'il éclaire de toute sa science et de tout son talent. Le coup d'Etat ? Nous ne le craignons plus guère et nous songeons plutôt à plaindre les peuplades du Sud qui en sont les victimes. Pourtant, la violence contre-révolutionnaire qui arme les 2-Décembre rôde peut-être encore dans les coups de gueule de certain populisme qui ne cultive plus les convenances républicaines. Sans se soucier que son « *antibonapartisme républicain* » mâtiné désormais d'« *adoucissement de l'antigaullisme usuel* » fasse lever le sourcil à droite comme à gauche, Agulhon persiste et signe après avoir disséqué la suite des coups d'Etat, depuis le 9 thermidor jusqu'au 13 mai 58. « *Victor Hugo et Gambetta avaient raison* », dit-il : seul le respect du droit a fondé et refondera une morale et une action civiques.

Jean-Pierre Rioux

Malaise démocratique

La croyance au progrès s'effrite. L'époque est aux démagogues. Pour parer au danger, Jacques Julliard appelle la gauche à des révisions déchirantes

LA FAUTE AUX ÉLITES
de Jacques Julliard.
Gallimard, 242 p., 120 F.

Historien, journaliste, essayiste, polémiste, Jacques Julliard a l'art de se résumer : « *L'élitisme, c'est-à-dire la démocratie sans le peuple, et le populisme, c'est-à-dire le peuple sans la démocratie* », sont les deux « *chancres* » de la société française. A l'écouter, ces travers s'entretiendraient l'un l'autre. Ils ruineraient notre croyance au progrès et donneraient des ailes à Le Pen, le prébendier de cet affaissement des valeurs républicaines.

L'époque suscite beaucoup d'essais comme celui-ci qui, à intervalles réguliers, auscultent la société française. La particularité de *La Faute aux élites* est de venir d'un héraut de la gauche moderniste. De gauche par conséquent. Mais sans piété pour les dogmes, quitte à passer pour un hérétique ou un transfuge.

Parce que c'est leur rôle de montrer la voie en prêchant l'exemple, les élites seraient les premières fautives de ce « *malaise démocratique* ». Les voilà accusées d'« *une efficacité proche de zéro* » et d'« *une moralité en dessous de zéro* ». Pour l'immoralité, voyez Tapie, le Crédit lyonnais et les « affaires » du même tonneau. Question efficacité, l'Etat actionnaire et ses technocrates n'ont pas de quoi se vanter. La liste est longue des entreprises qu'ils ont laissé partir à vau-l'eau, d'Air France à la SNCF.

La démonstration de Jacques Julliard ne se résume pas à ce pont aux ânes des censeurs de la société française. Elle frise le masochisme ou l'autocritique lorsqu'il dénonce les élites progressistes, coupables à ses yeux de s'être coupées du peuple à une date qu'il situe en mai 1968. Mal préparés au chamboulement des moeurs qui a suivi, les milieux populaires auraient commencé à dériver, comme on parle de dérive des continents. Un sentiment d'insécurité les étreint aujourd'hui face à la criminalité, à la mondialistation et à son corollaire prétendu, le chômage. Face aussi à l'immigration. Pour n'avoir pas pris cette anxiété au sérieux, les élites de gauche ont failli. La place est libre pour les démagogues. Eux au moins savent parler au peuple.

DIVORCE

Jacques Julliard insiste sur l'un des moments-clefs de ce divorce, l'abolition de la peine de mort. Il illustre on ne peut mieux cette coupure entre les élites et le peuple. D'un côté, les adversaires de la guillotine, souvent de milieux favorisés, et leur victoire emblématique de 1981. De l'autre, une majorité de Français, les plus exposés à la criminalité et partisans de son rétablissement. Ceux-là, estime Jacques Julliard, sont en droit de se poser des questions. Alors qu'on leur expliquait hier que la peine de mort n'était pas dissuasive, ils constatent aujourd'hui que son abolition n'a pas eu plus d'effet sur la criminalité, au contraire. Que leur répondre ?

Le remède, s'il y en a, passerait par un *aggiornamento* de la gauche, qui a toujours critiqué l'obsession sécuritaire de la droite. Julliard l'appelle de ses voeux. Jean-Pierre Chevènement semble avoir entendu le message puisque le « premier flic de France » revendique aujourd'hui la sécurité comme un « *concept de gauche* ». On trouve dans *La Faute aux élites* un argumentaire réfléchi en faveur de cette révision doctrinale qui suscite déjà des grincements dans la majorité.

Le délitement des élites dont il est question dans ce livre a un pendant, le populisme. Démoralisées, moins solidaires que jamais, les classes populaires louchent de plus en plus vers le Front national. A en croire Julliard, c'est l'idée même de progrès qui est en cause. Elle était le ciment de l'alliance séculaire entre les élites et le peuple. Une alliance dont il retrace dans le détail l'histoire et la préhistoire. C'est à elle, explique-t-il, que l'on doit la modernisation réussie de la société française entre 1944 et 1974 (les « trente glorieuses »). Jusqu'à ce que le moteur du progrès se grippe.

Julliard s'aventure avec autorité dans cette archéologie de la modernité française. Et avec une sombre satisfaction sur les terrains qui prêtent à controverse. Parfois le polémiste cède à la simplification : « *Personne ne veut réellement* [la fin du chômage], *ni la classe politique qui préfère être traitée en bouc émissaire plutôt que de perdre le monopole du traitement du problème, ni le patronat qui bénéficie d'une tranquillité sociale exceptionnelle, ni les syndicats qui évitent par-dessus tout de s'investir dans la solution concrète des problèmes qui les agitent.* »

Il consacre un chapitre entier au « *populisme des intellectuels* ». La cible est large, de Viviane Forrester (*L'Horreur économique*) à Pierre Bourdieu. La jubilation de Julliard à les pourfendre, évidente. Cet « *aristo-populisme* » obéirait à un triple mot d'ordre : « *La morale plutôt que la réforme* » ; « *le témoignage plutôt que la négociation* » ; « *l'impuissance plutôt que la compromission* ».

Après ce livre hétérodoxe, Julliard s'attend à « *la réprobation agacée* » de ceux de son camp. Il n'a peut-être pas tort. Se taire serait pour lui une désertion, de celles dont ne cessent de profiter Le Pen et consorts.

Bertrand Le Gendre

★ « Les élites de la République sur la *sellette* » est le principal thème du numéro d'octobre d'*Esprit* (85 F). La revue d'histoire *Vingtième siècle* consacre un numéro spécial (octobre-décembre 1997) aux « populismes » (118 F).

La « mobilité » de Constant

Tzvetan Todorov redonne enfin une juste place à cet écrivain de l'intime, ce penseur libéral, paradoxal et d'une singulière modernité

BENJAMIN CONSTANT
La passion démocratique
de Tzvetan Todorov.
Hachette-Littératures,
coll. « Coup double »,
224 p., 95 F.

Benjamin Constant est à la fois un classique et un auteur méconnu. Injustement méconnu. C'est ce paradoxe et cette injustice qui ont conduit Tzvetan Todorov à consacrer un essai à l'auteur d'*Adolphe*. Constant l'insaisissable, salué chapeau bas par certains comme le premier grand penseur de la démocratie libérale, mais aussi objet de condescendance, considéré tel un auteur de second rang.

La pensée de Constant, sous l'impulsion des travaux de François Furet, Mona Ozouf, Marcel Gauchet, Pierre Rosanvallon, Pierre Manent, est cependant revenue ces dernières années au coeur de l'histoire des philosophies politiques. La crise de la pensée marxiste a ainsi laissé une place à cette idée libérale qu'elle a longtemps occultée. Reste que, comme le remarque Todorov, cette brèche ne profite guère à la reconnaissance de Constant : sa pensée politique dialogue si précisément avec le processus démocratique, nous paraît en quelque sorte si naturelle, que l'on a du mal à la percevoir. Constant souffre de sa qualité même : à force de nous être proche, il en devient invisible (1).

De plus, tout le travail d'écriture de Constant et sa vie même sont fondés sur une série de paradoxes que Tzvetan Todorov refuse de lever pour tenter de mieux les décrire. L'auteur d'*Adolphe* est ainsi le premier écrivain français d'esprit résolument antihéroïque, traitant lui-même son écriture d'une manière désacralisée. Loin de son contemporain Chateaubriand. La lecture absolument réjouissante, étonnante, de son *Journal intime*, sûrement l'un des plus crus, des plus profonds et des moins complaisants qu'on puisse lire en langue française, est une clé essentielle. Les raisons que ce grand écrivain de l'intime donne à ce parti pris sont liées à la vanité impliquée par tout discours public sur soi : « *Je hais cette vanité qui s'occupe d'elle-même*, écrit-il, *qui a la prétention de se faire plaindre en se décrivant.* » Constant est vulnérable, dépendant des autres, mais cette façon de se placer dans son temps, de se servir des autres, est admirable.

ACUITÉ

Constant est donc résolument clairvoyant, conscient des limites humaines, sans toutefois jamais renoncer ni à la vérité ni au bien commun de la cité. Il inaugure ainsi une lignée d'hommes politiques (mendésisme ? rocardisme ?) à la fois engagés et désespérés, militant pour un monde meilleur mais refusant de croire au pouvoir absolu de la politique. L'auteur d'*Adolphe* est enfin un esprit trop curieux et une plume trop virtuose pour se cantonner à un genre unique. On trouvera donc sous sa signature, parfois même sous couvert d'anonymat – protection vis-à-vis des aléas politiques (Bonaparte ne l'aimait guère) autant que coquetterie d'auteur modeste –, une quantité d'ouvrages divers et variés, explorant les contrées des affections humaines commes celles de la politique ou de l'histoire.

Todorov, d'un style alerte, parfois un soupçon scolaire, traverse les grandes régions distinguées par Constant, la politique, l'amour, la religion. L'essai prend tout son intérêt dans la mesure où, au fil des pages, il ne cherche en rien à « figer » la pensée et l'écriture de Constant. C'est son intelligence et en même temps sa modestie : Todorov oeuvre dans le sens de la « mobilité » de Constant, de son extrême sensibilité aux éléments du contexte dans lequel se produit chaque expérience politique et historique. Il veut embrasser d'un regard l'ensemble des activités de Constant pour en dégager un projet global qui ne soit pas une somme totalisante mais un éloge du doute, de l'introspection plurielle de soi-même, de la connaissance contradictoire du social. On pourrait résumer cela en disant que Constant n'adhère jamais à un dogme unique, mais que, comme l'écrit Todorov, il « *part de la reconnaissance de deux forces, ou deux exigences, ou deux besoins contraires, pour chercher non à les réconcilier, mais à les articuler. Il ne s'agit pas de substituer les principes de Rousseau à ceux de Montesquieu, mais de chercher comment on peut vivre avec les deux, pourquoi et comment on doit se réclamer en même temps de la souveraineté populaire et de la liberté de l'individu* ». C'est ainsi que Constant critique sans cesse la modernité, mais en restant lui-même moderne.

Antoine de Baecque

(1) On ne manquera pas, à ce propos, de lire les *Principes de politique*, réédités chez Hachette dans la collection « *Pluriel* », qui propose également un texte de Tzvetan Todorov, « Les Morales de l'Histoire » où il aborde déjà l'énigme Constant.

ECONOMIE

● *par Philippe Simonnot*

Libéralisme étatiste

L'INDIVIDU EFFACÉ
OU LE PARADOXE DU LIBÉRALISME FRANÇAIS
de Lucien Jaume.
Fayard, 591 p., 180 F.

Puisque le douteux vocable d'« exception française », redevenu à la mode, est employé à propos de tout et de n'importe quoi, rien n'est plus urgent que de lire l'essai consacré par Lucien Jaume à cette étrange variante du libéralisme qui a cours dans notre pays, à savoir, pour reprendre les propres termes de l'auteur, le *« libéralisme étatiste »*. Le bon sens voudrait que rien ne soit plus antinomique que les deux constituants de cette espèce d'oxymoron. Mais le mérite de ce livre épais et difficile est de montrer que le pays de Descartes adore les contorsions avec la logique.

Selon Jaume, le libéralisme individualiste n'a été défendu en France que par Germaine de Staël, Lamartine de temps en temps et Benjamin Constant. Tout au long du XIX[e] siècle, la dominante, bien représentée par Guizot, est un *« libéralisme par l'Etat »*, et non contre ou hors de l'Etat ; un libéralisme qui tend, selon la forte expression de l'auteur, à *« effacer l'individu »*.

Pourtant, les héritiers de 1789 ne pouvaient pas ne pas admettre que la légitimité du pouvoir politique s'appréciait du point de vue des gouvernés. Mais la question restait pendante de savoir si ce point de vue, à supposer qu'il existât, était seulement un droit (la liberté d'opinion, ou encore la liberté de conscience), ou bien alors le droit de juger de ses droits. D'un côté, le bénéfice des droits civils fabrique le sujet une fois pour toutes ; alors, le droit de l'individu est seulement d'être bien gouverné, il n'est pas de participer à la souveraineté ou à la désignation de ceux qui exerceront la souveraineté. Tel est bien le fondement du régime censitaire défendu par Guizot. De l'autre côté, où l'on rencontre Constant et Lamartine, le sujet exerce aussi un droit de second degré, qui ne dépend que de son initiative personnelle : le droit d'apprécier le contenu de ses droits.

Au cours des siècles, la France a vu contrairement aux pays anglo-saxons, se constituer une variante étrange du courant libéral où était affirmée la prééminence des droits de l'Etat sur ceux de l'individu. Lucien Jaume revient sur ce paradoxe français

Cette seconde branche de l'alternative, qui a fleuri dans les pays anglo-saxons, s'est desséchée dans notre pays pour cause de prééminence des droits de l'Etat, assimilé à l'intérêt général. L'héritage conjoint de l'absolutisme monarchiste et du gallicanisme, cette *« idolâtrie de la puissance publique »*, n'aurait jamais été vraiment liquidé. Jaume consacre plusieurs pages, les meilleures de son livre, à l'influence du catholicisme dans la formation ou plutôt la déformation du libéralisme français – influence le plus souvent ignorée ou déniée. Il montre avec beaucoup de précision et de pertinence la contradiction et les limites du catholicisme dit libéral. Le point de départ des catholiques réunis par Lamennais autour de *L'Avenir* est certes la rupture avec les conceptions de Bossuet, dont la *Politique* est sans cesse rééditée, glosée et enseignée au XIX[e] siècle. Pour l'Aigle de Meaux, on le sait, la souveraineté est une, impartageable, inaliénable, irrésistible, et surtout *« injusticiable »*, sauf dans son rapport à Dieu. Il reviendra à Lacordaire de restituer à l'Eglise son infaillibilité. Du même coup l'impossibilité d'attribuer ce caractère au souverain temporel fonde, comme le dit Jaume, *« par défaut »*, les libertés de la société, dont au premier chef les libertés d'opinion et de presse. En est issue l'alliance à première vue bizarre entre l'ultramontanisme et le libéralisme politique. Par exemple contre la censure, qui *« n'est pas autre chose que la substitution du prince au pape »*. Même ce libéralisme par défaut ne pouvait que se heurter au gardien de la Vraie Foi. Dès 1832, dans *Mirari vos*, Grégoire XVI fustige *« cette thèse erronée ou plutôt délirante selon laquelle la liberté de conscience doit être accordée à qui la demande »*. Encore en 1888, Léon XIII, dans *Libertas praestantissimum*, dénonçant le *« vice capital du libéralisme »*, enseignera que la liberté accordée à tous n'est pas désirable par elle-même, *« puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits »*. L'une des applications concrètes de cet étrange libéralisme est l'institution *typically french* du Conseil d'Etat par Napoléon dans la filiation de l'Ancien Régime. Là encore, le libéralisme individualiste sera vaincu par son (faux) jumeau étatiste : l'administration conserve le privilège d'être à la fois juge et partie. D'où une véritable autolégitimation du Conseil d'Etat, qui secrète le droit administratif comme une glande sécrète son hormone. Selon la formule d'un juriste de l'époque, Henrion de Pansey, *« juger l'administration, c'est encore administrer »* !

Montesquieu était bien trahi dans sa propre patrie. Jaume mentionne l'exorbitante *« garantie des fonctionnaires »* accordée par Bonarparte, qui prévoit que les agents du gouvernement – concept très extensible – ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Etat. Le libéralisme à la française avoue ici sa *« vérité profonde »*, comme le note l'auteur : étendre davantage le droit des individus par rapport à l'Etat et à ses fonctionnaires, ce serait aller vers une *« absurdité »*, à savoir la souveraineté du peuple ! Bref, il s'agit de *libéraliser* les institutions napoléoniennes tout en les conservant. Cette *« dilatation de l'intérêt de l'Etat »* se retrouve dans l'organisation des cours d'assise, que Jaume ne manque pas de passer au crible de sa critique.

On regrettera seulement que l'auteur connaisse si peu ou si mal les économistes français de l'époque. Quesnay et Bastiat sont seuls analysés, Mercier, Turgot et Say, à peine cités. Dupont de Nemours, Dunoyer, Charles Comte juste mentionnés. Molinari, si captivant pourtant, et essentiel pour le sujet traité, carrément ignoré, alors que des dizaines de pages sont consacrées à Guizot et à Cousin. Il est vrai que Jaume, très admiratif d'Adam Smith, partage le mépris habituel pour la littérature économique française de cette époque. Faudrait-il donc croire que la bataille des idées n'échappe pas à la loi de la guerre : *Vae victis* ?

PASSAGE EN REVUES

● « Terrain »

Cette revue de la Mission du patrimoine ethnologique allie originalité des problématiques et richesse iconographique. Sous l'intitulé *« Vivre le temps »*, elle délaisse les habituelles considérations sur les représentations du temps au profit d'une réflexion sur l'expérience et les usages de la temporalité. Alban Bensa donne le ton en soulignant que le présent des situations ouvre un jeu des possibles qui ne se réduit pas à la répétition rituelle ou à la reproduction sociale. Il rappelle que le temps s'éprouve différemment selon la place où l'on se trouve. Comme autant de variations sur ce thème, on découvre le temps éclaté à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) étudié par Jean Chesneaux, les mémoires sédimentées dans les rues de Berlin parcourues par Emmanuel Terray, le rythme scolaire imposé aux étudiants des cités rencontrés par Stéphane Beaud, la durée indifférenciée de la prison décrite par Manuela I. Cunha et, avec Anne-Christine Taylor, la manière dont les Indiens Jivaros tracent leur histoire entre récits des meurtres et oubli des morts.

N. L.

INTERNATIONAL

● *par Daniel Vernet*

A l'Est, rien de nouveau

L'EXCEPTION RUSSE
Staline est-il mort ?
d'Andreï Gratchev.
Traduit du russe par Galia Ackerman
et Pierre Lorrain,
éd. du Rocher, 222 p., 129 F.

Disons-le d'emblée : ce livre est le meilleur qu'il soit actuellement possible de lire en français sur la Russie moderne. L'auteur, Andreï Gratchev, a quelques qualifications. Ancien haut fonctionnaire de l'appareil du Parti communiste soviétique, conseiller de Gorbatchev, aujourd'hui observateur indépendant et lucide de la politique de son pays. Ces caractéristiques auraient pu être aussi des handicaps mais Andreï Gratchev les a surmontés. Par de nombreuses citations d'intellectuels russes du passé et du présent, il montre qu'on pouvait avoir une place dans la nomemklatura soviétique et posséder en même temps une vaste culture, s'étendant bien au-delà de ce qui était toléré par les censeurs officiels. Bien qu'il ait vécu la perestroïka jusqu'à la déchéance de Mikhaïl Gorbatchev, il ne manifeste aucune amertume, contrairement à son ancien patron, même s'il dénonce avec une énergie féroce les tares du système eltsinien.

La thèse d'Andreï Gratchev est transparente dans le titre de son livre : à cause de sa situation géographique à cheval sur deux continents, de son histoire soumise aux influences successives et contradictoires de l'Europe et de l'Asie, de la conscience d'être investie d'une mission comme de la conviction d'être frappée d'une malédiction, la Russie s'est toujours trouvée « en retard » par rapport à l'Occident et elle a tenté de rattrapper ce retard par de brusques et violentes poussées, faisant suite à des périodes de stagnation, sous la férule d'un guide plus ou moins inspiré mais toujours brutal. *« La société russe n'est-elle pas autant la victime des tyrans qui se succèdent que le vivier qui les engendre ? »*, se demande l'auteur, mais la question est purement rhétorique. Les Russes supportent la tyrannie, attendent le salut d'un pouvoir fort qui les méprise, craignent le changement car *« toute nouveauté* [leur] *semble plus horrible que la réalité la plus amère »*. Et, de temps à autre, ils se lancent dans des révoltes *« insensées et implacables »* (Pouchkine), de préférence contre les réformateurs qui ne promettent pas un monde nouveau, plutôt des transformations graduelles et douloureuses.

C'est pourquoi Eltsine fut préféré à Gorbatchev. Il a la stature, l'attitude, la brutalité du despote qui sait faire plier la réalité à sa volonté, alors que le premier et dernier président de l'URSS reconnaissait en privé : *« Le tsar doit se comporter en tsar. Et moi, je ne sais pas le faire. »* Cette analyse, menée avec brio par Andreï Gratchev, ne contient jusqu'ici rien qui doive surprendre. Là où l'auteur est plus original, c'est quand il démontre la continuité entre le régime soviétique et le nouveau système, quand il dépeint le *« capitalisme au visage russe, qui exclut la libre concurrence, ne reconnaît pas les lois, légalise les structures mafieuses et engendre une bureaucratie encore plus nombreuse et puissante que l'ancien appareil du parti »*. Ce capitalisme *« rapproche plus la Russie de son passé féodal que du monde moderne »*.

Mais comment s'en étonner puisque *« ni l'élite ni la population n'ont jamais appris à respecter la loi et ne reconnaissent d'autres limites que la force et la coercition »*. La classe dirigeante n'a pas changé ; les anciens fonctionnaires sont devenus propriétaires ; les anciens champions du marché noir se sont mués en « nouveaux riches » (ils étaient à peu près les seuls à connaître les « lois du marché »). Mais, plus encore que les individus, les modes de pensée et le comportement des élites sont restés les mêmes : *« Les réformateurs des années 90 ont transféré dans la sphère économique l'arbitraire politique, l'absence de lois, le cynisme et l'indifférence pour les conditions de vie de la population, le mépris de la dignité humaine et le relativisme moral tellement typiques de leurs prédécesseurs. »* Quand on voit les intrigues du Kremlin, les règlements de comptes sanglants entre « barons » et la corruption généralisée, il est difficile de ne pas suivre cette démonstration.

Andreï Gratchev n'a rien renié de son soutien au Gorbatchev de la perestroïka. Il n'en est pas moins conscient des contradictions d'une entreprise qui, si elle était menée par la voie démocratique devenait très vulnérable, et contraire à son objectif si elle était imposée par la voie autoritaire. Tout espoir de réforme véritable est-il exclu pour autant ? Le pronostic le plus probable est certes que la Russie poursuivra, après Eltsine, sa quête d'un homme fort, et plusieurs noms viennent à l'esprit. Mais Andreï Gratchev constate aussi que la population russe commence *« à passer du stade de foule à celui de société civile »*, premier pas vers la création d'une classe moyenne sans laquelle il n'y a ni vraie économie de marché, ni vraie démocratie, ni véritable Etat de droit, c'est-à-dire une société dans lequelle le pouvoir se soumet à la loi, au lieu de la changer selon son bon plaisir.

★ Sur la Russie contemporaine, voir aussi *Mikhaïl Gorbatchev. Mémoires*, éditions du Rocher, 938 p., 179 F, et le numéro d'octobre de *La Revue des deux mondes*, (« Russie, la longue marche vers la démocratie »).

POLITIQUE

● *par Gérard Courtois*

L'accordéon électoral

FRANCE 1997 :
institutions et élections
Revue française de science politique
Presses de Sciences Po, vol. 47, juin-aoüt,
p. 292 à 468, 192 F.

Au lendemain de la quatrième alternance droite-gauche en une dizaine d'années et au seuil d'une troisième période de cohabitation que reste-t-il de la V[e] République ? Les institutions refondées il y a bientôt quarante ans ont-elles *« fini d'exercer leurs effets »* ? C'est à cette question que tente de répondre la très austère *Revue française de science politique* dans sa dernière livraison.

Il est vrai que l'analyse des résultats du premier tour du scrutin législatif de mai-juin 1997 fait apparaître les *« symptômes d'un malaise démocratique »*, selon l'expression de Pascal Perrineau, directeur du Centre d'études de la vie politique française. Quelques chiffres en rappellent la mesure : un niveau d'abstention qui touche près du tiers des électeurs ; un phénomène durable de *« protestation vis-à-vis de l'offre politique »* qu'exprime le haut niveau des votes blancs et nuls (3,4 %) ; enfin, la poursuite du processus d'éclatement du vote au détriment des quatre grands partis politiques (PC, PS, RPR, UDF) qui ne rassemblent plus que les deux tiers des suffrages exprimés.

« Cet affaiblissement des "forces centrales" du système des partis fait qu'au premier tour le cumul des abstentionnistes, des votes blancs et nuls et des électeurs ayant choisi des candidats des "forces périphériques" atteint le niveau de 56,4 % des inscrits », souligne Perrineau. Ce désaveu électoral est évidemment spectaculaire pour la droite modérée, qui enregistre son plus mauvais résultat depuis le début de la V[e] République. Mais il pèse sur l'ensemble des *« forces centrales »*, dont la *« porosité électorale »* est de plus en plus marquée : ce qui avait fait le succès de la coalition RPR-UDF en 1993, *« à savoir les transferts de l'électorat socialiste vers la droite, s'est retourné en 1997 »*.

L'analyse, par Jérôme Jaffré, du résultat très serré du second tour de scrutin confirme ces *« fragilités politiques et institutionnelles »*. Au rythme précipité des alternances, *« la V[e] République perd son image de stabilité politique. Le mode de scrutin ne fait pas qu'amplifier la victoire d'un camp sur un autre, il accentue le mécanisme de yo-yo qui frappe la vie politique française »*, estime-t-il. Grâce à d'excellents reports de voix, la gauche réussit certes à l'emporter, mais ce succès s'accompagne d'un *« rétrécissement de ses bases électorales »*, puisqu'elle recueille moins de la moitié des suffrages exprimés au second tour. En outre, si le maintien du candidat du Front national au second tour dans les soixante-seize triangulaires droite-gauche-FN *« ne suffit pas à expliquer la défaite de la droite »*, il est évident qu'il l'a *« aggravée »* et que *« la capacité de nuisance du Front national »* augmente de scrutin en scrutin depuis dix ans.

Au-delà de ces coups de projecteurs sur le récent scrutin législatif, les auteurs de la *Revue française de science politique* analysent plusieurs mutations – notamment les bouleversements de la décentralisation et le rôle croissant du Conseil constitutionnel – qui ont modifié la *« combinatoire fondamentale »* des institutions françaises. Mais l'on retiendra surtout la réflexion très riche de Jean-Luc Parodi sur les trois défis qu'affronte le régime semi-présidentiel de la V[e] République.

Après deux décennies dominées par une *« bipolarisation maximale »*, le premier défi résulte de la *« proportionnalisation périodique »* qui va modifier profondément le jeu des contraintes électorales. L'introduction du scrutin proportionnel pour les élections européennes à partir de 1979 et régionales à partir de 1986, ou d'une dose de proportionnelle pour les municipales à partir de 1983, crée *« un nouveau temps institutionnel qui voit alterner des périodes de contraintes bipolaires à l'apparition des élections décisives, présidentielles ou législatives, et des périodes d'ouverture maximale à l'approche des élections européennes ou régionales »*.

L'ouverture périodique de cet *« accordéon électoral »* a permis l'émergence de nouveaux acteurs comme le Front national. Et elle a favorisé – c'est le deuxième défi – la multiplication des formations politiques et *« l'atomisation partisane »* lors des élections décisives. Certes, *« ce surcroît de proportionnalisation du premier tour »* n'a pas empêché, en 1993 comme en 1997, la logique majoritaire de jouer au second tour, mais elle en modifie progressivement les données. Enfin, le troisième défi résulte de la mutation de la fonction présidentielle en période de cohabitation. Acceptant, depuis la première expérience de 1986, de se soumettre à la nouvelle majorité parlementaire, le chef de l'Etat en est réduit, au moins dans un premier temps, à une fonction *« tribunicienne »*, même si, comme le note Jean-Luc Parodi, cette *« alternance des rôles institutionnels »* entre chef de l'Etat et chef du gouvernement n'a pas empêché, en 1988 comme en 1995, une *« re-présidentialisation, tant est puissant le processus de l'élection présidentielle »*. Autrement dit, la VI[e] République n'est pas encore à l'ordre du jour, mais la V[e], d'alternance en cohabitation, n'est plus tout à fait la même.

SOCIETE

● *par Robert Solé*

L'ombre de M. Homais

UN PHARMACIEN RACONTE...
de Paule Fougère.
Buchet/Chastel, 279 p., 96 F.

Dans certains métiers, on prend volontiers la plume pour se raconter. C'est le cas des médecins, par exemple, dont les témoignages et mémoires emplissent nos bibliothèques. Mais les pharmaciens ? Combien de pharmaciens se sont-ils confiés au public ces dernières années ?

Paule Fougère explore un terrain à peu près vierge. Un terrain qu'elle a cependant ellemême beaucoup labouré au cours de sa carrière, sous forme de chroniques, d'ouvrages historiques et même d'une pièce radiophonique intitulée *L'Armoire aux poisons*. Epouse d'écrivain, cette femme de soixante-quatorze ans, aujourd'hui présidente d'honneur de la Société française des docteurs en pharmacie, manie donc les mots et les concepts avec aisance. Cela nous donne un livre bien construit, très lisible, émaillé d'anecdotes soigneusement dosées, mais auquel il manque sans doute un caractère spontané et un peu naïf qui le rendrait vraiment attachant.

Dans les années 30, une jeune fille entrait dans la pharmacie comme on entre en religion. Paule Fougère a connu à Nantes ces temps héroïques et pleins de saveur, où dominaient encore onguents, pommades et infusions. Son premier stage dans l'officine de *« M. Faure, pharmacien de 1[re] classe »* appartient à un autre siècle, avec la porte qui tinte, le parquet ciré, le comptoir à balustres, les grands bocaux de verre aux inscriptions calligraphiées et la trappe donnant accès à la cave aux sirops. Au laboratoire trônaient l'alambic de cuivre et le précieux trébuchet, accueillant les poudres sur un papier glacé corné aux quatre coins. *« Aujourd'hui, mesdemoiselles, nous apprendrons la pesée. »*

Malheureusement pour nous, la jeune Nantaise ne fera pas carrière dans cette cathédrale, mais à Paris, gare de l'Est, où une pharmacie est disponible lorsqu'elle cherche à s'installer, en 1942. C'est un peu moins poétique, mais beaucoup plus instructif : il y a là des clients en tout genre, habitant dans divers départements, souvent pressés, auxquels s'ajoutent des paumés, ainsi que des malheureux venant quêter quelque aspirine *« pour un petit mal de crâne »*. Selon les jours, *« la folle au manteau vert »* passe la tête dans l'embrasure pour vomir des obscénités, ou l'étrange *« piqueur »*, armé d'épingles, se précipite vers les dames en visant de préférence leurs parties charnues...

Paule Fougère a vu son officine se transformer peu à peu, en même temps que la profession. Fini les sangsues à jeun, prêtes à l'emploi, dans un bocal dont l'eau était changée tous les jours. Fini les médicaments oubliés dans les tiroirs, puisqu'un décret de 1960 en a fait des denrées périssables, comme les salades. Des étagères de libre-service ont surgi, pour lutter contre la concurrence des grandes surfaces. Les anciens *« comptes d'apothicaire »* ont pris une tout autre tournure avec l'apparition des vignettes et des nouvelles formes de remboursement. L'ex-stagiaire du bon M. Faure a dû vendre, comme tout le monde, des pilules contraceptives, puis s'adapter à la distribution de préservatifs, *« ces petits instruments, emblème de notre civilisation décadente »*, dont, visiblement, elle se serait bien passée... Les études elles-mêmes ont beaucoup évolué, avec des termes impossibles, comme la pharmacognosie, la pharmacodynamie ou la pharmacocinétique.

D'autres changements, peut-être plus importants, se profilent à l'horizon. Mais, pour Paule Fougère, ce métier, situé au bout de la chaîne de la santé, restera essentiel. Le pharmacien, capable de déchiffrer les ordonnances illisibles du médecin, n'est-il pas *« un médiateur »* entre celui-ci et le public ? Demain comme aujourd'hui, nous assure-t-elle, on continuera de dire : *« Le médecin m'a soigné, le pharmacien m'a guéri. »*

Citant l'OCDE, Paule Fougère affirme au passage, sans nous convaincre tout à fait, que *« le médicament français est le moins cher du monde »*. Elle ne dit pas grand-chose en revanche sur les revenus des pharmaciens, sujet souvent débattu par la clientèle. Nous nous contenterons de cette remarque sous forme de plaidoyer : *« Le médecin vend son savoir, son coup d'œil. Le pharmacien y ajoute quelque chose de concret : un flacon, un tube, une boîte. »* Ce côté matériel le rendrait-il fatalement mesquin ? *« Le paysan tire sa sagesse de la terre, le boulanger s'anoblit à cuire le pain. Pourquoi le pharmacien, qui règne sur la santé, ne serait-il pas grand ? Il l'a été au cours des siècles, et l'on ne compte plus les découvertes qui lui sont dues... Mais l'ombre de M. Homais nous poursuit. »* Maudit Flaubert !

Le rêve chrétien de Guerrero

Le récit de voyage du compositeur est l'occasion d'observer le regard personnel d'un artiste aux sources de la foi dont son œuvre porte témoignage

VOYAGE À JÉRUSALEM
de Francisco Guerrero.
Introduction, notes et traduction de l'espagnol par Olivier Trachier, éd. Jérôme Millon (3, place Vaucanson, 38800 Grenoble)
176 p., 90 F.

Le compositeur sévillan Guerrero (1528-1599) fut l'un des musiciens les plus appréciés de son temps. Si son œuvre ne connut que peu d'éditions dans sa patrie, les imprimeurs de Louvain, Rome, Paris ou Nuremberg aidèrent à la diffusion d'un *corpus* spirituel dont le disque rend encore bien mal compte aujourd'hui – si l'on excepte le somptueux programme de *Sacrae cantiones* proposé par Jordi Savall (Astrée Auvidis E 8766). C'est du reste à l'occasion d'un voyage en Italie – Guerrero confie au Vénitien Giacomo Vincenti l'impression de deux livres de *canciones* et de motets – qu'il entreprend en août 1588 le pèlerinage en Terre sainte longtemps projeté. La relation du voyage qu'il en livre peu après – dès 1594, même si la version la plus fiable, constamment reprise, ne date que de 1611 – est l'occasion d'observer le regard personnel d'un musicien aux sources de la foi dont son œuvre témoigne. Première constatation, le chrétien prime sur le musicien.


Francisco Guerrero (1528-1599) — DR

Peu curieux d'autres factures esthétiques, Guerrero relève peu d'éléments sonores directs. S'il mentionne le plain-chant qui rehausse le service liturgique grec auquel il assiste dans l'île de Zante, il le juge sans aménité : *« Un chant très simple et vraiment peu étudié. »* En terre d'islam, l'appel du muezzin à la prière ? C'est l'occasion de déplorer la suppression des cloches comme, plus loin, celle de la procession des Rameaux à Jérusalem, si belle qu'elle frappait de stupeur les infidèles jusqu'à les paralyser, ce qu'il trouve proprement miraculeux. Les seuls chants qui méritent mention sont celui de ses compagnons, hymne d'allégresse en vue de la Ville sainte ou *Te Deum* entonné aux portes du monastère Saint-Sauveur.

Cet Espagnol privilégié que l'on reçoit avec égards se préoccupe en fait bien plus du confort des étapes – il est un guide pratique très précieux tant pour la vie quotidienne que pour la recension des endroits à ne pas manquer – que de spiritualité, même si sa culture étroitement biblique masque la superficialité de l'engagement mystique. Sa relation vivante (il déjoue sous un nom d'emprunt le soupçon d'espionnage, échappe par deux fois aux corsaires français et accrédite les fables les plus naïves) recèle cependant deux beaux rêves : entendre les *Lamentations de Jérémie* devant le Calvaire et le Saint-Sépulcre, plus fou encore, réunir à Bethléem les meilleurs musiciens du monde pour chanter *« mille* canciones *et* chansonètas *à l'enfant Jésus »* tant le lieu est *« d'une richesse inimaginable »*. Peut-être le somptueux motet à douze voix, *Duo Séraphin*, qu'il composa à son retour, est-il la première réponse à cette folle envie. Le disque de Savall permet de ne pas l'en juger indigne.

Philippe-Jean Catinchi

Bach à l'œuvre

A partir d'écrits sur le musicien ou rédigés par lui, Gilles Cantagrel tisse le réseau de liens qui unissent le Cantor à son temps

BACH EN SON TEMPS
de Gilles Cantagrel.
Fayard, 660 p., 160 F.

Quant à retourner face au mur le portrait d'un Bach *pater familias* austère, contrapuntiste génial mais archaïsant, sans doute le *Bach en son temps* de Gilles Cantagrel n'y parviendra-t-il pas. La première raison est que la coïncidence de l'imagerie collective et du savoir même qui la mine n'est pas un embarras pour bien des esprits. La seconde est que les lecteurs de cette anthologie, systématiquement organisée et largement commentée, des écrits à et de Bach, puis sur Bach, sont nécessairement des amateurs qui n'ont jamais adhéré à *ces représentations ou du moins* s'en sont détournés. Aussi bien l'intention avouée d'en découdre avec les *« clichés et anecdotes controuvées »* sur quoi se *« fonde le plus souvent notre connaissance historique de Bach »* est-elle indifférente, d'autant qu'elle comporte une contradiction dans les termes : les clichés n'ont jamais rien fondé qui n'entre aussitôt dans la catégorie de l'image fallacieuse. Or les finalités de l'ouvrage sont bien plus ambitieuses : documents, arguments critiques et intelligence méthodique à l'appui, il s'agit de tisser le réseau des liens qui unissent l'œuvre de l'homme à son temps. D'exposer les signes esthétiques essentiellement originaux qui l'en distinguent. De suggérer combien cette œuvre aura été soustraite, de force, toujours avec rage, aux contingences. Il s'agit ensuite, une fois l'œuvre exécutée, copiée, publiée, de la restituer à son temps, dans un mouvement réciproque, et comme composante objective de cette réalité historique. Enfin, de l'amener jusqu'à nous, *« sans solution de continuité »*, malgré la désaffection du goût et de violentes réactions contre une *« musique passée de mode »*, et ce *via* Mozart, Beethoven, comme en témoignent les documents cités dans la seconde partie du livre, organisée thématiquement, et ainsi jusqu'aux musicologues et interprètes contemporains dont le point de vue, ponctuant tout le cours de l'ouvrage, confère à ces temps anciens évoqués un éclairage éminemment moderne.

Bach en son temps n'est pas un inédit (1). Mais il n'est pas que cet éclairage apporté par la musicologie moderne qui en fasse davantage qu'une réédition : les notes et commentaires alternent désormais avec les documents (un discret signe typographique suffit à les différencier), *ce qui offre une lecture continue* et immédiatement éclairée du corpus, car le contexte historique et esthétique est chaque fois précisé. L'autre nouveauté est d'avoir intégré à l'ouvrage, en qualité de document d'époque, la brève biographie de Forkel (1802).

Catherine Lépront

Bach en son temps n'est pas une biographie. Pourtant, l'organisation strictement chronologique de la première partie des documents, écrits jusqu'à sa mort en 1750, permet de suivre Bach dans le déroulement linéaire de son existence, depuis sa naissance en 1685 au sein de la tribu des Bach musiciens de Thuringe, et dans une Allemagne portant les stigmates de la guerre de Trente Ans, *« morcelée en trois cent cinquante villes libres, principautés minuscules et grandes provinces »*, ici calvinistes, là luthériennes (avec un souverain catholique pour la Saxe), traversées par le courant piétiste hostile à la musique d'église expressive, prétendue *« désacralisée »*, et portant bientôt les germes du courant des Lumières. Ainsi les documents jalonnent-ils et décrivent-ils, couplés aux commentaires de Cantagrel, *l'histoire d'un homme, lui*, luthérien, éminent expert d'orgue, organiste aussi virtuose que Pachelbel et Buxtehude, compositeur que seuls égalent alors Haendel et Telemann, et dont l'œuvre fut en partie librement composée à des fins didactiques (comme *Le Clavier bien tempéré* ou *L'Art de la fugue*), pour l'essentiel le fait de commandes, profanes ou sacrées, émanant des autorités princières, municipales et religieuses dont Bach fut l'« employé » (sont à part les prestations singulièrement destinées au public, laïque et bourgeois, du Café Zimmermann). Mais c'est aussi la longue histoire de conflits entre Bach et les instances hiérarchiques : *si le catalyseur en est toujours Bach* lui-même, avec son manque total de diplomatie à l'égard de la médiocrité de ses supérieurs, la raison en est fondamentalement *la même, dès Arnstadt et* jusqu'à Leipzig, et tient au hiatus entre l'œuvre et l'incompétence des exécutants – élèves mais aussi musiciens qui lui sont imposés, et dont Bach écrit en 1730 : *« La politesse m'interdit de parler selon la vérité de leurs qualités et de leur savoir musical. »*

Et c'est toute l'intelligence organique de l'ouvrage que d'opposer implicitement ces querelles à la série thématique des témoignages posthumes sur l'enseignement remarquable de Bach et de situer chronologiquement, par exemple, l'éprouvante querelle des préfets de 1736-37 en même temps que la querelle esthétique, les problèmes et bonheurs domestiques, l'exécution ou la composition d'une œuvre.

Bach en son temps est une édition savante exigeante – il n'est qu'à relever la systématique citation des sources. Elle n'est jamais fastidieuse, jamais oublieuse de la vie, et moins encore de l'homme, ici toujours à l'œuvre, et facétieux, entêté, coléreux, à qui, en quelques notes, Gilles Cantagrel parvient à témoigner une réjouissante sympathie.

(1) Première édition : Hachette, « Pluriel », 1982.

Duteurtre champion d'opérette

L'OPÉRETTE EN FRANCE
de Benoît Duteurtre.
Seuil, 192 p., 230 F.

Benoît Duteurtre aime trop l'opérette pour admettre que le genre soit condamné à l'obsolescence. Aussi lui consacre-t-il un album-souvenir qui ressemble à ce qu'il redoute, lui qui s'insurge contre la réduction du genre au statut prétexte de *« spectacle de fin d'année »*. Léger comme les bulles de champagne et les diaprures chatoyantes des bals de réveillon, son livre est un idéal cadeau d'étrennes qui garantit la nostalgie attendrie. Si le texte est parfaitement lisible, l'iconographie, très soignée, semble dire l'essentiel : la joie et la malice, le clin d'œil et la grâce, la caricature et la roborative santé du genre. Opéra miniature né au cœur du XIXe après un bon siècle de gestation, l'opérette se singularise par une théâtralité qui ne refuse aucun excès, un sens parodique qui fait tout oser, une inspiration populaire, enfin, qui bannit les poses prétentieuses.

Duteurtre le sait et plaide passionnément une cause qu'il annonce perdue. Provocation ou conjuration ? Son choix de suivre davantage les créateurs que de synthétiser les conditions de leur expression musicale frustre le mélomane, qui apprécie les portraits, d'Offenbach à Vincent Scotto et Francis Lopez, mais regrette l'égalité de traitement entre *Les Cloches de Corneville* et l'éblouissante *Etoile* de Chabrier. L'auteur a beau multiplier les références prestigieuses, de Nietzsche à Honegger, pour asseoir la noblesse du genre, on le sent plus à l'aise dans la charge polémique que dans le propos édifiant. Et si ses analyses ultimes méritent d'être méditées, elles ne participent pas du ton jusque-là adopté. Restera au moins l'évocation enflammée d'un art que Duteurtre arrache au mode mineur.

Ph.-J. C.

Chef de cœur

Le témoignage en forme de profession de foi d'un musicien-citoyen : Jean-Claude Casadesus

LE PLUS COURT CHEMIN D'UN CŒUR À UN AUTRE
Histoire d'une passion
de Jean-Claude Casadesus.
Stock, 288 p., 120 F.

On n'échappe pas à sa lignée. Le chef d'orchestre Jean-Claude Casadesus doit son nom de scène à un bisaïeul qui avait décidé que tous ses enfants – il en avait quatorze ! – seraient musiciens, souhaitant en outre que ses descendants, s'ils étaient artistes, conservent son patronyme. *Un* vœu magistralement exaucé.

Rien n'était joué pour Jean-Claude ; même s'il baignait dans un monde de théâtre et de musique, *l'enfant* ne trouvait pas ses marques dans une *« nichée de saltimbanques »* convenons-en exceptionnelle. Lorsque au sortir de l'adolescence il saute le pas, il se tourne vers les percussions. Avec sa première expérience professionnelle – il tient le triangle lors d'une exécution de la *IXe Symphonie* de Beethoven –, il connaît une émotion qui tient de la révélation. Il garde pour les chefs qu'il côtoie alors une admiration lucide qui nous vaut de beaux croquis du *« tsar Kondrachine »*, de Kempe, Münch, Rosenthal (*« bourru au cœur d'or »*), Schuricht (*« un poète et un conteur »*). Des références mais pas encore un maître – la place devait revenir à Pierre Dervaux, figure tutélaire aux interventions providentielles. Diplôme en poche, voilà Casadesus timbalier aux Concerts Colonne et au Domaine musical. Un grand écart dont il fait sa norme. S'il est comme Portal passionné de jazz, il travaille avec Jarre et Kosma, Quincy Jones et Lalo Schiffrin, cachetonne en studio où, vague « yéyé » oblige, il enregistre avec Sheila et Sylvie Vartan ; il organise aussi des concerts éducatifs à Colonne qui lui valent d'être nommé à la direction musicale du Châtelet, où il enchaîne les opérettes : grâce à Dervaux et Boulez, son rêve de direction d'orchestre devient réalité.

Après trois ans passés à l'Opéra-Comique – Casadesus n'a pas de mots assez durs pour dénoncer la liquidation dont fut victime la Salle Favart, sacrifiée à la *« condescendance parisienne »* de *« certain lobby »* –, il participe en 1972 à la naissance de l'Orchestre des Pays de Loire – préfiguration de l'*« épopée »* lilloise, aujourd'hui riche de deux décennies de pratique et de *consécration*. *Le* récit de l'inlassable combat mené pour sauver une phalange condamnée quand il en prend la tête en 1975, la révérence appuyée qu'il témoigne à ses partenaires politiques pourront paraître outrés. Mais la flamme de Casadesus emporte l'adhésion du lecteur.

Acte d'amour, ce témoignage est aussi une belle profession de foi : la musique est le privilège de tous. Jouer en usine, en prison, sous un chapiteau, c'est mieux que pallier l'absence de lieu, rendre à l'art sa vocation universelle en bousculant les *habitudes et disqualifiant* les scléroses. Un propos engagé qui gage que la musique est l'une des plus sûres réponses aux malentendus sociaux actuels. Un plaidoyer qui mérite qu'on l'écoute.

Ph.-J. C.

Un parcours musical bien inspiré

MAISONS DE MUSICIENS
Textes de Gérard Géfen,
Photographies de Christine Bastin et Jacques Evrard.
Editions du Chêne, 200 p, 298 F.

Voilà une belle idée servie par une réalisation superbe. Gérard Géfen a choisi vingt-trois compositeurs et à peine plus de lieux (seuls Schubert et Beethoven ont droit à deux adresses) pour évoquer le rapport entre création et lieu de vie ou d'inspiration. Les étapes décisives de *Chopin à Nohant, de Liszt à Weimar*, ou, plus ponctuelles mais capitales, de Brahms à Baden-Baden – il y retrouve Clara Schumann – n'ont certes pas la même valeur d'origine que le rendez-vous vivarais d'Indy ou les attaches d'Elgar au cœur du Worcester. D'autres lieux ont été patiemment choisis par le musicien soucieux d'élire un havre : Massenet prétendait ne pas avoir de piano à Egreville pour dissuader les importuns, Puccini, fuyant au bord du lac de Massaciuccoli le moralisme étriqué de Lucques, s'y adonnait à sa passion pour la chasse tandis que Grieg doublait sa retraite de Toldhaugen, par un chalet à pièce unique où il composa nombre de mélodies et de *Pièces lyriques*.

Les formidables photos permettent d'apprécier les murs du « Belvédère » de Montfort-l'Amaury que Ravel décora lui-même au pochoir, la sobriété du « Carmencillo » où vécut de Falla à Grenade ou la cour de la résidence de Heiligenstadt, puisque Beethoven affirmait aimer les arbres plus que les hommes. Loin de toute tentation misanthropique, cette belle invitation au voyage n'a rien de théorique : en fin de volume, complétant une bibliographie brève mais informée, le lecteur découvre les adresses exactes de ces vingt-cinq destinations de rêve, où l'on précise même si le rendez-vous est nécessaire pour la visite. Peut-on faire plus incitatif ?

Ph. J.-C.

l i v r a i s o n s

● FIFI & ALBERT ET LES VOIX
C'est le cinquième volet d'une passionnante initiation musicale pour les petits. Si le texte est toujours de Leigh Sauerwein, l'illustration de Georg Hallensleben, la partition est, elle, signée de Betsy Jolas. Un choix judicieux pour traiter du timbre et des couleurs de la voix humaine. La noce contrariée de Fifi la souris et de son promis Albert a la malice des bestiaires chers à Poulenc et à Marcel Aymé. Un régal. (Gallimard, « Mes premières découvertes », 28 p. + 1 CD, 64 F.)

● LES FILS BACH, de Marc Vignal
Quelques mois après avoir traduit et présenté les premières biographies de Haydn (Flammarion, « Harmoniques », 384 p., 180 F), Vignal propose la première somme française sur les quatre fils du Cantor de Leipzig. De Dresde, Berlin, Bückeburg ou Londres, chacun a connu un parcours trop singulier pour légitimer une synthèse. Dommage, car les étapes de chaque carrière et l'analyse des œuvres, qui occupent l'essentiel de l'ouvrage, ne dissipent pas la déception devant l'effacement des tempéraments humains. Le mélomane appréciera toutefois à son juste prix cet apport considérable à l'état des connaissances sur cette fratrie peu commune. (Fayard, « Les Chemins de la musique », 480 p., 160 F.)

● ROSSINI. LES PÉCHÉS DE GOURMANDISE
Grâce à Thierry Beauvert pour le texte, Peter Knaup pour la photo, Nathalie Le Foll pour l'établissement des recettes, voilà un projet qui ne manque par de saveur. Restituer la folie gourmande de Rossini – plus porté sur le macaroni, la truffe et le foie gras que sur le célèbre tournedos – permet de découvrir près de cinquante mets, superbement présentés avec en prime une vision précieuse des rapports du musicien et de la table. Une invitation pétillante aux fêtes de fin d'année, à consommer toutefois avec modération. (Editions *Plume*, 208 p., 360 F.)

● LA PETITE ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE
Le projet est ambitieux et tente de déjouer les pièges des discriminations inacceptables : ici, la musique a réellement une *dimension universelle*, puisque les *« lieux du monde »* n'excluent aucun continent, même si à la logique géographique se substitue assez vite une autre, chronologique, qui redonne l'exclusivité à l'Europe. Si les biographies retenues sont prévisibles, la partie « science de la musique », qui guide la réflexion sur le son, sa perception, sa transcription, avant d'évoquer l'instrumentarium et l'interprétation, est aussi intelligente que nécessaire. (Editions du Regard/Réunion des Musées nationaux/Cité de la musique, 288 p., 290 F.)

● MUSIQUE POUR L'ESPÉRANCE, de Miguel Angel Estrella
Ces entretiens avec Jean Lacouture étaient parus en 1983 aux éditions Cana, alors que le pianiste, longtemps détenu dans les geôles argentines, puis urugayennes, était devenu un symbole, presque une légende. Le message militant, qui terminait le parcours autobiographique, méritait qu'Estrella fît le point. C'est ici chose faite. De la naissance de la chorale d'enfants *« la voix des sans-voix »* aux démarches entreprises en Afrique du Sud, en Pologne et, bien sûr, en Amérique latine, des priorités nouvelles en réponse aux bouleversements internationaux récents aux *« sous-cultures, Michael Jackson and Co, qui ne sont fondées que sur des critères de rentabilité économique »*, la parole d'Estrella reste d'une liberté et d'une urgence rares. (Seuil, 360 p., 120 F.)

Ph. J.-C.

L'EDITION FRANÇAISE

● **Succès du *Livre noir du communisme*.** Le *Livre noir du communisme*, bilan collectif du communisme mondial, paru chez Laffont il y a deux semaines, et objet d'une polémique parmi les historiens et les hommes politiques (*Le Monde* daté 31 octobre, 9-10 novembre et 21 novembre) a atteint un tirage de 87 000 exemplaires (au lieu des 19 000 exemplaires initiaux). De près de 900 pages, vendu 189 francs, il apparait en première position de la liste des meilleures ventes « Essais/documents » de *L'Express*, en deuxième de celle de *Livres Hebdo* et en troisième dans *Le Point*.

● **Edition publique/privée.** Le conseiller d'Etat Jean-Claude Grosbens, chargé d'une mission sur les relations entre édition privée et édition publique, a remis un rapport au premier ministre, Lionel Jospin. Ce rapport, commandé par Alain Juppé en avril 1996, est destiné à examiner la légitimité de l'intervention des institutions publiques dans le domaine éditorial et l'application des *« règles d'une saine concurrence »* avec les éditeurs privés. Il distingue les éditeurs publics institutionnels (Journaux officiels, Documentation française, etc.) qui *« respectent strictement les règles du droit de la concurrence et* [dont les] *résultats sont appréciés sur cette base »* et ceux qui, comme la Réunion des musées nationaux, sont avantagés par leur accès privilégié à des données ou à des collections publiques.

Frissons nordiques à Caen

Le roman policier scandinave à l'honneur des Boréales de Normandie

« Polars du Nord ». L'intitulé même des VI[e] Boréales de Normandie, qui se tenaient à Caen du 19 au 25 novembre, excite d'emblée la curiosité. En premier lieu, par la puissance évocatrice des images qu'il suscite. Feu et glace. Clair-obscur. Soleil de minuit. Une alchimie subtile au confluent de deux légendes. Le choc de deux univers, entre magie blanche et magie noire. *« Ce qui frappe dans beaucoup de romans policiers nordiques, c'est d'abord leur rythme, en phase avec la lenteur des saisons scandinaves »*, analyse Jérôme Rémy, responsable de l'organisation du festival. *« Certains pays n'ont finalement que deux saisons. Un hiver très long et quatre mois d'été... Le climat est un autre point commun qui fonctionne également en arrière-plan du texte. A la manière d'un réseau de signes. Comme la présence de la neige. Une sorte d'opposition chromatique entre la blancheur immaculée du décor et le rouge du crime à venir... »*

Le mouvement de curiosité autour des Boréales de Normandie tient également au fait qu'en France le polar du Nord reste, à quelques exceptions notables près, comme l'œuvre des Suédois Maj Siöwall et Per Wahlöö (10/18), encore largement méconnu. Le colloque, les rencontres entre auteurs scandinaves et français ont ainsi permis de mettre en lumière la vitalité du genre policier en Europe du Nord, l'extrême diversité de son inspiration, l'engouement public et la reconnaissance littéraire dont il bénéficie aujourd'hui. Et de découvrir, à travers lui, un monde aux antipodes des stéréotypes récurrents sur le « paradis » nordique. *« C'est d'ailleurs une des raisons qui nous ont fait choisir la littérature policière pour inaugurer ce nouveau cycle thématique du festival jusqu'à présent consacré à chacun des cinq pays »*, remarque Eric Eydoux, président des Boréales de Normandie et maître de conférences à l'université de Caen. *« Enseignant la civilisation scandinave, nous avons nous-mêmes véhiculé cette vision des années 70, celle du fameux "modèle suédois". Jusqu'à la découverte de cette nouvelle génération d'auteurs qui, à travers la littérature policière, projettent une image très différente, particulièrement violente, de ces pays. »*

Le coup d'envoi viendra de Suède où Sjöwall et Walhöö vont inaugurer un roman de critique sociale et politique virulente, la criminalité servant de révélateur aux tares de la société. *« Sjöwall et Wahlöö ont marqué l'ensemble des pays du Nord »*, constate Nils Nordberg, réalisateur à la radio norvégienne et spécialiste de littérature policière. *« Dans mon pays, le roman policier reflète ce sentiment de perte d'innocence qui tourmente actuellement les Norvégiens, passés en quelques années, sous l'impact des profits pétroliers, d'une société essentiellement rustique à un monde largement industriel et urbanisé. »* La lecture des livres sélectionnés pour le Prix de littérature nordique décerné, pour la première fois cette année, dans le cadre du festival suffit à se faire une idée de la violence et de la noirceur du nouveau roman policier nordique. Olafur Haukur Simonarson, vainqueur du prix, montre ainsi un petit bourg de pêcheurs du nord de l'Islande brutalement dominé par un clan d'hommes sans scrupules (*Le Cadavre dans la voiture rouge*, Presses universitaires de Caen). *Harjunpaa et le fils du policier*, de Matti Yrjana Joensuu (Gallimard, coll. « Série noire »), jette une lumière crue sur les banlieues d'Helsinki hantées par des bandes d'adolescents à la dérive. Flemming Jarlskov donne, dans *Coupe au carré* (Editions de l'Aube), une vision brûlante de la société danoise confrontée aux problèmes liés à l'immigration. La qualité de tous ces textes, qu'une anthologie éditée à l'initiative du festival permet de resituer dans l'histoire et le contexte littéraires propres à chaque pays (*Polars du Nord*, Editions Le Bois debout-Les Boréales de Normandie), a déclenché une vague de traductions. Reste aux éditeurs, en si bon chemin, à ne pas perdre le nord.

Michel Abescat

La bibliothèque de l'abbé

Mais comment les Blésois faisaient-ils pour vivre sans grande bibliothèque ? Quelques semaines après son ouverture, la bibliothèque Abbé-Grégoire (BAG) avoisine les cinq mille détenteurs de cartes de prêt. En avril 1996, quand la vénérable bibliothèque municipale quitta le château de Blois, ils étaient moins de mille huit cents. La BAG, vaste bâtiment de brique et de béton, est pourtant d'un abord revêche. Mais une fois passé le porche, si le béton reste austère, acajou, persiennes et galeries invitent à tous les parcours. Sur 7 000 mètres carrés, cent trente mille ouvrages se répartissent sur quatre niveaux. La BAG accueille aussi une bibliothèque universitaire à destination des mille deux cents étudiants blésois.

La BAG est multimédia. Mais, son directeur, Thierry Ermakoff, insiste : *« C'est d'abord un lieu où on trouve des livres. »* La mise en espace exprime ce choix : les enfants lisent en vitrine sur l'avenue et la galerie d'informations fait parvis quand l'image et le son sont abrités sous le toit. *« Aujourd'hui grandes ouvertes,* poursuit M. Ermakoff, *les bibliothèques sont des lieux de séjour, d'échange et d'accueil ; ce sont les véritables maisons de la culture. »* Au sous-sol, l'amphithéâtre a accueilli fin octobre ses premières rencontres : « Voix au chapitre », autour de la littérature jeunesse contemporaine, avec le centre régional du livre. Cent cinquante libraires, édi-teurs, bibliothécaires et enseignants pour dénoncer la muséification de la poésie en milieu scolaire ou s'inquiéter des évolutions d'un secteur qui commence à souffrir des mêmes maux que l'édition générale. Multiplication de « non-livres », inflation de titres.

Parmi les projets de la BAG, un important travail sur l'illusion : associée à l'Académie des secrets de la Maison de la magie qui ouvrira ses portes en juin 1998, face au château, la bibliothèque détient un riche « fonds magique », du *Magicarum libri* de 1604 aux *« Confidences d'un prestidigateur »* ainsi dédicacées par Robert-Houdin : *« Offert à la bibliothèque communale de Blois, ma ville natale, et confié aux soins de son estimable conservateur le 17 décembre 1858. »* Et l'hommage de sa bibliothèque à l'abbé Grégoire courant 1998 : expositions, colloques et publications. Député du clergé de Lorraine aux Etats généraux, un temps évêque constitutionnel de Blois, l'homme qui fit voter l'abolition de l'esclavage fut aussi le créateur du Muséum et de l'Institut : pour le maire de Blois, Jack Lang, il était *« ministre de la culture sans en porter le nom »*.

Jacques Bugier

Echos d'Adamov

Il n'est pas nécessaire de cultiver la nostalgie des années 60, d'un temps où la télévision n'avait pas encore détrôné la radio dans les salles à manger, pour éprouver de l'émotion à l'écoute de certaines voix enregistrées. Celle d'Arthur Adamov, un peu traînante, fortement accentuée, est de celles-là. Elle est restituée dans les cinq CD du superbe coffret que vient de publier l'éditeur marseillais André Dimanche (10, cours Jean Ballard, 13001 Marseille, diff. Actes Sud). Ces enregistrements inestimables s'inscrivent dans un catalogue de documents sonores déjà riche – Antonin Artaud, Alfred Jarry, Marcel Duchamp, André Masson, Antoni Tàpies, Jean Vilar. Il accompagne un *autre coffret remarquable consacré à Georges Perec, comprenant* notamment le célèbre entretien avec Bernard Noël qui concluait l'émission *Poésie ininterrompue* de Claude Royet-Journoud en février 1977, ainsi qu'un quasi-inédit, diffusé en 1979, intitulé *Tentative de description de choses vues au carrefour Mabillon le 19 mai 1978* : une vraie fête pérécienne (un coffret avec quatre CD et deux livrets, présenté par Bernard Magné, 490 F.) Le soin mis dans la réalisation de ces ensembles, qui font vivre des archives sonores enfouies – principalement à l'INA –, et souvent oubliées, doit être souligné.

Tout aussi remarquable, le coffret Arthur Adamov contribuera à réparer, souhaitons-le, l'injuste relégation d'un auteur dramatique que Roger Planchon, après Roger Blin et Jean Vilar, défendit, tout en déplorant – dans *Le Monde*, à l'occasion d'un hommage à Chaillot, en décembre 1976 – la négligence des metteurs en scène et des critiques à son endroit. Né en 1908 dans le Caucase, comme il le raconte dans ses entretiens avec Georges Charbonnier (1964) – qui occupent deux CD de la présente publication –, entre les puits de pétrole de son père et une nuée de nurses, il quitte la Russie prérévolutionnaire et, en 1924, s'installe à Paris, où il fréquente toute l'avant-garde littéraire et où il meurt en mars 1970. Son théâtre – ses premières œuvres sont contemporaines de celles de Beckett et de Ionesco – s'affranchira de « l'absurde » pour s'orienter dans une direction plus réaliste, qui mêle la dimension subjective et la préoccupation sociale. Quelque part entre Strindberg, Brecht et les romantiques allemands, Adamov met à nu les conflits intimes de ses personnages pour mieux les insérer dans une trame concrète.

Les cinq pièces radiophoniques inédites – dont trois enregistrées, avec les voix d'Alain Cuny, Roger Blin, Michel Bouquet, Judith Magre, Edith Scob... – transcrites dans ce coffret, ne constituent nullement la part négligeable de cette oeuvre. Encore une fois, ce n'est pas de nostalgie qu'il s'agit, mais d'un écho qui n'a rien perdu de son pouvoir d'émotion (coffret de cinq CD et deux livrets, 490 F.).

P. K.

AGENDA

● **LE 28 NOVEMBRE, à Villeneuve-sur-Yonne.** Abidoc, l'agence régionale pour le livre en Bourgogne, et les éditions Obsidiane organisent un séminaire sur « l'édition littéraire en France », situation et avenir (rens : Abidoc, 03-80-50-00-05).

● **LES 28 ET 29 NOVEMBRE, NERVAL. A Paris,** la Société des études romantiques et dix-neuviémistes organise un colloque autour de Gérard de Nerval. Vendredi 28, à l'amphi 24 de l'université Paris-VII Denis-Diderot (2, place Jussieu, 75005 Paris) et samedi 29, toute la journée, salle Dussane, Ecole normale supérieure (45, rue d'Ulm, 75005 Paris, rens. : Société des études romantiques, université Paris-III, UFR de littérature générale et comparée, 17, rue de la Sorbonne, 75230 Paris).

● **LE 29 NOVEMBRE, PSYCHANALYSE. A Paris,** au centre de conférences le Méridien Etoile, l'Association psychanalytique de France organise un débat, « Le signifiant pour quoi dire ? », organisé par Michel Gribinski (rens. Association psychanalytique de France, 24, place Dauphine, 75001 Paris, tél. : 01-43-29-85-11).

● **LE 29 NOVEMBRE, LIVRES DÉDICACÉS. A Paris,** dans la mairie du 16[e] arrondissement (71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris), se tiendra, de 14 h 30 à 19 heures, un « Salon du livre », avec séances de dédicace.

● **JUSQU'AU 30 NOVEMBRE, ART. A Marseille,** les Rencontres Place publique présentent des conférences et débats sur le thème « Fin de l'ère de l'image ? » au Théâtre du Gymnase (4, rue du Théâtre-Français, 13001 Marseille). Les 28 et 29 novembre, débat sur le thème « Pratiques critiques aujourd'hui » au Centre de la Vieille-Charité (2, rue de la Vieille-Charité, 13002 Marseille, rens. : 04-91-90-08-55).

● **LES 1[er] ET 2 DÉCEMBRE, JEUNESSE. A Montreuil,** le Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis propose un colloque international consacré au thème « La mémoire et l'oubli » ; il réunira des historiens, écrivains, journalistes et scientifiques (salle des fêtes de l'hôtel de ville de Montreuil, à partir de 9 h 30, renseignements et *inscriptions* : Centre de promotion du livre de jeunesse Seine-Saint-Denis, 3, rue François-Debergue, 93100 Montreuil, 01-55-86-86-55).